

**FILIERE LAITIERE DES REGIONS DE L'OUEST
(BASSE-NORMANDIE - BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE) :
COMMENT MAINTENIR, DEMAIN,
LE PLUS GRAND NOMBRE D'EXPLOITATIONS
ET D'ACTIFS ?**

RAPPORT

présenté aux Conseils Economiques et Sociaux Régionaux

de Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire

par Pascal FERREY

Décembre 2006

S O M M A I R E

AVANT-PROPOS.....	7
INTRODUCTION.....	9
PREMIERE PARTIE - ETAT DES LIEUX DE LA FILIERE LAITIERE DANS LES TROIS REGIONS DE L'OUEST : REPERAGE DES ATOUTS ET DES FAIBLESSES	11
I. LA PRODUCTION LAITIERE	11
A. LE CONTEXTE NATIONAL.....	11
B. LA PRODUCTION LAITIERE : UNE FORTE IDENTITE AU SEIN DE L'AGRICULTURE DES REGIONS DE L'OUEST	16
1. La caractérisation des systèmes laitiers présents dans les trois régions de l'Ouest	26
2. La taille des exploitations laitières	32
3. L'emploi au sein des exploitations laitières.....	33
Total Ouest	34
4. Le diagnostic technico-économique des exploitations laitières de l'Ouest.....	35
4.1.Des résultats économiques liées aux structures de production relativement homogènes dans l'Ouest malgré des conditions de production différentes	36
4.2.La situation des revenus des producteurs laitiers spécialisés dans l'Ouest	40
4.3.Analyse de la performance économique des systèmes de production laitière de l'Ouest.....	46
II. L'ORGANISATION DE LA COLLECTE ET DE LA TRANSFORMATION LAITIERE DANS L'OUEST	51
A. LA COLLECTE LAITIERE DANS L'OUEST.....	51
B. L'EVOLUTION DU PRIX DU LAIT : LE POIDS DE L'INTERPROFESSION	52
C. LA REPARTITION PAR TYPES DE FABRICATIONS AU SEIN DE L'OUEST	55
D. L'EMPLOI DANS LA TRANSFORMATION LAITIERE	61
E. UNE FORTE CONCENTRATION DES ENTREPRISES LEADERS DE NIVEAU EUROPEEN DANS L'OUEST. 68	
1. De multiples partenariats entre entreprises et des participations croisées.....	69
2. Présentation des grands groupes présents dans l'Ouest	70
3. Le rôle stratégique joué par les coopératives au sein de la filière laitière des trois régions de l'Ouest	73
4. Poids des principaux industriels présents	76
5. Caractéristiques de l'emploi et des conditions de travail dans la transformation laitière.....	78
F. LA PRODUCTION ET LA TRANSFORMATION LAITIERES BIOLOGIQUES DANS L'OUEST	80
G. QUELQUES DONNEES GENERALES SUR L'ACTIVITE "VIANDE BOVINE" ISSUE DE LA PRODUCTION LAITIERE	83
III. LES DEBOUCHES A L'EXPORTATION ET L'EVOLUTION DE LA CONSOMMATION DES PRODUITS LAITIERS.....	84
A. EVOLUTION DES ECHANGES COMMERCIAUX AU NIVEAU EUROPEEN	84
B. UNE FORTE MODIFICATION DES COMPORTEMENTS DES CONSOMMATEURS.....	85
C. LA CONSOMMATION DE PRODUITS LAITIERS BIOLOGIQUES	89
D. LES PRODUITS LAITIERS CONFRONTES AUX NOUVEAUX MODES DE VIE ET DE CONSOMMATION	90
E. LA QUESTION DES CIRCUITS COURTS : LA VENTE ET LA TRANSFORMATION DE PRODUITS LAITIERS FERMIERS	91
DEUXIEME PARTIE - L'EVOLUTION DU CONTEXTE STRUCTUREL ET CONJONCTUREL : REPERAGE DES RISQUES ET DES OPPORTUNITES	93
I. DESCRIPTION ET DECRYPTAGE DES MUTATIONS EN COURS	93
A. LA REFORME DE LA PAC	93
1. Des accords de Berlin au compromis de Luxembourg	93
2. Le découplage des aides directes	94
3. Les mesures transversales.....	95

4. L'aide directe laitière	96
B. LES NEGOCIATIONS DANS LE CADRE DE L'OMC	97
II. LES IMPACTS STRUCTURELS ET CONJONCTURELS SUR LA PRODUCTION	99
A. LE CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE	99
B. LES SCENARIOS D'EVOLUTION DE LA PRODUCTION LAITIERE A L'HORIZON 2010-2012	102
1. Les enseignements des études de l'Institut de l'Elevage	102
2. Les enseignements des études régionales sur les évolutions du nombre des exploitants agricoles dans l'Ouest	105
3. Les évolutions des structures d'exploitation	106
III. LA QUESTION CRUCIALE DE L'AVENIR DES QUOTAS LAITIERS	108
IV. LES IMPACTS SUR LES SYSTEMES HERBAGERS	109
V. LES IMPACTS SUR LA TRANSFORMATION	112
A. LA QUESTION DES DEBOUCHES, DES LAITS FLOTTANTS... ET L'EFFET "DOMINO"	113
B. L'IMPACT SUR LA FIXATION DU PRIX DU LAIT	114
C. LA MISE EN ŒUVRE D'UN FONDS DE SOLIDARITE "GRAND OUEST"	116
D. LES GRANDS ENSEIGNEMENTS DE L'AUDIT SUR LA FILIERE "PRODUITS INDUSTRIELS"	116
TROISIEME PARTIE - LES GRANDS ENJEUX ET PERSPECTIVES DE LA FILIERE LAITIERE AU SEIN DES TROIS REGIONS DE L'OUEST	121
I. QUELLES STRATEGIES DE SOUTIEN AUX EXPLOITATIONS LAITIERES ?	121
A. LES INSTALLATIONS ET LES CONDITIONS DE TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS LAITIERES	121
1. L'installation en système laitier : quelques spécificités régionales	122
2. Une priorité : l'intérêt du repérage en amont des cédants d'exploitations viables	126
3. Les problématiques liées au foncier	128
4. De multiples dispositifs incitatifs à l'installation	129
5. La modernisation et la mise aux normes des exploitations laitières : des freins à l'installation ?	130
B. L'ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSFORMATION DES EXPLOITATIONS, AUX GAINS DE PRODUCTIVITE, A L'ORGANISATION ET A L'AMELIORATION DU TRAVAIL	132
1. L'enjeu de l'amélioration du temps de travail et la qualité de vie en système laitier	132
2. La Société Civile Laitière, un nouvel outil au service de la production laitière : avantages et inconvénients	136
II. LA VALORISATION DES SYSTEMES HERBAGERS	137
III. LES GRANDS DEFIS CONCERNANT LA TRANSFORMATION LAITIERE DANS L'OUEST	143
A. UN SECTEUR EN COURS DE RESTRUCTURATION	143
B. LES PROJETS AUTOUR DU "FROMAGE INGREDIENT" ET LES INVESTISSEMENTS DANS LES PRODUITS FRAIS	144
C. L'OPTIMISATION DE LA COLLECTE LAITIERE : UNE PREOCCUPATION PARTAGEE PAR LES INDUSTRIELS	146
D. LA LOGISTIQUE ET LA DISTRIBUTION DES PRODUITS LAITIERS : UN ENJEU POUR LES TROIS REGIONS DE L'OUEST	148
IV. LES PERSPECTIVES DE L'INNOVATION ET LA RECHERCHE AU SERVICE DE LA VALORISATION DES PRODUITS DU LAIT	148
A. UN ACCENT SUR LES RECHERCHES EN MATIERE DE NUTRITION-SANTE	151
B. LES RECHERCHES EN MATIERE DE VALORISATION DES SOUCHES D'INTERET TECHNOLOGIQUE AU SERVICE DE LA TYPICITE DES PRODUITS	152
C. LES TRAVAUX DE RECHERCHE CONCERNANT L'ELEVAGE ET LA PRODUCTION	153
V. LA RECHERCHE DE NOUVEAUX DEBOUCHES COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS	155
A. QUELLES DIVERSIFICATIONS OU ALTERNATIVES A LA PRODUCTION LAITIERE ?	155
B. QUELS NOUVEAUX DEBOUCHES POUR LES EXPLOITATIONS ?	156
1. Les perspectives de la filière laitière biologique	156
2. Les débouchés vers des produits à haute valeur ajoutée	157

VI. LE DEFI DE LA QUALITE ET DE LA PROMOTION DES PRODUITS LAITIERS	158
A. LES PRODUITS DE QUALITE ET APPELLATIONS D'ORIGINE CONTROLEE DANS L'OUEST : ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES.....	158
B. QUELQUES PISTES POUR MIEUX VALORISER LE LAIT.....	161
C. L'IMAGE DES PRODUITS LAITIERS : DES EFFORTS IMPORTANTS MENES PAR LA FILIERE.....	162
D. LA FILIERE LAITIERE FACE AUX ENJEUX DE LA SECURITE ALIMENTAIRE.....	163
VII. LA FILIERE LAITIERE FACE AUX GRANDS ENJEUX DE L'ADEQUATION FORMATION ET EMPLOI	165



Le 7 décembre 2005

Messieurs le Président,

L'actualité met en exergue les difficultés que rencontre la filière laitière du Grand Ouest et comme vous le savez, ce bassin de production a des caractéristiques propres :

- 50 % de la collecte nationale,
- 10 % de la collecte de l'Union européenne,
- près de 50 000 exploitations laitières professionnelles,
- et environ 200.000 litres de référence moyenne par exploitation.

Pourtant, malgré le poids avéré de cette filière, des incertitudes sur l'avenir se font jour :

- la mise en œuvre, en 2006, d'une **réforme de la Politique Agricole Commune (PAC)** risque d'entraîner des distorsions de concurrence entre les différents systèmes de production, pénalisant ainsi les systèmes herbagers qu'il faut impérativement maintenir et développer ;
- malgré une diminution de 45 % du nombre des producteurs entre 1988 et 2001 (*source Recensement Général de l'Agriculture*) et une concentration des moyens de production, le **revenu des producteurs laitiers est menacé** ;
- le nombre d'installations compense difficilement le départ d'un agriculteur sur trois. Ce phénomène risque de s'amplifier à l'avenir, du fait de la démographie agricole, alors qu'il est essentiel pour le développement des régions du Grand Ouest de **maintenir le plus grand nombre d'exploitations en activité**.
- enfin, les **restructurations industrielles** consécutives à la réforme de la PAC auront un impact négatif en terme d'emplois aussi bien dans les unités de transformation que chez les agriculteurs.

Au regard des enjeux économiques, de l'emploi, de la préservation de l'environnement et de l'aménagement du territoire, il est essentiel, pour nos régions de **préserver une filière laitière synonyme de terroir, de qualité et de sécurité alimentaire**. Aussi il nous est apparu intéressant de solliciter les conseils économiques et sociaux de nos trois Régions pour la réalisation d'une étude commune sur la thématique suivante : « **Comment maintenir demain le plus grand nombre d'exploitations et d'actifs au sein de la filière laitière du Grand Ouest ?** »

Il nous paraît souhaitable qu'un accent particulier soit notamment mis sur la **préservation des systèmes laitiers à dominantes herbagères** ainsi que sur la question de la **transmission des exploitations**.

Nous vous prions de croire, Messieurs les Présidents, à l'assurance de notre considération distinguée.

M. Philippe DURON

M. Jean-Yves Le DRIAN

M. Jacques AUXIETTE

AVANT-PROPOS

Pour la réalisation de l'étude sur la filière laitière des trois régions de l'Ouest (Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire), un groupe de travail interrégional a été constitué. Celui-ci a débuté ses travaux en février 2006. Il est composé des conseillers économiques et sociaux régionaux suivants :

- CESR Basse-Normandie
 - Pascal FERREY, FRSEA, Rapporteur
 - Dominique CARRE, CFDT
 - Philippe COSTA, UNSA
 - Jeannine DUBOIS, CTRC
 - François DUFOUR, Confédération Paysanne
 - Jean-Marie MEULLE, Industries Agroalimentaires

- CESR Bretagne
 - Jean CLANCHIN, Industries Agroalimentaires
 - Jacques COLIN, CGT
 - Yvette DEMAY, Union Régionale des Associations Familiales
 - Pierre EUZENES, CFTC
 - Joseph MENARD, FRSEA
 - Claude VOUILLOT, Banques

- CESR Pays de la Loire
 - Claude COCHONNEAU, Chambre Régionale d'Agriculture
 - André FROGER, CGC
 - Lionel GUILLARD, Coordination Rurale
 - Jean HAMONIC, FO
 - Claire METAYER, Environnement
 - Jean-Marc VALLAURI, Enseignement et recherche supérieur public

Le rapporteur et le groupe de travail remercient vivement l'ensemble des personnes auditionnées ou consultées dans le cadre de cette étude et sans lesquelles cette réflexion n'aurait pu voir le jour et tout particulièrement les services déconcentrés du Ministère de l'Agriculture, les structures relevant de l'interprofession laitière, les entreprises privées et coopératives, les chambres d'agriculture de l'Ouest, les Centres d'Economie Rurale de Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire, les établissements de formations professionnelles, d'enseignement supérieur et de recherche, les composantes de l'Institut National de la Recherche Agronomique, l'Office de l'Elevage, l'Institut de l'Elevage, l'Institut National des Appellations d'Origine et les structures associatives et professionnelles au sein de la filière laitière.

Ils tiennent également à remercier Philippe HUGO chargé d'études au CESR de Basse-Normandie pour son implication dans la conception de ce document élaboré avec l'aide technique de Marc Pol Le DEUNFF Directeur-Adjoint du CESR de Bretagne et d'Anne MOUNEREAU, chargée d'études au CESR Pays de la Loire.

INTRODUCTION

Avec la mise en œuvre de la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) de 2003 a été décidé d'une baisse des prix d'intervention pour le beurre et la poudre de lait pour se conformer aux règles imposées par le commerce mondial, mécanisme toutefois compensé par le versement d'aides directes aux producteurs de lait.

L'une des grandes nouveautés de la réforme concerne le fait que les aides européennes, précédemment attribuées sur la base des surfaces cultivées ou du nombre d'animaux détenus ne seront dorénavant plus liées aux productions. Ce mécanisme remplace une partie des aides directes perçues jusqu'alors par une prime unique à l'exploitation. Le montant de cette prime unique est calculé sur la base des aides directes moyennes reçues pour les années 2000 à 2002 dite période de référence.

En France, le choix de maintenir un lien partiel entre les aides et la production a été justifiée afin d'éviter un abandon de l'activité agricole notamment dans les zones fragiles. La production laitière s'inscrit tout à fait dans ce schéma. Contribuant pour une bonne part à l'activité agricole d'une large zone Ouest de la France, elle permet par là même le maintien d'une ruralité forte et contribue ainsi à l'aménagement du territoire par une harmonieuse répartition des activités qui en découlent (commerce de matériels agricoles, collecte et transformation du lait...).

C'est la raison pour laquelle en décembre 2005, les Présidents des Conseils Régionaux de Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire ont demandé, par une lettre de saisine commune, à leurs Conseils Economiques et Sociaux Régionaux de réaliser une étude commune sur la thématique suivante : "**Comment maintenir, demain, le plus grand nombre d'exploitations et d'actifs au sein de la filière laitière des trois régions de l'Ouest ?**".

Au regard des enjeux économiques, de l'emploi, de la préservation de l'environnement et de l'aménagement du territoire, les trois Présidents de Régions insistent sur leur volonté de préserver une filière laitière synonyme de terroir, de qualité et de sécurité alimentaire. Ils ont demandé par ailleurs qu'un accent particulier soit apporté dans ce cadre à **la préservation des systèmes laitiers à dominantes herbagères** ainsi qu'à la question de **l'installation et de la transmission des exploitations**, ce qui explique le développement plus important consacré à ces deux points.

Après avoir consulté des experts et des responsables de la filière laitière durant le premier semestre de 2006, le groupe de travail interrégional, composé de conseillers économiques et sociaux régionaux des trois régions concernées, ont souhaité la réalisation d'une étude relativement complète sur la filière laitière articulée en trois parties :

- la première procède à un état des lieux chiffré de l'importance économique et sociale de la filière laitière tout en analysant les différentes évolutions constatées au cours des dernières années,
- la seconde aborde les grandes mutations générées par la réforme de la PAC et les ajustements liés aux règles du commerce mondial sur la production et la transformation,
- la troisième enfin avance les principaux enjeux et perspectives qui s'ouvrent à la filière laitière de l'Ouest.

PREMIERE PARTIE

ETAT DES LIEUX DE LA FILIERE LAITIERE

DANS LES TROIS REGIONS DE L'OUEST :

REPERAGE DES ATOUTS ET DES FAIBLESSES

I. LA PRODUCTION LAITIERE

A. LE CONTEXTE NATIONAL

D'après le Recensement Général Agricole (RGA) 2000, sur un total de 393 000 exploitations agricoles professionnelles, 118 600 produisaient du lait (soit 33 %) ¹, elles étaient plus de 465 000 vingt ans plus tôt.

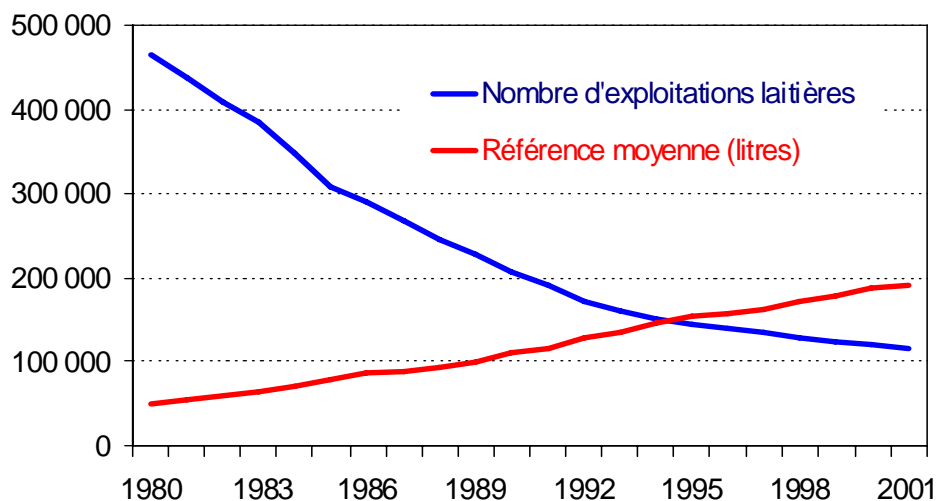
Si l'on se réfère aux dernières évolutions, le nombre d'exploitations laitières disposant d'un quota en laiterie a, selon l'Institut de l'Elevage, aujourd'hui franchi un cap symbolique en passant sous la barre des 100 000 unités (97 500 à mi-2005).

Les études au niveau national estiment qu'entre 3 000 et 5 000 exploitations laitières disparaissent chaque année en solde net (environ 11 000 disparitions pour 6 000 créations) ². Les dernières tendances confirment une poursuite et même une intensification du mouvement de restructuration de la production. En effet, la diminution du nombre d'exploitations laitières s'est accélérée au cours de l'exercice 2004/2005 (- 6,1%) avec une perte de près de 6 400 livreurs. Cette situation serait l'effet conjugué des départs en retraite plus massifs (effets du papy-boom) et un recours au programme d'Aide à la Cessation d'Activité Laitière (ACAL) renforcé (3 600 dossiers pris en charge en 2004 soit le double de l'année précédente). Pour nuancer ces évolutions négatives, il convient toutefois de relever que ces dernières années, les installations en systèmes laitiers sont demeurées proportionnellement importantes par rapport au total des installations agricoles. Nous reviendrons plus avant sur cet aspect dans le fil du rapport.

¹ Une exploitation agricole est dite professionnelle lorsqu'elle est d'une taille économique supérieure ou égale à 8 Unités de Dimension Européenne (UDE) -unité de mesure de la marge brute standard définie au niveau européen- soit 12 équivalent-hectares de blé et occupant au moins l'équivalent d'une personne à trois quarts de temps. On estime qu'une vache fournit 1 UDE. Donc, une exploitation ayant au moins un 3/4 temps et comptant au moins 8 vaches laitières est nécessairement professionnelle. Une exploitation ayant moins de 8 vaches peut aussi être professionnelle au regard de ses autres orientations (cultures ou animaux).

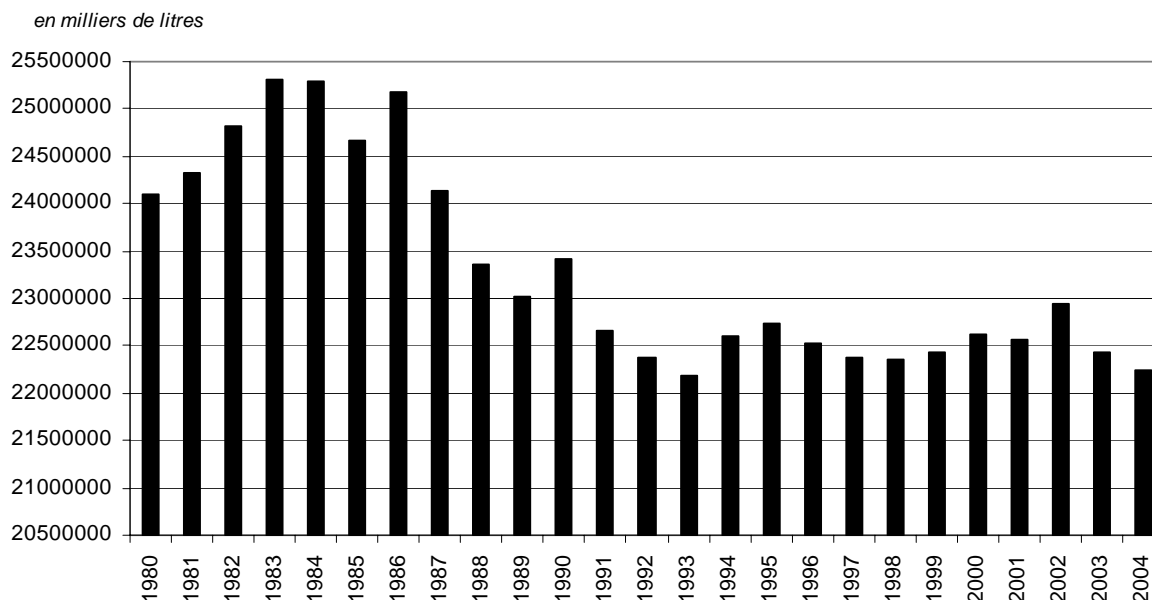
² Selon le rapport TREDE sur la filière laitière française, février 2004.

En 2005, le quota laitier moyen atteignait ainsi au niveau national 232 000 litres de lait par exploitation contre à peine 100 000 vingt ans plus tôt, ce qui révèle l'augmentation des capacités de production par unité agricole.



Evolution 1980-2001 du nombre d'exploitations laitières et de la production laitière
 Source : Institut de l'Elevage

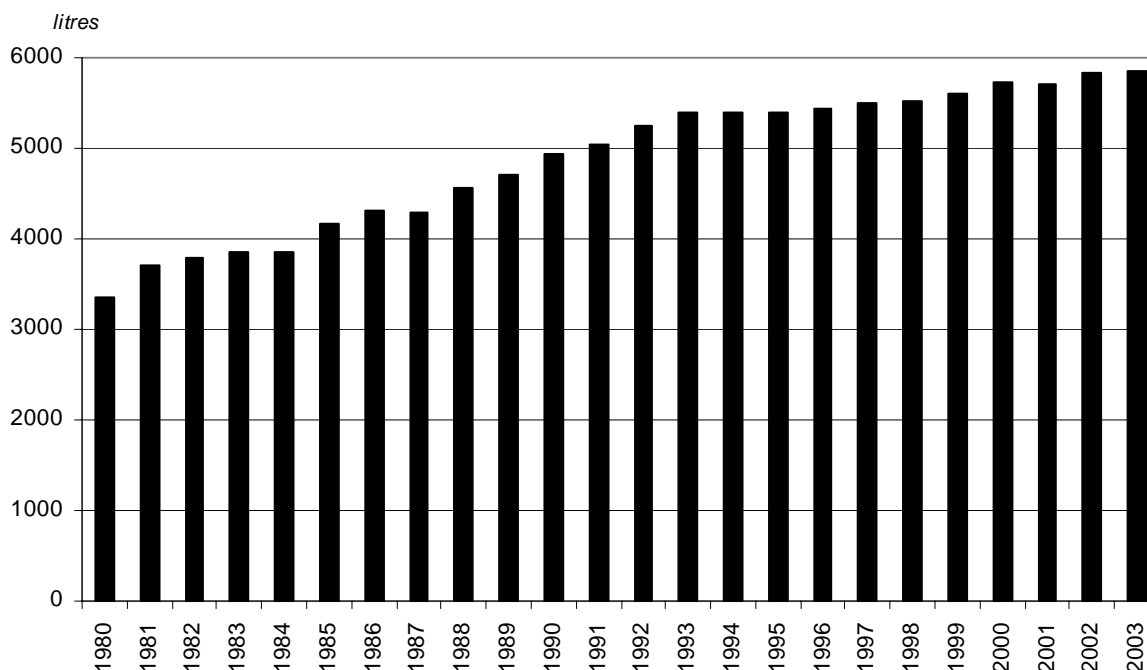
En 2004, 22,2 milliards de litres de lait ont été collectés en France. La production de lait de vache destinée à la collecte a connu une diminution en volume de plus de 12 % sur vingt ans (1984-2004) avec de réelles fluctuations observées au cours de la dernière décennie.



Evolution 1980-2004 de la collecte de lait de vache, en France
 Source : AGRESTE - CNIEL

Toutefois, le rendement moyen par vache laitière a fortement augmenté sur la période d'observation. Equivalant à 5 850 litres de lait par animal, le gain équivaut à

près de 460 litres par rapport à la référence de 1993 et 2 000 litres par rapport à la référence de 1983.



Evolution 1980-2003 de la quantité moyenne de lait produite par vache

Source : SCEES - ONILAIT

Comme le montre la carte ci-après sur la répartition des quotas laitiers au niveau national, la production laitière, bien qu'inégalement répartie sur l'ensemble du territoire, est cependant présente, presque partout, mis à part dans la partie Sud-Est de la France. Chacun des territoires présente à cet égard des spécificités propres en fonction des climats, de la géographie et de l'histoire.

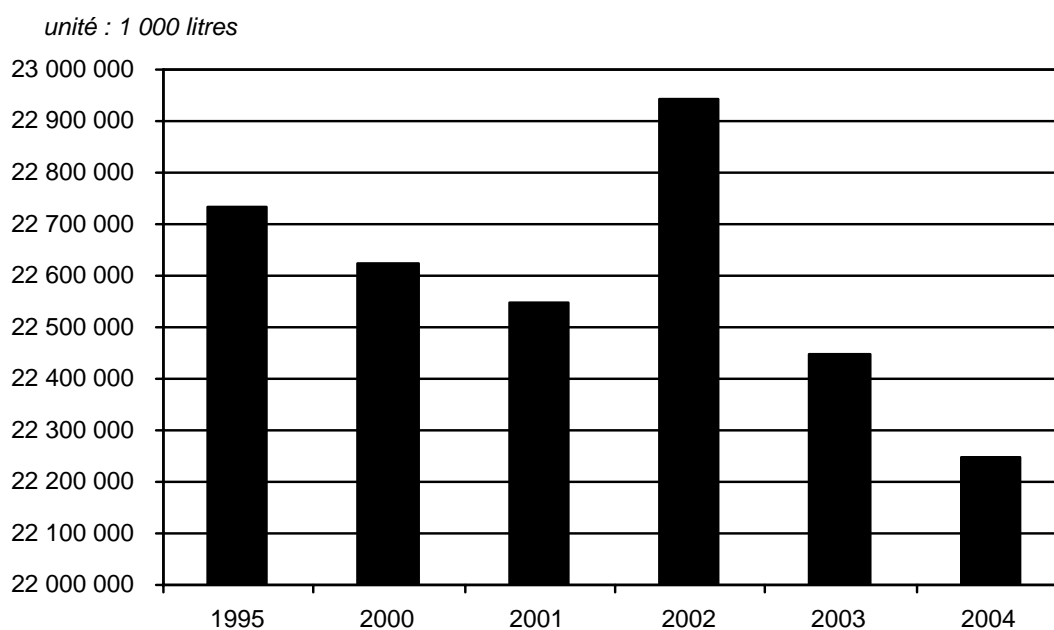
Les exploitations laitières sont majoritairement situées le long de ce qui est souvent dénommé comme "le fer à cheval" ou le "croissant laitier" qui, partant des Pays de la Loire, englobe la Bretagne, les régions littorales de la Manche, redescend ensuite le long d'une grande marge Est en passant par la Lorraine, la Franche-Comté, les Alpes du Nord puis englobe l'Auvergne, le sud du Massif Central jusqu'aux Pyrénées Atlantiques. Selon le Recensement Général Agricole 2000, 10 départements français comptent plus de 3 000 exploitations.

Un contexte de baisse de la collecte laitière en France

Au cours des dernières campagnes laitières, on constate - mis à part l'épisode exceptionnel de 2002 - une diminution des volumes de lait collecté au plan national. La baisse est certes mesurée entre les campagnes 2004-2005 et 2005-2006 (- 0,3 %) mais elle fait suite à une succession de diminutions. La comparaison des courbes des dernières campagnes avec un profil moyen théorique de collecte des années 1995-2005 montre clairement cette tendance. Les trois régions de l'Ouest n'échappent pas à ce mouvement. Pour la Basse-Normandie par exemple, on constate un retrait de 0,7 % pour la dernière campagne avec le niveau de collecte le plus faible des dix dernières campagnes.

L'examen de l'évolution de la courbe hebdomadaire révèle des résultats en baisse tout particulièrement au cours des six premiers mois de l'année.

Parmi les causes avancées, l'Office de l'Elevage évoque principalement deux facteurs : d'une part, un effet des réformes anticipées de vaches laitières en fin d'année 2005 afin de maximiser le versement de la prime à l'abattage avant son découplage au 1^{er} janvier 2006 et d'autre part, la notification par les acheteurs de lait d'allocations provisoires de fin de campagne très modérées (inférieures d'un à deux points par rapport à la campagne 2004/2005), eu égard à la conjoncture laitière (inférieures d'un à deux points par rapport à la campagne 2004/2005). L'impact du découplage de l'aide laitière est aussi avancé³ comme les effets des déficits pluviométriques qui pèsent sur la production et donc sur la collecte.



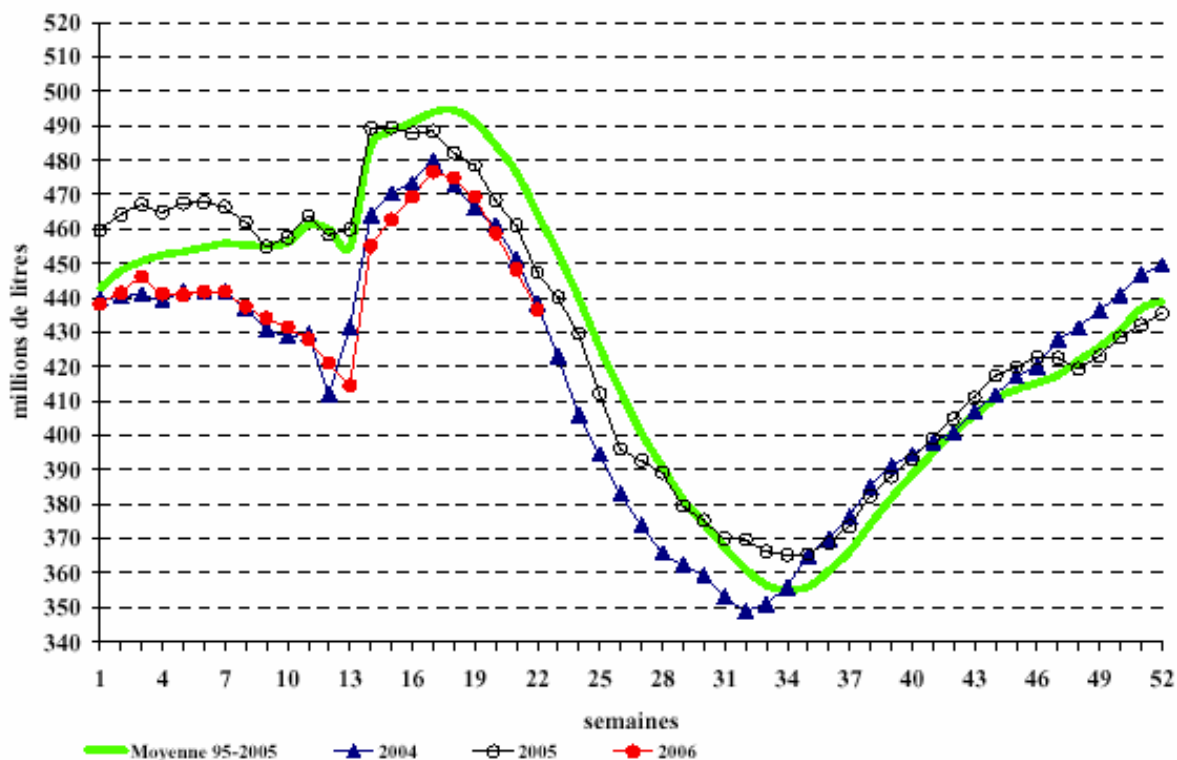
Evolution des volumes de lait de vache collectés France

Source : AGRESTE

³ Conseil de Direction de la Filière Laitière du 6 juillet 2006, Note de Conjoncture.

CARTE REPARTITION DES QUOTAS LAITIERS AU NIVEAU NATIONAL (densité/km²)

Source : Institut de l'Elevage



Evolution de la collecte hebdomadaire en France

Source : Sondage Office de l'Elevage

B. LA PRODUCTION LAITIÈRE : UNE FORTE IDENTITÉ AU SEIN DE L'AGRICULTURE DES RÉGIONS DE L'OUEST

Secteur clé des économies des trois régions, la production laitière pèse fortement au sein de l'activité agricole des trois régions de l'Ouest. Les trois Chambres Régionales d'Agriculture estiment que la production laitière représente de l'ordre de 32 % du chiffre d'affaire du produit agricole régional en Basse-Normandie, 20,5 % en Bretagne et 16,2 % en Pays de la Loire⁴.

A elles trois, les régions Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire concentraient en 2004 une production totale de 10,9 milliards de litres de lait de vache⁵, ce qui représentait 46,2 % des volumes produits au niveau national. A l'échelon européen, ce résultat était identique à la production de lait des Pays-Bas la même année et représentait plus du double de la production laitière du Danemark (4,6 milliards de litres de lait en 2004).

⁴ Résultat 2003 pour la Basse-Normandie et 2004 pour la Bretagne et les Pays de la Loire.

⁵ Selon les statistiques AGRESTE. Production régionale de lait de vache (vaches laitières et vaches nourrices), y compris autoconsommation et vente directe.

Départements	1992	1996	2000	2004	2004/1992 (en %)
Calvados	694 300	657 000	623 000	617 450	- 11,1
Manche	1 401 400	1 397 500	1 390 360	1 348 500	- 3,8
Orne	665 030	650 770	652 200	646 200	- 2,8
Basse-Normandie	2 760 730	2 705 270	2 665 560	2 612 150	- 5,4
Côtes d'Armor	1 256 980	1 239 380	1 244 120	1 211 380	- 3,6
Finistère	1 183 400	1 134 000	1 121 300	1 102 000	- 6,9
Ille et Vilaine	1 515 540	1 487 670	1 518 710	1 481 520	- 2,2
Morbihan	1 081 300	1 058 010	1 054 810	1 026 723	- 5,0
Bretagne	5 037 220	4 919 060	4 938 940	4 821 623	- 4,3
Loire Atlantique	827 270	795 790	802 420	782 450	- 5,4
Maine et Loire	660 340	662 600	666 230	647 200	- 2,0
Mayenne	1 107 338	1 070 079	1 096 335	1 067 741	- 3,6
Sarthe	410 100	436 010	422 370	404 680	- 1,3
Vendée	561 650	553 505	560 857	556 780	- 0,9
Pays de la Loire	3 566 698	3 517 984	3 548 211	3 458 850	- 3,0
Total Ouest	11 364 648	11 142 314	11 152 711	10 892 623	- 4,2
<i>France</i>	<i>24 577 406</i>	<i>24 353 867</i>	<i>24 246 971</i>	<i>23 740 191</i>	<i>- 3,4</i>

**Répartition géographique de la production de lait de vache entre 1992 et 2004
(en milliers de litres)**

Source : AGRESTE - CNIEL

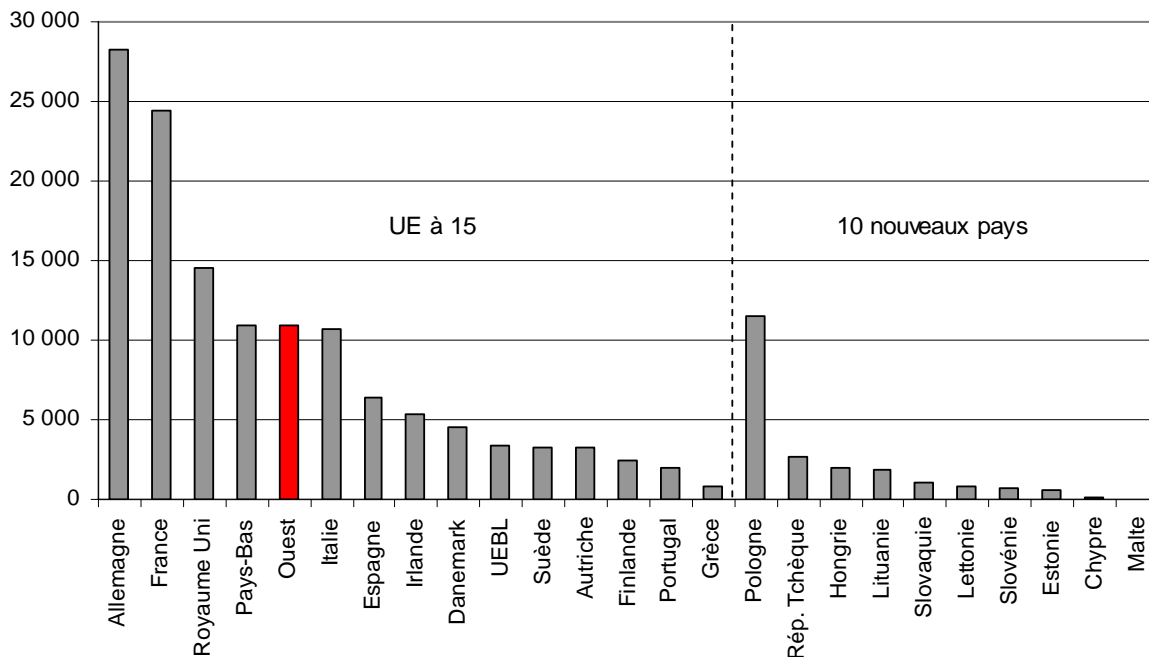
Départements	1980	1985	1990	1995	2000	2004	1980/2004 (en %)
Calvados	10 334	7 520	5 280	3 778	3 065	2 572	- 75,1
Manche	25 416	18 398	12 349	8 748	6 962	5 719	- 77,5
Orne	11 742	7 756	5 234	3 885	3 139	2 655	- 77,4
Basse-Normandie	47 492	33 674	22 863	16 411	13 166	10 946	- 77,0
Côtes d'Armor	19 978	13 632	9 617	6 745	5 652	4 930	- 75,3
Finistère	16 247	11 100	8 132	5 629	4 619	4 005	- 75,3
Ille et Vilaine	23 270	16 372	11 596	8 549	7 087	6 066	- 73,9
Morbihan	17 524	12 210	8 388	5 798	4 739	4 108	- 76,6
Bretagne	77 019	53 314	37 733	26 721	22 097	19 109	- 75,2
Loire Atlantique	13 685	8 999	6 174	4 109	3 470	2 987	- 78,2
Maine et Loire	11 011	7 182	4 738	3 411	2 931	2 578	- 76,6
Mayenne	14 934	11 570	8 877	6 394	5 373	4 770	- 68,1
Sarthe	9 659	5 978	3 435	2 176	1 763	1 560	- 83,8
Vendée	11 782	6 139	3 760	2 371	2 064	1 779	- 84,9
Pays de la Loire	61 071	39 868	26 984	18 461	15 601	13 674	- 77,6
Total Ouest	185 582	126 856	87 580	61 593	50 864	43 729	- 76,4
<i>France</i>	<i>465 302</i>	<i>309 404</i>	<i>208 471</i>	<i>146 528</i>	<i>120 406</i>	<i>103 051</i>	<i>- 77,9</i>

Répartition du nombre de producteurs de lait entre 1980 et 2004

Source : AGRESTE - CNIEL

CARTE REPARTITION DES VACHES LAITIERES

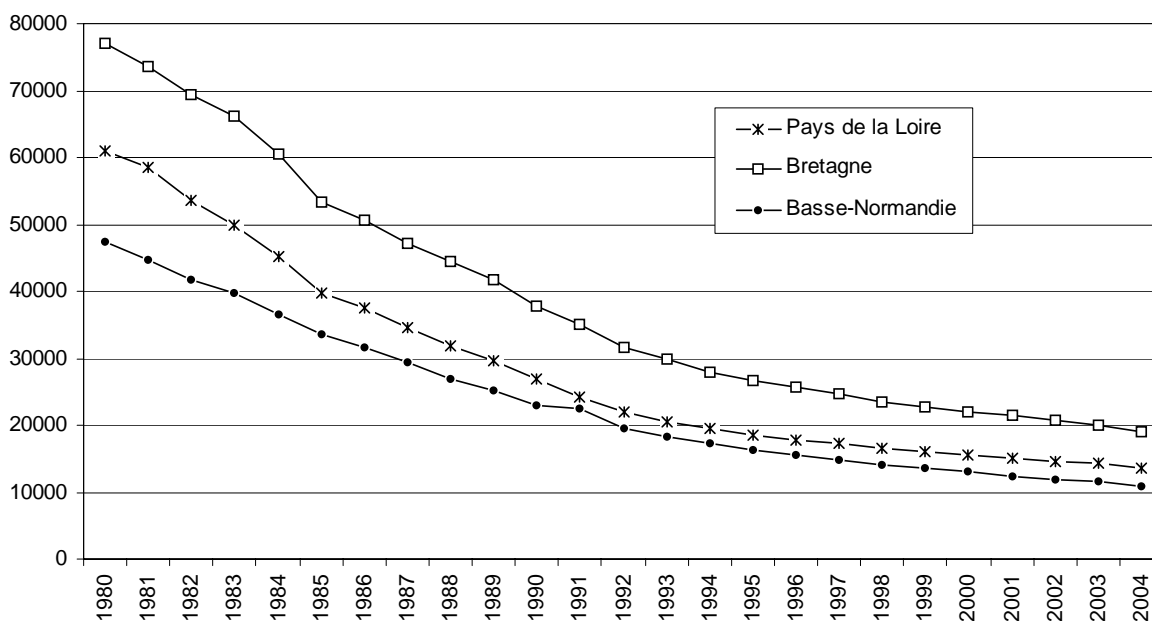
en milliers de tonnes



La production laitière de l'Ouest au sein de l'Europe des 25

Source : CNIEL

Entre 1992 et 2004, on constate une baisse de la production laitière dans les trois régions de l'Ouest (- 4,2 %), évolution en valeur relative supérieure à l'évolution nationale observée sur la même période (- 3,4 %). La région Basse-Normandie accuse la plus forte baisse (- 5,4 %).



Evolution du nombre de producteurs de lait entre 1980 et 2004 dans les régions de l'Ouest

Source : AGRESTE - CNIEL

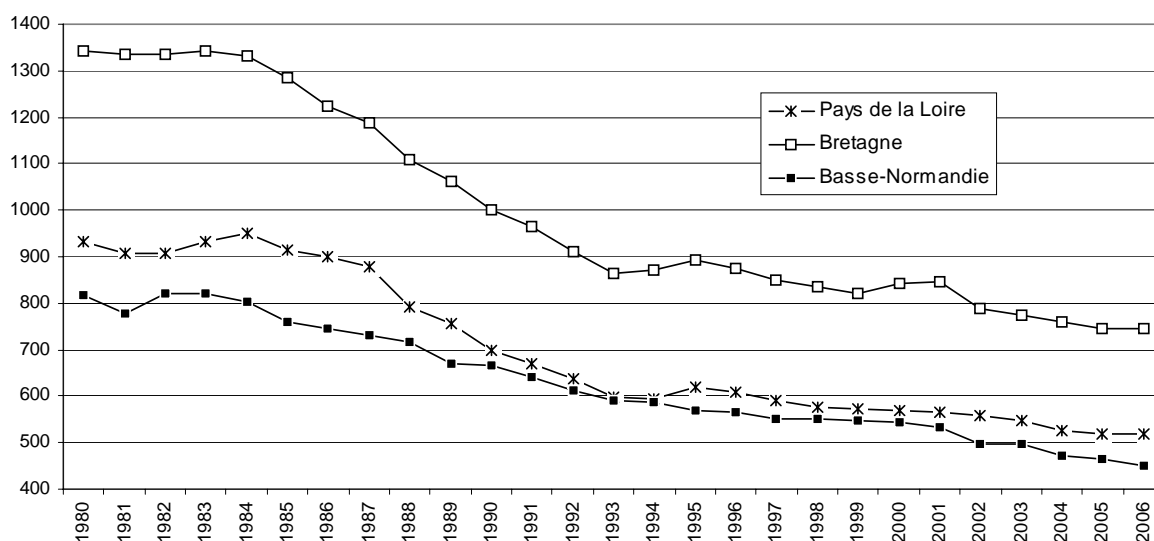
En 2004, les trois régions totalisaient 43 700 producteurs de lait livrant à l'industrie laitière sur un total de 103 000 au niveau national (soit une représentativité de 42,4 %). Au cours des 25 dernières années, leur nombre a été plus que divisé par 4, l'évolution observée en valeur relative sur la zone Ouest étant de même niveau que celle constatée sur le plan national sur la même période.

En 2006, près de 44 % du troupeau de vaches laitières était situé en Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire, les autres régions les plus représentées étant Rhône-Alpes, Auvergne, Lorraine, Franche-Comté et Nord-Pas-de-Calais.

Avec une collecte de 10,5 milliards de litre de lait, les trois régions de l'Ouest représentaient 47 % de la collecte nationale⁶ en 2004.

Sur l'ensemble de la zone d'étude, les départements les plus "laitiers" de France sont par ordre décroissant l'Ille et Vilaine (1,41 milliard de litres en 2003), suivi par la Manche (1,25 milliard de litres), les Côtes d'Armor (1,19), le Finistère (1,07) et la Mayenne (1,01). Ces départements sont aussi ceux qui présentent parmi les plus fortes densités d'établissements de transformation suivant l'adage "pas de lait sans usine, pas d'usine sans lait".

Sur la période 1980-2004, la diminution des volumes en valeur relative dans les trois régions de l'Ouest (- 7,3 %) a été sensiblement identique à la baisse enregistrée au niveau national (- 7,7 %). Sur un plan plus détaillé, la Basse-Normandie a connu la plus forte diminution (en recul de 15,3 %), les Pays de la Loire ont vu une diminution des litrages de 7 % alors que la région Bretagne, en revanche, a affiché un recul moindre (- 2,7 %).



Evolution de l'effectif des vaches laitières entre 1980 et 2006

Source : CNIEL

⁶ La collecte correspond à la production totale hormis l'autoconsommation et la vente directe. La collecte représentait ainsi au niveau national 93,7 % de la production totale de lait de vache.

Départements	1980	1985	1990	1995	2000	2004
Côtes d'Armor	912 904	1 013 452	902 115	866 703	986 736	1 156 070
Finistère	1 474 908	1 557 550	1 408 193	1 359 792	1 242 001	1 058 226
Ille et Vilaine	1 520 407	1 651 974	1 551 082	1 509 333	1 530 200	1 410 653
Morbihan	832 640	852 837	767 483	758 719	730 126	988 068
Bretagne	4 740 859	5 075 813	4 628 873	4 494 546	4 489 063	4 613 017
Loire Atlantique	1 161 441	1 271 647	1 147 862	1 092 391	1 089 380	746 091
Maine et Loire	399 516	386 156	240 584	234 522	210 153	592 448
Mayenne	1 021 005	1 265 320	1 283 848	1 096 906	1 192 765	998 576
Sarthe	427 372	488 986	428 988	585 730	574 484	386 908
Vendée	472 219	539 536	538 915	541 941	538 551	512 419
Pays de la Loire	3 481 555	3 951 645	3 640 197	3 551 490	3 605 333	3 236 442
Calvados	835 095	827 512	720 767	686 467	735 893	586 452
Manche	1 335 257	1 390 367	1 325 492	1 276 498	1 118 321	1 255 266
Orne	728 673	817 876	726 702	665 368	669 695	613 431
Basse-Normandie	2 899 026	3 035 755	2 772 961	2 628 333	2 523 910	2 455 148
Total Ouest	11 121 440	12 063 213	11 042 031	10 674 369	10 618 306	10 304 607
<i>France</i>	<i>24 106 887</i>	<i>24 672 430</i>	<i>23 424 689</i>	<i>22 731 452</i>	<i>22 624 634</i>	<i>22 247 563</i>

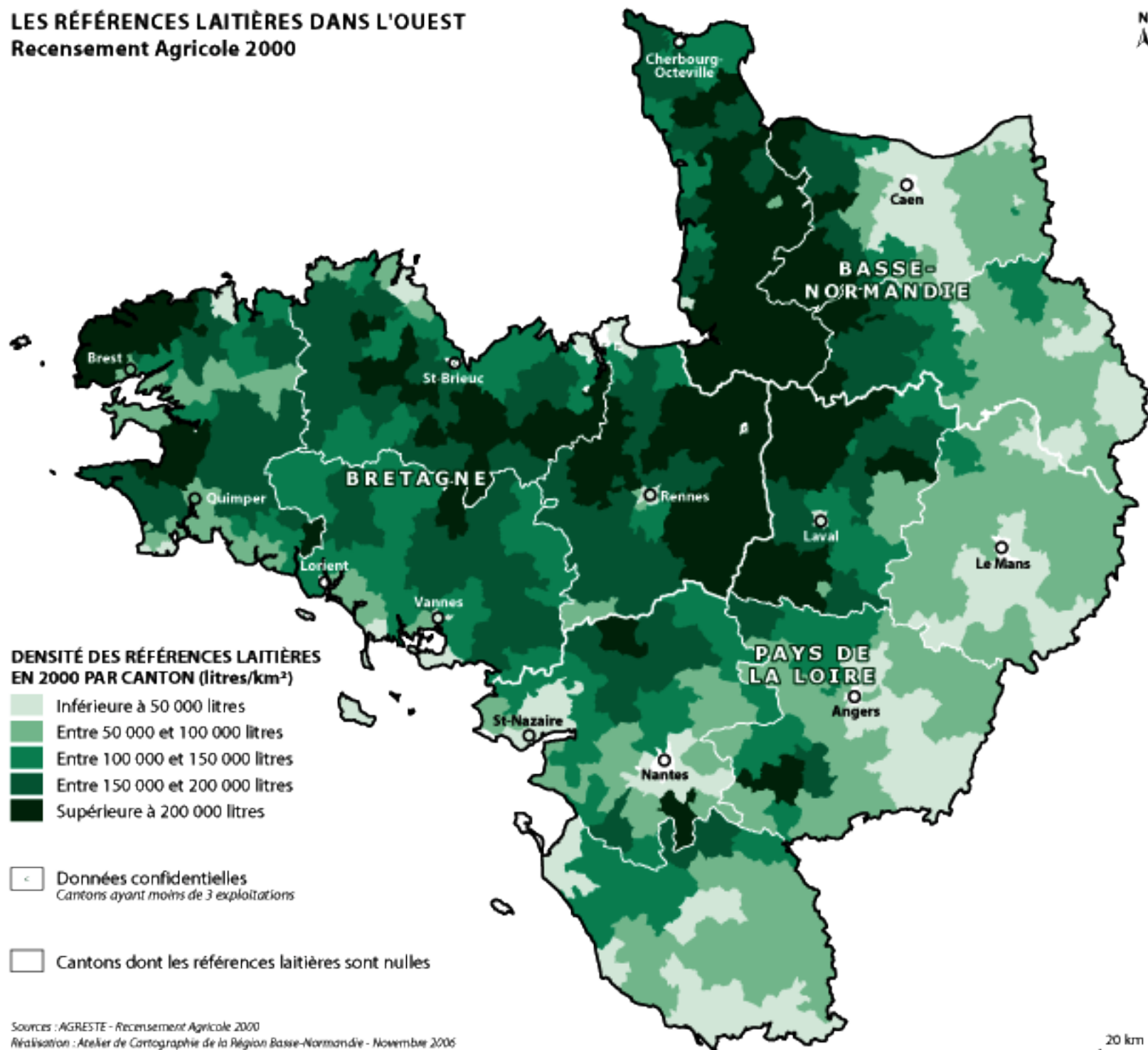
**Evolution 1980-2004 de la collecte de lait de vache par département
et par région du l'Ouest (en milliers de litres de lait)**

Source : CNIEL/SCEES - Enquête mensuelle

LES RÉFÉRENCES LAITIÈRES DANS L'OUEST

Recensement Agricole 2000

N
▲



**CARTE DES REFERENCES LAITIERES DANS L'OUEST PAR CANTONS
(RGA 2000) : MOYENNE PAR EXPLOITATION**

Les cartes représentant la répartition des références laitières⁷ par canton indiquent une très forte densité au sein des zones bocagères (Manche, ouest du Calvados, nord de la Mayenne, Ille-et-Vilaine) ainsi que le long d'une bande littorale du Nord-Finistère et des Côtes d'Armor.

Concernant les références laitières moyennes par exploitation, celles-ci sont en augmentation du fait d'une tendance à l'agrandissement des structures d'exploitations et du regroupement de celles-ci.

Départements	2001/2002		2002/2003		2003/2004		2004/2005	
	Nombre de producteurs	Moyenne en litres	Nombre de producteurs	Moyenne en litres	Nombre de producteurs	Moyenne en litres	Nombre de producteurs	Moyenne en litres
Calvados	2 973	203 653	2 884	210 566	2 796	220 774	2 674	230 317
Manche	6 718	192 395	6 433	200 864	6 190	209 954	5 929	219 095
Orne	3 126	201 087	2 993	209 743	2 890	219 457	2 744	231 177
Basse-Normandie	12 817	197 126	12 310	205 296	11 876	214 814	11 347	224 661
Côtes d'Armor	5 637	214 699	5 456	221 856	5 268	229 916	5 075	239 041
Finistère	4 606	237 805	4 435	246 963	4 306	254 877	4 121	266 480
Ille-et-Vilaine	7 067	205 841	6 832	212 428	6 573	220 543	6 274	231 166
Morbihan	4 768	215 391	4 641	221 433	4 448	231 347	4 257	241 388
Bretagne	22 078	216 834	21 364	223 961	20 595	232 453	19 727	242 775
Loire-Atlantique	3 445	224 196	3 336	231 160	3 216	240 889	3 077	253 541
Maine-et-Loire	2 928	208 749	2 854	215 134	2 770	223 193	2 656	233 385
Mayenne	5 313	192 507	5 220	196 387	5 087	201 702	4 917	208 746
Sarthe	1 779	224 634	1 729	231 730	1 700	237 617	1 644	245 699
Vendée	2 011	256 786	1 961	263 241	1 888	274 275	1 803	287 511
Pays de la Loire	15 476	214 679	15 100	220 342	14 661	227 869	14 097	237 549
France	119 579	-	115 600	199 418	112 941	207 430	107 869	217 351

**Evolution des productions moyennes départementales et régionales
des producteurs de lait par campagne**

Source : Ministère de l'Agriculture - Office de l'Elevage

Sur la base d'autres statistiques communiquées par le Ministère de l'Agriculture à partir d'enquêtes de l'Office de l'Elevage (cf. tableau ci-dessus) sur des bases différentes des AGRESTE⁸, les résultats départementaux des dernières campagnes laitières montrent une augmentation des volumes de lait produits par exploitation, les exploitations bretonnes présentant les plus forts litrages moyens avec près de 242 800 litres, suivies par les Pays de la Loire avec près de 237 600 litres et la Basse-Normandie avec 224 600 litres.

⁷ Les références laitières correspondent aux droits à produire ou volumes de quotas laitiers déterminés en application des dispositifs de la Politique Agricole Commune.

⁸ Les chiffres des tableaux AGRESTE qui précèdent sont inférieurs à ceux réalisés par l'Office de l'Elevage car les populations concernées et les sources des données sont différentes :

- le tableau issu des statistiques AGRESTE est obtenu à partir des données "livraison par département" de l'Enquête Annuelle Laitière du SCEES et ne concerne que les livreurs aux laiteries ; pour 2004, il s'agit d'une moyenne sur l'année déclarée par les laiteries ; ce chiffre exclut donc les vendeurs directs ;
- le dernier tableau réalisé par l'Office de l'Elevage a été obtenu à partir du fichier quotas et regroupe à la fois les livreurs et les vendeurs directs (pour la campagne 2004/2005, il s'agit d'un état au 01/04/2004).

Au niveau des départements, c'est la Vendée qui affiche les volumes moyens par exploitation les plus importants avec 287 511 litres, suivie par le Finistère avec 266 480 litres. Le département présentant la moins forte productivité par exploitation est la Manche (219 000 litres), résultat qui se rapproche de la moyenne nationale.

Une analyse plus fine a pu être réalisée à partir d'une commande spécifique portant sur l'enquête structure réalisée en 2005 et concernant 42 500 exploitations laitières dans l'Ouest sur le seul critère qu'elles possèdent au moins une vache laitière quelle que soit leur orientation technico-économique⁹ et livrant ou non à l'industrie laitière.

Régions	Exploitations non professionnelles		Exploitations professionnelles	
	Part	Part des références laitières	Part	Part des références laitières
Basse-Normandie	4,9	0,6	95,1	99,4
Bretagne	4,6	0,4	95,4	99,6
Pays de la Loire	2,5	0,2	97,5	99,8
Total Ouest	4,0	0,4	96,0	99,6

Poids des exploitations laitières professionnelles et non professionnelles dans l'Ouest

Source : RGA - 2000

Près de 68 % des exploitations laitières sont répertoriées dans l'orientation "bovins-lait" (correspondant à l'OTEX 41), environ 10 % le sont dans l'orientation "grandes cultures et herbivores" (OTEX 81) et 8 % sont identifiées dans l'orientation "bovins-lait-viande" (OTEX 43), le reste se répartissant au sein des autres rubriques.

97,8 % des exploitations laitières des trois régions de l'Ouest sont considérées comme professionnelles¹⁰; les non professionnelles (2,2 %)¹¹ sont en nombre décroissant depuis les dernières décennies puisqu'elles représentaient encore 4,2 % des exploitations laitières au Recensement Général Agricole 2000. Leur représentativité au sein de la filière est négligeable puisqu'elles ne totalisaient que 0,4 % des références laitières en 2000.

Par ailleurs, d'après l'enquête structure réalisée en 2005, 71 % des chefs d'exploitations non professionnelles ont plus de 50 ans (contre 31,6 % pour les exploitations professionnelles).

C'est la Basse-Normandie qui affiche le plus grand nombre d'exploitations non professionnelles dont la part représente 4,3 % du total régional. A contrario, ils ne représentent que 0,9 % des exploitations laitières dans les Pays de la Loire.

⁹ OTEX ou Orientation Technico-économique des Exploitations.

¹⁰ Cf. voir glossaire pour définition.

¹¹ Soit 955 exploitations non professionnelles contre 41 549 considérées comme professionnelles.

Régions	Exploitations non professionnelles	Exploitations professionnelles	Total
Basse-Normandie	73,7	34,3	36,1
Bretagne	69,5	29,2	30,0
Pays de la Loire	66,1	32,7	33,0
Total Ouest	71,1	31,6	32,5

Part des plus de 50 ans au sein des exploitations laitières professionnelles et non professionnelles dans l'Ouest

Source : Enquête Structure 2005

1. LA CARACTERISATION DES SYSTEMES LAITIERS PRESENTS DANS LES TROIS REGIONS DE L'OUEST

Loin d'être une zone totalement homogène au niveau de la production laitière, les territoires de l'Ouest présentent des spécificités permettant d'isoler des systèmes bien identifiés.

L'Institut de l'Elevage a réalisé un zonage de la France laitière avec pour finalité d'approcher les trajectoires possibles des différents types d'exploitations dans le cadre de différents scénarios d'évolution à l'horizon 2010-2012¹².

A partir d'une cartographie mixant les effets de climats, de potentiels et des effets de systèmes de production laitière, l'Institut de l'Elevage distingue quatre grandes zones :

- Une zone "Ouest" intègre essentiellement la Bretagne et une grande moitié ouest des Pays de la Loire au sein de laquelle la production laitière est essentiellement le fait d'exploitations intensives utilisant largement le maïs ensilage présent dans 93 % des exploitations. L'étude zonage de l'Institut de l'Elevage indique qu'en Bretagne, moins de 30 % des exploitations laitières ont un autre atelier bovin viande (parfois hors sol à hauteur de 10 %) alors que la mixité lait-viande concerne environ 50 % des exploitations en Pays de la Loire.
- La partie Ouest de la Basse-Normandie (département de la Manche) voit également une mixité lait-viande fréquente. La densité des productions bovine et laitière y est très élevée, bien que les exploitations y soient moins intensives et aient davantage recours à l'herbe dans les systèmes fourragers que dans les deux autres régions voisines.
- Une zone de polyculture élevage à faible densité intégrant notamment le Perche, la Sarthe, le sud de la Vendée et le Maine-et-Loire où cette faible densité apparaît comme un handicap au maintien d'un tissu d'exploitations laitières ayant besoin d'activités de services spécifiques et souhaitant conserver des possibilités de travail en commun et d'échanges.
- Le Pays d'Auge dont les caractéristiques pédo-climatiques en font un territoire où la problématique herbagère est portée à son maximum au sein des trois régions d'étude. La moitié des exploitations laitières n'utilise pas ou très occasionnellement de maïs ensilage et plus de 70 % associent production laitière

¹² Institut de l'Elevage, Réforme de la PAC et production laitière : scénarios d'évolution à l'horizon 2010-2012, Novembre 2004.

et ateliers viande spécifique, majoritairement constitués d'animaux consommateurs d'herbe (bœufs ou vaches allaitantes).

Notons qu'il existe en outre une grande diversité de systèmes présents qui vont du tout herbe au système maïs prédominant selon les potentialités pédo-climatiques mais aussi selon les stratégies d'éleveurs. On constate des diversités liées aux tailles, aux références, aux associations de productions, aux degrés d'intensification et aux choix des systèmes fourragers.

Etat des lieux des systèmes herbagers et des prairies permanentes dans l'Ouest

Les trois Présidents de Conseils Régionaux ont souhaité la réalisation d'un développement particulier sur les systèmes herbagers dans le cadre de cette étude. Nous retrouverons ainsi, dans chacune des trois parties du présent rapport, un développement sur l'état des lieux, les effets de la PAC sur ces systèmes et les enjeux et perspectives en la matière.

La part des Surfaces en Herbe (SH) représente 58 % de la Surface Agricole Utile (SAU) en Basse-Normandie, 48 % dans les Pays de la Loire et 40 % en Bretagne. Des trois régions, la Basse-Normandie se distingue tout particulièrement comme le pôle herbager principal de l'Ouest et où, notamment du fait de conditions pédo-climatiques et du poids de l'histoire, l'intensification des systèmes est restée plus mesurée et a ainsi permis de maintenir une plus forte proportion de prairies. Les zones demeurées herbagères sont parfois aussi celles où les contraintes liées à la topographie et à la nature des sols étaient défavorables aux cultures (argiles à silex dans le Pays d'Auge par exemple).

Au plan départemental, on constate de fortes disparités puisque le département de la Manche, le plus herbager du Grand-Ouest, totalise près de 60 % de surfaces herbagères. Malgré une régression importante des surfaces en herbe depuis les années 70 du fait principalement du mouvement de remise en cultures et de l'urbanisation¹³, la Basse-Normandie voit plus de la moitié de sa Surface Agricole Utile (SAU) occupée par la prairie permanente (STH¹⁴) contre 27 % pour les Pays de la Loire et 13 % pour la Bretagne.

Surfaces	Basse-Normandie	Bretagne	Pays de la Loire
SH/SAU	58 %	40 %	48 %
STH/SAU	51 %	13 %	27 %
STH/SH	88 %	33 %	56 %

Part de l'herbe dans les exploitations des régions de l'Ouest en 2004

Source : AGRESTE

Selon l'Institut de l'Elevage, outre le problème de qualité des terres précédemment évoqué, la raison du maintien plus important de la prairie permanente en Basse-Normandie se justifie par le fait que celle-ci a sans doute été considérée

¹³ Par exemple, en Basse-Normandie, l'herbe couvrait 84% de la Surface Agricole Utile.

¹⁴ Surfaces Toujours en Herbe comprenant les prairies naturelles, herbages, pâturages, parcours et landes productives.

comme suffisamment productive et, en tant que telle, n'a pas été remplacée par des prairies temporaires sur lesquelles repose en général l'espoir d'une amélioration de rendement. La présence des vergers cidricoles "haute-tige" a pu également contribuer à cette conservation.

Surfaces	Bretagne			Pays de la Loire			Basse-Normandie		
	1970	1990	2004	1970	1990	2004	1970	1990	2004
SH (en milliers d'ha)	1 081	788	716	1 682	1 186	1 110	1 246	911	799
SH/SAU	52,5 %	42,5 %	39,7 %	64,1 %	49,6 %	48 %	83,4 %	64,8 %	58,3 %
STH (en milliers d'ha)	535	296	239	1 183	786	619	1 179	826	700
STH/SAU	26 %	16 %	13,3 %	45,1 %	32,8 %	26,7 %	79,2 %	58,7 %	51,1 %
STH/SH	49,5 %	37,6 %	33,4 %	70,3 %	66,2 %	55,8 %	94,7 %	90,7 %	87,6 %
Prairies temporaires et artificielles (en milliers d'ha)	546	492	477	499	400	491	66	85	99
Prairies temporaires et artificielles/SH	50,5 %	62,4 %	66,6 %	29,7 %	33,8 %	44,2 %	5,3 %	9,3 %	12,4 %
Maïs fourrage (1 000 ha)	60	378	303	70	431	270	33	178	174
Maïs fourrage/ SFP ¹⁵	9,8 %	31,8 %	32,6 %	5,1 %	26,6 %	19,4 %	2,9 %	16,3 %	17,8 %
Terres arables (en milliers d'ha)	1 495	1 554	1 544	1 325	1 551	1 628	299	577	651

Evolution des surfaces herbagères et fourragères de 1970 à 2004 dans le Grand-Ouest

Source : AGRESTE, statistique agricole annuelle

¹⁵ Surfaces Fourragères Principales qui correspondent aux cultures fourragères et aux surfaces toujours en herbe.

CARTE NATIONALE DE LA PART DES PRAIRIES PERMANENTES

Concernant la part occupée par les prairies permanentes par rapport aux surfaces herbagères qui comprennent également les prairies temporaires et artificielles, la Basse-Normandie se distingue avec un taux de 88 % contre 56 % pour les Pays de la Loire et 33 % pour la Bretagne.

En Bretagne et en Pays de la Loire, l'évolution des surfaces herbagères et fourragères entre 1970 et 1990 indique que le recul des surfaces en herbe a profité au développement des fourrages annuels et au maïs destiné à l'ensilage en particulier. En Bretagne, les surfaces en maïs ont été multipliées par 6 en 20 ans, dans le même temps, la prairie temporaire chutant de 10%. Par ailleurs, on constate parallèlement un mouvement de remplacement de prairies permanentes en prairies temporaires.

Depuis 1990, les trois régions ont connu un ralentissement de la diminution des prairies. Outre les facteurs conjoncturels (effets de la réforme de la PAC de 1992 instituant des seuils de chargement, compléments extensifs, déclaration des surfaces céréales et oléo-protéagineux - SCOP - mise en place de la prime à l'herbe...), il faut compter également avec les facteurs naturels dans la mesure où les prairies permanentes restantes occupent des sols de plus faible qualité agronomique et qui seraient difficilement exploitables pour d'autres cultures.

En Basse-Normandie, entre 1990 et 2004, la part de l'herbe n'a baissé que de 6,6 %. Le rythme de développement des prairies temporaires (+ 2,2 % des surfaces en herbe) est plus lent que dans les deux autres régions.

La Basse-Normandie présente globalement une spécificité du fait de la place encore réservée à l'herbe dans ses systèmes d'élevage. Les études réalisées notamment par l'Institut de l'Élevage soulignent la plus faible productivité de la prairie bas-normande. Selon ces sources, le potentiel herbager est élevé mais souvent sous exploité. L'introduction et le développement du maïs ensilage ont souvent permis une simplification du système fourrager mais ont parfois conduit à une sous exploitation du potentiel des prairies. Des études montrent que la prairie normande peuvent constituer l'un des principaux leviers d'amélioration du revenu des producteurs bas-normands tant les réserves de productivité sont élevées.

Nous reviendrons plus largement dans la deuxième partie du présent rapport sur les conséquences de la réforme de la PAC sur les systèmes herbagers, certaines dispositions (DPU) les pénalisant. En revanche, il convient de relever que les accords de Luxembourg concernant la réforme de la PAC imposent, depuis 2005, que les Etats Membres introduisent le principe de "sanctuarisation" des espaces herbagers en exigeant le maintien des surfaces en prairies permanentes au titre de la conditionnalité des aides en se basant sur un référentiel 2003.

Conformément à la réglementation, une prairie permanente est une surface consacrée à la production d'herbe et d'autres plantes fourragères herbacées en place depuis 5 ans ou davantage. Dans l'hypothèse d'une diminution de 10 % de leurs surfaces en prairies permanentes, les exploitants concernés s'exposent à une obligation de réimplanter des prairies. Au-delà, le règlement prévoit des sanctions touchant à la réduction voire à la suppression des aides européennes. Des contrôles terrains et des contrôles administratifs sont réalisés par les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt.

**2 CARTES SUR L'EVOLUTION 1988-2000 DES FOURRAGES HERBE
ET MAÏS EN FRANCE**

Il convient d'indiquer que les analyses réalisées au niveau national à partir du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) 2003 montrent que les 44 000 exploitations productrices de lait dans les trois régions de l'Ouest disposent, en moyenne, de 15 hectares de maïs fourrage (soit l'équivalent de 30 % de leur Surface Fourragère Principale)¹⁶. La carte ci-contre permet de préciser que la proportion de la SFP en maïs est la plus importante en Bretagne, intermédiaire en Pays de Loire et un peu plus faible en Basse Normandie.

2. LA TAILLE DES EXPLOITATIONS LAITIÈRES

Régions		Moins de 5 ha	De 5 ha à moins de 10 ha	De 10 ha à moins de 25 ha	De 25 ha à moins de 50 ha	De 50 ha à moins de 100 ha	100 ha et plus	Nombre total d'exploitations
Basse-Normandie :								
2003	Expl. laitières	0,5	0,7	14,1	43,6	37,4	3,7	8 305
	Toutes expl.	8,6	2,1	16,8	29,4	27,8	6,7	19 979
2005	Expl. laitières	1,0	0,7	12,8	41,5	39,6	4,4	7 699
	Toutes expl.	10,7	2,3	16,8	30,7	31,6	7,9	18 769
Bretagne :								
2003	Expl. laitières	0,6	1,2	18,0	54,4	24,9	0,9	16 318
	Toutes expl.	13,1	4,4	22,1	40,3	19,0	1,2	37 469
2005	Expl. laitières	0,5	1,2	15,4	48,7	25,5	1,2	15 182
	Toutes expl.	28,1	8,9	44,1	85,0	44,8	3,4	34 957
Pays de la Loire :								
2003	Expl. laitières	0,5	0,5	12,8	48,7	34,2	3,3	8 807
	Toutes expl.	10,9	2,9	14,5	30,0	25,9	4,8	35 986
2005	Expl. laitières	0,9	0,8	11,3	44,9	32,8	3,4	8 286
	Toutes expl.	13,2	3,3	15,6	32,8	29,4	5,8	34 089

Répartition des exploitations laitières selon la taille de SAU (en %)

Source : MSA

L'analyse des statistiques de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) sur la répartition à la fois des exploitations laitières et de la totalité des exploitations par surface de Surface Agricole Utile (SAU) appelle plusieurs commentaires.

Tout d'abord, force est de constater que la majorité des exploitations laitières se situe dans la classe des 25 à 100 ha. Il y a proportionnellement moins d'exploitations

¹⁶ Source : Vincent CHATELLIER - INRA.

de petite taille, l'évolution de la cessation d'activité des producteurs non professionnels, ces dernières années, y étant pour beaucoup.

Entre 2003 et 2005, la part des petites exploitations laitières (moins de 5 ha) ne diminue pas, leur représentativité se stabilise voire même augmente légèrement.

La proportion des très grandes exploitations augmente légèrement.

3. L'EMPLOI AU SEIN DES EXPLOITATIONS LAITIÈRES

La connaissance précise de l'emploi au sein des exploitations agricoles en général et notamment laitières s'avère un exercice relativement complexe à réaliser.

L'une des approches consiste à utiliser les données AGRESTE sur la base de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2003. Le champ des exploitations pris en compte ici répond à la définition des seules exploitations professionnelles, classées dans l'Orientación Technico-économique des Exploitations (OTEX) 41 "bovin-lait" pour lesquelles les 2/3 de leur marge brute standard proviennent de l'activité laitière.

Sur ce point, il convient de relever que les exploitations agricoles sont classées selon leur spécialisation par orientation. L'OTEX 41 "bovin-lait" ne concerne alors que les exploitations spécialisées laitières qui représentent au niveau national 65 000 exploitations en France sur un total de 100 000 exploitations laitières recensées à cette même date par les statistiques habituelles.

Régions	Nombre total d'exploitations "bovins lait"	Nombre d'exploitations avec main d'œuvre	Proportion d'exploitations employeuses
Bretagne	14 156	2 765	19,5%
Pays de la Loire	8 446	2 307	27,3%
Basse Normandie	8 805	1 906	21,6%
Total Ouest	31 407	6 478	20,6%
<i>France</i>	<i>65 074</i>	<i>18 258</i>	<i>28,0%</i>

Répartition du nombre des exploitations "bovins lait" employeuses dans l'Ouest

Source : AGRESTE, Enquête Structure 2003

Entre 1988 et 2003, la comparaison des enquêtes structures indique une diminution des exploitations avec main d'œuvre dans l'Ouest de même grandeur qu'au niveau national. La baisse des UTA "chefs et co-exploitants", phénomène logique dû à la diminution des exploitations, est accompagnée dans le même temps d'une baisse des UTA "salariés".

Régions	Exploitations avec main d'œuvre			Total salariés UTA			UTA chefs et co-exploitants		
	1988	2003	%	1988	2003	%	1988	2003	%
Bretagne	4 009	2 765	-31,0%	1 287	1 270	-1,3%	30 364	18 728	-38,3%
Pays de la Loire	3 486	2 307	-33,8%	985	929	-5,7%	19 476	11 812	-39,4%
Basse-Normandie	2 565	1 906	-25,7%	1 258	1 149	-8,7%	19 248	11 548	-40,0%
Total Ouest	10 060	6 978	-34,1%	3 530	3 348	-5,1%	69 088	42 088	-39,0%
<i>France</i>	<i>27 986</i>	<i>18 258</i>	<i>-34,8%</i>	<i>8 010</i>	<i>7 658</i>	<i>-4,4%</i>	<i>134 429</i>	<i>86 520</i>	<i>-35,6%</i>

Evolution de l'emploi dans les seules exploitations "bovins lait" entre 1988 et 2003

Source : AGRESTE, Enquête Structure

Selon l'enquête précitée sur les seules exploitations spécialisées "bovins-lait", 20,6 % des exploitations laitières étaient employeuses cette année-là. La proportion la plus forte était atteinte dans les Pays de la Loire puisque cela concernait plus de 27 % des exploitations professionnelles.

L'approche par Unité de Travail Annuel (UTA)¹⁷ au sein de l'activité laitière dans l'Ouest conduit à un total de plus de 42 000 UTA chefs d'exploitations et co-exploitants, 1 630 UTA salariés permanents, 985 UTA saisonniers. Le total des UTA salariés atteint même 3 350 si l'on comptabilise les Entreprises de Travaux Agricoles ainsi que les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole.

Régions	UTA chefs et co-exploitants	UTA salariés permanents	UTA saisonniers	Total UTA salariés y compris ETA et CUMA	Salariés permanents/ ensemble travail salarié (en %)
Bretagne	18 728	497	364	1 270	39,1%
Pays de la Loire	11 812	423	346	929	45,5%
Basse-Normandie	11 548	710	275	1 149	61,8%
Total Ouest	42 088	1 630	985	3 348	49,7%
<i>France</i>	<i>86 520</i>	<i>3 688</i>	<i>2 860</i>	<i>7 658</i>	<i>48,2%</i>

L'emploi au sein des exploitations spécialisées "bovins-lait" dans les régions de l'Ouest par UTA¹⁸

Source : AGRESTE, Enquête Structure 2003

Les statistiques soulignent en Basse-Normandie un taux de salariés permanents plus élevé.

¹⁷ Le nombre d'UTA (Unité de Travail Annuel) d'une exploitation est la mesure du travail fourni par la main-d'œuvre, en prenant comme standard le travail d'une personne à plein temps pendant une année entière. On inclut dans ce calcul l'activité des personnes de la famille, celle des salariés permanents ou occasionnels et celle des ETA (Entreprise de Travaux Agricoles) et des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA).

¹⁸ UTA : Unité de Travail Agricole.

Régions	Nombre de salariés permanents	Nombre de contrats saisonniers
Bretagne	865	3 972
Pays de la Loire	684	3 389
Basse-Normandie	1 184	1 356
Total Ouest	2 733	9 463
<i>France</i>	<i>6 199</i>	<i>24 520</i>

L'emploi salarié au sein des exploitations "bovins-lait" dans les trois régions de l'Ouest

Source : AGRESTE, Enquête Structure 2003

Traduit en nombre d'emplois, les exploitations orientées "bovins-lait" faisaient vivre 2 733 salariés permanents en 2003 auxquels il convient d'ajouter près de 9 500 contrats saisonniers. La Basse-Normandie se distingue tout particulièrement en nombre d'emplois salariés et la Bretagne en nombre de saisonniers.

De manière complémentaire, une commande spécifique faite par les CESR à partir de l'enquête structure 2005 détaille l'emploi par UTA au sein de toutes les exploitations professionnelles qui possèdent au moins une vache laitière quelles que soient leurs orientations dominantes. Certes, contrairement à l'approche précédente, probablement limitative, celle-ci pose en réalité la difficulté de l'individualisation des tâches relevant de l'élevage de vaches laitières et de la production qui en découle et donc, des parts d'UTA concernées par cette seule activité. Selon cette approche, c'est près de 60 900 UTA chefs d'exploitations et co-exploitants ainsi comptabilisés et au total **plus de 81 600 UTA** (tous actifs confondus sur les exploitations ainsi retenues).

Régions	UTA chef d'exploitat°	UTA co-exploitant	UTA conjoints non co-exploit.	UTA autres actifs pop. familiale	UTA salariés permanents	UTA salariés saisonniers occasionnels	UTA ETA CUMA	Total UTA
Basse-Normandie	9 982	3 879	2 833	588	1 312	568	193	19 355
Bretagne	17 941	8 527	4 533	1 204	1 202	1 064	623	35 094
Pays de la Loire	13 018	7 548	3 780	824	1 004	722	305	27 202
Ouest	40 941	19 953	11 146	2 616	3 518	2 355	1 121	81 651

L'emploi au sein des exploitations professionnelles¹⁹ possédant au moins une vache laitière dans les régions de l'Ouest par UTA, tous OTEX confondus

Source : AGRESTE - Enquête Structure 2005

4. LE DIAGNOSTIC TECHNICO-ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS LAITIÈRES DE L'OUEST

Pour analyser d'une façon cohérente les dynamiques économiques de la production laitière dans l'Ouest, les CESR ont confié aux trois réseaux des Centres

¹⁹ Voir définition dans le glossaire.

d'Economie Rurale²⁰ le soin d'extraire des données issues de leurs systèmes comptables. C'est à partir de leurs activités de stockage, de traitement et d'analyse de l'information que les CER se sont appuyés pour répondre à la situation technico-économique des exploitations laitières.

L'analyse statistique, inédite jusqu'alors sur l'Ouest, s'appuie ainsi sur un échantillon interrégional initial de plus de 20 200 exploitations laitières sur l'exercice comptable 2004/2005, ce qui représente en moyenne 56 % du quota laitier des trois régions et 25 % de la production française (cf. cadre de la zone d'étude et des répartition des exploitations selon l'orientation en annexe n° 1).

4.1. Des résultats économiques liées aux structures de production relativement homogènes dans l'Ouest malgré des conditions de production différentes

Caractéristiques structurelles	Basse-Normandie	Bretagne	Pays de la Loire
SAU	77 ha	59 ha	66 ha
Main d'œuvre : UTH	1,77	1,63	1,79
SAU/UTH	43.5	36.5	37
Quota	300 000 l	280 000 l	290 000 l
Quota/UTH	169 000 l	171 000 l	162 000 l

Caractéristiques structurelles des exploitations laitières de l'Ouest

Source : CER France Normandie, Bretagne et Pays de la Loire - octobre 2006

Capital	Basse-Normandie	Bretagne	Pays de la Loire
Capital d'exploitation	280 000 euros	210 000 euros	250 000 euros
Capital d'exploitation/1 000 l	900 euros	760 euros	870 euros

Le capital des exploitations laitières de l'Ouest

Source : CER France Normandie, Bretagne et Pays de la Loire - octobre 2006

L'un des premiers constats majeurs de l'analyse révèle que les structures de production de l'exploitation laitière moyenne de Basse-Normandie, de Bretagne et des Pays de la Loire apparaissent relativement homogènes ce qui semble aller, a priori, à contre-courant des idées souvent colportées qui tendent à opposer ou tout du moins à différencier, entre eux, les systèmes laitiers des trois régions.

Disposant d'un quota moyen avoisinant les 300 000 litres, les écarts entre les trois régions s'observent surtout au niveau de la Surface Agricole Utile (SAU). Comme attendu, l'exploitation laitière bas-normande moyenne se distingue par une surface supérieure de plus de 15 % par rapport à l'exploitation laitière ligérienne et de plus de 30 % par rapport à l'exploitation laitière bretonne. Soulignons toutefois qu'à l'intérieur des Pays de la Loire, il existe davantage d'hétérogénéité entre les

²⁰ Dans chaque département, les Centres d'Economie Rurale (CER), créés depuis 40 ans à l'initiative des organisations professionnelles agricoles et des pouvoirs publics, accompagnent le développement de l'agriculture et du milieu rural. Dans chaque département, les CER ont pour mission d'aider les agriculteurs dans la gestion de leurs entreprises. Les douze CER du territoire d'étude ont donc été impliqués dans le projet afin de prendre en compte au plus près les particularités des bassins de production.

départements (notamment entre la Mayenne et la Vendée). La Bretagne apparaît assez homogène et se caractérise par une plus petite structure en SAU et en main d'œuvre mais en revanche comparable à la Basse-Normandie en ce qui concerne le lait vendu rapporté au nombre d'UTH.

Orientation technico-économique des systèmes et valorisation : la Basse-Normandie affiche sa différence

Caractéristiques techniques	Basse-Normandie	Bretagne	Pays de la Loire
% Maïs	32 %	36 %	34 %
UGB/ha	1,5	1,5	1,5
Rendement Lait/vache	5 800 l/VL	6 800 l/VL	6 800 l/VL

Caractéristiques techniques des exploitations laitières de l'Ouest

Source : CER France Normandie, Bretagne et Pays de la Loire - octobre 2006

Produits	Basse-Normandie	Bretagne	Pays de la Loire
Produit bovin lait	132 000 euros	118 000 euros	122 000 euros
Prix du lait	323 euros/1 000 l	305 euros/1 000 l	312 euros/1 000 l
Prix des réformes	840 euros	790 euros	830 euros
Subventions totales	20 000 euros	19 000 euros	21 000 euros

Produits des exploitations laitières de l'Ouest

Source : CER France Normandie, Bretagne et Pays de la Loire - octobre 2006

La part de vache normande en Basse-Normandie étant importante (de l'ordre de 40 %), il y a une moindre productivité, d'où un nombre d'animaux plus important rapporté à la surface pour obtenir le même résultat. La région Pays de la Loire est davantage impliquée dans une politique d'engraissement de jeunes bovins plus prononcée et les exploitations laitières suivent pour la plupart cette logique, ce qui explique un capital d'exploitation plus important. Cette région se distingue également par un phénomène plus récent de mises aux normes des bâtiments d'élevage. Le capital d'exploitation inférieur en Bretagne s'explique du fait notamment que les bâtiments sont davantage amortis que dans les autres régions. En revanche, la Basse-Normandie, caractérisée par un cheptel plus important du fait d'un rendement laitier de 1 000 litres par vache inférieur aux deux autres régions, et par conséquent, par un poste "bâtiment" plus important, est concernée par un capital d'exploitation supérieur.

En ce qui concerne l'orientation technico-économique des systèmes et choix de valorisation, les régions Bretagne et Pays de la Loire s'avèrent très comparables au regard des indicateurs techniques (part de maïs, chargement, rendement laitier), la Basse-Normandie s'en écarte en revanche sensiblement du fait du nombre d'animaux plus important pour faire le même quota (moindre rendement laitier par vache laitière). Entre la Bretagne et les Pays de la Loire, le chargement à l'hectare est en revanche identique. La part de fourrage maïs varie entre 32 et 36 %.

Les différences sur le produit bovin s'expliquent principalement par les écarts importants au niveau du prix du lait : de 305 euros/1 000 litres en Bretagne

à 323 euros/1 000 litres en Basse-Normandie alors que les Pays de la Loire se situent dans une situation de marché intermédiaire (312 euros/1 000 litres).

Concernant la valorisation des vaches de réforme (donnée intitulée "prix des réformes" dans le tableau), on constate un écart assez conséquent, la Basse-Normandie se distinguant ici, probablement du fait de l'effet "race normande" avec un différentiel moyen de l'ordre de 50 euros. Pour les Pays de la Loire où la valorisation est proche de celle observée en Basse-Normandie, les animaux sont globalement et traditionnellement mieux "finis" qu'en Bretagne (vaches davantage vendues dans cette région en fin de production sans recherche de conformation de carcasse).

Côté subventions totales à l'exploitation, on ne relève pas d'écarts significatifs entre les trois régions avec un montant total d'environ 20 000 euros.

Analyse des charges : la Bretagne la plus économe

Charges opérationnelles	Basse-Normandie	Bretagne	Pays de la Loire
Charges opérationnelles Bovins Lait	47 000 euros	39 000 euros	41 000 euros
Coût de la Surface Fourragère	14 800 euros	12 100 euros	12 500 euros
Coût de la SF/ha	250 euros	280 euros	260 euros
Coût des concentrés	14 000 euros	12 000 euros	15 000 euros
Coût des concentrés/VL	270 euros	290 euros	360 euros

Charges opérationnelles des exploitations laitières de l'Ouest

Source : CER France Normandie, Bretagne et Pays de la Loire - octobre 2006

Le système laitier breton s'avère plus économe, les charges opérationnelles étant bien en deçà de ce que l'on constate dans les deux autres régions. Cette situation favorablement évolutive sur les dernières années n'est pas une surprise dans la mesure où le message de la profession agricole relayé auprès des éleveurs dans cette région favorisait la maîtrise des charges. Le coût global est plus élevé en Basse-Normandie parce que les exploitations laitières valorisent des surfaces plus importantes.

Charges de structure	Basse-Normandie	Bretagne	Pays de la Loire
Charges de structure	73 000 euros	65 000 euros	82 000 euros
Charges de structure/1 000 l	237 euros	233 euros	282 euros
Coût de mécanisation/ha	440 euros	500 euros	470 euros

Charges de structure des exploitations laitières de l'Ouest

Source : CER France Normandie, Bretagne et Pays de la Loire - octobre 2006

Concernant le coût de la surface fourragère, la région Pays de la Loire se distingue par un recours à la consommation de concentrés plus important qui s'explique par un engraissement plus important et une moins bonne valorisation des fourrages accentuée par un effet sécheresse particulièrement marqué dans le sud de la région au cours de l'année 2005. Les Pays de la Loire ont des charges de structure plus élevées qui s'expliquent notamment par une proportion de bâtiments

mis aux normes plus fortes que dans les autres régions et par une modernisation plus récente.

Rentabilité économique et revenu : égalité entre les trois régions

Rentabilité économique	Basse-Normandie	Bretagne	Pays de la Loire
Excédent Brut d'Exploitation (EBE)	55 500 euros	49 100 euros	52 900 euros
EBE/1 000 l	181 euros	170 euros	182 euros
Annuité/1 000 l	81 euros	72 euros	71 euros
Résultat courant	26 400 euros	26 400 euros	28 100 euros
Résultat courant/UTH	16 300 euros	16 700 euros	16 500 euros
Résultat courant/Produit	16,7 %	19,1 %	18,7 %
Résultat courant/1 000 l	85,5 euros	94,4 euros	97,1 euros
Taux d'endettement/Capital d'exploitation	48,7 %	46,6 %	56,2 %

Charges de structure des exploitations laitières de l'Ouest

Source : CER France Normandie, Bretagne et Pays de la Loire - octobre 2006

Les écarts entre régions relevés précédemment tant en matière de valorisation des produits qu'au niveau des charges (charges opérationnelles et charges de structures) semblent globalement s'annuler. Autrement dit, la Bretagne se distingue par une moindre valorisation des produits de l'atelier lait toutefois compensée par une meilleure maîtrise des charges. Au final, on observe un résultat courant²¹ moyen par UTH²² chez les exploitations laitières spécialisées très proche d'une région à l'autre (de 16 300 à 16 700 euros).

Pour résumer à ce stade de la réflexion, si les exploitations laitières apparaissent, en moyenne, relativement homogènes en ce qui concerne la structure, les conditions de production et de marché diffèrent d'une région à l'autre.

²¹ La notion de résultat courant correspond au résultat net de l'exploitation, hormis les éléments exceptionnels (plus value de vente de matériel, écarts liés à des événements conjoncturels...). Ne sont pris en compte que les charges de l'année. En revanche, l'EBE prend en compte l'amortissement et les frais financiers.

²² La référence UTH (Unité de Travail Humain) se rapproche de celle de l'Unité de Travail Agricole (UTA) précédemment utilisée dans le rapport.

4.2. La situation des revenus des producteurs laitiers spécialisés²³ dans l'Ouest

Une conjoncture particulièrement favorable ces dernières années essentiellement imputable au produit "bovins"

Evolution du revenu courant des exploitations laitières par UTH entre 2001 et 2005



NB : Pour les Pays de la Loire, il s'agit du résultat d'exercice

Source : CER France Normandie, Bretagne et Pays de la Loire - octobre 2006

Au préalable, il convient d'insister sur l'analyse des dernières années qui révèle une année 2005 relativement exceptionnelle dans le résultat des exploitations laitières. On se trouve en effet dans une conjoncture laitière de baisse des prix toutefois compensée pour la troisième année consécutive par l'Aide Directe Laitière (ADL) et la maîtrise des charges. Les exploitations laitières, pour la plupart d'entre elles, n'ont pas subi de baisse de leur produit lait, dans la mesure où cette aide demeurerait couplée jusqu'en 2006 (année de mise en œuvre, en France, du découplage). Dans le même temps, les cours de la viande bovine n'ont cessé de progresser depuis la deuxième crise de l'ESB déclenchée en fin d'année 2000 en France, atteignant à ce jour des niveaux rarement atteints par le passé. Enfin, il faut aussi noter comme élément supplémentaire qui contribue à la consolidation du produit des exploitations, l'augmentation de la référence laitière. Il semblerait d'ailleurs que cette progression connaisse sur la dernière campagne une légère accélération.

²³ Pour cette analyse, les CER se sont appuyés sur les seules exploitations très spécialisées dans la production laitière (soit près de 8 700 exploitations). Cette sélection a permis en effet de sortir de l'analyse les exploitations mixtes, dont les autres activités de production modifient la structure des exploitations et leur rentabilité. Le taux de spécialisation retenu volontairement élevé (le produit "bovins-lait" représente au moins 70 % du produit total) permet ainsi de dégager les éléments réellement discriminants en termes de performance des exploitations laitières, indépendamment des évolutions structurelles ou conjoncturelles liées à d'autres productions.

Sur les cinq dernières années d'étude, on relève une augmentation du revenu moyen de l'exploitation laitière spécialisée par UTH. 2005 apparaît comme une année exceptionnelle avec un revenu moyen supérieur de 12 à 20 % selon les régions. Les résultats pour 2006 s'annonceraient a priori un peu en deçà, retrouvant des niveaux intermédiaires entre l'année 2004 et l'année 2005 (problèmes de trésorerie liés au paiement du DPU, hausse du poste carburant de près de 25 %), cette situation particulière se doit d'être prise en compte pour une analyse aussi sensible que celle du revenu des producteurs de lait.

Revenu par UTH des producteurs de lait spécialisés : analyse comparative sur la base de la valeur du SMIC

Région	Population totale	Résultat/UTH		
		Inférieur au SMIC (- de 12 000 euros)	Entre 1 et 1,5 SMIC (de 12 à 18 000 euros)	Supérieur à 1,5 SMIC (+ de 18 000 euros)
Basse-Normandie	2 297	955	584	758
Bretagne	4 658	1 339	1 319	2 000
Pays de la Loire	1 724	544	505	675
Ouest	8 679	2 838	2 328	3 433

Distribution des exploitations selon le revenu /UTH

Source : CER France Normandie, Bretagne et Pays de la Loire - octobre 2006

Pour aborder la problématique du revenu des producteurs, il est apparu opportun de se référer à un repère connu : le SMIC²⁴.

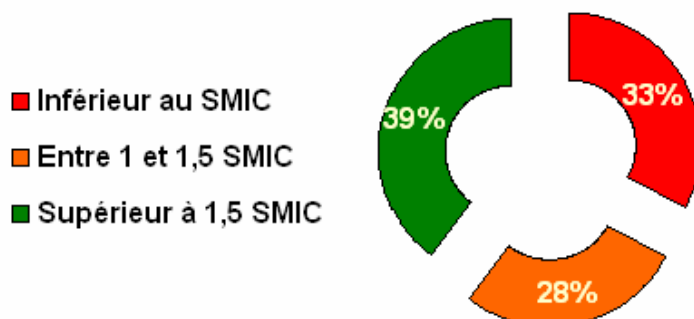
Malgré la conjoncture favorable de l'année 2005, faisant ressortir un revenu nettement au-dessus de la moyenne des cinq dernières années, la part des exploitations laitières spécialisées dont le revenu par UTH est inférieur au SMIC demeure toutefois importante puisque cela représente un tiers des exploitations.

La classe intermédiaire (entre 12 000 et 18 000 euros) ne concerne qu'un peu plus du quart des exploitations. La classe supérieure (plus de 18 000 euros) s'avère la plus représentée puisqu'elle concerne plus de 4 exploitations sur 10.

²⁴ Afin que cette référence demeure un repère aisé à retenir, il a été fait le choix d'arrondir la valeur annuelle nette du SMIC à 12 000 euros. C'est ce montant qui a servi à trier les exploitations selon le revenu par UTH à travers trois tranches :

- revenu/UTH inférieur à 1 SMIC (inférieur à 12 000 euros),
- revenu/UTH compris entre 1 SMIC et 1,5 SMIC (entre 12 000 et 18 000 euros),
- revenu/UTH supérieur à 18 000 euros.

Répartition des exploitations laitières spécialisées de l'Ouest selon le revenu par UTH



Source : CER France NORMANDIE – BRETAGNE – PAYS DE LA LOIRE – octobre 2006

Quelle corrélation entre le revenu par UTH et l'effet taille des exploitations ?

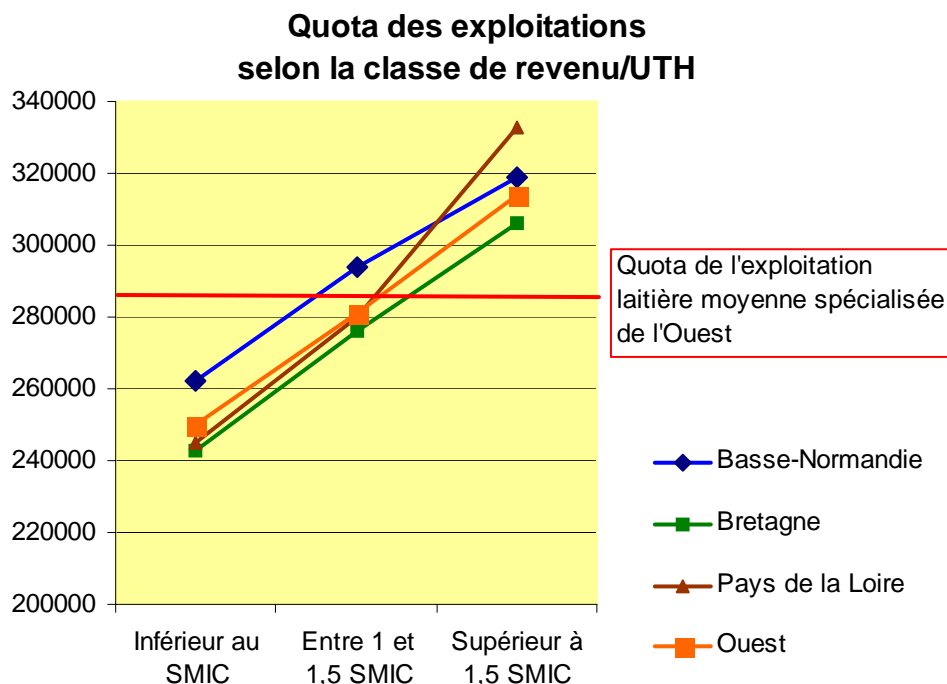
Quota laitier des exploitations selon leur résultat/UTH		Basse-Normandie	Bretagne	Pays de la Loire	Ouest
Quota laitier	Inférieur au SMIC (- de 12 000 euros)	262 000 l	243 000 l	245 000 l	250 000 l
	Entre 1 et 1,5 SMIC (de 12 à 18 000 euros)	294 000 l	276 000 l	280 000 l	281 000 l
	Supérieur à 1,5 SMIC (+ de 18 000 euros)	319 000 l	306 000 l	333 000 l	314 000 l
	Moyenne des exploitations	289 000 l	279 000 l	290 000 l	284 000 l

Quota laitier des exploitations selon leur résultat/UTH

Source : CER France Normandie, Bretagne et Pays de la Loire - octobre 2006

L'analyse met en évidence une corrélation indéniable entre le potentiel laitier des exploitations (quota) et le revenu par UTH que ces exploitations sont en mesure de dégager.

S'il convient de ne pas en tirer de conclusions hâtives (l'effet "moyenne" agissant ici), ce constat impose d'explorer les facteurs qui font plus souvent la différence chez les grands quotas.



Quelle influence de la part de maïs dans le Surface Fourragère Principale (SFP) sur le revenu ?

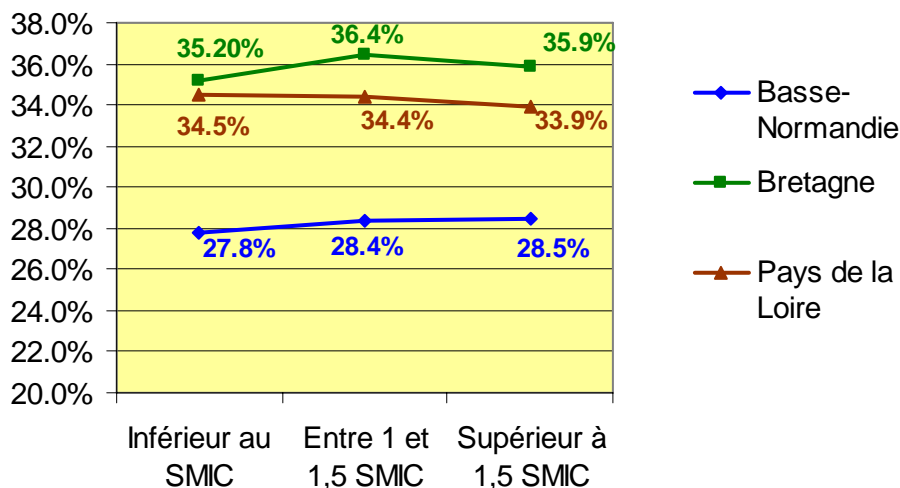
Part de maïs dans la SFP selon leur résultat/UTH		Basse-Normandie	Bretagne	Pays de la Loire
% maïs/ sfp	Inférieur au SMIC (- de 12 000 euros)	27,8 %	35,9 %	34,5 %
	Entre 1 et 1,5 SMIC (de 12 à 18 000 euros)	28,4 %	36,4 %	34,4 %
	Supérieur à 1,5 SMIC (+ de 18 000 euros)	28,5 %	35,2 %	33,9 %
	Moyenne des exploitations	28,2 %	35,7 %	34,2 %

Part de maïs dans la SFP selon leur résultat/UTH

Source : CER France Normandie, Bretagne et Pays de la Loire - octobre 2006

L'une des questions soulevées par la problématique de l'étude a consisté à considérer les exploitations selon leurs systèmes de production et en particulier la part des surfaces herbagères. On constate ici que quelle que soit la classe de revenu à laquelle les exploitations laitières appartiennent, la part de maïs dans la Surface Fourragère Utile est particulièrement stable au sein d'une même région. La courbe à l'échelle des trois régions de l'Ouest font en revanche apparaître une légère tendance dans la mesure où les exploitations bretonnes et ligériennes dont la part de maïs est globalement plus élevée sont surreprésentées dans la classe supérieure des revenus.

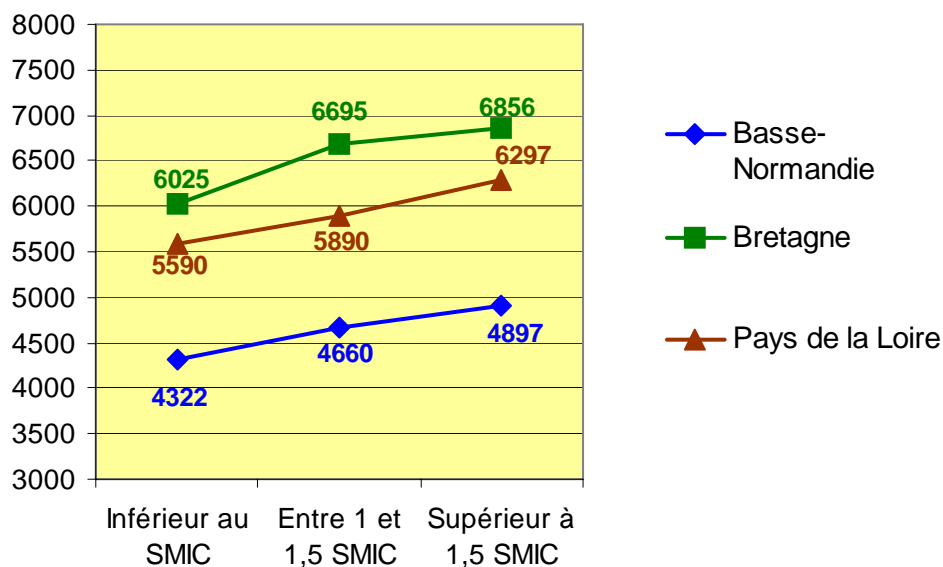
Part de maïs dans la SFP des exploitations laitières spécialisées selon la classe de revenu par UTH



Source : CER France Normandie - Bretagne - Pays de la Loire, octobre 2006

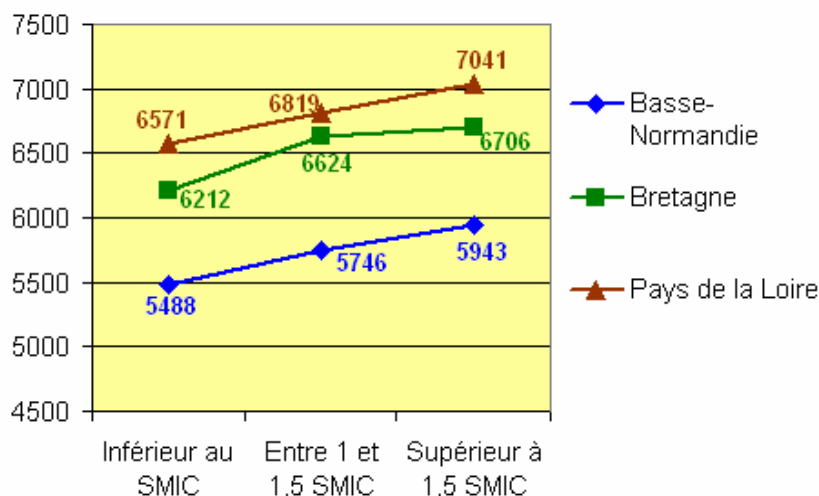
La productivité des facteurs de production constitue un facteur déterminant

Productivité par hectare de la SFP (litres vendus /ha de SFP) selon la classe de revenu par UTH



Source : CER France Normandie - Bretagne - Pays de la Loire, octobre 2006

**Rendement laitier (litres vendus par vache)
selon la classe de revenu par UTH**



Source : CER France NORMANDIE - BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE - octobre 2006

Concernant les deux critères retenus (à savoir : productivité par hectare de SFP d'une part et productivité par vache d'autre part), l'analyse laisse envisager un lien avec le revenu dégagé par les exploitations (cf. graphiques correspondants).

Il existe bel et bien un effet entre le quota moyen par UTH (familial et salarié) et le revenu (productivité de la main d'œuvre). Ainsi, entre les exploitations d'un niveau de revenu de la classe supérieure et celle de la classe inférieure, le quota moyen par UTH est supérieur de plus de 30 %.

Productivité de la main d'œuvre selon le résultat/uth		Basse-Normandie	Bretagne	Pays de la Loire	Ouest
Production /UTH	Inférieur au SMIC (- de 12 000 euros)	148 600 l	145 300 l	139 800 l	145 400 l
	Entre 1 et 1,5 SMIC (de 12 à 18 000 euros)	161 900 l	158 300 l	155 000 l	158 400 l
	Supérieur à 1,5 SMIC (Plus de 18 000 euros)	193 600 l	199 600 l	184 600 l	195 300 l
	Moyenne des exploitations	165 900 l	171 100 l	162 000 l	167 900 l

Productivité de la main d'œuvre selon le résultat/UTH

Source : CER France Normandie, Bretagne et Pays de la Loire - octobre 2006

En résumé de cette seconde analyse, les exploitations qui sont dans une classe supérieure de revenu par UTH possèdent un plus grand quota laitier. Par ailleurs, quelle que soit la classe de revenu à laquelle appartiennent les exploitations, la part de maïs dans la SFP apparaît comparable au sein d'une même région.

Les exploitations qui se situent dans une classe supérieure de revenu par UTH se caractérisent par une meilleure productivité de la main d'œuvre.

4.3. Analyse de la performance économique des systèmes de production laitière de l'Ouest

Pour mener à bien cette analyse, il a été retenu un tri des exploitations, selon la taille, en trois groupes :

- 45 % des exploitations analysées ont moins de 250 000 litres,
- 45 % ont un quota compris entre 250 000 et 450 000 litres,
- 10 % ont un quota supérieur à 450 000 litres.

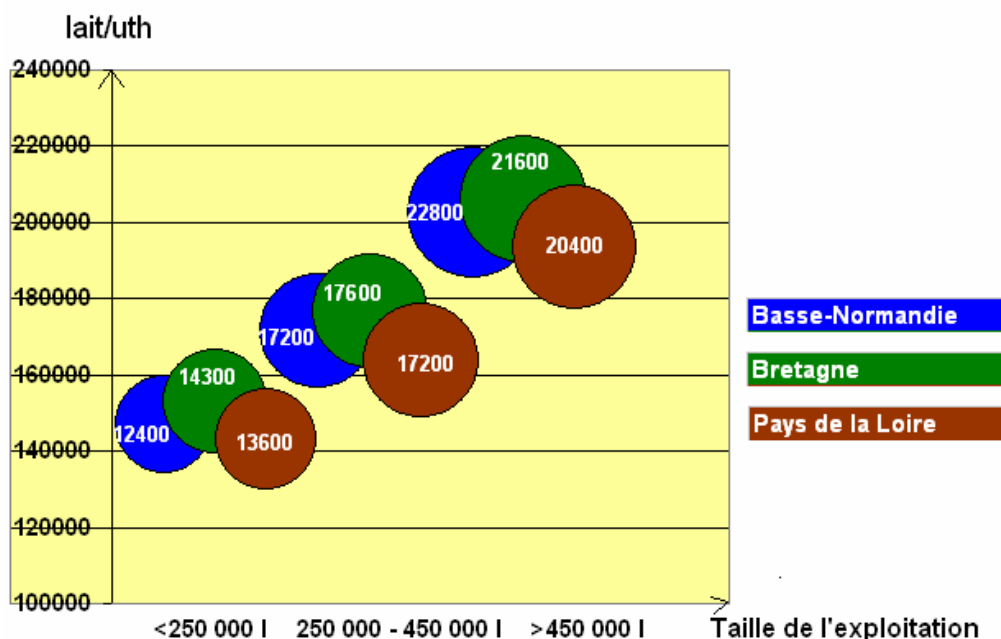
Afin de savoir si le revenu par UTH augmente avec la taille des exploitations, une analyse a été effectuée à partir des classes extrêmes : petites exploitations d'un quota de moins de 250 000 litres et grandes exploitations de plus de 450 000 litres.

Productivité	Taille de l'exploitation	Basse-Normandie	Bretagne	Pays de la Loire
Litrage/UTH	< 250 000 l	147 000 l	153 000 l	143 200 l
	> 450 000 l	202 400 l	205 900 l	193 400 l
	%	+ 38 %	+ 35 %	+ 35 %
Revenu/UTH	< 250 000 l	12 400 euros	14 300 euros	13 600 euros
	> 450 000 l	22 800 euros	21 600 euros	20 400 euros
	%	+ 84 %	+ 50 %	+ 51 %

Eléments de performance économique des exploitations laitières

Source : CER France Normandie, Bretagne et Pays de la Loire - octobre 2006

Revenu par UTH en fonction de la productivité de la main d'oeuvre



Source : CER France NORMANDIE - BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE - octobre 2006

Pour l'ensemble des régions de l'Ouest, une augmentation du litrage moyen par UTH de 35 % génère un revenu par UTH supérieur de plus de 50%. L'effet levier de l'intensification apparaît encore plus fort en Basse-Normandie.

Dès que la taille de l'exploitation augmente, l'effet est fort sur le quota par UTH et encore davantage sur le revenu par UTH.

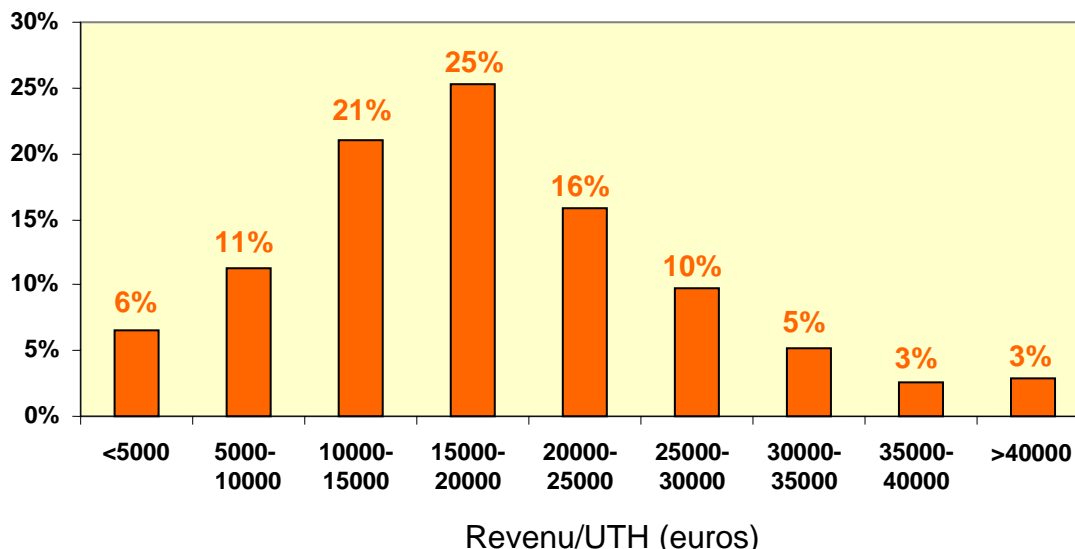
Au-delà de l'approche pertinente de la situation de l'exploitation laitière moyenne de l'Ouest, il convient au demeurant d'avoir conscience de l'hétérogénéité des situations liées aux hommes. L'analyse de la dispersion des revenus des exploitations laitières à partir d'un échantillon ayant des caractéristiques technico-économiques analogues (taille et système) révèle de très gros écarts entre elles. Parmi les raisons avancées, le facteur humain semble être déterminant et est ainsi en cause des capacités de performance technique et des problématiques de maîtrise des charges.

Concernant le facteur "âge", des enquêtes menées par les CER dans les trois régions de l'Ouest ont montré qu'au cours des premières années d'installation, les jeunes producteurs, en raison d'un niveau de capitalisation et d'endettement plus forts, ont un impératif de rentabilité, ce qui explique de meilleures performances technico-économiques et donc des revenus plus élevés²⁵. Pour ceux en fin de carrière, tout semble dépendre de la présence d'un repreneur ou pas. Sans repreneur, le producteur laitier n'investit plus, ce qui se traduit par de moindres performances économiques.

Afin de compléter et aussi de relativiser cette analyse sur les principaux facteurs discriminants en matière de revenu, il a paru opportun d'observer l'importante dispersion de résultat entre exploitations pour un système identique. Ont à titre d'exemple été retenues pour cette approche les exploitations dont la production de lait se situe entre 250 000 et 450 000 litres et dont la part de maïs rapportée à la surface fourragère principale est comprise entre 25 % et 45 %.

²⁵ A cela s'ajoutent des niveaux de charges moins élevés.

Dispersion du Revenu/UTH ■ Ouest
 au sein d'un même système de production
(250 000 l - 450 000 l ; entre 25 et 45 % maïs dans la SFP)



L'analyse du critère revenu/UTH révèle que les exploitations appartenant à ce même groupe se dispersent considérablement autour d'un résultat moyen d'environ 17 000 euros. Même en excluant les 6 % des deux extrêmes (< 5 000 euros/UTH et > 35 000 euros/UTH), le revenu des exploitations varie quand même dans un rapport de 1 à 5.

Six exploitations sur dix ont un revenu/UTH compris entre 10 000 et 25 000 euros, mais près de 40 % d'entre elles se trouvent en dehors de cette large fourchette.

Ici il n'est plus question de différences liées à la taille de l'exploitation ou à son orientation technique, mais bien de la performance technico-économique des exploitations. Parmi les facteurs, on peut citer la valorisation des produits (lait et viande), mais surtout à la maîtrise des charges et en particulier celles liées au coût alimentaire et aux charges de mécanisation.

Ce constat, qui pourrait être affiné au sein de chaque système, replace ainsi la performance de l'exploitant au cœur de cette analyse du revenu.

Quelles que soient les régions, plus l'exploitation est grande, plus la production laitière par UTH est forte et plus le revenu, par conséquent, augmente avec toutefois des écarts : de 16 500 euros de résultat courant en moyenne toutes exploitations confondues dans l'analyse précédente, on passe ici, selon les régions, de 13 000 euros de résultat courant pour les petites exploitations à 21 000 euros pour les plus importantes. Cette approche confirme l'importance de la productivité de la main d'œuvre. Au-delà de l'effet taille, la valorisation de la main d'œuvre apparaît capital.

Analyse de la productivité des autres facteurs de production : surface et animaux

Taille (en 1 000 l)	Basse-Normandie			Bretagne			Pays de Loire		
	< 250	250-450	> 450	250	250-450	> 450	< 250	250-450	> 450
% Maïs/SFP	28 %	32 %	36 %	34 %	36 %	38 %	32 %	35 %	38 %
Rendement lait/vache	5 000	6 000	6 700	6 300	7 000	7 500	6 200	7 000	7 600
Chargement UGB/ha	1,47	1,57	1,62	1,43	1,47	1,55	1,45	1,49	1,52

Le rendement laitier en fonction de la taille de l'exploitation et de l'intensité fourragère

Source : CER France Normandie, Bretagne et Pays de la Loire - octobre 2006

Sur les trois régions étudiées, l'intensification fourragère progresse avec la taille de l'exploitation alors que nous avons vu précédemment que quelle que soit la classe de revenu, la part de maïs dans la SFP était tout à fait comparable. Cette intensification fourragère apparaît sensiblement liée à la taille de l'exploitation et se traduit aussi par une augmentation du rendement de lait par vache et du chargement (UGB par hectare). On relève en outre que le rendement laitier des petites exploitations intensives est très souvent inférieur à celui des structures de taille plus importante et extensive. A travers cette analyse, est confirmé le fait que plus une exploitation laitière s'agrandit, plus la voie vers l'intensification apparaît inéluctable, ne serait-ce que pour les difficultés de rationalisation de l'exploitation (exemple : impossibilité de disposer des bâtiments d'exploitation à proximité immédiate des pâturages ou impossibilité d'offrir suffisamment de pâturages aux animaux d'où une obligation de recourir à davantage de fourrages conservés). Cette tendance nécessite en revanche d'améliorer la productivité de l'ensemble des acteurs de la production.

On constate par ailleurs que le volume de production de lait à réaliser par UTH ou par hectare de SAU augmente en fonction de la taille de l'exploitation, ce qui se traduit par une intensification animale et fourragère.

	Basse Normandie		Bretagne		Pays de la Loire	
	< 25 %	> 45 %	< 25 %	> 45 %	< 25 %	> 45 %
% Maïs/SFP	< 25 %	> 45 %	< 25 %	> 45 %	< 25 %	> 45 %
Lait/ha SAU	3 536 l	5 354 l	4 355 l	5 194 l	3 801 l	5 184 l

Volume de lait produit par hectare de SAU pour les exploitations intermédiaires ayant un quota de 250 à 450 000 litres

Source : CER France Normandie, Bretagne et Pays de la Loire - octobre 2006

La structure de l'exploitation influe sur le système de production du fait de facteurs limitants : d'une part la main d'œuvre pour les exploitations intermédiaires et d'autre part la surface pour les plus petites. Le choix du système de production repose donc pour une large part sur les contraintes structurelles de l'exploitation.

En moyenne, les petits et moyens quotas vont choisir un système plus intensif au fur et à mesure qu'ils ont un litrage par hectare et par UTH à réaliser plus important. L'intensification est ici poussée par la double contrainte : surface et main d'œuvre.

Pour les quotas plus importants (plus de 450 000 litres), ils sont quasiment tous déjà dans un système avec une part de maïs importante. L'extensification herbagère apparaît difficilement envisageable chez les gros quotas puisque cela supposerait de disposer d'un nombre plus important de vaches et surtout d'une surface importante à proximité de l'exploitation, sans compter la nécessaire maîtrise de la conduite technique d'un tel système.

A l'intérieur d'un groupe d'exploitations ayant le même quota, on ne peut conclure à l'échelle des trois régions de l'Ouest à une différence notable de revenu par UTH selon le régime fourrager (part de maïs dans la SFP). En effet, l'analyse n'a pas dégagé de tendance uniforme sur ce point entre les trois régions.

En revanche, il a été mis en évidence une corrélation positive entre le chargement (UGB/ha) et le revenu par UTH et ce, quels que soient les groupes étudiés.

Le facteur chargement et l'intensification fourragère pèsent davantage sur le revenu que le facteur rendement laitier par vache.

Le revenu par 1 000 litres apparaît en revanche à l'avantage des systèmes herbagers pour l'ensemble des groupes de l'Ouest. Cependant, si cette efficacité à l'unité produite ou à l'euro produit est plus importante dans les systèmes plus extensifs notamment liée à une meilleure maîtrise des charges, ce constat n'est plus vrai au niveau du revenu par UTH. La productivité de la main d'œuvre apparaît ici déterminante.

Le poids des aides dans le résultat des exploitations

Globalement, le montant de la totalité des aides et des soutiens publics²⁶ compte pour 13 à 14 % du produit des exploitations laitières avec quelques légères nuances selon les régions et selon la taille et les systèmes de production.

Ramené au résultat courant des exploitations, le montant des aides a tendance à diminuer avec la taille du quota (exception faite des Pays de la Loire).

Rapporté à l'UTH, on observe un montant qui augmente avec la taille de l'exploitation. Il ne faut toutefois pas conclure au fait que les grandes exploitations laitières sont davantage aidées que les petites. La meilleure productivité de la main d'œuvre déjà analysée dans les exploitations ayant un quota important opère aussi sur ce ratio "aide par UTH" dans la mesure où ces aides sont pour la quasi totalité d'entre elles basées et proportionnelles à la production.

Enfin, l'analyse du montant d'aides selon le système de production (intensification fourragère) ne permet pas de dégager de tendance.

Une analyse est faite pour les exploitations de taille intermédiaire (250 000 à 450 000 litres) selon les systèmes (part de maïs dans la SFP) et les capacités de production (aides/UTH).

²⁶ Aides liées à l'activité laitière et aides annexes liées aux autres productions secondaires.

En ce qui concerne les exploitations laitières bas-normandes qui sont les plus extensives de l'Ouest, on constate que dès qu'elles intensifient davantage, elles rattrapent en résultat les exploitations des autres régions. Le montant moyen par UTH augmente avec l'intensification fourragère mais la part des aides dans le revenu est également plus forte dans les exploitations intensives. Les systèmes intensifs apparaissent plus dépendants des aides que les autres, le découplage des aides figeant ainsi des situations historiques de soutiens différents à l'hectare.

En conclusion, l'analyse technico-économique des exploitations des trois réseaux des CER de l'Ouest a révélé que les résultats des systèmes de production laitière, malgré des spécificités propres à chacune des régions, apparaissaient homogènes. Malgré des écarts de valorisation sensibles entre les trois régions (prix du lait différent), le résultat courant par UTH moyen est quasiment identique pour les trois régions soit 16 500 euros en 2005, année certes exceptionnelle. En revanche, un tiers des exploitations laitières dégage moins d'un SMIC par UTH et 40 % dégagent plus de 1,5 SMIC.

Les aides représentent 13 % du produit et au moins 70 % du résultat courant des exploitations laitières.

L'analyse n'a pas établi de lien formel entre la part de maïs dans la SFP et la classe de revenu à laquelle appartiennent les exploitations, dans la mesure où ce ratio est comparable au sein d'une même région, quelle que soit l'orientation technique. Cette dernière semble davantage poussée par des contraintes structurelles de l'exploitation - et notamment par les facteurs limitants que sont le quota, la surface et la main d'œuvre) que par des choix.

Au sein d'un même système, le facteur chargement et intensification fourragère pèse davantage sur le revenu que le facteur rendement laitier/vache. Le volume de production de lait à réaliser par UTH ou par hectare augmente en fonction de la taille de l'exploitation, ce qui se traduit par une intensification animale et fourragère.

Enfin, il existe un effet taille indéniable pour l'augmentation du revenu cumulé avec le niveau de productivité de la main d'œuvre. Les systèmes très intensifs ont donc des possibilités d'améliorer leur maîtrise technique.

II. L'ORGANISATION DE LA COLLECTE ET DE LA TRANSFORMATION LAITIÈRE DANS L'OUEST

A. LA COLLECTE LAITIÈRE DANS L'OUEST

Avec, rappelons-le, environ 10,3 milliards de litres de lait produits et livrés, les trois régions de l'Ouest pesaient en 2004 quasiment la moitié des livraisons de lait au plan national. En revanche, il est utile de se pencher sur le fonctionnement de la collecte laitière entre les trois régions voire avec les autres régions périphériques.

Malgré l'ambition initiale de connaître de manière assez fine l'organisation de la collecte à l'échelon de l'Ouest, cet objectif s'est révélé impossible à réaliser tant le nombre important d'entreprises rendait l'exercice complexe. En outre, les

informations propres aux entreprises ne sont, la plupart du temps, pas communicables. On relèvera toutefois que l'Observatoire des Industries Agroalimentaires de Bretagne a étudié les échanges de collectes à l'intérieur de la Bretagne, entre départements (cf. carte en annexe n° 2) et à l'extérieur de la région. Cette approche indique que les mouvements de laits sont très liés à l'implantation des industries laitières. Ainsi, l'Ille-et-Vilaine est le département qui importe le plus de lait des autres départements. Les échanges de collecte apparaissent existants entre la Bretagne et les Pays de la Loire. En revanche, il n'y a pas de flux de collecte repéré de lait bas-normand vers la transformation dans les outils industriels bretons.

Régions	Total Collecte (en milliers de litres)*	Total Livraisons (en milliers de litres)**	Collecte - Livraisons
Basse-Normandie	2 586 623	2 455 148	131 475
Pays de la Loire	3 519 046	3 236 442	282 604
Bretagne	4 366 747	4 613 017	- 246 270
Total Ouest	10 472 416	10 304 607	167 809

* d'après Enquête Mensuelle Laitière

** d'après Enquête Annuelle Laitière

Comparaison "Collecte - Livraisons" dans l'Ouest sur l'année civile 2004

Source : Office de l'Elevage

L'approche sur l'ensemble de notre zone d'étude, à partir des enquêtes laitières, montre que les 3 régions sont globalement "importatrices" de 168 millions de litres de lait sur l'année 2004. Au plan détaillé, la rapport entre collecte et livraisons est largement bénéficiaire aux Pays de la Loire (plus de 282 millions de litres provenant d'autres régions). En revanche, la Bretagne produit plus de lait qu'elle n'en transforme ; 126 millions de litres sont ainsi collectés au bénéfice de laiteries situées à l'extérieur de la région.

La forte densité de production dans l'Ouest avec un rapport litrage / point de collecte plus élevé constitue un réel avantage concurrentiel du fait d'un coût de collecte moins élevé que dans les autres régions françaises. Le coût de collecte peut être estimé aujourd'hui en moyenne entre 17 à 22 euros /1 000 litres avec toutefois de grandes différences d'une entreprise à l'autre, ce qui représente environ 7 % du prix payé au producteur.

B. L'EVOLUTION DU PRIX DU LAIT : LE POIDS DE L'INTERPROFESSION

L'évolution des prix moyens pratiqués dans l'Ouest ces dernières années montre une assez forte diminution du prix du lait depuis 2000. Sur la période 2000-2005, les statistiques Agreste tendent à mettre en évidence une baisse plus forte en Bretagne (-23%) qu'en Basse-Normandie ou dans les Pays de la Loire (-14%). Pour certains observateurs, ces chiffres ne reflèteraient pas tout à fait la réalité des prix en raison de différences dans les choix de traitements statistiques²⁷ qui diffèreraient notamment en Bretagne. Les prix de référence du lait entre Pays de la Loire et Bretagne sont tels que les évolutions ne peuvent qu'être équivalentes, soit de l'ordre de 14%, ce que ne permettent pas de mettre en évidence les statistiques actuelles.

²⁷ En cours d'homogénéisation.

Néanmoins, la baisse de prix du lait payé au producteur n'a pas atteint l'ampleur des baisses de prix institutionnels décidées à Luxembourg. La recette laitière (chiffre d'affaires et aide directe laitière) s'est ainsi maintenue sur les trois dernières années.

Il faut toutefois relever que le décalage de paiement a posé des problèmes de trésorerie aux agriculteurs, ces derniers connaissant une baisse de prix mensuellement et une augmentation de l'ADL versée en fin d'année.

Pays de la Loire	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Prix en euro/1 000 litres	314,74	327,67	319,17	315,08	308,42	299,75
Ecart année n/n-1		12,92	- 8,50	- 4,08	- 6,67	- 8,67
Ecart cumulé en euro/1 000 l/2 000		12,92	4,42	0,34	- 6,33	- 14,99

Bretagne	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Prix en euro/1 000 litres	313,6	325,2	316,2	312	301,5	290,8
Ecart année n/n-1		11,6	- 9	- 4,2	- 10,5	- 10,7
Ecart cumulé en euro/1 000 l/2 000		11,6	2,6	- 1,6	- 12,1	- 22,8

Calcul d'après la source AGRESTE - Enquête mensuelle auprès des laiteries avril 2006

Basse-Normandie	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Prix en euro/1 000 litres	322,3	333,8	328,3	323	318	308
Ecart année n/n-1		11,5	- 5,5	- 5,3	- 5	- 10
Ecart cumulé en euro/1 000 l/2 000		11,5	6	0,7	- 4,3	- 14,3

Calcul Chambre Régionale d'agriculture de Normandie, d'après Enquête mensuelle laitière - AGRESTE - juin 2006

Evolution du prix moyen du lait dans les trois régions de l'Ouest sur l'année civile

Il paraît opportun de s'attacher à présenter les dispositifs de fixation du prix du lait. Avant 1998, la fixation du prix du lait se décidait isolément dans les régions, mais les difficultés étaient croissantes. A partir de 1998, le prix fut fixé à l'échelon de l'interprofession nationale. Il paraissait paradoxal que l'une des interprofessions d'une filière agricole et agroalimentaire considérée parmi les plus fortes ait longtemps traîné les pieds pour la fixation du prix du lait. En vérité, les producteurs et leurs représentants ne voulaient pas entendre parler d'une adaptation au nouveau contexte lié à la réforme de la PAC.

Fin 2003, la réforme de la PAC (problème beurre / poudres) conduit à dénoncer les précédents accords. Un accord interprofessionnel de compromis pour s'adapter au nouveau contexte conclu en septembre 2004 par la Fédération Nationale des Producteurs de Lait (FNPL), la Fédération Nationale des Coopératives Laitières (FNCL) et la Fédération Nationale de l'Industrie Laitière (FNIL) normalement défini pour trois ans n'aura pas tenu car remis en cause par certains transformateurs qui appliquaient une baisse du prix du lait supérieure aux recommandations de

l'interprofession nationale. De cette situation, s'ensuivit une succession d'accords et de désaccords jusqu'à la nomination d'un médiateur nommé par le Gouvernement en septembre 2005.

En janvier 2006, un nouvel accord interprofessionnel fixa les modalités d'évolution du prix du lait payé à la production. Cet accord prend en compte une double valorisation visant à individualiser le marché des produits industriels (poudres et beurre en vrac hors lactosérum) et celui des produits de grande consommation (laits de consommation, yaourts, beurre plaquette, fromages, lactosérum...). L'accord s'appuie sur une évolution du prix de base qui tient compte de :

- la remise à zéro de la perte beurre-poudre sur un mix standard de 20 % en Produits Industriels (PI) et 80 % en Produits de Grande Consommation (PGC),
- un index des PGC export,
- l'indicateur de compétitivité basé sur la comparaison entre les prix français et allemand est maintenu,
- un ajustement au titre des PGC sur le marché intérieur (pour l'année 2006, cet ajustement est nul),
- un abattement moyen de + 1,6 euro/1 000 litres pour l'année 2006.

A cette évolution du prix de base, s'ajoute un dispositif de flexibilité additionnelle pour les entreprises dont le mix produit, plus défavorable, dépasse 20 % de PI, par tranche de 2,5 % (calculs plafonnés à 45 %). Elles pourront appliquer une flexibilité de - 1 euro/tonne.

Le principe de l'accord sur le prix du lait de janvier 2006 permet ainsi la prise en compte de la valorisation industrielle touchée par la réforme de la PAC (beurre-poudre). Ce principe permet d'éviter toute remise en cause par les entreprises et d'encadrer l'ensemble du lait français en évitant ainsi les risques d'abandon de collecte et l'effet domino²⁸ sur les marchés PGC

Conformément à cet accord, une stabilité du prix du lait pouvait être envisagée à partir de 2007.

Cet accord va plus loin qu'une simple négociation car il engage la filière laitière française dans une politique d'adaptation qui intègre :

- une analyse du marché pour prévoir la restructuration et le développement de la filière (les entreprises qui investissent dans la fabrication de fromages posent le problème de la valeur ajoutée de ces produits et donc de leur prix),
- le renforcement de la maîtrise des livraisons et organisation de la filière avec accompagnements financiers,
- la pérennisation de la collecte dans le cadre de la recommandation nationale.

Notons que cet accord prévoit une baisse supplémentaire du prix du lait dont peuvent bénéficier les entreprises présentant un projet de restructuration ou de réorganisation sous réserve de l'accord d'un "Comité des Sages", instance prévue par l'accord interprofessionnel constitué des trois familles (FNPL, FNCL et FNIL). Nous reviendrons sur cet aspect qui a failli créer une crise début juillet 2006.

Au-delà du prix de base défini par l'interprofession, il convient de souligner qu'il existe des compléments de tarification en fonction de la qualité organoleptique du

²⁸ Voir définition dans le chapitre V de la deuxième partie.

lait, teneur protéines et matières grasses, de la qualité sanitaire, primes spécifiques dans le cadre des AOC ou des chartes producteurs/transformateurs (lait issu d'alimentation par herbe), voire primes de pondération pour les laits d'été... Certaines laiteries en zone AOC y ajoutent des primes liées au critère de race et à l'alimentation des vaches (herbe et foin, sans fourrage fermenté).

On constatera que le prix du lait est plus élevé en Basse-Normandie, l'écart avec les autres régions est surtout dû à la teneur en matière utile de celui-ci : matière grasse mais aussi matière protéique (en clair, les camions de ramassage du lait transportent moins d'eau). Les compléments de prix pour les fromages AOC participent aussi à faire progresser le prix moyen mais cela ne concerne que 10 % de la collecte.

C. LA REPARTITION PAR TYPES DE FABRICATIONS AU SEIN DE L'OUEST

La part des trois régions de l'Ouest est largement dominante au plan national dans la transformation du lait en PI et en PGC.

Sous le vocable de produits industriels²⁹, on distingue communément :

- les poudres de lait écrémé (ré-engraissées ou non),
- les beurres, matières grasses laitières anhydre (MGLA) et butteroil,
- les poudres de lactosérum,
- les caséines³⁰ et caséinates³¹.

Les produits de grande consommation concernent principalement :

- le lait conditionné,
- la crème conditionnée,
- les produits ultra-frais (yaourts, laits fermentés, fromages frais et desserts lactés),
- les fromages, y compris les fondus (hors fromages blancs inclus dans l'ultra frais).

La répartition du "mix produit"³² varie selon les régions de l'Ouest. Alors que les industries de transformation situées en Pays de la Loire et en Bretagne sont davantage orientées vers les produits industriels conditionnés, les productions bas-normandes sont plus axées vers des produits à plus forte valeur ajoutée (fromages, crème...).

²⁹ Ces statistiques sont issues du rapport TREDE sur la Filière Laitière Française, février 2004.

³⁰ Principal élément protéique du lait, la caséine est obtenue à partir du lait écrémé par précipitation (coagulation)

³¹ Les caséinates sont des protéines de grande valeur nutritionnelle, équilibrées en acides aminés et de bonne valeur biologique.

³² Le "mix-produit" correspond à la gamme des produits fabriqués par les entreprises. Tout l'enjeu consiste dans l'optimisation de l'équilibre entre les différentes catégories de produits fabriqués.

Productions	Basse-Normandie	Bretagne	Pays de la Loire	Total Ouest	%	France
Laits conditionnés	23 405	445 495	667 913	1 136 813	30,3	3 745 431
Yaourts et desserts lactés	127 053	115 726	210 182	452 961	21,1	2 143 561
Crème conditionnée	83 345	56 461	90 899	230 705	68,1	338 986
Matière grasse	111 755	111 755	53 075	276 585	66,6	415 229
<i>dont Beurre</i>	<i>93 025</i>	<i>84 168</i>	<i>53 075</i>	230 268	69,2	332 899
Fromages et spécialités	283 787	201 081	286 851	771 719	45,5	1 697 412
<i>dont fromage frais</i>	<i>132 355</i>	<i>21 086</i>		153 441	24,6	624 127
<i>dont pâtes molles</i>	<i>136 432</i>	-	39 391	175 823	40,1	438 400
<i>dont pâtes pressées non cuites</i>	<i>11 910</i>	-	67 736	79 646	69,7	114 211
Poudres de lait	37 432	152 729	117 009	307 170	65,8	466 898
Poudre de babeurre	8 068	10 698	4 734	23 500	73,8	31 837
Poudre de lactosérum	72 429	115 850	120 237	308 516	50,3	612 747

Les principales productions de l'industrie laitière dans l'Ouest en 2005
(unité : tonnes sauf lait conditionné en milliers de litres)

Source : Enquête Mensuelle Laitière / Office de l'Elevage - SCEES

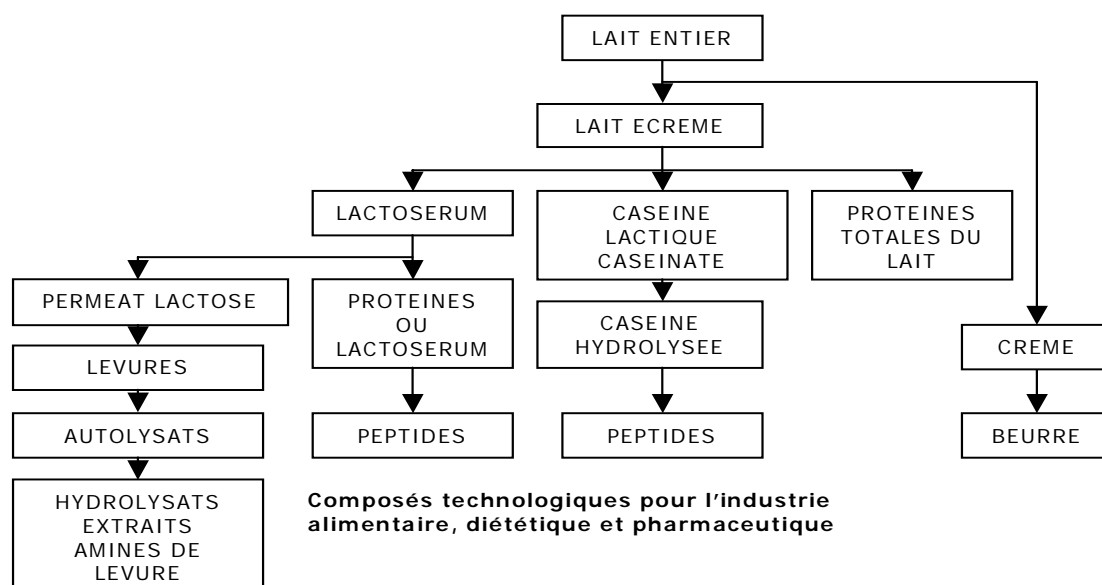
Le poids croissant des co-produits du lait

Il convient ici d'insister sur le rôle des co-produits du lait aujourd'hui très valorisés grâce à des technologies de pointe mises en œuvre au cours des dernières décennies dénommées "cracking du lait". Autrefois considérés "sous-produits" de la transformation laitière sans aucun débouchés ou presque, les protéines du lait sont destinées aux industries alimentaires, pharmaceutiques et diététiques et occupent une place croissante au sein des exportations.

Dès la fin des années 60, a ainsi été mis au point en France un procédé de fermentation du lactosérum et de développement industriel de fabrications de caséinates pures, produit très largement employé dans l'industrie alimentaire, pour son pouvoir liant, dans l'alimentation infantile pour sa valeur nutritionnelle (88 % de protéines) ou encore aujourd'hui dans l'industrie pharmaceutique. Au niveau technique, après séparation de la crème, le lait écrémé est pasteurisé et constitue le départ d'une chaîne de transformation complexe aboutissant à l'élaboration d'une gamme très large de composés protéiques.

Pour accroître davantage les débouchés vers l'industrie pharmaceutique et répondre aux besoins de plus en plus sophistiqués de l'industrie agroalimentaire, les entreprises du secteur appliquent désormais de nouvelles techniques séparatives, techniques qui entraînent une scission encore plus poussée des chaînes de protéines³³.

Schéma du mécanisme du "cracking" du lait



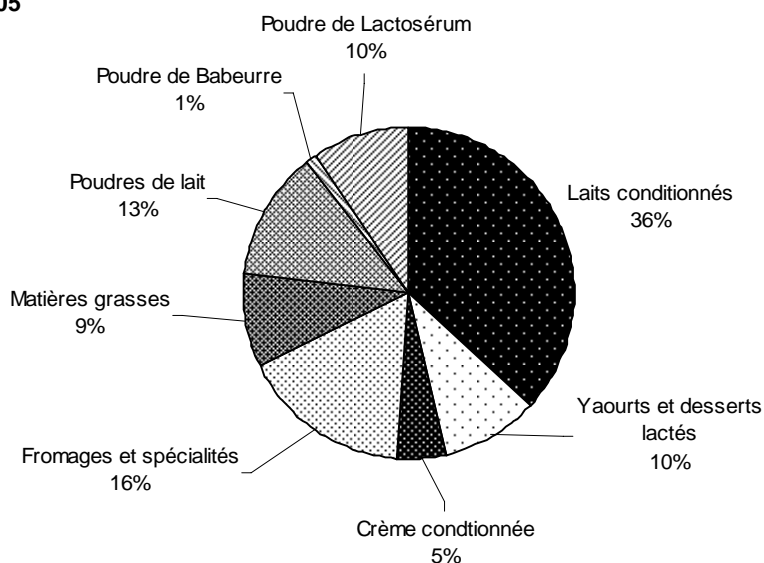
Dans l'Ouest, des entreprises sont spécialisées dans ce type de fabrications à l'instar d'Armor Protéines qui possède l'une des plus grandes unités d'ultrafiltration de France (traitement de sérum). Au sein des trois régions de l'Ouest, la recherche et la mise au point de ces produits nouveaux s'exercent en étroite collaboration avec de grands centres de recherche, en particulier le CNRS et la Station de Technologie Laitière de l'INRA à Rennes qui apportent aux entreprises un soutien scientifique, lesquelles travaillent également au sein de leurs structures de R&D à l'élaboration de produits nouveaux et spécifiques.

Toutefois, malgré le chemin accompli, la France a encore en la matière un certain retard à rattraper pour mieux valoriser les co-produits du lait.

³³ Pour extraire du lait des molécules à forte valeur ajoutée, divers procédés de séparation et de fragmentation des protéines sont utilisés. Les techniques qui ont notamment été mises au point à l'INRA sont :

- L'ultrafiltration qui peut être comparée à un "tamisage moléculaire". Les protéines du lactosérum sont retenues et concentrées sur une membrane très fine (pores de 10 à 1 000 Å) tandis que le lactose et les sels minéraux passent au travers. Le produit retenu est appelé "rétentat".
- L'hydrolyse enzymatique est effectuée dans un réacteur enzymatique à membrane. Autrement dit, les protéines du lactosérum sont soumises à une nouvelle fragmentation. Elles sont envoyées à un débit et une température précises dans un module d'ultrafiltration où circulent des enzymes spécifiques. Une réaction chimique s'opère qui permet l'obtention contrôlée de peptides, utilisables, de par leurs qualités nutritionnelles en alimentation thérapeutique.

Bretagne - 2005



Source : Enquête Mensuelle Laitière / Office de l'Elevage-SCEES

En Bretagne, on estime que 40 % du lait collecté est principalement destiné à la fabrication de produits industriels (poudre de lait, beurre vrac, caséines...) contre 29 % au niveau national. Toutefois, depuis les vingt dernières années, le mix-produit initialement composé de beurre et de poudres de lait s'est modifié en un mix composé du triptyque fromage (emmental aux deux tiers) - beurre - poudres de lait. Si des gains de productivité semblent encore possibles pour améliorer la situation des outils industriels notamment par l'optimisation de la collecte, la restructuration de la filière apparaît dans cette région nécessaire pour faire face à la baisse tendancielle des prix.

L'existence d'un encore trop grand nombre de beurreries et d'unités de fabrication de poudre de lait est reconnue par les études sur la filière menées dans cette région qui ont souligné la nécessité de réorienter des investissements vers la fabrication de fromage industriel (tout particulièrement fromage ingrédient type pâte pressée cuite), mouvement d'ailleurs en cours.

Le problème des productions sans débouchés suffisants a conduit à des fermetures d'usines (en 2006, fermeture de la laiterie NAZART à Fougères par exemple) qui nécessitent de trouver de nouveaux débouchés (risques de laits flottants³⁴). Des restructurations ont d'ores et déjà commencé ou sont envisagées dans le but de réorienter des investissements vers la fabrication de fromages industriels (type pâte pressée cuite).

³⁴ Voir définition dans le chapitre consacré à ce point dans le chapitre V de la deuxième partie du présent rapport.

2 CARTES

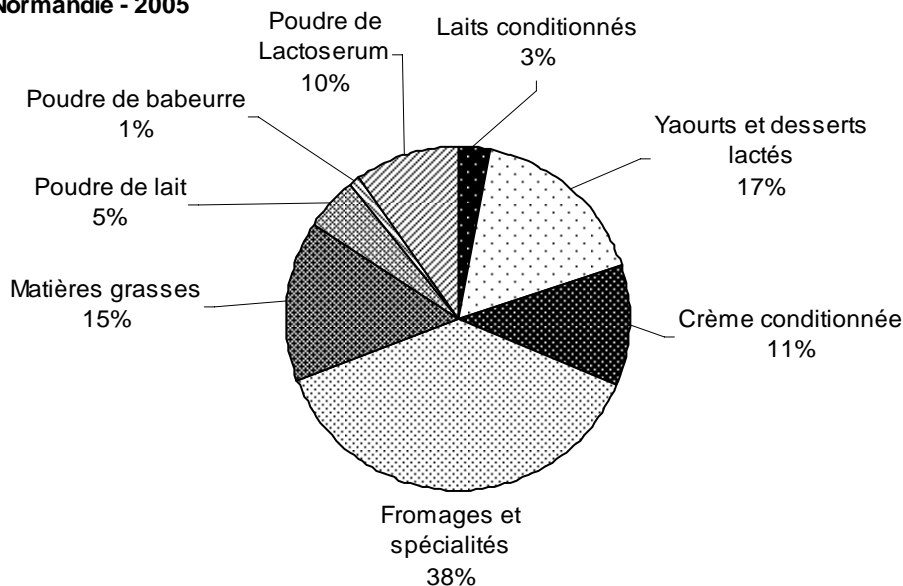
**PART DE PRODUCTION DES DIFFERENTES REGIONS
EN PRODUITS INDUSTRIELS EN 2002**

Source : ONILAIT/SCEES

**PART DE PRODUCTION DES DIFFERENTES REGIONS
EN PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION EN 2002**

Source : ONILAIT/SCEES

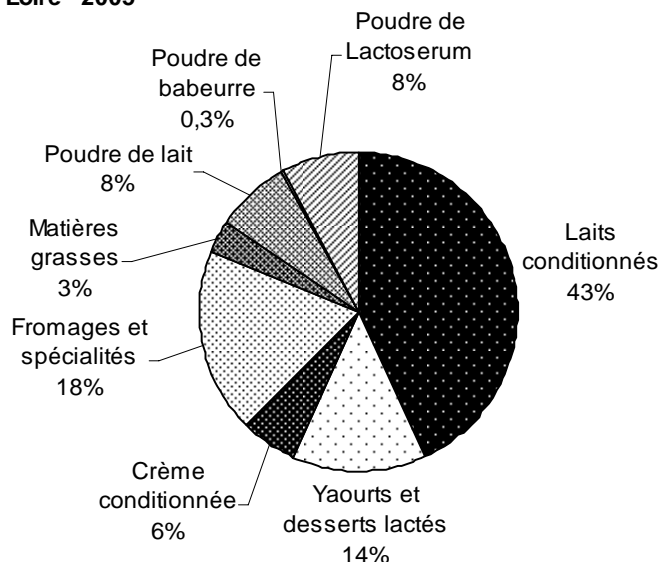
Basse-Normandie - 2005



Source : Enquête Mensuelle Laitière / Office de l'Élevage-SCEES

La Basse-Normandie est orientée vers des produits à forte valorisation. En 2005, elle arrive en première position pour la fabrication de fromages frais et de fromages à pâte molle (respectivement 21 et 31 % de la production nationale)³⁵. Toutefois, la région est confrontée à une forte proportion de production de matières grasses du lait et notamment de beurre (première région productrice). On relèvera la très faible production bas-normande de laits liquides conditionnés (1 %).

Pays de la Loire - 2005



Enquête Mensuelle Laitière Office de l'Élevage-SCEES

³⁵ La seule production de camembert représentait plus de 96 400 tonnes en 2004.

La région Pays de la Loire se distinguait en 2005 tout particulièrement par la part prépondérante réservée aux laits de consommation (60 % des volumes produits dans l'Ouest). Elle représentait en outre au niveau national 27 % de la production française de crème conditionnée, un quart de la production de poudre de lait et 20 % de la production de poudre de lactosérum. Autre fait majeur, la région Pays de la Loire était classée à cette date en tête des régions de l'Ouest pour les fabrications de fromages et de spécialités fromagères au sens large.

D. L'EMPLOI DANS LA TRANSFORMATION LAITIÈRE

La transformation laitière : un périmètre d'activités complexe à délimiter

Connaître avec exactitude l'emploi du secteur de la transformation laitière est complexe pour plusieurs raisons.

L'industrie de transformation laitière est identifiée par la base de données SIRENE de l'INSEE sous le code "155" de la Nomenclature d'Activités Française (NAF), lui-même détaillé en cinq sous-catégories³⁶ :

- **155 A** - Fabrication de lait liquide et de produits frais
- **155 B** - Fabrication de beurre
- **155 C** - Fabrication de fromages
- **155 D** - Fabrication d'autres produits laitiers
- **155 F** - Fabrication de glaces et sorbets

Toutefois, des établissements répondant à d'autres classifications ont aussi vocation à être intégrées dans notre étude³⁷. Ainsi, certaines entreprises de transformation laitière sont référencées au sein des codes suivants :

- **513G** "Commerce de gros de produits laitiers, œufs, huiles" dans la mesure où la transformation laitière ne concerne qu'une partie de leur activité (s'inscrit, par exemple, dans ce cadre la Coopérative Laitière de Ploudaniel en Bretagne),
- **157A** "Fabrication d'aliments pour animaux de ferme" concernant les établissements spécialisés dans la fabrication des aliments d'allaitement pour jeunes animaux d'élevage (exemple de la société SOFIVO, filiale de BONGRAIN, implantée en Basse-Normandie et dans les Pays de la Loire).
- **158V** "Autres Industries Alimentaires"³⁸.

Par ailleurs, signalons que des entreprises pourtant bien identifiées par les codes NAF comme appartenant à l'industrie laitière ne transforment pas de lait de vache³⁹.

D'autres difficultés se sont posées car pour certains établissements, les tranches d'effectifs salariés au sein des établissements n'étaient pas renseignées dans les statistiques de l'INSEE ou des AGRESTE (DADS, SIRENE ou Enquête Annuelle d'Entreprises).

³⁶ Les catégories au sens de SIRENE ne permettent toutefois pas de bien spécifier les activités propres à chaque établissement. Certains établissements sont spécialisés et d'autres sont davantage orientés multi-produits. Par ailleurs, le code 155 D "Fabrication d'autres produits laitiers" regroupe des activités très diverses regroupant des fabrications de lait concentré, yaourts et desserts lactés frais, caséines et lactose. Signalons également que le code 155 intègre également les services associés (collecte de lait des établissements par exemple).

³⁷ Le cas des établissements en question a été soulevé lors des recherches ou au cours d'auditions du groupe de travail interrégional. D'autres établissements se trouvent probablement dans la même situation, ce qui révèle le caractère non exhaustif du code 155 assimilé à l'industrie laitière.

³⁸ Cas de l'entreprise MONT-BLANC dans la Manche par exemple.

³⁹ A l'exemple des sites TRIBALLAT-NOYAL de Châteaubourg et Châteaugiron en Bretagne spécialisés dans la transformation de lait de soja.

Au 31 décembre 2004, avec 162 unités de "fabrication de produits laitiers"⁴⁰, l'industrie laitière dans les trois régions de l'Ouest regroupait près de 13 % des établissements de l'industrie laitière au niveau national et avec près de 17 560 emplois, environ 31 % de l'effectif salarié dans ce secteur en France (tous laits confondus)⁴¹. Du fait que le fichier SIRENE n'intègre pas au sein du code 155 tous les établissements transformant le lait, le nombre de salarié est, finalement, beaucoup plus important. Une enquête réalisée auprès des entreprises souligne que plus de 1 600 emplois salariés au titre de l'industrie doivent être rajoutés à ce résultat pour l'Ouest.

Sur une période 1997-2004, si le nombre d'établissements identifiés sous le code 155 et présents dans le Grand-Ouest a diminué (- 18), le nombre d'emplois salariés a quant à lui sensiblement progressé (+ 829). Cette tendance est d'ailleurs comparable à celle observée au niveau national.

Au 31 décembre 2004, la Basse-Normandie accueillait le plus grand nombre d'établissements relevant de l'industrie laitière ou tout du moins référencés comme tels⁴² ; en revanche, le plus grand nombre d'emplois était enregistré dans les établissements des Pays de la Loire. Cette dernière région est toutefois la seule à présenter un recul du nombre de salariés entre 1997 et 2004 (- 213) alors que la Bretagne en a gagné 678 et la Basse-Normandie 364. Quoique marginaux, on relèvera qu'il a existé au cours des dernières années des mouvements d'entreprises entre ces trois régions. L'un des exemples concerne la "relocalisation" d'un établissement spécialisé dans la fabrication de camembert.

	FRANCE						TOTAL OUEST					
	1997		2000		2004		1997		2000		2004	
	Ets.	Effect.	Ets.	Effect.	Ets.	Effect.	Ets.	Effect.	Ets.	Effect.	Ets.	Effect.
155A-Fabrication de lait liquide et de produits frais	207	15 935	188	16 886	171	15 974	41	4 243	37	4 158	38	4 674
155B-Fabrication de beurre	28	2 277	29	2 065	32	2 435	15	2 067	s	s	s	s
155C-Fabrication de fromages	813	24 869	701	24 603	736	27 069	70	6 533	65	6 628	64	7 908
155D-Fabrication d'autres produits laitiers	65	6 068	68	5 982	63	5 807	25	2 623	27	2 880	s	s
155F-Fabrication de glaces et sorbets	294	7 300	253	5 555	249	5 676	29	1 290	s	s	s	s
Total	1 407	56 449	1 239	55 091	1 251	56 961	180	16 756	167	16 523	162	17 585

s : secret statistique

Evolution 1997-2004 de l'effectif salarié au 31 décembre des industries laitières relevant du code 155 en France et dans l'Ouest

Source : INSEE - DADS

⁴⁰ Au sens des codes 155 A à D de la Nomenclature d'Activités Française (NAF).

⁴¹ A comparer aux 46,2 % des volumes de laits de vache produits dans l'Ouest cette même année.

⁴² Référence aux seuls codes 155.

CARTE ETABLISSEMENTS TRANSFORMATION LAITIERE CODE 155

**CARTE ETABLISSEMENTS TRANSFORMATION LAITIERE
DE PLUS DE 20 SALARIES**

	BRETAGNE				BASSE-NORMANDIE				PAYS DE LA LOIRE			
	1997		2004		1997		2004		1997		2004	
	Ets.	Effectifs	Ets.	Effectifs	Ets.	Effectifs	Ets.	Effectifs	Ets.	Effectifs	Ets.	Effectifs
155 A	15	1 643	13	2 017	10	748	14	688	16	1 852	11	1 969
155 B	8	860	8	696	3	691	3	761	4	516	-	-
155 C	11	803	12	1 556	34	2 336	28	2 785	25	3 394	24	3 567
155 D	14	1 378	11	949	7	539	5	651	4	706	s	s
155 F	13	580	11	724	8	432	7	225	8	278	s	s
Total	61	5 264	55	5 942	62	4 746	57	5 110	57	6 746	50	6 533

s : secret statistique

**Nombre d'établissements et effectifs salariés au sein des industries laitières
relevant du code 155 en France et dans l'Ouest au 31 décembre 1997 et 2004**

Source : INSEE - DADS

En termes d'effectifs salariés renseignés via les Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS)⁴³, la région Pays de la Loire arrive en tête, suivie par la Bretagne et la Basse-Normandie. Toutefois, compte tenu que des établissements sont recensés dans d'autres codes NAF, cette approche de l'effectif salarié ne peut, rappelons-le, être exhaustive.

Ainsi, concernant la Bretagne, grâce aux informations fournies par l'Observatoire des Industries Agroalimentaires, on obtient environ 6 700 salariés pour les établissements transformant le lait ayant plus de 10 salariés uniquement.

Il convient de souligner également que les DADS pour les activités de fabrication d'autres produits laitiers (155 D) et de fabrication de glaces et sorbets (155 F) ne nous ont pas été communiquées en 2004 pour les Pays de la Loire en raison de l'obligation du secret statistique⁴⁴.

Les statistiques AGRESTE apportent un éclairage complémentaire permettant de détailler les entreprises de collecte, traitement et distribution de produits laitiers. Selon ces statistiques du Ministère de l'Agriculture, Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire comptaient en 2004 à elles trois 164 établissements de collecte et/ou de transformation laitière sur un total national de plus de 1 000 établissements (cf. tableau). Toutefois, l'approche retenue concerne l'ensemble des produits laitiers d'origines bovine, ovine ou caprine.

⁴³ Les DADS intègrent à la fois les salariés permanents et temporaires embauchés à la date considérée.

⁴⁴ En effet, nous nous situons ici dans l'un des cas suivants : soit il existe moins de 3 entreprises ou établissements présents, soit l'un des établissements ou entreprise dans cette région représente un poids prédominant.

Régions	Collecte seule	Collecte et transformation	Total collecteurs	Fabrication	Total transformateurs	Total établissements
Basse-Normandie	11	14	25	26	40	51
Bretagne	8	20	28	25	45	53
Pays de la Loire	17	19	36	24	43	60
Total Ouest	36	53	89	75	128	164
Part de l'Ouest (en %)	20,3	10,5	13,0	23,1	15,4	16,3
France	177	506	683	325	831	1 008

**Nombre d'établissements de collecte et/ou de transformation de lait
(vache, chèvre ou brebis) en 2004**

Source : AGRESTE

L'Enquête Annuelle d'Entreprise 2004 montre que le nombre moyen de salariés par entreprise est le plus élevé dans les Pays de la Loire : 270 salariés par entreprise contre près de 204 en Basse-Normandie et 192 en Bretagne.

Régions	Nombre moyen de salariés par entreprise
Bretagne	191,8
Pays de la Loire	270,3
Basse-Normandie	203,8
France	201,1

Nombre moyen de salariés par entreprise

Source : AGRESTE - Enquête annuelle d'entreprise - Industries agricoles et alimentaires 2004

Une autre approche qui concerne une analyse sur les seuls salariés inscrits au régime de la Caisse Centrale des Mutualités Sociales Agricoles sur le type de contrat de travail permet de relever que 34% des entreprises de collecte, de traitement et de distribution de produits laitiers avaient recours à des Contrats à Durée Déterminée (même pourcentage au niveau national).

Régions	Nombre d'établissements	Nb salariés employés dans l'année	CDI	CDD	ETP
Bretagne	27	2 269	1 843	510	1 855
Pays de la Loire	23	3 071	2 425	908	2 525
Basse-Normandie	31	3 329	2 653	930	2 781
Total Ouest	81	8 669	6 921	2 348	7 161
France	621	26 713	21 332	7 709	21 213

L'emploi dans les entreprises de collecte, traitement et distribution de produits laitiers

Source : CCMSA - TBE 2003

Par ailleurs, les emplois des sièges administratifs des entreprises présents dans l'Ouest sont à intégrer. Le plus important, LACTALIS à Laval, déclare environ 1 500 salariés.

En résumé, on insistera sur le poids important de la filière laitière en nombre d'actifs dans les trois régions de l'Ouest.

Bien que nos résultats soient partiels et ne concernent directement que la production et la transformation du lait, on recensait en emploi direct selon les sources officielles :

- ⇒ 42 100 UTA chefs d'exploitations et co-exploitants en système spécialisé lait,
- ⇒ 3 350 UTA salariées dans les exploitations spécialisées lait, y compris ETA et CUMA,
- ⇒ environ 20 000 salariés⁴⁵ pour la collecte et la transformation laitières,
- ⇒ plus de 1 500 salariés au sein des sièges administratifs des entreprises laitières,
- ⇒ environ 150 chercheurs au sein des laboratoires publics et structures collectives.

Il convient d'ajouter à ces chiffres les emplois générés par la filière laitière en amont (production, fourniture et vente d'engrais, de matériel agricole, d'aliment du bétail, soins aux animaux...), les emplois induits par l'activité d'abattage et de transformation de la filière bovine issue des vaches de réforme et, en aval, par les activités de distribution, de logistique et de commerce...) sans oublier les emplois techniques (conseils à la filière...). Seule la Région Bretagne s'est, pour l'heure, prêtée à l'exercice à l'occasion du débat qu'elle a suscité en 2004 sur la filière laitière. Elle estimait ainsi à :

- ⇒ 320 salariés le nombre d'emplois induits dans l'alimentation du bétail,
- ⇒ 20 800 actifs dans la production,
- ⇒ 4 600 salariés en exploitations,
- ⇒ 1 910 salariés induits dans les services,
- ⇒ 7 870 salariés dans les industries de transformation laitière et de viande de boucherie⁴⁶,
soit au total 33 500 actifs.

Une approche fine menée par la Région Bretagne révèle qu'autour de la filière gravitent des emplois spécialisés comme 250 inséminateurs, 130 cabinets vétérinaires, 2 laboratoires d'analyses qui emploient 70 personnes au sein des services administratifs et de contrôle, 350 conseillers épaulés par 350 agents de traite, 350 chauffeurs-collecteurs de lait, 70 techniciens et concepteurs de bâtiments dévolus à la traite, 80 entreprises de fabrication de robots de traite (80 entreprises de 4 à 30 salariés chacune recensées), etc.

⁴⁵ Estimation. Ce chiffre est à rapprocher des 22 592 salariés en 2002 estimés dans l'Ouest par l'étude de l'ONILAIT sur "l'emploi dans la filière laitière française".

⁴⁶ Toutefois il apparaît très difficile d'"isoler" les seuls emplois dans l'activité "viande de boucherie" générée par la seule activité laitière...

E. UNE FORTE CONCENTRATION DES ENTREPRISES LEADERS DE NIVEAU EUROPEEN DANS L'OUEST

On peut distinguer, au sein de la transformation industrielle laitière, trois grands types d'entreprises :

- des entreprises familiales de dimensions régionales, spécialisées sur un ou deux produits et pour certaines sous appellation d'origine contrôlée (cas de certaines fromageries bas-normandes qui participent activement à la renommée des produits du fait de leur typicité,
- des entreprises ou coopératives laitières multiproduits localisées ou tout du moins à vocation régionale (COOPERATIVE LAITIERE D'ISIGNY SAINTE-MERE, MAÎTRES LAITIERS en Basse-Normandie, COOPERATIVE LAITIERE DE PLOUDANIEL, UNION LORCO pour la Bretagne...),
- des entreprises de dimension nationale ou internationale avec des établissements plutôt spécialisés par produits (LACTALIS, BONGRAIN, SODIAAL, ENTREMONT, BEL...)

D'après les données de l'INSEE complétées grâce à l'aide des experts de la filière laitière des trois Chambres Régionales d'Agriculture, en juillet 2006, on recensait 122 entreprises de transformation de plus de 10 salariés dans l'Ouest (47 en Bretagne, 39 en Basse-Normandie et 39 en Pays de la Loire). Les tableaux par région de l'annexe n°3 donnent la liste de ces établissements avec effectifs ou tranches d'effectifs salariés.

Selon un indice de "mono-régionalité" défini par l'INSEE pour mesurer le niveau d'ancrage d'une entreprise en région, soulignons que sur les établissements correspondant au seul code NAF 155⁴⁷, 62,5 % d'entre eux appartiennent à une entreprise à caractère mono-régionale, 14,3 % relèvent d'une entreprise quasiment mono-régionale et 23,2 % des établissements dépendent d'une entreprise multi-régionale. Cette analyse révèle, pour la grande majorité des entreprises, la forte présence des centres de décisions dans l'Ouest, même si certaines entreprises sont filialisées et appartiennent à des groupes ou sociétés de niveau national dont le siège est extérieur à la région.

De manière plus détaillée, sur l'ensemble des entreprises présentes, celles possédant leur siège social à l'extérieur de la région et principalement en Ile de France sont BEL, NESTLE, DANONE, SODIAAL⁴⁸, ENTREMONT-ALLIANCE (siège en Rhône-Alpes) et ANDROS-NOVANDIE (Haute-Normandie). Par ailleurs, certains établissements sont filialisés mais rattachés à un groupe. Tel est le cas de la Compagnie Laitière Européenne (CLE) et d'autres établissements rattachés au groupe BONGRAIN dont le siège est localisé en Ile de France. Les établissements concernés sont identifiés comme ayant leur siège dans le l'Ouest (Condé-sur-Vire en Basse-Normandie pour la CLE), ce qui révèle le degré d'autonomie en termes de décision pour les établissements concernés.

⁴⁷ Soit 112 établissements renseignés.

⁴⁸ Siège identifié en Ile de France selon l'INSEE mais Rhône-Alpes selon les recherches effectuées sur Internet.

En nombre d'établissements, l'entreprise LACTALIS dont le siège est à Laval est la plus représentée dans l'Ouest puisque comptant 24 unités industrielles (dont 10 en Basse-Normandie, 9 en Bretagne et 5 dans les Pays de la Loire)⁴⁹, suivie par le groupe BONGRAIN représenté par 13 établissements (dont 6 dans les Pays de la Loire, 5 en Basse-Normandie et 2 en Bretagne) via plusieurs sociétés filiales dont notamment la Compagnie Laitière Européenne (CLE).

Nous détaillerons tout particulièrement dans le chapitre 3 suivant le rôle important des coopératives dans le domaine laitier dont certaines se sont regroupées au sein d'alliances d'entreprises. Par exemple, LAÏTA basée à Brest est la structure commune des groupes COOPAGRI BRETAGNE, EVEN et TERRENA pour la commercialisation de leurs produits laitiers transformés, principalement sous la marque "Paysan Breton" (8 établissements au total).

Viennent ensuite, par ordre d'importance, trois entreprises dont le siège est extérieur à l'Ouest :

- ENTREMONT-ALLIANCE avec 7 établissements, tous regroupés en Bretagne,
- BEL avec 5 unités de transformation (toutes situées dans les Pays de la Loire),
- SODIAAL avec 4 établissements (3 dans les Pays de la Loire et 1 en Basse-Normandie),

Les autres entreprises les plus représentées sont soit des sociétés attachées aux trois régions de l'Ouest comme EURIAL-POITOURAINE avec 4 établissements dans les Pays de la Loire (+ le siège à Nantes), TRIBALLAT-NOYAL (3 unités industrielles dont 2 en Bretagne⁵⁰ et 1 en Basse-Normandie), les MAÎTRES LAITIERS DU COTENTIN (3 unités en Basse-Normandie), FLECHARD (3 établissements en Basse-Normandie, VALLEE (3 en Basse-Normandie) ou des entreprises nationales ou européennes comme NESTLE (1 en Basse-Normandie et 1 dans les Pays de la Loire).

En résumé, les plus grandes entreprises nationales de transformation laitière - la plupart d'envergure internationale - et certaines multinationales sont présentes dans les trois régions de l'Ouest qui constituent, pour la plupart d'entre elles, leur principal territoire d'activité. Cette situation révèle le caractère stratégique de cette zone de production.

1. DE MULTIPLES PARTENARIATS ENTRE ENTREPRISES ET DES PARTICIPATIONS CROISEES

Depuis plusieurs années déjà, l'industrie laitière connaît des restructurations : disparitions, rachats, fusions ou partenariats entre entreprises. L'évolution du contexte (PAC, OMC...) incite encore davantage depuis quelques mois aux rapprochements, fusions, développement d'investissements en commun...

De ce fait, il est parfois difficile de connaître clairement l'actionnariat de certaines unités de transformation ou tout du moins les alliances.

⁴⁹ Il convient d'y ajouter désormais les unités du groupe mayennais Célia (2 établissements dans les Pays de la Loire) suite à la fusion avec LACTALIS.

⁵⁰ Deux établissements transformant du jus de soja ont été retirés.

Tout d'abord, certains sites industriels sont concernés par des accords entre sociétés ou groupes qui transcendent bien souvent la délimitation du statut juridique entre coopératives et sociétés privées. Dans ce cas, il peut s'agir d'accords de fourniture de la matière première entre deux établissements par exemple : l'un collecte et le second transforme (exemple de COOPAGRI BRETAGNE et la laiterie TOURY de Quintin).

D'autres sites industriels peuvent être communs à plusieurs entreprises. Citons de manière non exhaustive BEURALIA (Finistère), société commune à SODIAAL et ENTREMONT ALLIANCE, spécialisée dans l'activité matière grasse et qui commercialise beurres et crèmes auprès de la distribution et des industries agroalimentaires.

Autre exemple, la société BOLAIOR (Société Laitière du Bocage Ornaïs) créée en 1962 et spécialisée dans le traitement des excédents et des sous-produits laitiers (Saint-Hilaire-de-Briouze dans l'Orne) dont l'actionnariat est composé des sociétés FLECHARD (aujourd'hui majoritaire) et LACTALIS.

Citons également le cas de la coopérative "Elle & Vire" qui approvisionne en lait la Compagnie Laitière Européenne (groupe BONGRAIN) et notamment sa filiale La Compagnie des Fromages à Condé-sur-Vire. Autre actionnaire de la Compagnie Laitière Européenne, AGRIAL est également partenaire de la CLE. Dans ce contexte, sur les 27 % de lait collectés par la CLE en Normandie, 11 % sont collectés par Elle & Vire et 7 % par AGRIAL. La coopération laitière est, on le voit, aujourd'hui très ouverte aux alliances et à la constitution de sociétés communes.

2. PRESENTATION DES GRANDS GROUPES PRESENTS DANS L'OUEST

Il paraît opportun de consacrer un rapide développement sur l'identité des grands groupes de la transformation laitière présents au sein des trois régions de l'Ouest.

Première entreprise nationale de transformation du lait, l'entreprise **LACTALIS** dont le siège est à Laval en Mayenne⁵¹ représentait, en 2004, 4,4 milliards de litres et 19 % de la collecte nationale⁵². Elle s'identifie comme le premier producteur de fromages, de beurre, de crème, de poudres, de caséines, de lactosérum, deuxième producteur de laits de consommation et sixième pour les produits ultra-frais. On recense au plan national plus d'une cinquantaine de sites industriels partagés entre de nombreuses sociétés. En 2004, l'Ouest représentait 62 % de l'activité de l'entreprise (24 % en Bretagne, 22 % en Basse-Normandie et 16 % dans les Pays de la Loire).

On recensait, fin 2005, 24 établissements du groupe LACTALIS comptant plus de 10 salariés dont 11 en Basse-Normandie, 8 en Bretagne et 5 en Pays de la Loire. Parmi eux, les plus importants en termes d'emplois (identifiés dans la tranche des plus de 500 salariés) sont localisés à Retiers en Ille-et-Vilaine (Société Laitière) et à Bouvron en Loire-Atlantique (Société Fromagère). Neuf établissements recensent

⁵¹ Relevons que le siège de Lactalis à Laval emploie environ 1 300 salariés, contingent non recensé dans les codes correspondant aux entreprises de transformation.

⁵² Chiffres d'après document ONILAIT sur la transformation laitière en 2004.

entre 200 et 499 salariés, quatre se classent dans la tranche d'effectifs 100 à 199 salariés et 3 de 50 à 99 salariés (Source INSEE). LACTALIS est un acteur majeur de la restructuration en cours du secteur au niveau des trois régions de l'Ouest et même à l'échelon européen. Relevons l'alliance fin 2005 avec NESTLE via la création d'une filiale commune sur le marché européen réunissant les unités de production des deux groupes (soit 4 sites français pour NESTLE dont un en Basse-Normandie et 5 pour LACTALIS) et leurs marques sur la gamme des produits ultra-frais (yaourts, desserts lactés, fromages frais...). Début 2006, LACTALIS a procédé au rachat du premier fromager italien GALBANI. Enfin, décision qui concerne les trois régions de l'Ouest en août 2006, intervient l'acquisition de l'entreprise également mayennaise CELIA, entreprise qui collecte 350 millions de litres de lait par an auprès d'environ 1 500 producteurs.

Concernant les laits de consommation, LACTALIS occupe une place importante avec la marque phare LACTEL, le site de Vitré en Ille-et-Vilaine (Société Laitière de Vitré) comptant parmi les sites de plus grande capacité de transformation (supérieure à 100 millions de litres de lait par an).

Par ailleurs concernant la Basse-Normandie, l'une des spécificités du groupe réside dans son implication dans les AOC et notamment le Camembert de Normandie.

LACTALIS, acteur incontournable de la filière laitière au sein des trois régions de l'Ouest est, du fait de son histoire, très attachée à ce territoire, cœur de l'activité et siège de l'entreprise (Laval en Mayenne). Cependant, la stratégie de LACTALIS est bien de devenir un leader international. Sa logique est d'étendre son offre de produits, ce qui le pousse à investir partout en France et à l'étranger.

Placé en deuxième position, le groupe **BONGRAIN** représentait en 2004 au plan national une collecte de 2,5 milliards de litres dont 1,5 milliard de litres pour la Compagnie Laitière Européenne et 1 milliard de litres pour les autres sociétés du groupe.

Le groupe est présent dans 24 pays dans lesquels sont implantés 80 établissements industriels (forte présence dans les Pays de l'Est de l'Europe). Il s'identifie comme le 5^{ème} fromager mondial.

L'une des filiales les plus importantes est la Compagnie Laitière Européenne (CLE) ex Union Laitière Normande dont le siège est à Condé-sur-Vire en Basse-Normandie.

Le groupe est très présent dans l'Ouest via 13 établissements :

- ARMOR PROTEINES à Loudéac et à Saint-Brice (Bretagne),
- la Compagnie Laitière de Derval (Bretagne),
- ELVIR à Condé-sur-Vire, La Compagnie des Fromages à Vire, Ducey et Coutances en Basse-Normandie,
- les Fromageries PERREAULT à Azé et Meslay du Maine en Mayenne,
- les établissements TESSIER à Cornille-les-Caves (Maine et Loire),
- la Fromagerie de Vihiers à Vihiers dans le Maine et Loire,

- SOFIVO⁵³ à Pontmain en Mayenne (Pays de la Loire) et à Saint Hilaire du Harcouët en Basse-Normandie.

L'entreprise **SODIAAL**, née du regroupement de plusieurs unions régionales de coopératives au niveau national, est organisée autour de 4 branches principales :

- YOPLAIT pour les produits frais (2 établissements dans les Pays de la Loire),
- RICHES-MONTS pour les fromages (1 établissement en Basse-Normandie),
- CEDILAC-CANDIA pour les laits de consommation (1 établissement dans les Pays de la Loire),
- SODIAAL Industries pour les produits industriels,

En 2002, PAI (Paribas Affaires Industrielles) est entré dans le capital de YOPLAIT à hauteur de 50 % et a donné lieu à certaines restructurations de sites. Signalons également l'association avec d'autres entreprises comme EURIAL-POITOURAINE.

En 2004, le groupe qui s'identifie comme le premier producteur de lait de consommation et le deuxième producteur de produits ultra-frais et de crème représentait, en volumes traités, 2,3 milliards de litres de lait soit 10 % de la collecte nationale. Cette même année, les principales régions d'implantation du groupe étaient les Pays de la Loire (17 %), Rhône-Alpes (15 %) et Midi-Pyrénées (15 %).

Le groupe **ENTREMONT-ALLIANCE** a été créé en 2005 suite au rapprochement entre l'entreprise laitière haut-savoyarde et la branche lait de la coopérative UNICOPA, ce qui en fait le principal collecteur de lait de Bretagne (plus d'un tiers du chiffre d'affaires de l'industrie du lait dans cette région). Le fichier SIRENE recense 7 sites Entremont-Alliance (Quimper et Carhaix-Plouger dans le Finistère ; Loudéac et Saint-Agathon dans les Côtes d'Armor ; Missirac dans le Morbihan ; Montauban de Bretagne et Saint-Méen-le-Grand en Ile-et-Vilaine) et un huitième uniquement référencé comme site UNICOPA à Morlaix dans le Finistère.

Avec un volume de lait traité de 2,2 milliards de litres en 2005, le groupe est désormais placé à la quatrième position des industriels du secteur au plan national.

Depuis ce rapprochement ENTREMONT-UNICOPA, le groupe s'est engagé dans un vaste plan de réorganisation et d'investissements. Ont été ainsi annoncés l'arrêt de l'atelier de fromagerie de l'usine de Carhaix et le transfert des activités de l'usine de Saint-Méen-Le-Grand. Parallèlement, le groupe a porté à 47 000 tonnes les capacités de production d'emmental de l'usine de Montaubande-Bretagne et est en phase d'augmentation de capacité à 40 000 tonnes sur le site de Guingamp, optimisant ainsi l'ensemble de ses nouvelles usines de l'Ouest.

ENTREMONT ALLIANCE engage maintenant une diversification de ses fabrications sur des produits de type mozzarella et fromage à pâte pressée à destination de marchés plus lointains et en croissance, en transformant à cette fin son outil industriel de Quimper.

⁵³ Entreprise qui n'est pas identifiée, au sens de la Nomenclature d'Activités Française, comme appartenant au code 155 "Transformation du lait" mais au code 157A "Fabrication d'aliments pour animaux de ferme".

Le groupe **LAÏTA** (1,3 milliard de litres collectés⁵⁴) résulte du regroupement de plusieurs entreprises coopératives (cf. supra). Uniquement implanté en Bretagne (75 % de l'activité) et dans les Pays de la Loire (25 %), il est le deuxième producteur de poudres de lait et troisième producteur de beurre au niveau national (données 2004).

Le groupe **DANONE** (830 millions de litres de lait) n'est présent au sein des trois régions de l'Ouest que sur un site : l'établissement du Molay-Litry. Ce site s'est vu confier récemment la production de la gamme des produits biologiques "STONYFIELD FARM", filiale de DANONE dont la marque est "les 2 vaches des fermiers du bio". L'entrée d'une entreprise telle que DANONE sur ce segment est susceptible de changer la donne de la production laitière biologique.

EURIAL-POITOURAINE (750 millions de litres) est implanté dans les régions Pays de la Loire (80 % de l'activité via 3 établissements) et Poitou-Charentes (20 %).

L'activité laitière de **NESTLE FRANCE** est peu présente dans l'Ouest mis à part à Lisieux dans le Calvados et à Vallet en Loire-Atlantique. La restructuration en cours suite au rapprochement de la branche lait de NESTLE avec LACTALIS pose certaines questions aux acteurs socio-économiques quant à l'avenir des établissements concernés et notamment du site de Lisieux dont le rôle est fondamental en matière de collecte de cette partie Est de la Basse-Normandie.

Enfin, plus de la moitié des activités du groupe **BEL**, spécialiste du fromage fondu et des pâtes pressées non cuites (premier producteur français) concerne le Grand-Ouest et plus exactement les Pays de la Loire (5 établissements).

3. LE ROLE STRATEGIQUE JOUE PAR LES COOPERATIVES AU SEIN DE LA FILIERE LAITIERE DES TROIS REGIONS DE L'OUEST

La coopération laitière occupe historiquement une place importante au sein de ce secteur dans l'Ouest.

Pour l'année 2004, la collecte des coopératives laitières et groupes laitiers en Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire a atteint 3,6 milliards de litres auprès de 14 542 sociétaires, ce qui représente 35 % du volume total de laits collectés pour ces trois régions. Ce résultat ne tient toutefois pas compte des litrages collectés et transformés par les filiales des coopératives laitières.

Par ailleurs, concernant l'industrie de transformation, Coop de France Ouest estime le poids de la coopération laitière à plus d'un tiers du total des emplois salariés (34 % exactement).

La collecte laitière des coopératives de l'Ouest représentait, en 2003/2004, 3,6 milliards de litres dont 35 millions de litres de lait biologique.

⁵⁴ Selon l'étude de 2004 de l'ONILAIT sur la transformation laitière.

En milliards de litres	1996	2004	2004/1996
Bretagne et Pays de la Loire	2,45	2,47	+ 0,8 %
Basse-Normandie	0,97	1,05	+ 8,2 %
Total	3,42	3,52	+ 3 %
<i>Poids par rapport à la collecte totale régionale</i>	15 %	16 %	
<i>Poids par rapport à la France</i>	33 %	34 %	

La collecte laitière des coopératives de l'Ouest

Source : Coop de France Ouest

On recense aujourd'hui 15 coopératives impliquées dans le lait au sein des trois régions de l'Ouest, certaines sont polyvalentes, le lait ne représentant qu'une partie de leur activité, dont six en Bretagne :

- COOPAGRI Bretagne,
- la Coopérative Laitière de Ploudaniel,
- l'Union Régionale de Coopératives Agricoles (UNICOPA),
- l'Armoricaine Laitière,
- l'Union des Coopératives Agricoles (LORCO),
- CORALIS.

Cinq dans les Pays de la Loire :

- la Coopérative Laitière de la Région Nantaise (COLARENA PRESQU'ÎLE),
- TERRENA,
- l'Union Sud Vendéenne Agricole Laitière (USVAL),
- l'Union Coopérative Agricole Laitière (UCAL) - Belleville-sur-Vie en Vendée,
- l'Union des Coopératives Agricoles Laitières du Maine (UCALM) - Groupe SODIAAL.

Quatre en Basse-Normandie :

- la Coopérative Laitière Isigny Sainte-Mère,
- la coopérative Elle & Vire,
- les Maîtres Laitiers du Cotentin,
- AGRIAL.

Les coopératives à vocation laitière ou ayant dans leur activité une branche "lait" ne sont pas toutes impliquées dans la transformation. Pour celles que l'on ne retrouve pas dans les tableaux récapitulatifs des industries du lait annexés au présent rapport, il s'agit de structures uniquement impliquées dans la collecte laitière de leurs adhérents.

Si les coopératives étaient à l'origine organisées au sein de territoires bien définis au sein des départements, on constate une évolution du périmètre des coopératives tant sur le plan géographique que sur le plan économique. La plupart d'entre elles rayonnent aujourd'hui largement au plan régional voire interrégional du fait de regroupements entre structures et d'alliances entre groupes. Ces alliances franchissent aujourd'hui largement les frontières des trois régions de l'Ouest à l'instar du mariage entre UNICOPA et ENTREMONT précédemment évoqué.

Les 15 coopératives précitées sont adhérentes à la section laitière de COOP de France Ouest, structure syndicale qui a vocation à rassembler les coopératives agricoles et agroalimentaires des régions Bretagne, Pays de la Loire, Basse et Haute-Normandie. Lieu d'échanges et de ressources, cette organisation permet d'apporter un appui au développement de la filière. Par ailleurs, depuis 1999, la section laitière des coopératives de l'Ouest mène une réflexion prospective dont l'objectif est clairement de proposer une stratégie globale pour le bassin laitier des trois régions. Cette mission originale a d'ores et déjà permis de déterminer trois axes majeurs pour l'avenir :

- anticiper pour défendre les adhérents et travailler au maintien d'une organisation de la production laitière,
- favoriser un questionnement des coopératives laitières sur leur avenir dans le cadre de l'évolution de leur environnement économique et réglementaire, pour leur amont comme leur aval,
- contribuer à la réflexion nationale et européenne en tant que bassin laitier de l'Ouest.

Notons également que des réflexions menées dans le cadre d'un partenariat avec l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) et d'autres instances compétentes (Agrocampus à Rennes notamment) ont, à ce propos, donné lieu à des travaux prospectifs plus globalement sur la "Bretagne agricole et agroalimentaire en 2020"⁵⁵.

Liées à un territoire géographique, les coopératives du fait de leur mode de fonctionnement et malgré les alliances interrégionales participent encore largement à l'aménagement du territoire par le maintien d'une économie locale. Contrairement à une société privée qui peut, au gré d'un changement de stratégie, délocaliser une activité, les fournisseurs de matière première, en qualité de sociétaires d'une coopérative œuvrent pour le maintien et le développement de l'activité (notion d'entreprise citoyenne). Dans le secteur laitier, la coopérative donne ainsi à ses sociétaires l'assurance d'être collectés. Parmi les principales difficultés du mode coopératif souvent ciblées, on note les problèmes de réactivité à s'adapter au contexte ou encore l'arbitrage entre la redistribution des "profits" aux adhérents et les investissements à réaliser pour maintenir à niveau les outils de transformation et assurer l'avenir (innovation notamment). Sur ce dernier point, on constate aujourd'hui une implication forte des coopératives laitières de l'Ouest dans les travaux de recherche collective en participant aux réseaux existants et notamment au programme Bretagne Biotechnologies Alimentaires.

L'un des principaux enjeux pour l'avenir consiste à adapter la coopération aux grandes mutations internationales en cours dans le domaine du marché laitier et de la Politique Agricole Commune. Parmi les travaux de la section laitière COOP de France Ouest depuis quelques années, il convient d'insister sur deux sujets :

- **L'optimisation de la collecte laitière** qui apparaît comme un objectif important. Des accords de collecte ont été conclus et doivent se poursuivre, voire s'intensifier entre coopératives et entreprises privées. L'actualité récente confirme ce mouvement vers la constitution de plus grandes structures de collecte assez

⁵⁵ Coop de France Ouest - INRA, La prospective Bretagne agricole et agroalimentaire en 2020, janvier 2006.

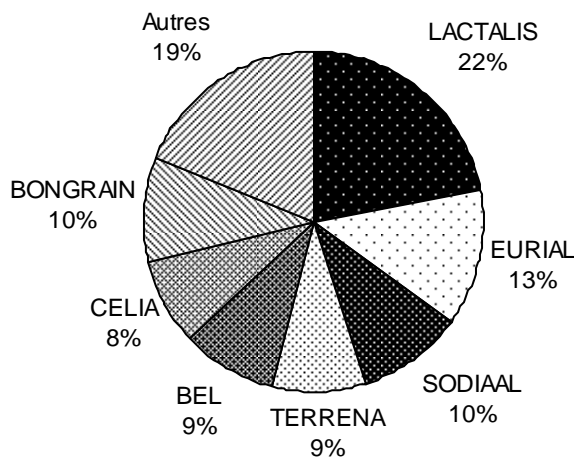
bien accepté aujourd'hui : parmi les derniers accords en date, citons par exemple l'accord de collecte décidé entre le groupe ENTREMONT ALLIANCE et COOPAGRI BRETAGNE.

- **Le développement de la qualité, de l'image et de la promotion des produits.** Les coopératives laitières de l'Ouest mènent en commun des actions pour apporter un appui technique en matière de mise en œuvre et le suivi des Chartes des bonnes pratiques d'élevage, des démarches Agriconfiance, ou des cahiers des charges spécifiques (Oméga, Label Rouge, Agriculture Biologique...). Nous reviendrons dans la troisième partie sur les actions menées en faveur de l'image des produits laitiers et de leur promotion.

4. POIDS DES PRINCIPAUX INDUSTRIELS PRESENTS

La répartition de la collecte des industriels par région s'articule comme suit :

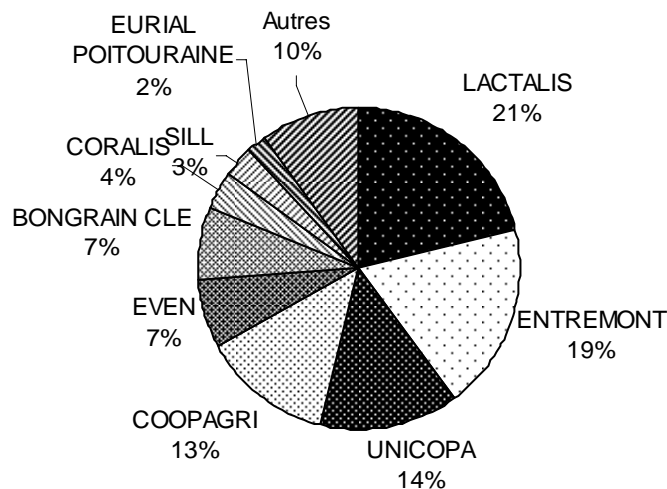
Pays de la Loire - 2003



Source : Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire

En Pays de la Loire, les industries du lait représentaient un chiffre d'affaires de 1,6 milliard d'euros en 2003 sur un total de 10,2 milliards d'euros pour l'ensemble des IAA dans la région. La répartition du marché de la collecte révèle l'importance des grands groupes privés et coopératifs : LACTALIS, EURIAL, SODIAAL, TERRENA, BEL, CELIA ET BONGRAIN. Le secteur est particulièrement marqué par des orientations "beurre et poudre" assez fortes.

Bretagne - 2004



Source : Chambre d'Agriculture de Bretagne

L'industrie laitière bretonne représente environ 20 % du chiffre d'affaires agroalimentaire régional soit 3,3 milliards sur 15,5 milliards d'euros au total en 2004. Rapporté au chiffre d'affaires de l'industrie laitière française (24,2 milliards d'euros), l'activité bretonne pèse près de 14 %.

En 2004, la répartition de la collecte par entreprise indiquait que les deux tiers de la production (67 %) étaient le fait de quatre groupes industriels : LACTALIS, ENTREMONT, UNICOPA et COOPAGRI. La création du nouveau groupe ENTREMONT-ALLIANCE (UNICOPA et ENTREMONT), traduisant le mouvement en marche de restructuration, en fait désormais le principal collecteur de lait de Bretagne qui totalise 34 % du chiffre d'affaires de l'industrie du lait dans cette région⁵⁶.

On constate, au vu des résultats 2004, l'ancrage en Bretagne de grands groupes privés comme LACTALIS et ENTREMONT ALLIANCE⁵⁷ et des groupes coopératifs tels que UNICOPA, COOPAGRI BRETAGNE ou EVEN.

Suite à la fusion d'UNICOPA et d'ENTREMONT au cours du premier semestre 2006 ayant donné naissance à la nouvelle entité ENTREMONT ALLIANCE, un vaste plan de réorganisation et d'investissement s'est engagé⁵⁸.

L'étude de la Chambre d'Agriculture de Bretagne sur l'industrie laitière en Bretagne a révélé qu'environ 14% de la collecte bretonne est transformée par des outils industriels situés dans les départements limitrophes des régions

⁵⁶ L'industrie laitière en Bretagne, Panorama 2005, Observatoire Économique des IAA, Chambre d'Agriculture de Bretagne.

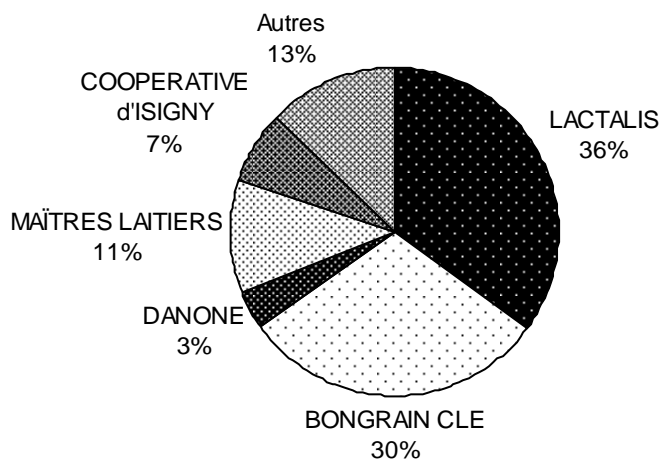
⁵⁷ ENTREMONT ALLIANCE est contrôlée par la Compagnie Nationale à Portefeuille (CNP), et par le Groupe coopératif UNICOPA.

⁵⁸ Rappelons qu'après avoir annoncé l'arrêt de l'atelier de fromagerie de l'usine de Carhaix et le transfert des activités de l'usine de Saint-Méen-Le-Grand, le groupe a porté à 47 000 tonnes les capacités de production d'emmental de l'usine de Montauban-de-Bretagne et est en phase d'augmentation de capacité à 40 000 tonnes sur le site de Guingamp, optimisant ainsi l'ensemble de ses nouvelles usines de l'Ouest.

voisines : essentiellement en Loire-Atlantique, Mayenne et Manche, ce que montrent les statistiques précédemment évoquées sur le rapport entre collecte et livraisons.

Comme pour la collecte, la valorisation est, d'après l'étude de la Chambre d'Agriculture, entre les mains de quelques opérateurs : les quatre premiers groupes génèrent près de 80 % du chiffre d'affaires régional.

Basse-Normandie - 2005



Source : Chambre d'Agriculture de Normandie, Coopératives, Entreprises.

En Basse-Normandie, le paysage industriel laitier est marqué par la prépondérance des entreprises de dimension nationale voire internationale comme LACTALIS principal transformateur du lait collecté, le groupe BONGRAIN - COMPAGNIE LAITIÈRE EUROPÉENNE et DANONE. D'autres entreprises de même dimension sont présentes comme NESTLÉ⁵⁹ ou SODIAAL - RICHES MONTS.

On recense parallèlement la présence d'entreprises ou coopératives multiproduits de dimension régionale à l'image de la Coopérative d'Isigny Sainte-Mère ou des Maîtres Laitiers du Cotentin.

D'autres entreprises de dimension principalement régionale sont spécialisées dans un type de production et notamment des fromages AOC (cas de l'entreprise GRAINDORGE par exemple).

Enfin, il faut relever la présence de groupements de producteurs de lait ou de coopératives spécialisés dans la collecte.

5. CARACTERISTIQUES DE L'EMPLOI ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LA TRANSFORMATION LAITIÈRE

Les métiers de la transformation laitière apparaissent globalement peu féminins. Selon les statistiques fournies par l'INSEE, près de 73 % des salariés des établissements de la transformation laitière de l'Ouest sont des hommes. Le

⁵⁹ Signalons la volonté affichée par le groupe Nestlé de se désengager de l'activité laitière, activité qui devrait être reprise par LACTALIS dans le cadre d'un partenariat.

pourcentage dépasse même les 75 % en Basse-Normandie, la Bretagne affichant la part de femmes salariées dans ce secteur la plus forte avec plus de 29 %.

Régions	Hommes	Femmes
Basse-Normandie	75,2 %	24,8 %
Bretagne	70,7 %	29,3 %
Pays de la Loire	73,2 %	26,8 %
Total Ouest	72,9 %	27,1 %

Répartition par sexe de l'effectif salarié des industries laitières⁶⁰
au 31 décembre 2004 dans l'Ouest
Source : INSEE - DADS

De même, certains observateurs mettent en avant la nécessité de mener des réflexions au sein de l'industrie laitière sur les conditions de travail au sein de la transformation laitière même si la pénibilité des tâches n'atteint dans l'absolu pas celle de certaines autres industries de transformation agroalimentaire (filrière viande plus particulièrement).

Est relevé également un recours importants aux Contrats à Durée Déterminée (CDD) et au travail intérimaire. De ce fait, les jeunes diplômés surtout de niveau BTS vont la plupart du temps patienter entre 6 mois et 2 ans avant d'être intégrés en CDI dans l'entreprise selon les responsables d'organismes de formation auditionnés. Les industries du secteur recrutent définitivement aujourd'hui ceux qu'ils jugeront les meilleurs.

Par ailleurs, d'ici cinq ans, l'industrie laitière devrait être confrontée, selon ses représentants, à un phénomène de départs massifs en retraite d'où des besoins importants de recrutement. Fin 2004, près de 23 % des salariés de l'industrie de transformation laitière avaient plus de 50 ans, la classe d'âge la plus représentée étant celle des 40-49 ans.

Régions	Moins de 20 ans	De 20 à 29 ans	De 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	De 50 à 59 ans	60 ans et plus
Basse-Normandie	0,3 %	15,7 %	25,4 %	33,2 %	25,0 %	0,4 %
Bretagne	0,6 %	17,2 %	29,7 %	32,3 %	20,0 %	0,3 %
Pays de la Loire	0,4 %	19,3 %	29,9 %	27,2 %	22,7 %	0,5 %
Total Ouest	0,4 %	17,5 %	28,5 %	30,8 %	22,3 %	0,4 %

Répartition par classes d'âges de l'effectif salarié des industries laitières⁶¹
au 31 décembre 2004 dans l'Ouest
Source : INSEE - DADS

⁶⁰ Effectif des établissements répondant au code NAF 155.

⁶¹ Effectif des établissements répondant au code NAF 155.

Enfin, ont également été pointées les problématiques de niveaux de salaires globalement peu élevés, situation peu encline à rendre la transformation laitière attractive en termes d'emplois.

F. LA PRODUCTION ET LA TRANSFORMATION LAITIÈRES BIOLOGIQUES DANS L'OUEST

Au niveau national, avec 225 millions de litres de laits, la collecte de lait de vache biologique représentait en 2004 à peine 1 % de la production laitière nationale. On recensait en France cette même année 1 253 producteurs livrant à une laiterie, chiffre pour la première fois en baisse (une quarantaine de moins qu'en 2003) alors que l'on constatait ces dernières années une forte progression (412 en 1998, 860 en 2000, 1 065 en 2001, 1 182 en 2002 et 1 289 en 2003⁶²). Pour expliquer cette évolution, le service des études du Ministère de l'Agriculture évoque le regroupement des éleveurs en formes sociétaires ainsi que des cessations d'activités.

En 2004, 111 établissements industriels étaient transformateurs de lait biologique (122 en 2002).

C'est le lait liquide conditionné qui constitue le premier débouché (42 %), suivi loin derrière par le yaourt et le lait fermenté (3,3 %).

Il est intéressant de constater que la Basse-Normandie, la Bretagne et les Pays de la Loire contribuent à plus de la moitié de la production laitière biologique nationale (51,9 %) soit cinq points de plus que la part des trois régions concernées dans la production nationale de lait de vache (46,3 %). Les trois régions de l'Ouest sont les premières classées en France en volume de laits collectés. De même, 55,5 % des producteurs français de lait de vache biologique sont localisés dans le l'Ouest.

Régions	Producteurs	Lait biologique collecté	Tous laits collectés	Part du Bio (en %)
Pays de la Loire	280	37 480	3 236 442	1,8
Bretagne	234	50 574	4 613 017	1,1
Basse-Normandie	182	28 776	2 455 148	1,2
Total Ouest	696	116 830	10 304 607	1,1
<i>France</i>	<i>1 253</i>	<i>224 899</i>	<i>22 247 563</i>	<i>1,3</i>

Livraisons de lait de vache aux laiteries en 2004 (en millier de litres)

Source : AGRESTE

La région Bretagne se distingue par les plus forts volumes collectés au sein de l'Ouest en valeur absolue alors que le plus grand nombre de producteurs concerne les Pays de la Loire⁶³. Avec une part de volumes de laits biologiques collectés sur le total de laits collectés en région de 1,8 %, la région Pays de la Loire se situait

⁶² Source : AGRESTE.

⁶³ Relevons également que la région Pays de la Loire se situait à la première place nationale en termes de surfaces cultivées en mode de production biologique et en conversion (62 000 ha pour plus de 550 000 ha en France soit 11,4 % de la surface nationale). En agriculture biologique, le troupeau laitier ligérien est estimé à 12 500 vaches, soit une représentativité de 21 % au niveau national.

en 2004 à la quatrième place au niveau national après l'Alsace (3,1 % de part de lait biologique dans sa collecte totale), Provence-Alpes Côte d'Azur (2,4 %) ⁶⁴ et Franche-Comté (2,4 %).

Les évolutions observées entre 2003 et 2004 dans l'Ouest montrent des situations contrastées entre les trois régions. En Basse-Normandie, une diminution de 15 % du nombre de producteurs s'est accompagnée d'une baisse de 10 % des livraisons aux laiteries. Sur la même période, le nombre de producteurs a également reculé dans les Pays de la Loire mais la collecte n'a en revanche pas cessé de progresser. Enfin c'est en Bretagne où la situation est la plus favorable puisque le nombre de producteurs a augmenté de 2 % et la collecte a crû de 6 %.

Sans disposer en la matière de données pour l'Ouest, il convient de souligner que la part de marché des laiteries qui ne collectent que du lait de vache biologique a continué de baisser au niveau national en 2004 (28 % contre 34 % en 2002), soit une vingtaine d'établissements en France le plus souvent implantés en Franche-Comté ou dans les Pays de la Loire. Ainsi, l'essentiel de la collecte est réalisé aujourd'hui par des entreprises laitières non spécialisées bio, l'agriculture biologique représentant pour elles une niche. On notera toutefois que certaines entreprises se sont désengagées de la fabrication biologique.

La difficulté du marché à absorber la production est révélée par le fait que selon l'Office de l'Elevage, 46 % des volumes de laits biologiques au niveau national ont été déclassés en 2004 ⁶⁵ et 44 % en 2005, c'est-à-dire utilisés pour des fabrications non biologiques. En 2005, la conjoncture laitière biologique (lait de vache) a été marquée par une réduction du déséquilibre entre l'offre et la demande. Ce déséquilibre semble se réduire du fait à la fois du ralentissement de l'offre et d'une meilleure tenue des fabrications.

- Selon l'Office de l'Elevage, les principales tendances observées, en 2005, sont :
- une légère régression de la collecte bio : - 2,4 % sur l'année,
 - une stabilité des fabrications (- 0,5 %) et de la consommation (+ 1,7 %) de lait conditionné bio,
 - une progression des fabrications de beurre (+ 12,6 %),
 - un redressement des fabrications (+ 6,5 %) et de la consommation (+ 14 %) de yaourts bio,
 - une diminution des fabrications (- 1,3 %) et de la consommation (- 37 %) de fromages bio.

Des initiatives ont été mises en œuvre dans l'Ouest pour créer une dynamique de valorisation du lait bio. C'est dans ce cadre que s'est constitué en 1994 le groupement d'intérêt économique (GIE) BIOLAIT sur l'initiative de six producteurs de Loire-Atlantique et du Morbihan qui, du fait de leur isolement, ne pouvaient valoriser leur lait en "bio", peu de laiteries étant intéressées par la collecte de lait biologique qui se limitait aux principaux bassins de productions ⁶⁶. Face à la demande des

⁶⁴ Avec toutefois des volumes de laits collectés excessivement faibles pour la région PACA...

⁶⁵ 39 % en 2003.

⁶⁶ Notons qu'avant la création du GIE BIOLAIT, la COLARENA a développé une filière de valorisation du lait Bio, qui se poursuit actuellement avec une diversification sur les produits frais au sein d'EURIAL POITOUAINE avec l'usine de produits frais de Riec sur Belon (29).

producteurs et des consommateurs, BIOLAIT s'est doté d'un outil de collecte des producteurs de lait biologique même les plus petits et les plus isolés.

En 2002, BIOLAIT s'est trouvé en grande difficulté du fait des problèmes d'organisation et d'une offre plus importante que la demande puis s'est adapté en rationalisant davantage sa collecte, suivant en cela les recommandations d'un audit stratégique qui a été financé en 2005 à hauteur de 57 700 euros par la Région Pays de la Loire.

En 2006, BIOLAIT, premier fournisseur français de lait exclusivement biologique, représente 217 producteurs répartis sur 46 départements. En 2005, on comptait 32,24 millions de litres de lait de vache, soit 14,4 % du volume national collecté. Collectant et livrant du lait biologique sur tout le territoire, BIOLAIT fournit tout transformateur qu'il soit industriel ou artisanal.

S'agissant des moyens humains (techniciens de collecte, service commercial, personnel administratif, service animation, chauffeurs), BIOLAIT représente 34 salariés). Concernant l'organisation de la collecte, la société est répartie en dix relais locaux dont 6 dans l'Ouest : Coulimer (61), Saint-Lô (50), Piré-sur-Seiche (35), Querrien (29), Questembert (56) et Chanzeaux (49). S'agissant des moyens matériels, BIOLAIT possède 12 camions citernes au total.

Parallèlement à cette initiative, l'association "la Voie Biolactée" a pour vocation de soutenir des actions collectives valorisantes pour les adhérents. Elle a pour missions de contribuer au développement de "la Bio partout et pour tous" à travers :

- des échanges entre les producteurs adhérents de BIOLAIT et avec d'autres producteurs de lait bio,
- l'accompagnement des projets collectifs d'adhérents de transformation et de vente directe,
- la promotion de l'agriculture biologique (revue la Voix Biolactée prodiguant des conseils techniques aux producteurs, actions de communication...).

Elle assure un accompagnement par l'animation de la filière et une mise en réseau entre les producteurs et des échanges dans le cadre, par exemple, de la définition de projets et une aide à leur mise en place par la prise en charge de prestations ou l'application de conditions particulières de tarification. Les relations entre BIOLAIT/La Voie Biolactée et les groupes-projets sont clairement identifiées dans une charte. Dans le cadre de la recherche de financements des actions, BIOLAIT œuvre pour une reconnaissance et une contribution des pouvoirs publics à son action en faveur du développement du bio (réduction des charges supportées par les adhérents de BIOLAIT par exemple).

Fabrications	Répartition nationale	Répartition des ventes BIOLAIT	Evolution des fabrications 2005/2004	Bio/ Conventionnel
Lait liquide	63 %	86 %	- 0,5 %	2,5 %
Yaourts et desserts	9 %	9 %	+ 6,5 %	0,4 %
Fromages	28 %	2 %	- 1,3 %	0,25 %
Beurre/Crème/PI	nc	3 %	Beurre + 12,6 % Crème - 6,7 %	

Evolution des fabrications des produits biologiques par segment

Source : ONILAIT- 2005

Il convient d'insister sur la garantie de l'origine du lait (traçabilité totale) et de sa qualité par la mise en place de procédures internes rigoureuses de la collecte du lait biologique chez le producteur à la livraison chez le transformateur.

La production s'appuie sur un mode de production exempt de tout produit à "risques" (farines animales, OGM, utilisation abusive d'antibiotiques) et de produits phytosanitaires, conformément à la réglementation nationale de l'agriculture biologique. Le cahier des charges bio est très contraignant mais il permet, avec le logo AB national, de certifier la qualité du lait produit. Le système HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point), c'est-à-dire l'analyse des dangers et points critiques pour leur maîtrise, permet une cohérence des contrôles en répondant à la demande des consommateurs très sensibles à la sécurité alimentaire. La qualité se mesure au respect des normes nationales. Des contrôles sont également réalisés sur la ration alimentaire des animaux. Dans ce cadre, l'herbe est l'aliment le plus complet et évite l'ajout d'azote nécessaire dans une alimentation à base de maïs. Notons que pour respecter le cahier des charges bio, la ration des animaux ne doit pas comporter plus de 30 % de maïs. Chaque produit collecté a un certificat établi par ECOCERT. Pour respecter la qualité et soigner les animaux, le producteur doit agir sur leur alimentation (suivre le cycle de l'herbe) et utiliser au maximum des plantes pour les soins.

Toutefois, des inquiétudes de la filière laitière biologique se font jour quant au projet de cahier des charges européen, moins contraignant que la législation française, qui devrait être mis en place. Pour les partisans de la production biologique, cela constitue un risque pour la production. Pour les défenseurs du projet en revanche, cela doit permettre d'alléger les contraintes et d'éviter de perdre des parts de marché. La France, suivie par l'Autriche et l'Italie, est opposée à un cahier des charges alors que les Pays-Bas et le Royaume-Uni y sont favorables.

G. QUELQUES DONNEES GENERALES SUR L'ACTIVITE "VIANDE BOVINE" ISSUE DE LA PRODUCTION LAITIERE

Comme les propos du rapport peuvent le démontrer, les exploitations laitières sont tout naturellement parties prenantes dans la filière viande bovine, activité qui entre d'ailleurs quelquefois pour une grande part dans leurs revenus comme peut le démontrer l'analyse technico-économique des exploitations laitières réalisée par les CER. Suite aux deux années précédentes qui ont connu une augmentation des cours, l'année 2005 a à cet égard constitué une année exceptionnelle en raison

notamment de la raréfaction des disponibilités intérieures et par conséquent de l'augmentation des prix.

Par ailleurs, nous avons pu voir que l'atelier viande au sein d'une exploitation produisant du lait permettait aussi de valoriser les surfaces herbagères. D'autre part, le veau, en tant que "sous-produit" de la production laitière, joue le rôle de régulateur de la production de lait au niveau national. L'alimentation des veaux à base de produits laitiers spécifiques contribue à l'activité de la filière et à l'écoulement de production.

Le présent rapport réalisé sur la base du cahier des charges établi par le groupe de travail interrégional au vu des termes de la lettre de saisine des Présidents de Conseils Régionaux ne consacre pas un développement particulier sur ce secteur à part entière. Toutefois, il paraît opportun de rappeler quelques grandes données à l'échelon des trois régions de l'Ouest sur l'activité bovine qui découle de la production laitière.

En Basse-Normandie, sur une production bovine totale de 133 800 tonnes équivalent-carcasse en 2005, on estime que plus de 72 % du tonnage des vaches abattues avaient une origine laitière. L'Enquête Annuelle Entreprises (EAE) concernant les entreprises de plus de 20 salariés indique que la transformation de viandes totalisait plus de 5 000 salariés⁶⁷ en 2004.

En Bretagne, 623 000 bovins ont été abattus en 2005 dont 366 000 vaches laitières (soit 66 %)⁶⁸. La filière viande rouge emploie 8 500 salariés au total.

En 2003, dans la région Pays de la Loire ont été abattus 690 000 gros bovins (257 000 tonnes) et 60 000 veaux (7 400 tonnes), 45 % des animaux traités en abattoirs étaient issus d'élevage laitier. La filière transformation bovine représente 4 500 emplois.

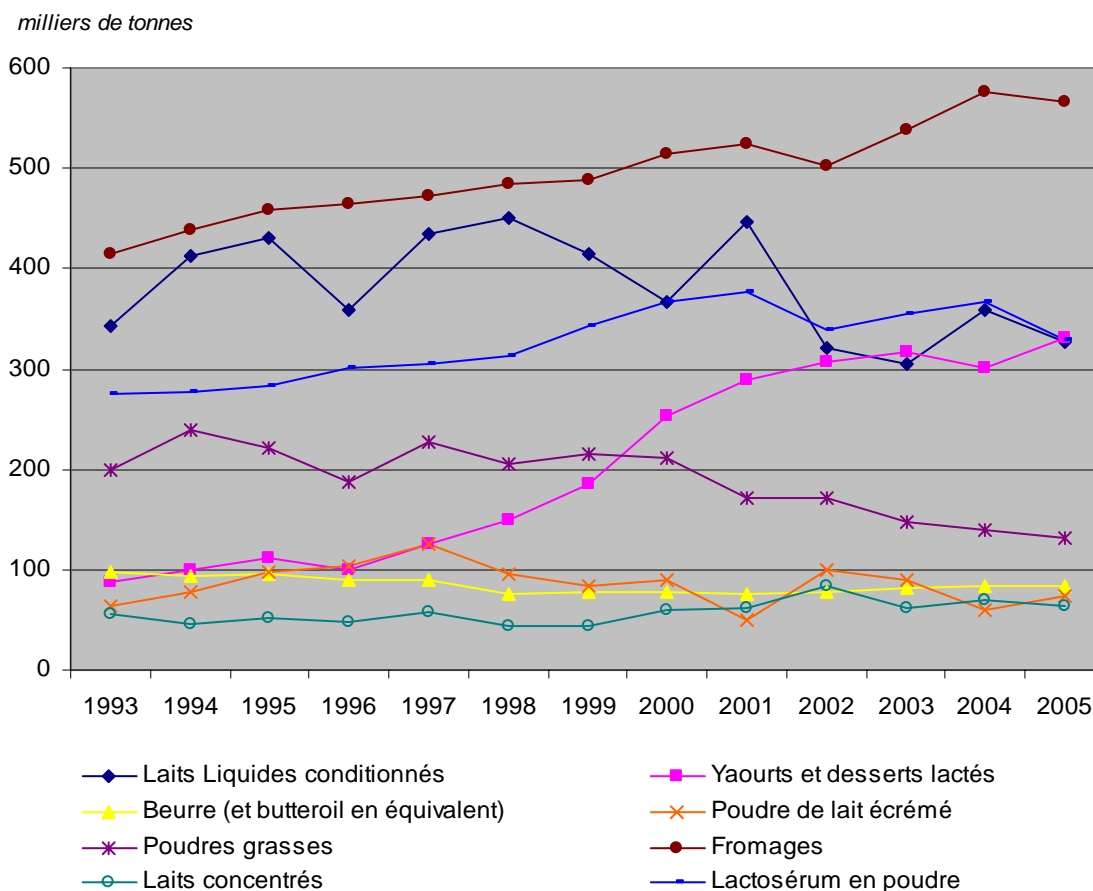
III. LES DEBOUCHES A L'EXPORTATION ET L'EVOLUTION DE LA CONSOMMATION DES PRODUITS LAITIERS

A. EVOLUTION DES ECHANGES COMMERCIAUX AU NIVEAU EUROPEEN

Au cours des dernières années en Europe, le secteur des produits laitiers de grande consommation a été plutôt dynamique avec des volumes consommés en hausse notamment au Royaume-Uni et en Allemagne, cette hausse profitant surtout aux fromages. Toutefois, ce développement des volumes s'est le plus souvent effectué au détriment des prix, orientés à la baisse dans certains pays comme en Allemagne, pour le marché de gros comme pour le détail.

⁶⁷ Ce chiffre n'isole toutefois pas uniquement les salariés de la seule transformation bovine.

⁶⁸ Relevons toutefois que dans ce résultat, 52 % des vaches laitières sont originaires de Bretagne, 19 % des Pays de la Loire, 15 % de Basse-Normandie et 14 % d'autres régions. Ce constat montre la difficulté d'établir en région un ratio sur la proportion d'emploi indirect dans la filière bovine issue de l'activité laitière.



Evolution des exportations françaises de produits laitiers entre 1993 et 2005 (en milliers de tonnes)

Source : ATLA - Douanes

L'évolution des exportations françaises de produits laitiers entre 1993 et 2005 souligne une augmentation de l'ensemble des volumes concernés avec quelques différences notoires selon les types de produits. La plus forte augmentation des exportations a été enregistrée par les yaourts et desserts lactés (+ 244 % sur la période d'observation), suivis par les fromages (+ 36 %) et le lactosérum en poudre (+ 19,6 %). En revanche, les baisses ont concerné trois types de produits : les poudres grasses (- 34 %), les beurre et butteroil (- 15,3 %) et les laits liquides conditionnés (- 4,7 %).

B. UNE FORTE MODIFICATION DES COMPORTEMENTS DES CONSOMMATEURS

La dernière décennie a été marquée par une légère érosion des produits laitiers dans leur ensemble au sein de la consommation des ménages au niveau national. Selon l'INSEE, ceux-ci représentaient en effet 14,2 % de la consommation alimentaire effective des ménages en 2004 contre 15,1 % en 1994. Toutefois, la situation apparaît très différenciée selon les types de produits.

Produits laitiers	1992		2002	
	tonnes	kg/habitant	tonnes	kg/habitant
Lait liquide	4 500 000 t	78,5 kg/habitant	4 200 000 t	70,8 kg/habitant
Beurre	470 000 t	8,2 kg/habitant	482 000 t	8,1 kg/habitant
Fromages au lait de vache	1 224 000 t	21,3 kg/habitant	1 338 000 t	22,5 kg/habitant
Yaourts et autres laits fermentés	989 200 t	17,2 kg/habitant	1 253 000 t	21,1 kg/habitant
Desserts lactés frais	360 000 t	6,3 kg/habitant	460 000 t	7,8 kg/habitant
Crème de consommation	190 500 t	3,32 kg/habitant	255 000 t	4,9 kg/habitant

**Evolution de la consommation des principaux produits laitiers en France
1992-2002 (en tonnes et kg par habitant)**

Source : d'après Rapport TREDE

Sur la période 1992-2002, la consommation de lait liquide a connu une baisse assez sensible et le beurre une légère diminution. Cette tendance s'est poursuivie depuis puisque d'après les statistiques AGRESTE de 2004, on enregistre 64,2 kg/habitant pour le lait de consommation et 7,8 kg/habitant pour le beurre. Selon une étude du CREDOC⁶⁹, les dépenses en beurre par ménage qui s'élevaient à 105 euros en 1979⁷⁰ ne représentaient plus que 64 euros en 2000. Le marché total est quant à lui passé de 1 785 millions d'euros à 1 575 millions d'euros en 20 ans. Le beurre, à l'image de tous les corps gras d'origine animale, pâtit notamment des nouvelles habitudes alimentaires et de ce fait, de la baisse de son utilisation en cuisine.

	1960	1980	2001
Graisses brutes (beurre, huiles, margarines)	4,3	3,8	2,5
Produits laitiers (lait, crème de lait, yaourts et desserts lactés)	7,4	10,8	13,0
Dont : fromage	4,1	6,8	7,3
yaourts et desserts lactés	0,3	1,2	2,8

Evolution de la part des graisses brutes et produits lactés dans l'alimentation (part en volume)

Source : Insee Première, "La consommation alimentaire depuis 40 ans", mai 2002

A contrario, les laits fermentés qui regroupent les yaourts, fromages blancs, petits suisses, laits gélifiés, crèmes desserts à base de lait... ont le plus progressé au cours des dernières années. Les dépenses par ménage en yaourts et autres desserts lactés représentaient 66 euros en 1979, 118 en 1989 et 154 en 2000⁷¹. Contrairement au beurre, ces produits bénéficient en général d'une bonne image santé auprès des consommateurs, certaines gammes allégées ou enrichies au

⁶⁹ CREDOC, Exercice d'anticipation des comportements alimentaires des Français, Modèle Age - Période - Cohorte, Cahier de Recherche n° 222, Décembre 2005.

⁷⁰ En euros constants valeur 1995.

⁷¹ En euros constants valeur 1995.

bifidus actif, oméga 3 et autres stérols végétaux⁷² mettant en avant leurs bienfaits pour la santé deviennent de véritables alicaments⁷³ en luttant même contre certains maux dont on attribue justement la cause aux produits laitiers (hypercholestérolémie notamment). Entre le beurre et les yaourts, la crème a plutôt connu une augmentation en volume, même si les consommateurs optent de plus en plus pour les gammes allégées en matière grasse.

En revanche, après une progression de la consommation entre 1992 et 2002, les fromages au lait de vache ont connu une stagnation voire une régression ces dernières années.

Produits laitiers	1993	1999	2005	2005/1999
Lait liquide	4 471	4 375	4 055	- 9,30
Yaourts et desserts	1 378	1 634	1 796	30,33
Crème conditionnée	196	240	280	42,86
Beurre	472	490	464	- 1,69
Fromages	1 315	1 400	1 428	8,59
Laits en poudre (hors industrie)	130	132	123	- 5,38

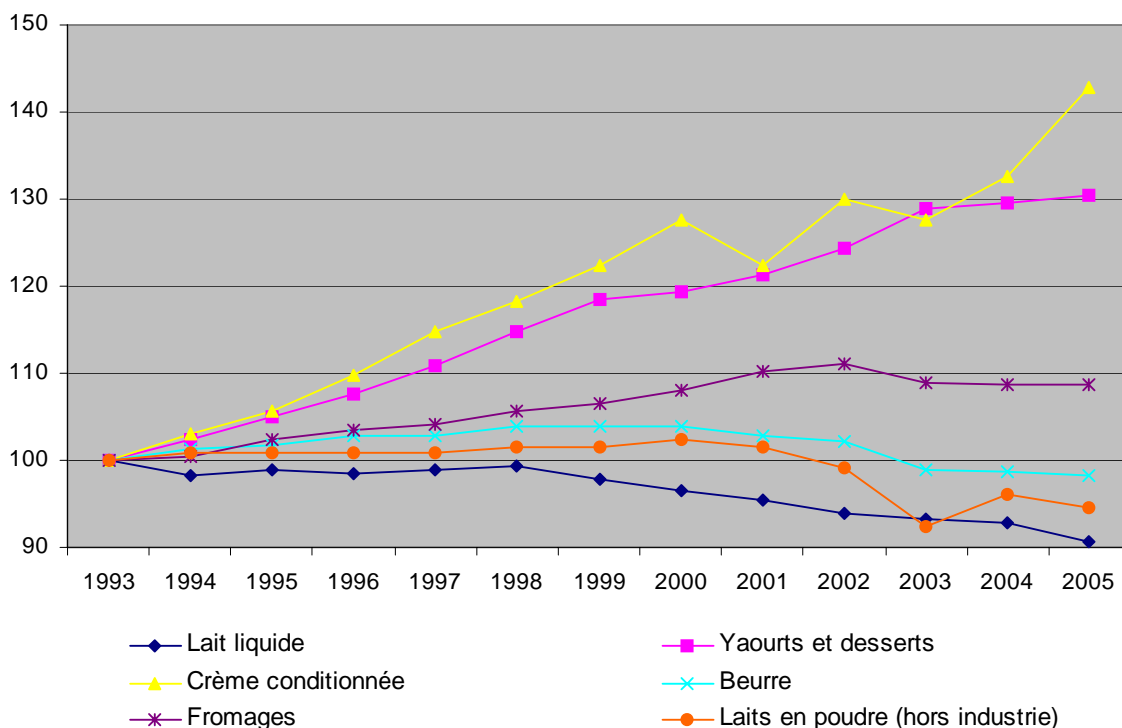
Evolution de la consommation de produits laitiers entre 1993 et 2005 en France

Source : ATLA-CNIEL

Un calcul de l'évolution des volumes à partir d'une base 100 en 1993 (cf. graphique) montre bien ces tendances.

⁷² Ou phytostérols : Famille de substances d'origine végétale permettant d'exercer des fonctions biochimiques ou hormonales bénéfiques.

⁷³ A mi-chemin étymologique entre l'aliment et le médicament, l'aliment provoque un véritable engouement chez les consommateurs. Quasiment inconnu il y a encore 5 ans, il représente aujourd'hui près de 4 % du marché alimentaire français et grimpe même jusqu'à 10 % sur le marché américain où a démarré le phénomène.



Evolution 1993-2005 de la consommation français en produits laitiers (base 100 en 1993)

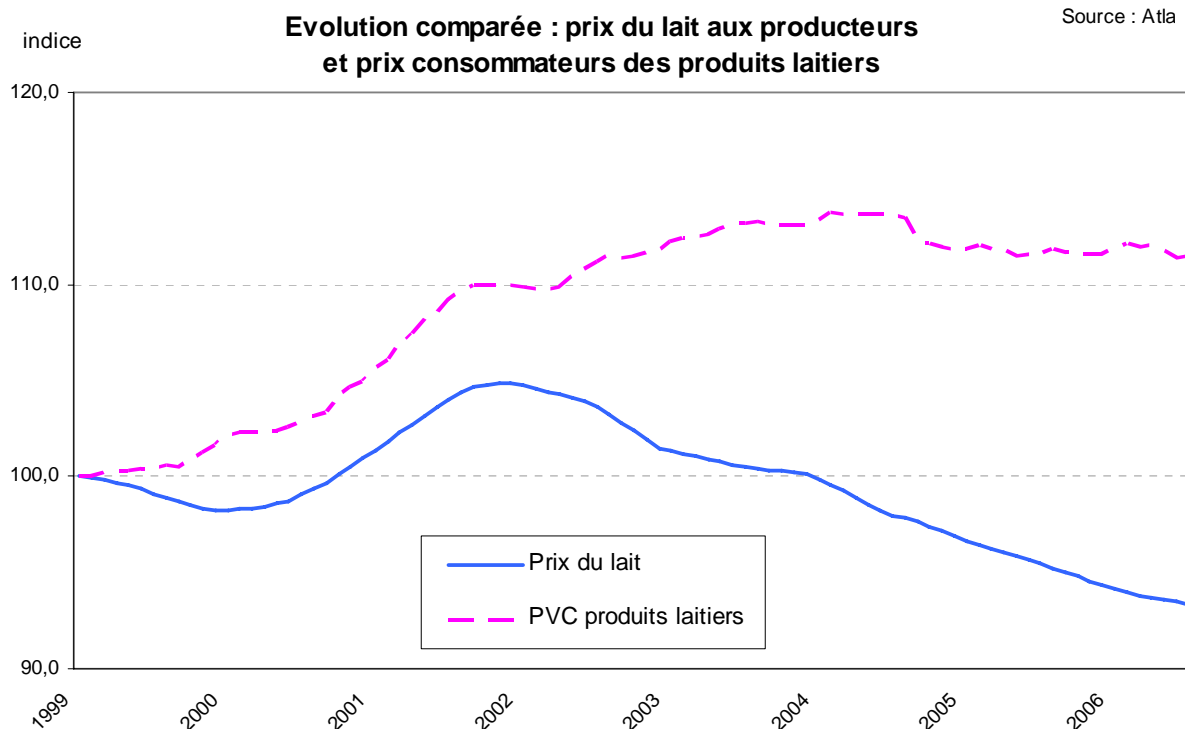
Source : ATLA-CNIEL

On observe dans le comportement des consommateurs deux tendances que l'on pourrait qualifier de contradictoires qui révèlent en vérité un marché des produits laitiers de plus en plus segmenté. Tout d'abord, certaines enquêtes montrent que les arbitrages entre produits se font de plus en plus au détriment de la valeur, le consommateur recherchant avant tout les produits au prix le plus bas. Pour en témoigner, l'évolution en valeur des achats de produits laitiers entre 2004 et 2005 accuse une baisse de - 0,6 % en raison d'une concurrence accrue, d'une part entre la grande distribution traditionnelle et le hard discount et d'autre part, entre enseignes de hard discount elles-mêmes.

Pour certains grands industriels de la filière auditionnés dans le cadre de la réflexion des CESR des trois régions de l'Ouest, ces comportements ont pour conséquence le développement des fabricants de produits à bas prix qui achètent la matière première le moins cher possible avec des coûts de transformation réduits. Selon eux, il existe une certaine inadéquation entre les discours et les comportements des consommateurs. Par exemple, des enquêtes d'opinion font ressortir que 70 % des personnes consomment des fromages traditionnels (notamment d'appellation d'origine contrôlée) alors que, dans les faits, ceux-ci représentent moins de 10 % de la consommation totale de fromages. Cette situation s'explique par le fait que du fait de leurs prix plus élevés, la majorité des consommateurs achète plus occasionnellement ce type de produits (consommation "festive"...).

Si l'on constate une recherche du meilleur coût, le phénomène des alicaments et de l'aliment santé précédemment évoqué, permet d'envisager des tendances

inverses. Paradoxalement, les consommateurs sont parallèlement prêts à payer davantage pour des aliments sains ou bénéfiques pour la santé.



Des données communiquées par l'Association de la Transformation Laitière Française (ATLA), la cellule économique de l'interprofession laitière au niveau national, permettent de mettre en parallèle l'évolution du prix moyen du lait payé au producteur et l'évolution du prix de vente aux consommateurs (PVC) des produits laitiers transformés. Cette approche montre que, depuis 2001-2002, un décrochage s'est effectué entre les deux courbes, le prix du lait ayant, depuis, continuellement chuté alors que l'indice des prix payés par le consommateur a crû et se stabilise depuis trois ans. Certains professionnels mettent en avant principalement la problématique des marges arrières imposées aux transformateurs par la grande distribution alors que dans le même temps, le prix moyen observé augmente.

C. LA CONSOMMATION DE PRODUITS LAITIERS BIOLOGIQUES

L'année 2004 a été relativement morose au cours de laquelle le consommateur a boudé les produits laitiers biologiques, hormis les laits conditionnés. Entre 2003 et 2004, la production a chuté pour les yaourts (- 15 %), les fromages à base de lait de vache (- 10 %), le beurre (- 6 %), la crème conditionnée (- 20 %) et les desserts lactés (- 28 %). Le prix du bio semble être le principal obstacle à son développement⁷⁴.

⁷⁴ Réussir Lait Elevage Janvier 2006 - 13/01/06.

Selon l'Office de l'Élevage, les tendances observées au cours de l'année 2005 à travers le panel de consommateurs de TNS-Sofres montrent une reprise de la consommation des produits laitiers biologiques dont :

- une légère augmentation de la consommation de laits conditionnés bio (+ 1,7 %),
- un redressement sensible de la consommation de yaourts bio (+ 14 %).

En revanche, on constate une diminution importante de la consommation de fromages bio (- 37 %), baisse d'ailleurs entamée dès 2002.

Les produits laitiers biologiques bénéficient d'un capital de sympathie important auprès des consommateurs. En 2004, ils arrivaient avec les volailles en quatrième position des produits bio les plus plébiscités par les consommateurs⁷⁵. Notons que 48 % des consommateurs de lait bio consomment uniquement du lait biologique (contre 35 % en 2003).

D. LES PRODUITS LAITIERS CONFRONTES AUX NOUVEAUX MODES DE VIE ET DE CONSOMMATION

Dans quasiment toutes les civilisations, le lait est un élément source de vie et de croissance, ses bienfaits sont depuis la nuit des temps avérés. L'image du lait demeure très positive.

Or, depuis ces dernières décennies dans les pays développés, des campagnes vantant la cuisine allégée visent à diaboliser les matières grasses saturées d'origine animale. Ces campagnes pénalisent tout particulièrement le beurre au profit des margarines et des huiles végétales. Ce désir des consommateurs qui se tournent vers des produits allégés oblige les industriels à adapter leurs outils de fabrication avec, en contrepartie, des volumes de matières grasses aux débouchés de plus en plus étroits. Certains nutritionnistes tendent, en généralisant, à inciter les consommateurs à se détourner des matières grasses d'origine animale (beurre, fromages...) et des campagnes médiatiques ont même mis en avant, dans le cadre des allergies alimentaires, le "caractère dangereux" du lait sur la santé. Les messages relayés au niveau national par la filière laitière via notamment le Centre Interprofessionnel de Documentation et d'Information Laitières (CIDIL) mettant en exergue les bienfaits du lait ont aujourd'hui davantage de difficultés à passer chez les consommateurs. Le combat "anti-lait" devient même pour certains experts totalement irrationnel. Aucune étude sérieuse ne démontre en effet la toxicité du lait et, bien au contraire, du fait de sa teneur en calcium, en protéines et en micronutriments, c'est pour ses défenseurs un élément essentiel à la croissance (constitution du squelette) chez les enfants tout en permettant de prévenir l'ostéoporose chez l'adulte.

Le domaine de la nutrition et de la santé constitue un élément primordial de recherche pour la filière et notamment dans l'Ouest via l'étude des qualités des éléments constitutifs du lait, les modes d'alimentation des vaches ainsi que la mise au point de produits laitiers alicaments (cf. troisième partie du présent rapport).

Par ailleurs, l'évolution des rythmes alimentaires de nos sociétés avec le phénomène de déstructuration des repas (moindre engouement des jeunes pour les produits laitiers au petit-déjeuner, place du "plateau de fromage" dans les repas...),

⁷⁵ Après les fruits et légumes, les œufs et le pain.

développement de la restauration hors foyer,... modifie les habitudes de consommation et nécessite pour les industries de transformation de s'adapter aux nouveaux besoins. Les études de l'Office de l'Élevage montrent cependant que 85 et 90 % des quantités de produits laitiers consommés par les ménages le sont à domicile, le solde correspondant à la restauration hors foyer. Il y a donc un défi à relever pour la filière de proposer des produits ayant une certaine praticité et pouvant être consommés hors des repas familiaux.

Enfin, concernant la distribution, un fait marquant concerne l'explosion du hard discount et des marques distributeurs ces dernières années et ainsi, la perte de vitesse des hypermarchés et des marques traditionnelles. Le circuit hard discount représentait en 2005 près d'un quart des ventes de produits laitiers (23 % précisément).

E. LA QUESTION DES CIRCUITS COURTS : LA VENTE ET LA TRANSFORMATION DE PRODUITS LAITIERS FERMIERS

Connaître exactement le nombre d'exploitations laitières impliquées dans la transformation directe et les circuits courts de vente à la ferme n'est pas chose aisée. Là encore, il n'y a pas de véritables suivis et en tout cas d'homogénéité dans les informations disponibles principalement auprès des Chambres Départementales d'Agriculture.

Départements	Exploitations avec vente sans transformation	Exploitations avec transformation sans vente	Exploitations avec vente et transformation
Calvados	91	19	110
Manche	125	28	76
Orne	47	6	82
Basse-Normandie	263	53	268
Côte d'Armor	94	6	33
Finistère	179	11	84
Ille et Vilaine	122	5	39
Morbihan	121	6	54
Bretagne	516	28	210
Loire-Atlantique	148	147	165
Maine et Loire	122	64	125
Mayenne	187	2	23
Sarthe	56	4	40
Vendée	97	24	40
Pays de la Loire	610	241	393
<i>Total Ouest</i>	<i>1 389</i>	<i>322</i>	<i>871</i>

Répartition des exploitations laitières ayant une activité de vente et/ou de transformation à la ferme

Source : RGA 2000

Aussi, à partir du Recensement Général de la Population 2000, une extraction spécifique a permis d'isoler les exploitations ayant au moins une vache laitière et ayant une activité déclarée de transformation et/ou de vente de produits fermiers. Bien entendu, cette approche ne donne pas l'assurance que les activités de transformation et de vente soient directement issues du lait. On suppose simplement ici qu'il existe une grande probabilité pour que les exploitations repérées comme ayant un élevage laitier, même modeste, puisse être concernées par cette activité.

Au total, plus de 2 580 exploitations laitières étaient concernées. Parmi elles, près de 54 % étaient spécialisées dans l'activité de vente de produits fermiers sans transformation, 12 % étaient impliquées dans la transformation sans vente et 34 % à la fois dans la vente et la transformation. Au sein de l'Ouest, la région Pays de la Loire se distingue tout particulièrement puisque l'on y recense les chiffres les plus élevés pour les trois types d'exploitations : elle totalisait, en 2000, 44 % des exploitations ayant une activité de vente à la ferme sans transformation, 75 % des exploitations avec transformation sans vente à la ferme⁷⁶ et 45 % des exploitations cumulant vente et transformation à la ferme. La Basse-Normandie affichait alors la plus faible proportion d'exploitations laitières de l'Ouest ayant une activité de vente sans transformation (19 %), la Bretagne présentant la plus faible part d'exploitations ayant une activité de transformation sans vente (9 %) et d'exploitations faisant vente et exploitation.

⁷⁶ On peut supposer ici qu'il peut y avoir une activité d'approvisionnement de marchés de proximité par exemple.

DEUXIEME PARTIE :

L'EVOLUTION DU CONTEXTE STRUCTUREL ET CONJONCTUREL : REPERAGE DES RISQUES ET DES OPPORTUNITES

I. DESCRIPTION ET DECRYPTAGE DES MUTATIONS EN COURS

A. LA REFORME DE LA PAC

1. DES ACCORDS DE BERLIN AU COMPROMIS DE LUXEMBOURG

				Durabilité.....
			Compétitivité.....	
Productivité.....				
Les premières années	Les années de crises	La réforme de 1992	Agenda 2000	Réforme 2003
<ul style="list-style-type: none"> - Indépendance alimentaire - Développer la productivité - Stabiliser les marchés - Soutenir les revenus 	<ul style="list-style-type: none"> - Surproduction - Dérive budgétaire - Pression internationale - Mesures structurelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les stocks - Environnement - Stabiliser les revenus - Maîtriser les budgets 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les processus de réforme - Compétitivité - Développement rural 	<ul style="list-style-type: none"> - Orientation marché - Attentes des consommateurs / contribuables - Revenu agricole - Développement rural - Environnement

La PAC : de réforme en réforme...

Source : *Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie*

Les accords de Berlin dits Agenda 2000 marquèrent une première étape dans la réforme de la Politique d'Agriculture Commune en en fixant son cadre général.

Par la suite, le Conseil des Ministres Européen de l'Agriculture a adopté le 26 juin 2003 les accords de Luxembourg qui fixent la réforme de la Politique Agricole Commune sur la base d'un budget (a priori) stabilisé jusqu'en 2013 conformément aux accords de Bruxelles d'octobre 2002.

Dans le cadre de ce nouvel accord, il a été décidé pour la filière laitière, d'une baisse des prix d'intervention du beurre et de la poudre de lait écrémé, étalée

de 2004 à 2007, cette réduction devant toutefois être compensée à hauteur de 82 % par des aides directes.

Pour le beurre, il a été prévu que les prix d'intervention baissent de 25 % (trois fois - 7 % et une fois - 4 %) les 1^{er} juillet 2004, 2005, 2006 et 2007.

Pour la poudre de lait écrémé, il a été décidé une baisse de 15 % (trois fois - 5 %) les 1^{er} juillet 2004, 2005 et 2006 (cf. tableau).

	2004	2005	2006	2007	2008	2009-2014
Quota national			+ 0,5 %	+ 0,5 %	+ 0,5 %	
Prix d'intervention :						
Poudre	- 5 %	- 5 %	- 5 %			
Beurre	- 7 %	- 7 %	- 7 %	- 4 %		
Aide Directe Laitière (UE+F) en euros/ 1 000 litres	11,8	23,7	35,5 mise en place découplage	35,5	35,5	35,5

Synthèse de l'accord de Luxembourg de juin 2003

Le régime des quotas laitiers est maintenu jusqu'au 31 mars 2015. Pour compenser la baisse des prix du lait, il a été décidé d'augmenter les quotas de 1,5 % entre 2006 et 2008 (trois fois 0,5 % les 1^{er} avril) hormis pour les Etats Membres ayant déjà bénéficié d'augmentations (Grèce, Portugal), ce qui représente environ 363 000 tonnes pour la France et 1,4 million de tonnes pour l'Union Européenne.

Par ailleurs, il a été décidé que le régime de stockage public de beurre soit limité dans le temps et surtout limité en volume.

Il a été convenu que les baisses de prix d'intervention soient partiellement compensées par le versement d'aides directes aux producteurs de lait dès le 1^{er} décembre 2004. Notons qu'Agenda 2000 avait déjà décidé l'introduction d'aides directes, en compensation des baisses de prix décidées à l'époque (compensation à hauteur de 49 %), sous forme d'une aide à la tonne, et de paiements supplémentaires dans le cadre d'une enveloppe fixée sur la base de la quantité globale garantie de chaque Etat Membre et distribuée selon des critères nationaux. Ce principe de paiements supplémentaires effectués en complément de l'aide communautaire a été conservé.

2. LE DECOUPLAGE DES AIDES DIRECTES

L'accord de Luxembourg du 26 juin 2003 institue le principe du découplage, total ou partiel, des aides directes du premier pilier de la PAC⁷⁷.

Pour ce qui concerne le découplage, le Commissaire Européen à l'Agriculture, Franz FISCHLER, qui souhaitait un découplage total des aides par rapport à l'acte de production a finalement accepté le principe d'un découplage partiel défendu par la

⁷⁷ Les accords de Berlin en 1999 ont bâti la PAC sur deux "piliers". Le premier pilier concerne les aides aux productions et de soutien des marchés. Le deuxième pilier comprend les aides au développement rural et à d'autres domaines liés à l'environnement, la qualité, le bien-être des animaux, etc.

France et d'autres pays de l'Union Européenne. Le règlement européen du 29 septembre 2003 laisse ainsi aux Etats Membres quelques ouvertures dans leur choix de maintenir couplé tout ou partie des aides directes. La possibilité de maintenir, selon les types de production, un lien partiel entre les aides et la production a été justifiée pour éviter un abandon de l'activité agricole notamment dans les zones fragiles.

Depuis 2006, le découplage s'applique en France via deux types d'aides : des aides couplées à la production et une nouvelle aide découplée. Cette dernière est fondée sur un dispositif de Droits à Paiement Unique (DPU). Les aides en production laitière sont totalement découplées (la seule production agricole dans ce cas).

Autrement dit, pour chaque exploitation, les aides précédemment attribuées sur la base des surfaces cultivées ou du nombre d'animaux détenus ne seront dorénavant plus liées aux productions.

Le découplage remplace une partie des aides directes perçues jusqu'alors par une prime unique à l'exploitation. Le montant de cette prime unique est calculé sur la base des aides directes moyennes reçues pour les années 2000 à 2002 dite période de référence. Pour certains experts, va vraisemblablement se poser à moyen et long termes la justification du maintien du principe de référence historique.

Les exploitants concernés sont alors libres d'orienter leur production indépendamment des aides reçues, voire, dans le cas du découplage total, de ne rien produire sous réserve de la condition d'assurer un entretien normal de leurs terres (principe d'écoconditionnalité).

Au vu de la Commission Européenne, ces DPU sont cessibles donc marchands.

Le principe des DPU, très critiqué au départ par la France, rend cependant les soutiens de la PAC non distorsifs des échanges et donc compatibles avec les règles de l'OMC.

3. LES MESURES TRANSVERSALES

La réforme de la PAC intègre trois grands principes que sont :

- La **conditionnalité des aides** : progressivement, depuis 2005, le versement des paiements directs est conditionné au respect de 18 réglementations concernant l'environnement, la santé publique, la santé des animaux et des végétaux et le bien-être des animaux.
- La **modulation des aides** : il est prévu un prélèvement de 3 % en 2005, 4 % en 2006 et 5 % à partir de 2007 effectué sur chacune des aides versées aux producteurs, dont les aides laitières. Après une consolidation au niveau national, un retour total sera opéré aux producteurs pour les montants d'aides inférieurs à 5 000 euros dans la limite d'un plafond national. Les fonds seront affectés au financement du développement rural.
- La **discipline financière** : à partir du budget 2007, afin que les dépenses de soutien des marchés et d'aides directes ne dépassent pas les plafonds actés au Conseil Européen de Bruxelles jusqu'en 2013, une réduction des paiements directs pourra être décidée, si nécessaire.

En résumé, les mesures prises par la réforme de la PAC avec la fin des restitutions qui consistent à exporter sans aide de l'Europe entérinent ainsi la disparition d'outils de gestion publique de marchés et pourrait conduire à un développement du stockage privé. On relèvera ici que les soutiens indirects de l'Union Européenne que sont les restitutions baissent déjà depuis près de 15 ans.

Par ailleurs, la forte diminution des droits de douanes soulève la question de la préférence communautaire. Enfin, la réforme des soutiens internes consacre la fin des aides liées à la production.

Toutefois, pour certains observateurs, il serait prématuré de penser que les accords de Luxembourg figent une fois pour toutes d'ici 2013 la Politique Agricole Commune. Pour certains, il ne serait pas en effet exclu qu'une révision intervienne à l'horizon 2008/2009, révision qui pourrait être de même niveau que celle que l'Europe a connu en 2003 par rapport aux accords de 1992. Deux éléments plaident pour cette éventualité : d'une part, le réexamen du budget européen prévu en 2008 et la clause inscrite de révision à mi-parcours de la réforme de la PAC en 2008-2009. Avec ce scénario, on pourrait s'attendre à de nouveaux réajustements des aides européennes à l'agriculture. D'autres experts plus confiants ne croient pas à ce schéma qui remettrait trop en cause les intérêts agricoles d'une majorité de pays européens.

Il existe en revanche davantage d'inconnues quant à l'échéance 2013-2014 qui rend probable une éventuelle suppression des quotas laitiers. Ces derniers pourraient être pérennisés si la majorité qualifiée des pays européens (2/3 des voix) se prononçaient en faveur de leur maintien. Toutefois, les Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) dont les capacités de production de lait atteignent aujourd'hui un seuil de saturation ne seraient pas favorables à leur maintien.

De ce fait, sous la pression de ces pays, il n'est pas exclu que dès 2008, une révision de la PAC intègre déjà une révision voire une remise en cause des quotas laitiers. Certains experts avancent à cet égard un scénario possible de remplacement des quotas institutionnels par des quotas en laiterie (contractualisation).

4. L'AIDE DIRECTE LAITIÈRE

Créée en 2004, l'Aide Directe Laitière (ADL) a été mise en œuvre pour compenser partiellement la baisse des prix d'intervention. Elle est constituée de deux volets :

- une prime aux volumes produits attribués à chaque producteur de lait en fonction de sa référence individuelle,
- des paiements supplémentaires dans le cadre d'une enveloppe européenne, attribuée à chaque Etat Membre qui arrête une répartition nationale en fonction de critères objectifs.

Depuis 2006 cette aide n'existe plus en tant que telle, elle est désormais intégrée au paiement unique découplé.

Selon le tableau précédent illustrant la synthèse de l'accord de Luxembourg de juin 2003, cette aide représentait près de 12 centimes d'euros par litre de lait en 2004, près de 24 en 2005. Avec le découplage, la compensation est, depuis 2006, de 35,5 centimes d'euros.

Prenons le cas de la Basse-Normandie dont 70 % du produit agricole est représenté par le lait : la région est fortement dépendante de la PAC puisqu'en 2002, le revenu net de l'agriculture était constitué de 83 % d'aides directes hors réforme laitière puisque l'ADL n'est versée que depuis 2004. De ce fait, on peut estimer, une fois intégrées les aides compensatoires dont bénéficie le secteur laitier, que la masse des aides directes est au moins équivalente au revenu net d'entreprise dans cette région.

Signalons dans le dispositif l'introduction d'une modulation obligatoire pour les plus grandes exploitations de 3 % en 2005, 4 % en 2006 et 5 % de 2007 à 2013.

B. LES NEGOCIATIONS DANS LE CADRE DE L'OMC

Du fait du soutien de l'Europe au marché du lait, un litre de lait vendu 0,30 euro dans l'Union Européenne est exporté à 0,18 euro au Moyen Orient (avec une aide à l'export de 0,12 euro). Si un autre litre de lait est importé de Nouvelle Zélande au prix de 0,16 euro, une taxe à l'import de 0,23 euro s'impose. Cette situation issue du principe de préférence communautaire n'est plus compatible avec les exigences du commerce mondial qui oblige l'Europe à s'inscrire dans une logique de diminution des aides à l'export, de baisse des droits de douanes et du soutien interne. Cet esprit a d'ores et déjà guidé les derniers ajustements de la Politique Agricole Commune.

Tout d'abord, les accords de Marrakech signés le 15 avril 1994 par les gouvernements qui les ont négociés - accords entrés en vigueur en 1995 après avoir été ratifiés par les parlements nationaux - donnent naissance à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) qui succède au GATT (General Agreement on Commerce and Trade), instrument de régulation planétaire des échanges ayant la capacité d'intervenir dans tous les actes de la vie quotidienne.

Pour le secteur laitier, ces accords ont, rappelons-le, imposé une ouverture plus large du marché européen concernant quatre catégories de produits laitiers (beurre et butteroil, lait écrémé en poudre, fromages et autres produits laitiers).

Selon le Ministère de l'Agriculture, à l'issue d'une période de six ans, les contingents ont déjà été réduits de 21 % en quantité et de 36 % en valeur par rapport au niveau moyen de la période antérieure par application desdits accords.

Toutefois, selon un rapport d'évaluation de la Commission Européenne, les accords de Marrakech ont eu sur les exportations aidées concernant les produits laitiers un impact plus modéré que celui qui avait été redouté par le secteur au moment de la signature⁷⁸.

A partir de 2001 se sont engagées les négociations dans le cadre du Cycle du Millénaire, lancé à Doha. Sur le volet agricole, les engagements portent sur les principes d'élimination des subventions à l'exportation (restitutions), l'abaissement des barrières douanières et sur la réduction voire l'élimination complète des soutiens internes à l'agriculture hormis ceux ne faussant pas les échanges (environnement et développement rural). Ce texte, décrivant les principales orientations, devait être

⁷⁸ Commission Européenne, Direction Générale de l'Agriculture, Evaluation de l'Organisation Commune des Marchés (OCM) "Lait et Produits Laitiers" et du règlement "Quotas", mars 2002.

précisé au cours des différentes négociations, notamment sur les calendriers d'application et les engagements chiffrés.

Les négociations de Hong-Kong de décembre 2005 qui s'inscrivent dans ce cycle encore inachevé à ce jour apportent peu d'avancées nouvelles, son but était avant tout d'éviter une rupture. Certains points peuvent donc apparaître comme une répétition de points déjà actés précédemment. Cette étape consolide néanmoins les acquis déjà engrangés qui se retrouveront dans l'accord final, sauf si la négociation échoue définitivement.

Ces négociations fixent le cadre 2013 avec d'ici là la suppression des subventions à l'exportation et la libéralisation totale du marché pour les productions agricoles concernées (sucre, lait et produits laitiers, viande bovine, céréales et porc).

En clair, les accords de Marrakech restent pour l'heure d'actualité tant qu'un nouvel accord n'a pas été trouvé à l'OMC, même si le délai concernant la clause de paix qui protège les outils d'intervention européens que sont les aides directes et les restitutions à l'exportation est dépassé depuis fin 2003.

En fait, ce sont plutôt les conditions qui sortiront du futur accord de l'OMC, notamment sur le devenir des restitutions qui peuvent susciter l'inquiétude. On estime en effet la suppression des restitutions uniquement pour le secteur laitier à environ un milliard d'euros, équivalant à 300 000 tonnes de beurre.

Des analyses développées tant par les services du Ministère de l'Agriculture que par l'Office de l'Élevage confirment que l'exportation des produits laitiers industriels européens sans restitutions est impossible à la différence des produits laitiers à plus haute valeur ajoutée (1/3 des fromages sont en effet exportés sans restitution). Rappelons qu'en 2002, les cours mondiaux moyens du beurre s'établissaient à 1 500 dollars la tonne (contre 2 940 euros la tonne en France) et de la poudre de lait écrémé à 1 200 dollars la tonne (contre 1 930 euros la tonne en France).

Les obstacles des discussions de l'OMC concernent essentiellement les droits de douanes. Sont en effet discutées des diminutions des droits de douanes entre 20 et 90 % selon les produits ainsi qu'une baisse des soutiens internes qui pourraient représenter 70 à 80 %.

L'une des propositions de l'Union Européenne début 2006 (Commissaire MANDELSON) portait sur une baisse moyenne de 46 % des droits de douanes qui passeraient ainsi de 23 à 12 %. Les produits dont les droits de douanes équivalent à environ 90 % devraient dans ces conditions baisser à 60 %.

Notons que la notion de produits sensibles (avancée par le Commissaire FISCHER BOËL) laisse entrevoir des mesures d'assouplissement qui concernent pour l'heure la viande bovine, la volaille, le sucre et quelques fruits et légumes. Parmi les enjeux de la négociation avec l'OMC, une discussion s'est engagée pour faire reconnaître le beurre comme un produit sensible. Si ce principe était accepté, il en résulterait toutefois probablement en contrepartie davantage d'ouverture de contingents en volume. Une mauvaise négociation aurait des effets très négatifs sur la filière laitière avec, selon certains experts, un risque de contraindre la PAC de baisser à nouveau le prix du beurre d'ici 2011.

Relevons également que l'OMC a classé les aides agricoles en trois "boîtes" :

- **la boîte verte** regroupe les mesures de soutien à la production agricole en termes d'environnement et de développement rural considérées comme ne faussant pas les échanges et donc autorisées sans restriction,
- **la boîte orange** comprend les mesures de soutien à la production agricole considérées comme faussant les échanges et donc soumises aux engagements de réduction (elle a donc vocation à être "vidée"),
- **la boîte bleue** intègre les mesures de soutien liées à la production agricole autorisées sous réserve de limitations de la production et n'ayant par conséquent qu'un effet de distorsion minimal sur les échanges.

L'un des enjeux consisterait à basculer les mesures de soutien de la boîte bleue vers la boîte verte à condition toutefois que ceux-ci ne soient pas susceptibles de fausser les échanges.

En résumé, la réforme de la PAC de 2003 a anticipé en partie les évolutions exigées par le commerce mondial avec la baisse progressive des restitutions et des droits de douanes. Selon certains économistes⁷⁹, un statu quo dans le secteur laitier aurait eu des effets très négatifs avec une situation d'ici à 2010 probablement ingérable en termes de volumes. Entre la baisse des prix ou la baisse des quotas, l'Europe a choisi la première option assortie des aides directes laitières, choix qualifié par certains de "moins mauvaise des solutions".

Faute d'accord global tout particulièrement sur le dossier des subventions et droits de douanes dans le domaine agricole, les négociations dans le cadre du cycle de Doha ont été suspendues *sine die* à l'issue du sommet de juillet 2006 à Genève. De ce fait, seules sont applicables les mesures des accords de Marrakech.

II. LES IMPACTS STRUCTURELS ET CONJONCTURELS SUR LA PRODUCTION

A. LE CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE

Pour analyser le profil démographique actuel des chefs d'exploitations laitières au sein des trois régions, ont été utilisées les statistiques de la Mutualité Sociale Agricole qui recourent des champs différents de ceux du Service Central d'Enquêtes et d'Etudes Statistiques (SCEES) du Ministère de l'Agriculture. Dans les fichiers du SCEES, seules les exploitations qui livrent à l'industrie laitière sont référencées comme des producteurs de lait, que leur activité dominante soit la production laitière ou non. Pour la MSA en revanche, seuls les exploitants agricoles dont l'élevage bovin-lait⁸⁰ est l'activité principale sont recensés, qu'ils livrent leur production laitière à l'industrie ou non.

En 2003, alors que les bases de données du SCEES évaluaient au plan national le nombre de producteurs laitiers à 107 971, les statistiques de la MSA, plus

⁷⁹ Tel Vincent CHATELLIER, chercheur à l'INRA.

⁸⁰ Conformément au code ATEXA correspondant.

restrictives, tablaient sur 100 854. La différence constatée entre ces deux effectifs est principalement le nombre d'exploitants pour qui la production de lait n'est pas l'activité dominante, mais qui livrent néanmoins à l'industrie laitière.

Régions	Moins de 35 ans		35-50 ans		Plus de 50 ans	
Basse-Normandie	1 452	13,5 %	4 960	46,1 %	4 340	40,4 %
Bretagne	2 881	13,0 %	11 522	52,1 %	7 720	34,9 %
Pays de la Loire	2 033	14,5 %	7 320	52,3 %	4 633	33,1 %
Total Ouest	6 366	13,6 %	23 802	50,8 %	16 693	35,6 %

Les chefs d'exploitations en système bovin-lait par classe d'âge dans l'Ouest en 2005

Source MSA

Selon l'analyse de la répartition démographique à partir des statistiques de la MSA, plus de la moitié des chefs d'exploitations laitières de l'Ouest se situe dans la classe d'âge 35-50 ans.

La région Basse-Normandie se distingue par une proportion plus élevée d'agriculteurs au sein de la tranche d'âge composée par les plus de 50 ans. Plusieurs explications peuvent expliquer cette particularité au sein des trois régions de l'Ouest. Pour les observateurs de la filière, il faut y voir la forte représentativité d'une génération née après guerre (baby-boom) qui est plus massivement restée au sein de l'activité agricole en Basse-Normandie alors qu'elle s'est davantage reportée sur d'autres activités en Bretagne et en Pays de la Loire. On peut évoquer également des pratiques de départ en retraite plus tardives. La rémunération du lait plus importante en Basse-Normandie a peut-être moins incité les chefs d'exploitation au départ précoce ou à la reconversion qu'ailleurs.

Pour l'ensemble des trois régions, dans la décennie à venir, près de 16 700 chefs d'exploitation sont directement concernés par une transmission voire une cessation d'activité. Toutefois, il faut prendre en considération le fait que pour les exploitations en GAEC, c'est la référence du plus âgé qui est pris ici en considération même si l'activité peut être a priori assurée après le départ en retraite de celui-ci.

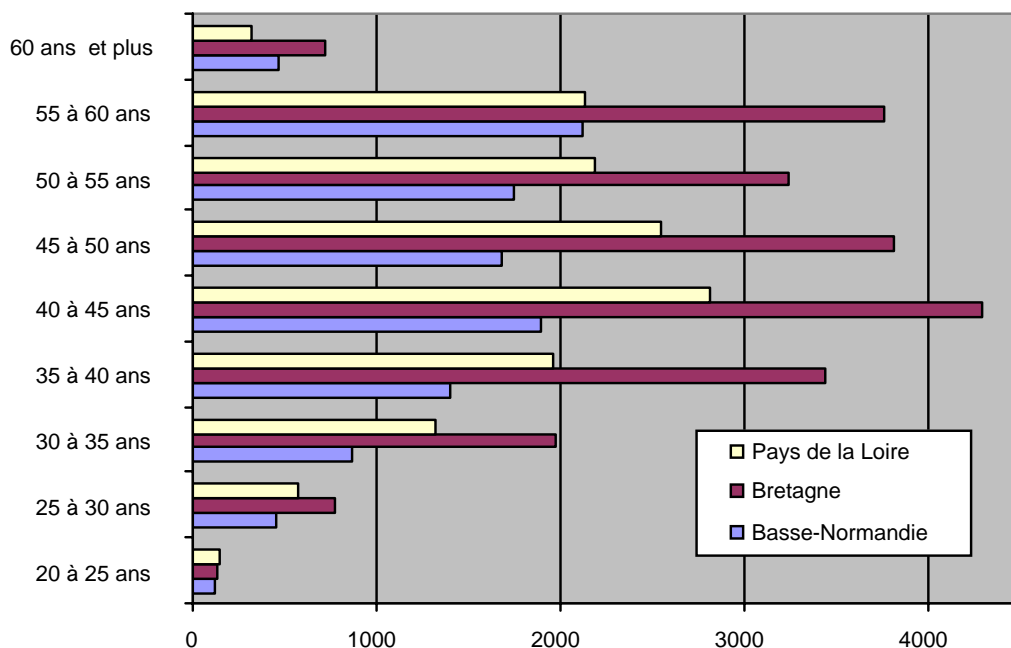
Au plan plus détaillé, c'est la classe d'âge 40-45 ans qui domine en valeur absolue dans les trois régions. L'âge moyen des producteurs de lait en 2005 est de 45 ans pour la Bretagne et les Pays de la Loire et 46 ans pour la Basse-Normandie. Ce résultat est assez conforme à la situation nationale puisque l'on estime la moyenne d'âge de 43 ans pour les hommes et 47 ans pour les femmes en système laitier⁸¹.

En revanche, les disparités sont plus fortes en valeur relative. La classe d'âge 40-45 ans domine pour les Pays de la Loire et la Bretagne tandis que pour la Basse-Normandie, c'est la catégorie des 55 à 60 ans qui se distingue, révélant une population plus âgée avec des enjeux plus prégnants à court terme.

Le mouvement des références laitières permet de mesurer l'évolution de la filière laitière puisqu'elle prend en compte à la fois les cessations d'activité et les

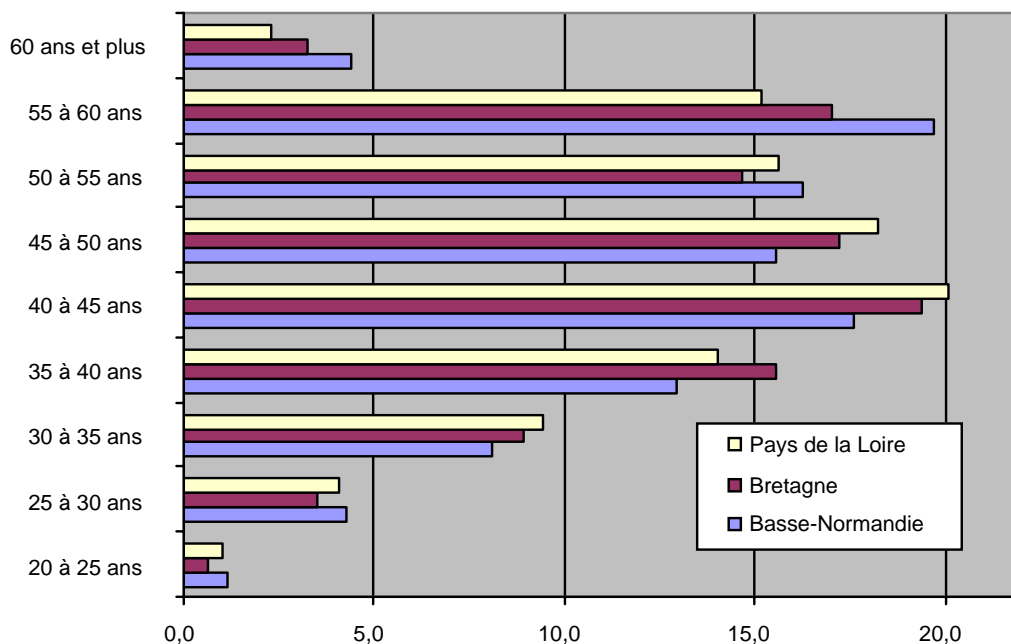
⁸¹ Mutualité Sociale Agricole, Les exploitations laitières françaises en 2003 : structure et production.

agrandissements d'exploitation. Ainsi, pour la seule région des Pays de la Loire, 41 % des références laitières étaient en mouvement en 2000.



Répartition du nombre de chefs d'exploitations en système bovin-lait par classe d'âge dans l'Ouest en 2005

Source MSA



Répartition (en %) des chefs d'exploitations en système bovin-lait par classe d'âge dans l'Ouest en 2005

Source MSA

Ce sont les élevages laitiers, de petite dimension encore en nombre important qui ont connu le plus fort taux de disparition. Ceci est le résultat d'un départ massif de cette catégorie non compensée par les entrées (installation ou réduction de troupeau existant). Cette tendance devrait se confirmer puisque 60 % des éleveurs

des catégories inférieures à 120 000 litres et "petits mixtes" ont plus de 50 ans en 2002. Des études réalisées par la Chambre Régionale d'Agriculture de ladite région prévoient des départs à la retraite très nombreux dès 2006.

Notons que le "changement de main" du lait devrait concerner entre 35 et 50 % de la production laitière selon les régions. L'un des défis va être d'organiser ces mouvements à venir en optimisant la production de lait pour créer de la valeur ajoutée.

B. LES SCENARIOS D'EVOLUTION DE LA PRODUCTION LAITIERE A L'HORIZON 2010-2012

1. LES ENSEIGNEMENTS DES ETUDES DE L'INSTITUT DE L'ELEVAGE

La restructuration du secteur laitier est entamée depuis plus de vingt ans et se poursuit actuellement avec un nombre d'exploitations se rapprochant progressivement des 90 000.

L'Institut de l'Elevage a réalisé, fin 2004, une analyse prospective des conséquences de la réforme de la PAC sur les exploitations laitières sur la base de scénarios⁸². Au-delà des grandes tendances nationales selon les différentes typologies d'exploitations, l'étude s'est également fixée comme objectif une approche par grandes zones géographiques où l'on retrouve des contraintes et opportunités d'évolution relativement comparables.

Deux principaux scénarios ont été privilégiés, basés essentiellement sur le niveau à venir du prix du lait, variable clé.

Tout d'abord, le scénario le moins restructurant prévoit une baisse modérée du prix du lait (- 10 %) et un impact de la réforme de la PAC lui-même limité en ce sens que la baisse constatée serait compensée par l'aide directe laitière (35,5 euros la tonne), situation assurant la préservation de la rentabilité des exploitations laitières.

Le second scénario, le plus restructurant, prévoit une baisse du prix du lait deux fois plus forte (- 20 %) partiellement compensée par l'aide directe laitière, situation qui ne préserve ni les revenus, ni la position privilégiée de la production laitière par rapport aux autres productions.

Le premier scénario ne ferait en vérité que prolonger peu ou prou les tendances observées ces dernières décennies en matière de taux de départs et d'installations et conduirait à 75 000 exploitants laitiers au niveau national en 2012. Selon ce scénario, le quota moyen de lait atteindra à cette échéance 308 000 litres. Chaque exploitation aura pour cela dû récupérer 80 000 litres en moyenne. Cette croissance correspond environ à un gain de productivité par vache et par an de l'ordre de 100 litres en moyenne, évolution conforme à ce qui a été constaté au cours des dernières années.

On estime selon ce schéma que les 75 000 exploitations qui resteraient en production en 2012 atteignaient en moyenne un quota de 228 000 litres en 2003

⁸² Institut de l'Elevage, Réforme de la PAC et production laitière : scénarios d'évolution à l'horizon 2010-2012, Novembre 2004.

alors que celles qui arrêteraient l'activité présentaient, en moyenne, un quota de 134 000 litres.

Le scénario le plus restructurant (découplage et baisse de prix du lait partiellement compensée), du fait de départs précoces (avant 50 ans) plus fréquents tout comme les départs/cessations d'activités à plus de 50 ans couplés à des installations moindres, prévoit, en 2012, 61 000 exploitants laitiers avec un quota moyen d'environ 372 000 litres par unité.

Selon ce scénario, les exploitants restant en production à cette échéance possédaient, en moyenne, un quota de 220 000 en 2003 contre 164 000 pour ceux qui auront disparu.

Il convient de noter toutefois que la dimension moyenne des exploitations laitières telle que le prévoient les scénarios de l'Institut de l'Élevage resterait tout à fait modeste comparée à celle des unités d'exploitations du nord de l'Europe.

On pourrait assister à une spécialisation des exploitations (augmentation des volumes de production) voire des régions. En France, des régions de polyculture pourraient abandonner le lait et se spécialiser dans les cultures et des régions laitières ou mixtes, si le lait se trouve disponible, se concentrer et se spécialiser en production laitière. Autrement dit, des départements pourraient ne pas pouvoir être en mesure de produire leurs quotas et d'autres seraient en situation de "soif de lait".

L'étude relative aux scénarios d'évolution intègre une déclinaison par grandes zones géographique selon les différents types de systèmes en présence⁸³.

Cette approche permet d'analyser la variation du nombre d'exploitations sur une période d'observation 2000-2013, la part de quotas libérés par les exploitations cessant leur activité laitière, le quota moyen détenu en 2003 par les exploitations qui se maintiendront en 2013 et le quota finalement atteint par les exploitations en 2013.

Types de zones	Scénario haut (tendanciel)		Scénario bas	
	Variation du nombre d'exploitations	Quota libéré par arrêts/abandons	Variation du nombre d'exploitations	Quota libéré par arrêts/abandons
Ouest (Bretagne et Pays de la Loire)	- 35 %	24 %	- 43 %	36 %
Ouest-Basse-Normandie	- 37 %	24 %	- 47 %	38 %
Zone herbagère (Pays d'Auge)	- 38 %	27 %	- 48 %	40 %
Polyculture-élevage faible densité ⁸⁴	- 44 %	30 %	- 59 %	54 %
France	- 37 %	26 %	- 48 %	41 %

Evolution 2000-2013 du nombre d'exploitations laitières et quotas libérés par zone en 2013

Source : Institut de l'Élevage

⁸³ Nous avons vu précédemment que les trois régions de l'Ouest se retrouvaient dans quatre zones.

⁸⁴ Comprenant dans l'Ouest le Perche, la Sarthe, le sud de la Vendée et le Maine-et-Loire.

Quels que soient les scénarios, le nombre d'exploitations laitières devrait moins diminuer dans les bassins de forte dynamique laitière.

L'étude révèle que les systèmes fourragers à base de maïs devraient globalement mieux se maintenir que les autres et seraient davantage aptes à accroître leurs volumes de production, quitte parfois à investir et à se spécialiser davantage.

Types de zones	Scénario haut (tendanciel)		Scénario bas	
	Quota moyen initial (2003) pérenne	Quota moyen final 2013	Quota moyen initial (2003) pérenne	Quota moyen final 2013
Ouest (Bretagne et Pays de la Loire)	246 000	325 000	239 000	371 000
Ouest-Basse-Normandie	241 000	319 000	235 000	382 000
Zone herbagère (Pays d'Auge)	257 000	349 000	250 000	417 000
Polyculture-élevage faible densité	258 000	366 000	232 000	508 000
France	228 000	308 000	220 000	372 000

Quota moyen 2003 des exploitations pérennes et quota moyen en 2013

Source : Institut de l'Élevage

Selon l'Institut de l'Élevage, dans les zones de polyculture élevage où il existe déjà des alternatives, l'effet restructurant de la réforme serait plus sensible. Du lait pourrait se libérer sur certaines zones pour être mobilisé ailleurs.

Pour les exploitations de l'Ouest qualifiées de pérennes (chefs d'exploitation jeunes et structures modernisées), les références laitières moyennes passeraient de 239 000 litres à 371 000 en 2012. Toutefois, cette augmentation de près de 50 % du quota correspond à un rythme de restructuration inférieur à ce qui a été observé entre les deux RGA précédents. Ce ne serait que le prolongement de la situation déjà connue.

Si la baisse du prix du lait s'accompagne en plus d'un renforcement de la réglementation en termes notamment de contraintes environnementales, certains producteurs pourraient se trouver en incapacité de réaliser les investissements nécessaires.

Les arrêts de production peuvent aussi être liés à une perte de dynamique ou d'"ambiance laitière" locale (zones en déprise agricole notamment) posant la question du maintien de la collecte et des outils de transformation dans ces zones.

Enfin, à plus longue échéance, des chercheurs de l'INRA évoquent l'hypothèse de 25 000 producteurs de lait en France à l'horizon 2020-2025 pour un volume annuel de 24 à 25 milliards de lait produits⁸⁵.

⁸⁵ Source : Vincent CHATELLIER.

2. LES ENSEIGNEMENTS DES ETUDES REGIONALES SUR LES EVOLUTIONS DU NOMBRE DES EXPLOITANTS AGRICOLES DANS L'OUEST

A ce stade de la réflexion, il convient de consacrer un développement sur les études démographiques menées par chacune des trois régions et leurs conséquences sur la production laitière. Pour réaliser ce chapitre, trois études conduites en 2004 par chacune des Chambres Régionales d'Agriculture ont servi de références⁸⁶ mais celles-ci ne portent pas uniquement sur la filière laitière.

Entre les deux études prospectives de la Bretagne et des Pays de la Loire qui ont été réalisées sur une même base méthodologique (cf. cartes en annexe n° 4) et celle menée en Basse-Normandie, il n'est en revanche pas possible de disposer d'éléments de comparaisons. Les deux premières études ont étudié plusieurs scénarios en mettant en parallèle les départs et les installations alors que l'étude bas-normande se limite essentiellement, en matière de prospective, aux seules projections des exploitations professionnelles libérables. Le mouvement des installations aidées à l'horizon 2012 n'a pas été étudié contrairement aux autres régions.

Pour la Bretagne et les Pays de la Loire, connaissant le nombre d'agriculteurs professionnels en 2000 (respectivement 45 000 et 44 000), différents scénarios sont avancés prenant en considération les évolutions possibles en termes de départs et d'installations.

Ainsi, en Bretagne, l'évolution du nombre d'agriculteurs professionnels d'ici à 2012 pourrait osciller, selon le scénario, entre - 22 % (soit 35 226 en 2012) et - 35 % (29 163).

Dans les Pays de la Loire, entre 2000 et 2012, l'étude avance des hypothèses d'évolution 2000-2012 du nombre d'agriculteurs professionnels entre - 18 % (soit 36 170 agriculteurs en 2012) et - 24 % (33 264).

En Basse-Normandie, l'étude met en évidence le fait que 50 % des exploitations professionnelles à titre individuel⁸⁷ recensées en 2000 seront libérables d'ici à 2010.

En raison de ces départs relativement importants, des productions vont ainsi se trouver libérées. Celles-ci seront soit reprises dans le cadre d'une installation ou d'un agrandissement d'exploitations agricoles ou soit disparaîtront. Des conditions économiques et de la dynamique de la filière dont dépend la production détermineront largement les tendances à venir.

⁸⁶ Les études en question sont :

- pour la Basse-Normandie, "Installation et renouvellement en agriculture à l'horizon 2010", Chambre Régionale d'Agriculture,
- pour la Bretagne, "Réflexion prospective sur l'évolution du paysage agricole et agroalimentaire breton - Volet 1 Etude démographie" Chambre Régionale d'Agriculture, Coopératives Agricoles de l'Ouest et UGPVB,
- pour les Pays de la Loire, "Evolution du nombre d'agriculteurs et d'exploitations en Pays de la Loire.

⁸⁷ C'est-à-dire non concernées par une forme sociétaire. On recensait, en 2000, 12 748 exploitations professionnelles à titre individuel sur les 17 361 exploitations agricoles professionnelles que compte la région au total.

Pour la production laitière, les différentes approches prospectives ont révélé que :

- Pour la Bretagne, 41 % des références laitières de l'année 2000 vont être en mouvement⁸⁸ d'ici 2012, ce qui correspond à environ 1,11 milliard de litres. Des disparités pourront être observées selon les départements. C'est le Morbihan qui devrait connaître les plus forts mouvements en production mais pas forcément dans les cantons les plus producteurs (cf. carte).
- Pour les Pays de la Loire, 41% des références laitières de l'année 2000 (soit 1,35 milliard de litres) vont se retrouver en mouvement d'ici 2012 et vont être ainsi fragilisées. L'étude montre que c'est surtout en Mayenne où les mouvements risquent d'être les plus forts et notamment dans la partie Est du département où la production est moins forte.
- Pour la Basse-Normandie, une étude de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt a mis en évidence le fait qu'entre 2000 et 2012, un milliard de litres va se trouver libéré dont 500 millions pour le seul département de la Manche.

En résumé, il y a un enjeu très important à organiser ce "changement de main" de la production laitière qui va concerner dans l'Ouest entre 40 et 50 % des références sur la période 2000-2012 en l'optimisant pour créer de la valeur ajoutée et sauvegarder les emplois.

3. LES EVOLUTIONS DES STRUCTURES D'EXPLOITATION

Les fichiers ATEXA de la MSA nous renseignent sur la forme juridique des exploitations laitières. Les chiffres pour les trois régions confirment le constat national qui montre qu'au sein de la production laitière, les exploitations organisées sous forme sociétaire sont davantage représentées par rapport à l'ensemble des exploitations agricoles.

Près de 64 % des exploitations laitières en 2005 relevaient d'un statut sociétaire, résultat en progression sensible par rapport à 2003 (59 %). Des trois régions, celle des Pays de la Loire présente la proportion la plus forte d'exploitations laitières sous forme sociétaire (72,4 % en 2005 ; 67,9 % en 2003), suivie par la Bretagne (63% en 2005 : 58,5% en 2003) et la Basse-Normandie (53,3 % en 2005 ; 49,2 % en 2003).

La formule en Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) est prédominante puisque 30,7 % des exploitants laitiers en 2005 l'ont retenue, suivie par les exploitations en Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL) représentées à hauteur de 23,3 %.

⁸⁸ C'est-à-dire que les exploitations détentrices de ces références laitières sur la période considérée vont soit être reprises dans le cadre d'une installation ou d'un agrandissement, soit disparaître.

2003	Individuel	GAEC	EARL	SCEA ⁸⁹	SA/ SARL	Autres sociétés	Inconnue	Total sociétaires
Basse-Normandie	5 756	3 006	2 054	159	17	344	1	5 581
Bretagne	9 661	6 708	5 648	487	21	767	3	13 634
Pays de la Loire	4 577	5 317	3 675	263	3	436	4	9 698
Total Ouest	19 994	15 031	11 377	909	41	1 547	8	28 913

Dénombrement des chefs d'entreprise selon la forme juridique de l'exploitation en 2005

Source : MSA

2005	Individuel	GAEC	EARL	SCEA	SA/ SARL	Autres sociétés	Total sociétaires
Basse-Normandie	5 021	3 050	2 097	168	11	405	5 731
Bretagne	8 177	6 699	5 746	554	19	928	13 946
Pays de la Loire	3 863	5 498	3 819	274	4	528	10 123
Total Ouest	17 061	15 247	11 662	996	34	1 861	29 800

Dénombrement des chefs d'entreprise selon la forme juridique de l'exploitation en 2005

Source : MSA

Parmi les plus de 50 ans, le renouvellement concerne moins d'une exploitation sur trois et parmi les moins de 50 ans, on enregistre 12 % de renouvellement (arrêt de la production laitière ou de l'activité agricole).

On relèvera qu'une étude prospective réalisée par la Chambre d'Agriculture de Bretagne fin 2005⁹⁰ indique qu'en ce qui concerne la production laitière dans cette région, l'agrandissement des exploitations d'ici 2012 (hypothèse d'agrandissement de la taille des structures de 1,5) devrait générer un développement sensible des exploitations sociétaires et de l'emploi salarié. Les profils de poste devraient surtout évoluer vers des emplois qualifiés de niveau IV. Au vu des évolutions sociales (aspirations en termes de temps libre, congés...), l'étude montre qu'il existe des marges de progression pour l'embauche de salariés dans les services de remplacement, mais aussi dans les groupements d'employeurs ou les organismes permettant de mutualiser l'embauche de salariés pour faire face à des besoins de main d'œuvre ponctuels. Selon le scénario privilégié pour les années 2007 et 2010, le besoin annuel au sein de la production laitière en Bretagne est estimé à 181 emplois salariés pour 2007 (dont 20 % de niveau V, 70 % de niveau IV et 10 % de niveau III) et de 205 salariés en 2010 (même proportion concernant les qualifications).

En total d'emplois (besoins en installations + emplois salariés), les besoins annuels ont été évalués à 609 emplois pour les exploitations laitières en Bretagne à l'horizon 2007 et 617 emplois à l'horizon 2010.

⁸⁹ SCEA : Société Civile d'Exploitation Agricole.

⁹⁰ Chambre d'Agriculture de Bretagne - Observatoire Emploi Formation de l'Agriculture, "Agriculture : 2 200 emplois à pourvoir chaque année", décembre 2005.

III. LA QUESTION CRUCIALE DE L'AVENIR DES QUOTAS LAITIERS

Lors de son Conseil de Direction de juillet 2006, l'Office de l'Elevage a annoncé que pour la campagne laitière 2005/2006, la France a été en sous-réalisation de ses quotas laitiers d'environ 372 000 tonnes, soit environ 1,6 % de la quantité globale garantie. Cette sous-réalisation, résultante de la baisse de la collecte en France, est la plus importante depuis la mise en place des quotas. Il faut remonter à la campagne 2003/2004 pour retrouver une sous-réalisation du même ordre (environ 355 000 tonnes).

Si personne ne remet en cause aujourd'hui le bien-fondé du choix fait par la France en son temps pour des quotas laitiers gérés au niveau départemental, décision qui a permis le maintien d'exploitations équitablement réparties sur le territoire national, des voix s'élèvent aujourd'hui en faveur d'une évolution de ce dispositif au regard du nouveau contexte. En effet, alors que la pénurie de quotas a globalement caractérisé le paysage laitier français depuis leur mise en place en 1984, il est vraisemblable que l'on assiste, dans les années à venir, dans l'hypothèse d'une forte restructuration, à un manque de lait dans certains territoires et, parallèlement, à des sous-réalisations dans d'autres zones en cas de maintien d'une gestion trop départementalisée.

Les scénarios de l'Institut de l'Elevage estiment que des zones à faible densité laitière de polyculture élevage ou herbagère du Massif Central pourraient libérer plus de 50 % de leur quota actuel et se trouveraient en situation de sous-production avec une offre de quota qui, dans ces conditions, dépasserait largement la demande.

La mobilité des quotas suppose la maîtrise de la production laitière. Actuellement la "gestion à la française" conduit à pénaliser la surproduction de lait des producteurs, même si le quota du pays n'est pas atteint, contrairement à d'autres pays européens.

Selon l'Office de l'Elevage, à chaque campagne, environ 1 500 producteurs (1,4 % de la population) obtiennent la prime à la cessation d'activité, que ce soit à titre partiel ou total.

Au total, environ 340 millions de litres de lait sont affectés à la réserve nationale pour être ensuite mis à disposition des Commissions Départementales d'Orientation Agricole (CDOA) pour une redistribution à d'autres producteurs, selon des règles fixées par arrêtés ministériels. Dans le cadre de ces arrêtés, les producteurs éligibles sont les jeunes agriculteurs, les petits producteurs et les producteurs dont la référence est en deçà du seuil fixé par le Projet Agricole Départemental (PAD). Dans le cas où des programmes de restructuration seraient financés sur fonds nationaux, 20 % des quantités libérées sont néanmoins conservées en réserve nationale et peuvent être redistribuées sur des départements autres que ceux d'origine (échange de quotas entre régions).

Un pas semble avoir été franchi avec la parution de Décret n° 2006-1076 du 28 août 2006 permettant la mise en place d'un dispositif de transfert spécifique de quotas laitiers entre producteurs sans terre. Concrètement, ces transferts de quantités de référence sont effectués par l'Office de l'Elevage contre le paiement par

les producteurs attributaires des références libérées. Ces quantités viennent s'ajouter à la quantité de référence individuelle attribuée au producteur. Une indemnité est versée aux producteurs cédant la quantité de référence dont ils disposent. Les montants de ce paiement et de cette indemnité sont calculés selon des barèmes fixés au litre de lait. Ce dispositif souhaité par les organisations professionnelles ne fait toutefois pas l'unanimité, certains syndicats agricoles dénonçant le caractère désormais marchand des quotas et mettant en avant le risque de dérives du processus voire des abus possibles.

Le nouveau dispositif qui ne se substitue pas aux Aides à la Cessation d'Activité Laitière (ACAL) restera très encadré par les CDOA. Le prix des quotas a été fixé à 0,15 euro par litre avec un début d'expérimentation dans quelques régions.

La régionalisation des quotas dans la filière laitière fait l'objet de nombreuses réticences⁹¹, leur gestion restant départementalisée même si, de fait, chez les entreprises de collecte, il existe des mouvements de quotas d'un département à l'autre. Notons que le Décret sur la mutation des quotas sans terre interdit toute délocalisation laitière.

A l'avenir, tout projet de mobilité des quotas entre régions se heurtera à des réticences fortes au niveau politique. La carte de l'implantation des établissements de transformation du lait en France montre que bon nombre de régions possèdent aujourd'hui des outils industriels qui risquent d'être menacés à terme par l'application d'une mobilité des quotas sans parler de la crainte de "désertification" des territoires touchés.

Toutefois, des réflexions menées à Bruxelles tendent à considérer que le système des quotas pourrait évoluer vers un mécanisme plus adapté au nouveau contexte en sauvegardant toutefois la gestion des volumes (contractualisation avec l'industrie) et en répondant aux besoins de produire des volumes de lait plus importants.

IV. LES IMPACTS SUR LES SYSTEMES HERBAGERS

Tout d'abord, le principe des DPU, calculés à partir des aides directes perçues lors des campagnes de référence au titre des céréales fourragères fortement primées (blé fourrager, maïs y compris ensilage⁹², orge, avoine, seigle) n'est pas favorable aux exploitants qui s'étaient engagés dans des systèmes herbagers et notamment ceux qui avaient, en leur temps, opté pour des Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) puis des Contrats d'Agriculture Durable (CAD). En d'autres termes, ces systèmes sont spécialisés (pas d'animaux de viande, pas de Prime Spéciale aux Bovins Mâles - PSBM -, peu de cultures...) et donc peu d'éléments peuvent être pris en compte dans la DPU, mis à part des morceaux de primes à l'abattage. Cet aspect va de pair avec un autre sujet d'inquiétude qui concerne le devenir des primes à l'herbe et notamment des Contrats Territoriaux d'Exploitation,

⁹¹ On noterait même une orientation du Ministère de l'Agriculture pour favoriser une telle démarche qui est prévue, mais optionnelle dans les textes actuels sur la maîtrise de la production laitière.

⁹² On estime entre 430 à 560 euros le montant d'aides par hectare pour le maïs irrigué.

Contrats d'Agriculture Durable, ICHN⁹³, systèmes d'aide du 2^{ème} pilier de la PAC qui doit être fortement réduit.

Ce qui pénalise les systèmes herbagers, c'est surtout l'absence de primes significatives à l'herbe depuis l'origine. Sur ce point, alors que la réforme de la PAC envisageait soutenir l'agriculture durable, son application française est assez défavorable aux systèmes herbagers concernant les DPU. En effet, l'article 69, issu de cette réforme de la PAC de 2003 (règlement CE n° 1782/2003 du Conseil) permet aux Etats Membres qui le souhaitent d'attribuer un paiement supplémentaire à des "types particuliers d'agriculture qui sont importants pour la protection ou l'amélioration de l'environnement ou pour l'amélioration de la qualité" jusqu'à 10 % de l'enveloppe des paiements uniques. L'intérêt de ce type d'outil est qu'il permet à un Etat de mener des actions au titre du second pilier de la PAC sans contrepartie nationale. Contrairement à certains pays européens qui ont souhaité avoir recours à ce dispositif, le Gouvernement français n'a pas opté pour cette solution.

Signalons en revanche qu'au titre du second pilier de la PAC, le Ministère français de l'Agriculture a mis en place en 2003 sans crédits communautaires un nouveau contrat quinquennal en substitution de la Prime au Maintien des Systèmes d'Élevages Extensifs (PMSEE) : la Prime Herbagère Agro-Environnementale (PHAE) destinée à encourager le maintien des prairies. L'objectif de la PHAE est ainsi de stabiliser les surfaces en herbe, en particulier dans les zones menacées de déprise agricole et d'y maintenir des pratiques respectueuses de l'environnement.

Les principaux engagements sont :

- le respect d'un chargement maximum sur l'exploitation,
- le maintien des surfaces en pâturages permanents et prairies temporaires,
- le maintien de la localisation des prairies permanentes,
- la limitation de la fertilisation,
- l'entretien des éléments fixes du paysage,
- l'interdiction ou de fortes restrictions sur l'utilisation des produits phytosanitaires,
- l'enregistrement des pratiques.

Le montant de base de ce dispositif est de 75 euros à l'hectare, ce qui apparaît, pour certains, faible par rapport à d'autres cultures aidées.

Ce dispositif a été ouvert prioritairement aux anciens bénéficiaires de la PMSEE, ainsi qu'aux jeunes agriculteurs mais la priorité a été donnée aux zones de montagne. Le Massif Central, les Alpes, les Pyrénées et les zones d'élevage traditionnel en plaine (Charolais, Limousin) sont principalement concernés. Les exploitations de l'Ouest ont donc été exclues du dispositif. L'un des enjeux est de rendre éligibles certains territoires de l'Ouest à cette mesure dans une problématique de développement rural.

Enfin, rappelons que la réforme de la PAC prévoit que les pâturages permanents (PP) de 2003 restent affectés à cet usage. C'est ce que l'on nomme la sanctuarisation des prairies permanentes.

⁹³ Indemnités Compensatoires aux Handicaps Naturels.

Quel avenir pour les systèmes herbagers dans l'Ouest ?

Les systèmes laitiers herbagers sont généralement peu intensifs. Ils sont consommateurs d'espace, économes en fertilisants minéraux et en pesticides. Ils sont peu productifs à la surface et souvent aussi à l'animal ou à la surface et plus autonomes en énergie et sont réputés pour être des systèmes économes.

Les systèmes herbagers sont en outre très spécialisés avec de faibles capacités d'évolution ou d'adaptation (contraintes pédo-climatiques). Compte tenu de ce contexte, la promotion des systèmes herbagers auprès des éleveurs risque d'être difficile.

Les scénarios d'évolution des exploitations laitières d'ici 2012 définis par l'Institut de l'Élevage abordent la question de la recherche de l'optimisation des systèmes dans la perspective du nouveau contexte instauré notamment par le découplage des aides.

Ce point aborde l'hypothèse de nouveaux équilibres herbe-maïs au sein du système fourrager ou encore la place respective de la pâture et des fourrages conservés dans l'alimentation des animaux. Les scénarios de ce type ont a priori conclu à un avantage pour l'herbe pâturée de 1 à 7 euros de revenu supplémentaire par millier de litres de lait produit lorsqu'il est possible en période estivale de développer le pâturage à la place de l'utilisation d'ensilage de maïs. Cette solution est positive à condition toutefois que les conditions pédologiques et climatiques soient favorables (ce n'est pas le cas pour tout l'Ouest...) et qu'il existe une bonne maîtrise de la gestion de l'herbe, ce qui nécessite une formation des éleveurs. Elle suppose également, selon l'Institut de l'Élevage, de disposer d'un parcellaire adapté avec des surfaces pâturables à proximité du logement des vaches laitières et des installations de traite. L'augmentation probable à l'avenir de la taille des troupeaux peut rendre plus difficile cette conduite dans ce contexte⁹⁴. Les systèmes plus herbagers nécessitent en outre des vèlages groupés et donc une bonne maîtrise de la production.

L'étude précitée de l'Institut de l'Élevage indique que certains éleveurs dans l'Ouest ont déjà opté pour des systèmes avec une proportion de maïs plus faible. Malgré une diminution des aides au maïs ensilage, le revenu a été maintenu voire parfois amélioré.

Le phénomène de concentration attendu des exploitations laitières d'ici 2012 et donc les tendances à l'accroissement des structures n'apparaissent pas, a priori, favorables à l'augmentation de l'utilisation de l'herbe. Ainsi, il convient de relever que les exploitations laitières détenues par les plus jeunes, de plus grandes dimensions, apparaissent souvent comme les moins utilisatrices de pâturages (le lien âge et utilisation du pâturage est à cet égard fort). Mais, dans le même temps, du fait du contexte de baisse du prix du lait et de la diminution des aides, une réduction des coûts de production va s'imposer avec une recherche d'une optimisation technique des exploitations. De ce fait, davantage de raisonnement technico-économique dans la gestion des exploitations pourrait aboutir à redécouvrir les vertus du pâturage et de l'herbe et pourquoi pas là où les DPU sont confortables. Il restera toutefois à convaincre les éleveurs de s'orienter vers ces voies qui ne sont pas les plus simples

⁹⁴ Il faut toutefois noter que d'autres pays conduisent au pâturage des troupeaux de grande taille (Irlande, Angleterre, Nouvelle Zélande par exemple).

d'un point de vue technique et où l'incitation financière est dérisoire. Les traitements statistiques réalisés par les CER de Normandie illustrent bien ce développement : avec l'augmentation des structures, on assiste à une intensification fourragère.

V. LES IMPACTS SUR LA TRANSFORMATION

La réforme de la Politique Agricole Commune et l'Organisation Commune de Marché Lait entraînent des mutations profondes dans le secteur laitier, visant notamment une réduction importante du soutien communautaire aux marchés qui fait craindre un abaissement de la valorisation des produits industriels fabriqués en Europe

Du fait du nouveau contexte mondial, la filière va devoir affronter le passage d'un marché protégé à un marché plus libéralisé, concrétisé par une augmentation de l'accès au marché et une diminution du soutien interne, ceci avec une visibilité relative jusqu'en 2013 au niveau européen.

Notons ici que selon une étude réalisée par l'Office de l'Elevage (alors ONILAIT) en 2003, la moitié des quelques 700 établissements de la transformation laitière en France pourrait disparaître d'ici à 2018. Le nombre de marques devrait également diminuer avec uniquement deux à quatre grands groupes laitiers et/ou fromagers, effet de la poursuite du mouvement de concentration déjà en cours.

Selon l'Association de la Transformation Laitière Française (ATLA), l'Union Européenne devra exporter en 2010 l'équivalent d'environ 9 à 10 % de sa collecte contre 16 % en 1990.

Ce nouveau contexte, et notamment la baisse des prix d'intervention sur le beurre et la poudre de lait entre 2004 et 2007 risque de fragiliser les entreprises impliquées dans la fabrication de ces Produits Industriels (PI) du fait de l'écart très important entre le prix intérieur européen et le prix mondial. Tout l'enjeu va consister à œuvrer à réduire cet écart.

A travers cette évolution, c'est tout l'équilibre entre production, consommation et exportation qui est ainsi remis en cause.

La gestion de la matière grasse pose tout particulièrement problème car environ 350 000 tonnes vont se retrouver sur le marché sans débouchés à cause de la fin des restitutions contrairement toutefois à la poudre de lait dont les cours mondiaux observés mi-2006 sont élevés et compensent la suppression des restitutions. Outre une situation conjoncturelle, certains y voient les tendances des prochaines années qui pourraient être marquées par une possible croissance de la demande de poudres de lait au niveau mondial en raison du fort développement des pays d'Asie notamment.

Par ailleurs, on constate une demande mondiale croissante et un plafonnement de la production mondiale (en particulier des conditions climatiques défavorables en Australie et Nouvelle Zélande en 2004) ayant pour conséquence un impact positif sur les prix et donc, une vision plus optimiste du marché mondial des produits industriels.

Ce contexte pour le lait a pour conséquence de tirer le marché vers le haut, évolution que certains spécialistes de la filière estiment favorable pour l'avenir de ce secteur au niveau mondial.

Structurellement en France, 15 à 20 % de la collecte de lait est destinée à la transformation en produit industriel. Comme nous le verrons, cette situation soulève pour les industriels la problématique de la fixation du prix du lait au niveau interprofessionnel.

L'Ouest dans sa globalité apparaît particulièrement plus exposé que le reste des zones de production laitière françaises du fait de la forte concentration d'activités de fabrication de PI. En 2004, les entreprises laitières des trois régions de l'Ouest produisaient 65 % de la poudre de lait nationale, 68 % du beurre et 82 % des caséines (soit les trois quarts des produits secs et matières grasses). De surcroît, la plupart des entreprises concernées sont mal préparées à cette échéance.

On constate en effet une volonté des entreprises de faire évoluer leur "mix produit" vers davantage de diversité. Le contexte actuel génère une pression à la baisse sur le prix du lait, un risque de guerre des prix sur les Produits de Grande Consommation (PGC) basiques et un risque de "lait flottant"⁹⁵.

En outre, malgré les restructurations qui ont marqué la transformation au cours des dernières décennies (notamment restructuration de la branche fromagère BESNIER et BRIDEL au cours de la décennie 70/80 et restructuration suite aux quotas de la décennie 80/90), celle-ci demeure plutôt moins concentrée que leurs concurrents européens ou mondiaux.

Le diagnostic de la filière produits industriels a ainsi démontré que les outils actuels n'étaient pas structurés pour faire face aux conséquences de la réforme de la PAC et, surtout, l'ouverture des marchés.

Néanmoins, la forte densité laitière représente aussi un atout majeur. En revanche, des efforts sont encore à réaliser en matière de valorisation. Certes, la Basse-Normandie valorise globalement bien ses productions. Mais ce n'est pas encore suffisamment le cas de la Bretagne qui a des progrès certains à fournir pour accroître la valeur ajoutée de ses produits.

A. LA QUESTION DES DEBOUCHES, DES LAITS FLOTTANTS... ET L'EFFET "DOMINO"

Avec les difficultés de valorisation des produits industriels du fait notamment de la baisse des restitutions, des volumes de lait risquent de se retrouver sans débouchés. De même, la fermeture de laiteries a pour conséquences des laits qui vont se retrouver sans débouchés. Ces volumes de lait en surplus sont appelés "laits flottants" car ceux-ci se retrouvent sur le marché spot⁹⁶.

La question concerne tout particulièrement la région Bretagne depuis la fermeture de la laiterie NAZART fin 2005. Le règlement de la question des laits flottants issus de la fin d'activité de cette unité de fabrication est une préoccupation

⁹⁵ Lait en surplus qui ne trouve plus de débouché au prix interprofessionnel.

⁹⁶ Marché dispersé dans lequel les prix sont déterminés transaction par transaction très en dessous des prix du marché.

majeure de l'interprofession qui, par solidarité avec les éleveurs touchés, a permis de continuer à assurer la collecte avec répartition des laits dans différents établissements. La laiterie (privée) NAZART ayant fermé, les agriculteurs fournisseurs ont constitué une coopérative de collecte, la Blanche Hermine, dont les activités ont débuté en janvier 2006.

Cette situation pose d'autres questions que les seuls débouchés comme la maîtrise de la collecte ou la rémunération de ces laits flottants. L'accord interprofessionnel sur le prix du lait conclu début 2006 et intégrant une baisse du prix payé aux producteurs de 8,9 euros pour mille litres participe à l'effort collectif, permettant de résorber la quasi-totalité des pertes liées à la fabrication des produits industriels.

Le prix de vente des produits industriels (beurre pâtissier, babeurre⁹⁷...) était évalué début 2006 autour de 235 à 240 euros la tonne. En revanche, les produits de grande consommation, mieux valorisés, bénéficient quant à eux d'un prix de 280 euros la tonne.

Certaines entreprises qui en ont la capacité vont être tentées de réduire au maximum leurs parts dans la fabrication de produits industriels pour se développer dans des produits de grande consommation "basiques" du type lait UHT, emmental, mozzarella... Si ce mouvement est massif et trop rapide, le marché risque de ne pas absorber ces quantités supplémentaires et d'aboutir à une surproduction.

Cette situation peut avoir pour conséquence une baisse des prix et l'on risque d'assister à ce que l'on appelle "l'effet domino". Certains de ces PGC vers lesquels pourraient se tourner les industriels sont désormais dénommés "PGC commodités", leur rentabilité étant à peine supérieure à celle des produits industriels, le but étant principalement d'assurer des débouchés à des laits flottants.

B. L'IMPACT SUR LA FIXATION DU PRIX DU LAIT

La relation producteur-transformateur apparaît primordiale au sein de la filière. Développé au niveau régional puis au niveau national, le concept d'interprofession dans le secteur laitier s'impose aujourd'hui comme une pratique incontournable du fait des évolutions qui se dessinent.

La dégradation du marché du lait de consommation et les menaces pesant sur les exportations de produits industriels, compte tenu de la baisse des restitutions, ont généré de nouveaux processus de fixation de prix du lait.

L'accord du 26 janvier 2006 introduit le principe d'une mise à zéro de la perte beurre-poudre.

Cet accord permet ainsi de prendre en compte la valorisation industrielle touchée par la réforme de la PAC : les entreprises dont le mix produit dépasse 20 % de produits industriels par tranche de 2,5 % (plafond de 45 %) pourront appliquer une flexibilité de - 1 euro la tonne.

Outre le fait qu'il doit permettre d'éviter toute remise en cause par les entreprises, cet accord encadre l'ensemble du lait français et évite ainsi les risques

⁹⁷ Résidu de la fabrication du beurre.

d'abandon de collecte et l'effet domino sur les marchés de produits de grande consommation.

Selon cet accord, une stabilité du prix du lait pourrait être envisagée à partir de 2007.

Cet accord va plus loin qu'une simple négociation car il doit engager la filière laitière française dans une politique d'adaptation. Elle intègre l'analyse du marché pour prévoir la restructuration et le développement de la filière (les entreprises qui investissent dans la fabrication de fromages posent le problème de la valeur ajoutée de ces produits et donc de leur prix) et en même temps, elle assure d'une part le renforcement de la maîtrise des livraisons et l'organisation de la filière avec des accompagnements financiers et d'autre part, la pérennisation de la collecte dans le cadre d'une recommandation nationale.

Conformément à la clause de flexibilité de l'accord, une entreprise en restructuration peut demander l'examen d'une baisse supplémentaire du prix du lait. Dans ce contexte, l'entreprise SODIAAL a présenté au Comité des Sages chargé d'examiner les requêtes en la matière un projet de restructuration comportant un volet prévoyant le redressement du marché du lait de consommation. Ledit Comité, après avoir examiné les aspects anticoncurrentiels, a rendu un avis favorable prévoyant une baisse du prix du lait payé aux producteurs de 2,36 euros /1 000 litres à compter des livraisons d'avril.

Estimant que la situation créait une distorsion de concurrence, le groupe LACTALIS a unilatéralement décidé d'accentuer la baisse du prix du lait à ses fournisseurs de même niveau (à savoir - 2,36 euros/1 000 litres).

Cette situation a généré de fortes tensions au sein de la filière qui risquait de fragiliser l'accord de janvier 2006. D'un côté, LACTALIS estimait agir au nom de l'équité de traitement entre entreprises en estimant qu'accorder un avantage concurrentiel à une entreprise c'est accepter d'en affaiblir d'autres. De l'autre, la Fédération Nationale des Producteurs de Lait demandait le respect de l'accord interprofessionnel tant sur le prix du lait que sur le traitement des laits flottants.

Le risque devenait important de constater l'accord interprofessionnel inapplicable et de remettre en cause l'effort collectif d'adaptation nécessaire de la filière laitière au plan national. Face à cette situation critique, le groupe LACTALIS a décidé début juillet de revenir au respect de l'accord interprofessionnel.

En résumé, l'accord sur le prix a entériné le principe d'une tarification adaptée à la situation de la filière en distinguant les produits bien valorisés comme les PGC et les produits subissant de plein fouet la diminution des aides à l'exportation (PI).

La clause de flexibilité prévue par l'accord au profit des industriels les plus exposés est considérée comme un accompagnement de projets de développement. Toutefois, pour certains observateurs, ce dispositif comporte un risque au cas où une entreprise compterait durablement sur un prix du lait moins cher payé que son concurrent. Certains craignent en effet - la crise avec LACTALIS l'a révélé - d'institutionnaliser une distorsion de concurrence entre les opérateurs industriels transformateurs de lait et entre les producteurs de lait eux-mêmes.

C. LA MISE EN ŒUVRE D'UN FONDS DE SOLIDARITE "GRAND OUEST"⁹⁸

Suite aux difficultés rencontrées par certains établissements et à la fermeture de la laiterie NAZART avec la menace d'abandon de collecte ou de valorisation du lait au prix beurre-poudre, c'est-à-dire autour de 40 euros de moins/1 000 l que le prix interprofessionnel, les responsables syndicaux des régions Bretagne, Pays de la Loire et Basse-Normandie ont souhaité la mise en place de solidarité.

Un premier dispositif d'urgence reposant sur la solidarité interprofessionnelle a été instauré au 1^{er} semestre 2006. Depuis l'été dernier, un dispositif industriel a pris le relais sous l'égide de l'interprofession régionale pour organiser le débouché de ces laits et permettre le respect du prix interprofessionnel. Ce dispositif se traduit par une flexibilité spécifique de 0,37 euro qui pèse sur le prix des producteurs livreurs aux entreprises impliquées dans ce dispositif.

Cette solution transitoire qui repose sur l'organisation de filière et la solidarité doit concerner l'ensemble des laits flottants et inclure les structures de collecte concernées par la même problématique.

Dans le même temps, des discussions sont conduites pour trouver une solution pérenne à des situations exceptionnelles. Celles-ci doivent aboutir à une reprise en direct de l'ensemble des producteurs en 2007.

D. LES GRANDS ENSEIGNEMENTS DE L'AUDIT SUR LA FILIERE "PRODUITS INDUSTRIELS"

Suite principalement aux difficultés rencontrées par le secteur et la fermeture d'établissements (laiterie du groupe CELIA à Saint-Germain-sur-Moine en Mayenne, laiterie NAZART à Fougères en Ille-et-Vilaine), une table ronde réunissant les professionnels de la filière et les pouvoirs publics a conclu, en juillet 2005, à la nécessité d'engager un audit complet de la filière "produits industriels" de quatre régions de l'Ouest (Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes). Co-financée et pilotée par les interprofessions (CIRLAIT, CIL, CRIEL), Coop de France Ouest, l'Etat via le Ministère de l'Agriculture et le Conseil Régional des Pays de la Loire, cette étude a été confiée au cabinet de conseil, SOFRA.

Cette étude collective portant sur les outils installés de fabrication de PI s'est fixée comme objectifs de dégager des perspectives d'évolution et d'étudier les synergies possibles entre les opérateurs industriels.

La démarche a emprunté deux étapes majeures :

- la réalisation d'un état des lieux (par une enquête auprès des entreprises⁹⁹, puis un diagnostic technique des sites effectué par des experts qualifiés),
- la détermination de pistes de rapprochement.

⁹⁸ C'est-à-dire Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes.

⁹⁹ 27 des 29 entreprises concernées par la problématique (deux entreprises sont en fait des fournisseurs aux fabricants de produits industriels) ont participé à la démarche d'enquêtes représentant 42 sites. Soulignons au préalable que les sites industriels sont rarement mono-produit d'où des situations très hétérogènes et des niveaux de vulnérabilité différents selon les segments.

La réalisation d'un état des lieux a permis de procéder à une typologie des entreprises concernées au regard de leurs positionnements stratégiques par rapport à la fabrication des produits industriels. Cette démarche a abouti à distinguer quatre catégories d'opérateurs :

- *Les opérateurs "leaders"*. Ils souhaitent et envisagent de développer une activité rentable. Ces entreprises se sont restructurées ou sont en cours de restructuration. Ils raisonnent davantage en lait "tiré"¹⁰⁰ qu'en lait "poussé"¹⁰¹. Elles investissent dans la recherche et sont ouvertes aux alliances, y compris à l'international¹⁰².
- *Les opérateurs "exposés"*. Ils produisent aussi des PGC mais le pourcentage de PI dans leur mix produit est plus élevé que la moyenne nationale. Ils n'ont pas été en mesure de maintenir leurs volumes, ne disposant plus de capacités d'autofinancement importantes. Leur outil de production est souvent vieillissant. La seule solution pour développer des projets consiste à trouver des alliances.
- *Les opérateurs "transformateurs"*. Ils ne sont ni leaders, ni exposés. Leur activité consiste à transformer des co-produits¹⁰³ résultant de la transformation d'autres opérateurs¹⁰⁴. Ces opérateurs trouvent leur équilibre en optimisant les opportunités (recherche des matières premières au coût le plus bas via des marchés "spot"), en réduisant leurs charges fixes et en saturant leurs outils. Leurs produits sont assez banalisés (produits notamment pour la consommation animale). Ces entreprises investissent peu et sont ouvertes aux opportunités pour accroître leur activité.
- *Les fournisseurs de co-produits* résultant de la fabrication des PGC. Ils ne sont ni leaders ni exposés. Ces entreprises ont des excédents et recherchent la moins mauvaise valorisation possible de leurs co-produits. Ces entreprises sont ouvertes à toutes formes d'accords.

L'étude a montré que si les entreprises ne méconnaissaient pas les difficultés et les risques de leur activité, elles considéreraient leur marge de réaction limitée compte tenu de leur faible rentabilité.

Bien que les sites industriels soient rarement mono-produit, deux grandes catégories d'entreprises peuvent être déclinées.

Tout d'abord, dans la catégorie des *opérateurs transformateurs de produits secs* (lactosérum, poudre de lait...), sur les 33 sites côtés par l'étude (sur un total de 20 groupes ou entreprises), 13 envisagent des projets d'amélioration. Toutefois, au total, les sites présentent fréquemment des installations anciennes, la qualité des poudres est souvent problématique. En revanche, on ne constate pas vraiment de surcapacités, certains industriels évoquant la possibilité de rencontrer des problèmes

¹⁰⁰ Approche marketing théorique : on commence par rechercher des débouchés et on appelle ensuite la production.

¹⁰¹ A l'inverse de la situation précédente, on cherche à valoriser le lait produit.

¹⁰² Parmi les leaders au sein des trois régions de l'Ouest, la plupart d'être eux sont des opérateurs internationaux. Quand aux transformateurs de co-produits, ils vivent grâce à la fabrication des produits nobles.

¹⁰³ Autrefois appelés sous-produits du lait, les co-produits sont générés par les fabrications traditionnelles (protéines, lactose...).

¹⁰⁴ Autrement dit, leur matière première est fournie par d'autres industriels qui ont une partie fatale de leur production (co-produit tel le lactosérum séché) qu'ils transforment à leur tour.

de séchage dans le cas d'une panne d'équipements. Le parc industriel apparaît assez ancien puisque sur 75 évaporateurs, 27 ont plus de 30 ans et sur 64 tours de séchage, 18 ont plus de 30 ans. La plupart de ces équipements sont malgré tout entretenus et mis à niveau. La performance des outils conditionne aussi la qualité des poudres.

Quant aux *opérateurs transformateurs de produits gras*, sur 18 sites industriels étudiés appartenant à 16 groupes ou entreprises, 10 apparaissent actuellement adaptés, 6 ont un potentiel de développement mais, au total, 13 sites devront évoluer.

L'étude diagnostic a révélé que sans amélioration des marges et sans rapprochements entre un certain nombre d'opérateurs, on pourrait assister à une "guerre des bilans". Des zones géographiques apparaissent ainsi particulièrement exposées à des arrêts d'ateliers et donc, des risques de lait flottant. Selon le cabinet SOFRA, aucune zone du Grand Ouest ne sera épargnée si rien n'est fait d'ici 2 à 3 ans.

Ainsi, 7 sites ou ateliers sont menacés de disparition, ce qui représente un milliard de litres de lait traités et, directement ou indirectement, 1 150 emplois dont 650 directement concernés par des unités de produits industriels.

Si la dégradation se poursuivait et si rien n'était mis en œuvre d'ici 5 ans, 14 sites ou ateliers seraient alors menacés, représentant 1,8 milliard de litres de lait et 3 000 emplois concernés dont 1 115 directement touchés par l'activité PI.

Les pistes d'actions possibles avancées par l'étude SOFRA

Les entreprises transformatrices de PI connaissent des déficits de manière récurrente. La perspective d'une dégradation des marchés en raison surtout de la fin des restitutions va, selon l'étude, rendre nécessaire la restructuration des outils si le Grand Ouest veut lutter à armes égales avec les concurrents nord-européens.

Il convient de souligner en outre qu'à cause du manque de rentabilité, il y a très peu d'investissements réalisés aujourd'hui dans le secteur des produits industriels, situation qui génère une spirale déclinante. Le prix du lait a un impact sur la rentabilité et la compétitivité de la filière, les industriels avaient, avant l'aboutissement de l'accord interprofessionnel conclu en janvier 2006, émis le souhait de disposer d'une bonne visibilité en la matière avant d'investir.

Le diagnostic a, de plus, mis en exergue dans ce secteur un grand individualisme qui constitue un frein à des rapprochements ou tout du moins à des actions collectives.

L'étude SOFRA montre qu'il y a deux grandes interrogations fondamentales en termes d'enjeux économiques :

- le Grand Ouest est-il capable d'être compétitif sur les grands enjeux de demain ?
- les opérateurs exposés sont-ils capables d'être, ensemble, les acteurs de demain ?

Cette analyse a débouché sur une possible stratégie comportant trois objectifs principaux :

- 1) fermer des sites ou ateliers,

- 2) rationaliser la collecte et les flux,
- 3) accroître les rendements par de nouveaux investissements industriels.

Les Leaders	Mise en commun des moyens R&D : - <i>protéines et matières grasses</i> - <i>produits et process</i>
Les Leaders Les Exposés Les Fournisseurs	Rapprochements industriels entre opérateurs
Les Leaders Les Transformateurs de co-produits	Arrêt d'un certain nombre d'opérateurs et de sites
Les Exposés	Création commune ou mise en commun d'outils permettant la transformation de lait : - <i>fromages</i> - <i>poudre grasse</i>

Pistes de stratégies pour garantir l'avenir de la filière "Produits Industriels"

D'après Etude SOFRA

Le rapprochement entre entreprises du Grand Ouest apparaît une piste à privilégier. Pour qu'il y ait rapprochement, il faut toutefois qu'il existe une vision stratégique commune entre les entreprises qui pourraient être capables de mettre en commun la commercialisation de la production concernée par le rapprochement et aligner les choix industriels sur ces décisions.

Autre point important : pour faire évoluer la filière, et améliorer les performances des produits industriels, les entreprises leaders préconisent de mettre en commun des moyens en R&D. Les investissements en la matière constituent un domaine dans lequel l'Etat et les collectivités locales pourraient concentrer leurs efforts à l'avenir.

L'un des scénarios pourrait être la concentration de la production des sites les moins performants vers les sites les plus performants et une spécialisation des outils en fonction de l'efficacité technique du potentiel de développement de chacun de ces outils.

De 19 ateliers de produits secs produisant 420 000 tonnes, dans le cadre d'une démarche d'optimisation des prix industriels, on pourrait aboutir à terme à 6 ou 7 ateliers.

Sur les produits gras, 13 ateliers pourraient être concernés par une rationalisation en 3 ou 4 ateliers (démarche théorique).

Il faut savoir que lors de la phase d'étude, début 2006, le cabinet avait déjà identifié des évolutions en cours comme un mouvement de restructuration interne à un groupe, un processus de rapprochement entre opérateurs démarré il y a quelques années et des accords de coopération stratégique et commerciale qui pourront se nouer entre les opérateurs identifiés. Enfin, il existe des accords de simple coopération industrielle.

Selon l'interprofession, l'étude SOFRA a fait prendre conscience à l'ensemble de la filière des grands enjeux à venir. Elle doit être le moyen de susciter des réflexions conjointes entre opérateurs sur un certain nombre de points.

Le Grand Ouest doit continuer à croire au développement des PI, par le développement de la recherche, par l'aménagement des outils industriels et par une réflexion sur l'adaptation de l'outil de production laitière. Parallèlement à ces outils industriels, disposer d'une production laitière locale, adaptée aux besoins et compétitive dans les marchés mondiaux est un défi majeur. Certains prônent qu'un accompagnement des producteurs de lait pourrait être envisagé en la matière par les pouvoirs publics.

Bien que les services de l'Etat semblent disposés à accompagner ce type de restructurations et malgré le soutien de l'instance professionnelle des transformateurs, tous les industriels ne semblent pas disposés à s'engager dans de tels rapprochements industriels¹⁰⁵. De surcroît, l'avenir de la transformation laitière ne passe pas nécessairement uniquement par des alliances de production. D'autres solutions alternatives sont envisageables : le développement de l'innovation (par l'intermédiaire d'initiatives comme le Pôle de Compétitivité VALORIAL) ou les alliances commerciales. L'élargissement de la collecte semble également un vecteur de progrès pour l'ensemble de la filière laitière du Grand Ouest.

¹⁰⁵ Auditions de MM. BRETON (Groupe AGRIAL) et CLANCHIN (Laiterie TRIBALLAT) du 9 mai 2006.

TROISIEME PARTIE :

LES GRANDS ENJEUX ET PERSPECTIVES DE

LA FILIERE LAITIERE AU SEIN DES TROIS REGIONS DE L'OUEST

I. QUELLES STRATEGIES DE SOUTIEN AUX EXPLOITATIONS LAITIERES ?

A. LES INSTALLATIONS ET LES CONDITIONS DE TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS LAITIERES

Entre 1990 et 2004, le nombre de producteurs de lait a, rappelons-le, été divisé par près de 2 pour l'ensemble des trois régions de l'Ouest. Les perspectives démographiques laissent en outre augurer de nombreux arrêts d'activités au cours de la décennie à venir. D'autres éléments conjoncturels (baisse des prix du lait ou baisse des revenus de l'exploitation par exemple) ou structurels (obligations d'investissements pour mises aux normes, conditions de travail...) peuvent également encourager des départs précoces.

Le maintien d'exploitations viables, de l'emploi agricole et la sauvegarde d'une occupation harmonieuse du territoire exigent une bonne gestion de la relève en production laitière. Cela pose clairement la question de savoir quelle stratégie adopter : plutôt encourager l'installation et la transmission des exploitations laitières ou conforter en priorité les exploitations existantes (agrandissements), ce point posant clairement la question de la redistribution des quotas libérés.

L'évolution en cours contribue irrémédiablement à l'agrandissement des exploitations, la moyenne pouvant passer sur certaines zones dans l'Ouest au cours des prochaines années de 200 000 à 300 000 litres¹⁰⁶ voire peut-être au-delà. Certains évoquent la possibilité à moyen terme de disposer d'exploitations laitières produisant de l'ordre du million de litres. Toutefois, des études ont révélé qu'au-delà d'un certain seuil de volume de lait produit, les charges augmentent et les gains de rentabilité tendent à diminuer fortement.

Sur ce point, le programme d'aide à la cessation d'activité laitière (ACAL) est destiné à accompagner les producteurs âgés ou les personnes souhaitant abandonner la production laitière. Ce programme est notamment financé par les pénalités payées par les producteurs en dépassement de quota en fin de campagne. Les volumes libérés sont redistribués la campagne suivante, ils servent notamment à conforter les références les plus faibles.

¹⁰⁶ Résultante d'analyses menées en Bretagne.

Régions	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Basse-Normandie					
Demandes éligibles	-	-	78	81	150
Références libérées (en millier de litres)	-	-	6 197	5 197	13 020
Bretagne					
Dossiers acceptés	231	212	254	260	473
Références (en millier de litres)	12 624	14 240	21 236	22 632	48 786
Pays de la Loire					
Bénéficiaires	-	-	131	144	344
Références (en tonnes)	-	-	11 377	14 380	37 471

Les aides à la cessation d'activité laitière

Source : DRAF Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire

Concernant la Bretagne, on estime que depuis 1984, plus de 30 000 producteurs de lait ont bénéficié des aides à la cessation laitière, ce qui correspond à près de 1,4 milliard de litres de références libérées sur ces 20 années d'observation. Au cours des derniers exercices disponibles, on constate une nette accélération de la demande probablement révélatrice de l'effet des évolutions conjoncturelles et structurelles (démarrage de la réforme de la PAC, baisse du prix du lait...).

Même phénomène dans la région Pays de la Loire où l'on constate une augmentation des bénéficiaires et plus qu'un triplement des références libérées au cours des trois dernières années.

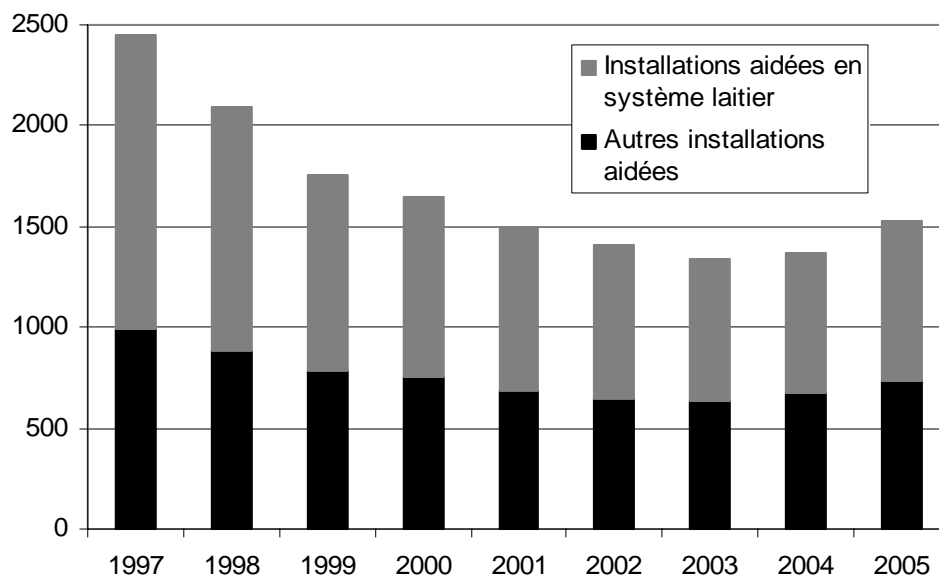
En Basse-Normandie, 147 demandes éligibles ont été relevées en 2004-2005, ce qui représente l'équivalent de 12,5 millions de litres, soit 2 à 3 fois moins que dans les autres régions. Ce résultat semble infirmer les tendances prévues par le seul critère démographique qui semblait pénaliser la Basse-Normandie. Des enquêtes auprès des producteurs ont révélé que le nombre d'arrêts envisagés était en réalité deux fois plus faible que ce que les modèles prédisaient. Il apparaît dans certains départements (notamment la Manche) que lorsque le chef d'exploitation est en âge de produire ou que la reprise est assurée dans un cadre sociétaire, il existe en vérité peu d'autres alternatives à la production laitière. Signalons également que lors de la campagne 2005-2006 en Basse-Normandie, il y a eu suspension du dispositif de manière à ce que les demandeurs ne puissent pas cumuler ACAL et ADL.

1. L'INSTALLATION EN SYSTEME LAITIER : QUELQUES SPECIFICITES REGIONALES

Connaître exactement le nombre total d'installations agricoles, a fortiori en système laitier, n'est pas chose aisée. Seules les installations aidées ayant bénéficié du dispositif mis en place au niveau national par le CNASEA et gérées par les Associations Départementales pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (ADASEA) peuvent faire l'objet d'un recensement détaillé.

D'autres sources existent comme celles provenant des MSA mais elles portent sur un champ différent et n'intègrent pas la donnée "transmission des

exploitations"¹⁰⁷. Précisons que l'on entend par installation tant les arrivées extérieures de jeunes dans l'agriculture que la reprise ou transmission d'activité au sein d'une cellule familiale (GAEC par exemple) à condition que, dans ce cas, une aide ait été sollicitée.



Evolution des installations agricoles aidées dans l'Ouest
 Source : ADASEA Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire

L'analyse des statistiques fournies par les ADASEA des trois régions révèle en premier lieu que le nombre total d'installations aidées a chuté de moitié sur la période 1997-2005. Au plan plus détaillé, 52 % des installations aidées dans l'Ouest concernaient des élevages laitiers en 2005 contre plus de 59 % huit ans plus tôt. Les situations dans les trois régions apparaissent très différenciées, la part des installations en exploitation laitière s'est maintenue sur la période d'observation autour de 70 % pour la Basse-Normandie et autour de 60 % pour la Bretagne. En revanche, dans les Pays de la Loire, la représentativité des installations en système laitier a fortement chuté.

A l'annexe n° 5, sont présentées de manière détaillée les statistiques d'évolution pour chacune des régions depuis 1997.

¹⁰⁷ Selon la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole, le nombre de chefs d'exploitation installés en 2005 dans le secteur laitier aidés ou non aidés (hors transmission) était de :

- 128 en Basse-Normandie,
- 217 en Bretagne,
- 149 en Pays de la Loire.

Régions	1997	2000	2003	2005	2005/1997
Basse-Normandie	317	262	182	210	- 33,7 %
Bretagne	672	400	295	346	- 48,5 %
Pays de la Loire	461	235	231	241	- 47,7 %
Total Ouest	1 450	897	708	797	- 45,0 %

Evolution des installations aidées en système lait spécialisé dans l'Ouest

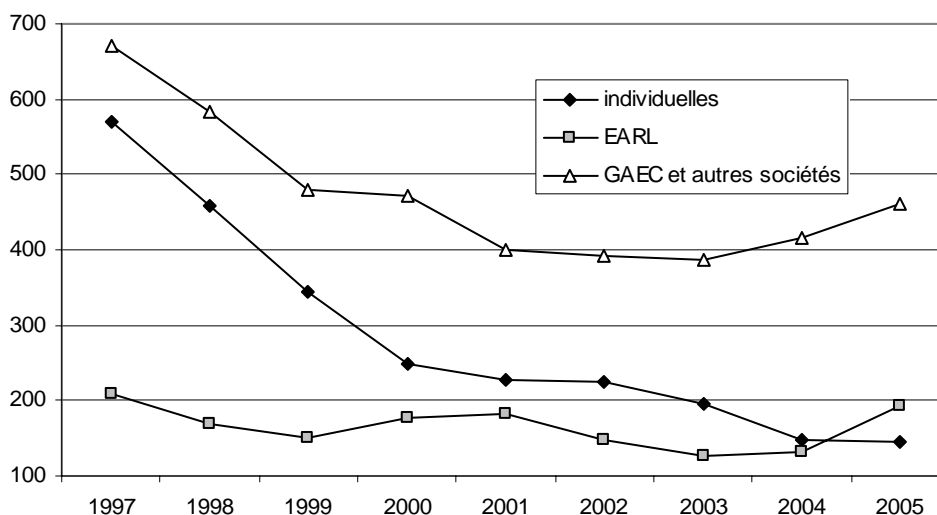
Source : ADASEA Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire

Entre 1997 et 2005, la part des installations aidées en système laitier dans l'Ouest s'est réduite au regard de l'ensemble des installations aidées tant en valeur relative qu'en valeur absolue. Sur un total de 1 529 installations aidées en 2005, celles en élevage lait représentaient 52,1 % (797 installations). Or, en 1997, sur près de 2 500 installations, 1 450 l'étaient en système laitier (59,3 %).

On constate en revanche des spécificités selon les trois régions de l'Ouest, le poids des systèmes en lait spécialisé représentait 68,4 % du total des installations aidées en Basse-Normandie, 61 % en Bretagne et 36,7 % en Pays de la Loire.

S'il reste assez élevé, le nombre des installations en systèmes laitiers ne compense bien entendu pas les départs. Le rapport serait en moyenne d'1 sur 2.

On constate toutefois le maintien d'une certaine dynamique dans l'installation aidée en systèmes laitiers - le lait demeurant encore le mode de production préféré des jeunes - avec toutefois un recul constaté sur certains territoires. Toutefois, les contraintes liées aux conditions de travail de ce mode de production dissuadent certains jeunes de s'installer ou de reprendre une exploitation laitière.



Evolution des installations aidées en système lait spécialisé dans l'Ouest selon la forme juridique de l'exploitation

Source : ADASEA Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire

Notons que la grande majorité des installations aidées en système lait spécialisé le sont en système sociétaire : 81,8 % en 2005 contre 60,6 % en 1997.

Les installations aidées en GAEC sont en augmentation sensible alors que les installations individuelles sont en régulière diminution sur la période d'observation.

Régions	Montant moyen d'une installation individuelle	Montant moyen par associé d'une installation en GAEC	Montant moyen par associé d'une installation en EARL
Basse-Normandie	289 064	138 335	176 039
Bretagne	204 280	183 489	172 876
Pays de la Loire	231 200	174 000	158 800

**Le coût des installations aidées en système lait spécialisé dans l'Ouest en 2005
selon la forme juridique de l'exploitation**

Source : ADASEA Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire

Tout logiquement, le coût moyen des installations aidées en élevage laitier spécialisé est moins élevé en système sociétaire qu'au niveau individuel. Cet aspect apparaît fondamental dans la mesure où certains jeunes qui s'installent individuellement ne peuvent pas suivre, surtout s'il y a un effort d'investissement (mise aux normes par exemple) à fournir. En revanche, il est démontré que le jeune qui s'installe dans un GAEC, du fait du moindre engagement de capital par associé, peut plus facilement amortir le coût de la reprise.

En 2005, la Basse-Normandie se distinguait par le montant moyen le plus élevé des trois régions en installation individuelle et en EARL. En revanche, c'est en Bretagne où le montant moyen par associé d'une installation en GAEC était le plus fort. Une rétrospective sur plusieurs années (cf. annexe n° 5) révèle la forte augmentation de ce montant moyen. Entre 1999 et 2005, pour les installations individuelles, il a crû de près de 61 % en Basse-Normandie, 12,4 % en Bretagne et 43,1 % en Pays de la Loire. Pour les GAEC, l'évolution était respectivement de 10 %, 21 % et 19 %. Pour les EARL, il était de près de 51 %, 11 % et près de 8 %.

Régions	Montant moyen de la DJA tous systèmes	Montant moyen de la DJA en système lait spécialisé
Basse-Normandie	13 407	13 529
Bretagne	12 282	12 102
Pays de la Loire	12 860	12 964

**Montants moyens de la Dotation aux Jeunes Agriculteurs et des installations aidées
dans l'Ouest en 2005 (en euros)**

Source : ADASEA Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire

Régions	Montant moyen des prêts bonifiés à l'installation tous systèmes	Montant moyen des prêts bonifiés à l'installation en système lait spécialisé
Basse-Normandie	80 968	83 476
Bretagne	77 865	77 375
Pays de la Loire	80 997	80 166

Montants moyens des prêts bonifiés à l'installation dans l'Ouest en 2005 (en euros)

Source : ADASEA Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire

A la demande des CESR, les ADASEA de Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire ont mis à notre disposition l'évolution 1997-2005 des montants moyens de la Dotation allouée aux Jeunes Agriculteurs et des prêts bonifiés dans chacune des trois régions de l'Ouest (cf. annexe précitée).

On relèvera également, parmi les problématiques concernant les installations en système laitier, la surenchère qui existe sur les terres voire les droits à produire.

Les installations non aidées sont en revanche mal connues. Les raisons de cette absence d'aide concernent essentiellement des personnes qui ont dépassé le seuil de 40 ans pour obtenir la Dotation aux Jeunes Agriculteurs (DJA) ou qui ne peuvent en bénéficier du fait d'une formation insuffisante. Selon le RGA 2000, 35 % des exploitations remplissant les conditions d'âge du chef et de dimension économique pour bénéficier de la DJA se sont installées depuis 1988 sans cette aide. C'est dans ce cas principalement à cause d'une formation agricole insuffisante du chef d'exploitation. Ces exploitations participent cependant de façon notable à la production et à l'emploi agricoles. Elles utilisent même, selon le RGA 2000, davantage de main-d'œuvre à l'hectare et emploient plus de salariés que les exploitations bénéficiaires de la DJA.

C'est la raison pour laquelle les Régions portent actuellement un intérêt sur des modalités d'aides à ces installations non aidées, certaines d'entre elles "pouvant être de véritables incubateurs de projets nouveaux durables"¹⁰⁸.

2. UNE PRIORITE : L'INTERET DU REPERAGE EN AMONT DES CEDANTS D'EXPLOITATIONS VIABLES

En Basse-Normandie, on constate un fort déséquilibre entre l'offre d'exploitations viables à céder et la demande d'installations à savoir qu'il y a nettement plus de candidats à l'installation que d'exploitations à reprendre. Dans la Manche en 2005 par exemple, on recensait 158 candidats (dont près de 80 % dans les systèmes laitiers) à la reprise pour seulement 36 exploitations inscrites au Répertoire Départ-Installation (RDI).

Un dispositif est à ce propos disponible depuis 2006 pour permettre aux producteurs qui le souhaitent d'accroître leur droit à produire sans rechercher obligatoirement un agrandissement de surface. Toutefois, ce dispositif n'est accessible que dans les départements où la Commission Départementale

¹⁰⁸ Conseil Régional de Bretagne, Contribution au débat sur l'avenir de la filière laitière en Bretagne, Session d'Octobre 2004.

d'Orientation Agricole (CDOA) en a fait le choix¹⁰⁹. En outre, il est très encadré et les demandes d'attribution de cette nature ne sont honorées que si les volumes offerts au titre des cessations laitières (Aides à la Cessation d'Activité Laitière) dépassent l'enveloppe départementale. Néanmoins, ce dispositif a le mérite d'ouvrir une possibilité de conforter des exploitations, notamment les plus petites, sans leur imposer un agrandissement. Le coût est ainsi maîtrisé dans la mesure où les échanges de gré à gré ne sont pas possibles et transitent par les DDAF à des prix fixés par décret.

Le phénomène des départs précoces rend en outre plus délicate la question de l'anticipation des arrêts d'activités, un repérage des cédants par rapport à l'âge de la retraite n'étant plus le seul critère à prendre en considération, le nombre d'exploitants arrivant à l'âge de la retraite diminuant. Il faut compter également sur le fait que certains agriculteurs pensent souvent que leur exploitation n'est pas transmissible alors qu'elle peut être viable avec un projet différent.

Par ailleurs, l'une des principales problématiques clairement affichée dans l'Ouest est d'éviter que des exploitations (notamment laitières) viables soient démantelées à l'occasion d'une cession. Toutefois, la difficulté est de bien repérer en amont les cédants potentiels.

Le rôle vital du Répertoire Départ-Installation (RDI)

Du point de vue réglementaire, les chefs d'exploitation souhaitant arrêter leur activité sont dans l'obligation de remplir une Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité (DICA) transmise aux MSA et ADASEA 18 mois avant la cessation. Pour beaucoup d'observateurs, ce délai s'avère bien souvent trop court pour proposer un plan d'actions efficace permettant d'éviter un démantèlement préjudiciable.

Les ADASEA disposent d'un service, le RDI (Répertoire Départ Installation), qui met en relation des agriculteurs à la recherche d'un repreneur et des candidats à l'installation ou à défaut des exploitants souhaitant conforter leurs surfaces. Le rôle de ce dispositif est important pour les candidats ne disposant pas d'exploitation familiale à reprendre.

L'inscription au RDI est volontaire ; chaque candidat -cédant comme repreneur-faisant la démarche de s'inscrire est reçu systématiquement par le conseiller du RDI afin de présenter son projet (son exploitation pour le cédant, son projet d'installation pour le repreneur) et de cadrer au mieux la recherche d'exploitation.

Le conseiller répertoire de l'ADASEA intervient à la demande de l'exploitant ou du propriétaire. Lors d'une première rencontre, le conseiller visite l'exploitation, réalise le bilan des atouts et de ses difficultés et propose des solutions pour transmettre l'outil de travail dans les meilleures conditions. Ce sont les chefs d'exploitation proches de la retraite ou de la préretraite qui sont plus particulièrement concernés, en tant que cédants potentiels. Une initiative est également accessible aux sociétés agricoles à la recherche d'un associé. Les offres sont alors inscrites sur le répertoire où elles peuvent être consultées auprès de l'ADASEA.

Ajoutons que le RDI permet également de trouver un remplaçant à un associé partant.

¹⁰⁹ Ce dispositif, dit des "ACAL professionnelles", est pour l'heure appliqué dans toute la Bretagne, les Pays de la Loire (sauf la Loire-Atlantique) et la Manche en Basse-Normandie.

L'une des difficultés réside dans le fait que les moyens des ADASEA ne permettent pas un repérage exhaustif des situations potentielles de départ d'activité en amont. Ainsi, on constate que le RDI avait accompagné, en 2005, 13 % du total des installations aidées en Basse-Normandie et en Bretagne et 22 % pour les Pays de la Loire, la part représentée par les systèmes lait dans cet accompagnement étant prépondérante.

Cette démarche nécessite très souvent un partenariat au niveau des territoires (Pays, Communauté de Communes...) afin d'élargir le champ des repérages. A ce sujet, l'idée d'une nécessaire logique de communication en amont de la transmission pourrait, par exemple, se concrétiser par l'organisation de "forums cédants" mis en place localement (sur des petites dimensions territoriales), couplés avec des logiques de repérage précoce.

3. LES PROBLEMATIQUES LIEES AU FONCIER

Le processus d'installation doit aujourd'hui faire face aux contraintes foncières fortes. Certaines zones de l'Ouest sont en effet confrontées à la forte pression foncière avec, pour conséquences, des propositions de prix de cession des exploitations très élevées voire un risque de rachat par des particuliers, l'outil sortant alors du dispositif productif.

Comme le rappelait en 2004 le rapport réalisé par la Région Bretagne dans le cadre d'un débat sur la filière laitière, l'objectif d'éviter le démantèlement d'exploitations laitières viables nécessite un partenariat entre tous les acteurs et les dispositifs existants (CNASEA, SAFER...).

Concernant cette problématique foncière, les auditions et les consultations dans le cadre des travaux du groupe de travail interrégional des trois CESR ont en outre mis en exergue les effets d'une urbanisation parfois non maîtrisée qui menace l'activité de production laitière ou réduit dans certaines zones le nombre d'exploitations avec la difficulté de ne plus disposer d' "ambiance laitière" avec des effets non négligeables en termes économiques (risques de fin de collecte, de délocalisation d'établissement transformateur...).

Il convient également de noter les problèmes de la multi-propriété puisque le statut de fermage aliène le foncier¹¹⁰, lorsque le cédant arrête son activité, la plupart des propriétaires profitent de l'occasion pour vendre leurs biens, ôtant ainsi à l'exploitation son caractère de viabilité (qu'elle soit mise aux normes ou pas).

Selon le Recensement Agricole 2000, plus de 71 % de la superficie des exploitations laitières professionnelles étaient à cette date en fermage alors que 28 % l'étaient en faire valoir direct.

Une autre problématique concerne la non-libération des bâtiments et notamment des maisons d'habitation, certains cédants souhaitant continuer à occuper leur logis. L'un des objectifs des démarches de repérage menées très en amont est justement d'inciter, via des dispositifs, les cédants à libérer leurs bâtiments.

¹¹⁰ On ne peut en effet exclure un fermier de son exploitation.

Face au coût de reprise des exploitations, l'une des pistes avancées par certains experts de la filière consiste, par exemple, à encourager la transmission par location nécessitant toutefois la reprise d'un capital d'exploitation.

4. DE MULTIPLES DISPOSITIFS INCITATIFS A L'INSTALLATION

Nous ne détaillerons pas ici de manière exhaustive l'ensemble des dispositifs existants en faveur de l'installation et de la transmission en agriculture (cf. présentation et conditions des aides en annexe n° 5). Toutefois, il convient d'insister sur le fait que les dispositifs gérés par le CNASEA sont relayés voire parfois complétés aux niveaux régional et départemental par des politiques spécifiques des Régions et des Départements.

Les Régions accompagnent ainsi la plupart du temps le RDI ou financent des "Points Info Transmission" (cas en Basse-Normandie), démarche réseau animé par les jeunes agriculteurs.

Insistons également sur les aides visant à inciter à l'inscription au RDI et à la libération des bâtiments-sièges d'exploitation. Tel est notamment la mission du Programme d'Installation et de Développement des Initiatives locales (PIDIL) géré par les ADASEA qui prévoit :

- pour les cédants, des aides incitatives précoces à l'inscription au RDI (pouvant atteindre 3 000 euros) et une aide au diagnostic d'exploitation,
- pour les propriétaires, une prime à l'orientation des terres en location et une prime pour la location des bâtiments d'exploitation et d'habitation.

On relèvera enfin que certains Départements sont des partenaires importants dans le cadre de leurs interventions en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs en lien avec les ADASEA. Par exemple, le Conseil Général du Calvados, dans le cadre de son nouveau Plan Agricole et Rural adopté en 2006, intervient sur 5 mesures :

- prospective territoriale : appui à la transmission des exploitations, conseil auprès des agriculteurs cédants et analyse de l'évolution de l'agriculture,
- avance au fermage des jeunes qui s'installent,
- soutien technique et financier des jeunes qui s'installent,
- stockage momentané du foncier en prévision de l'installation,
- développement des fermes relais.

Il convient de signaler les avancées obtenues par la loi d'Orientation Agricole adoptée en décembre 2005 dans le domaine de l'installation et de la transmission des exploitations. A ainsi été créé un dispositif spécifique, dont l'objet est d'inciter les exploitants quittant l'agriculture à céder progressivement leur exploitation à un jeune qui s'installe en lui permettant, dans le cadre d'un contrat de vente progressive, de régler la moitié au plus du montant de la transaction au terme d'une période de 8 à 12 ans. Le jeune pourra ainsi différer le paiement d'une partie de la reprise et conforter la viabilité de son exploitation. Le cédant bénéficie, pour sa part, d'une réduction d'impôt égale à 50 % des intérêts versés par le jeune pendant la durée du contrat (plan crédit-transmission).

La loi facilite également les transmissions familiales via une procédure simplifiée de déclaration.

5. LA MODERNISATION ET LA MISE AUX NORMES DES EXPLOITATIONS LAITIÈRES : DES FREINS A L'INSTALLATION ?

En 2004, le rapport TREDE sur la filière laitière française indiquait que la compétitivité des exploitations était notamment compromise par les investissements à réaliser pour améliorer leur outil de production en raison d'une part d'un parc de bâtiments vétustes et d'autre part d'une majorité de bâtiments non conformes aux normes environnementales. Le rapport estimait le coût des investissements sur 20 ans à 8,8 milliards d'euros.

Au niveau environnemental, les élevages laitiers sont confrontés à l'application de la Directive "Nitrates" via le dispositif du second Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA 2) qui nécessite d'adapter les exploitations agricoles et leurs pratiques pour mieux répondre aux exigences de préservation de la qualité des ressources en eau et de leur usage.

La mise aux normes des exploitations d'élevage est obligatoire dans les zones vulnérables (ZV) et zones d'actions prioritaires (ZAP) car la France s'est engagée à assurer, avant la fin 2006, une application efficace de la directive "nitrates" dans ces zones où la responsabilité des élevages en matière de pollution par les nitrates est avérée. Au sein de notre zone d'étude, la totalité de la Bretagne, les trois quarts des Pays de la Loire et les deux tiers de la Basse-Normandie sont classés zone vulnérable¹¹¹ (cf. carte en annexe n°6). Selon la réglementation, tous les éleveurs concernés par ce dispositif devaient avoir déposé une Déclaration d'Intention d'Engagement (DIE) avant le 31/12/2002 afin de pouvoir bénéficier des aides dans le cadre du dispositif PMPOA 2¹¹². Seuls les jeunes agriculteurs qui s'installeront après cette date pourront s'inscrire au moment de leur installation. Notons également que les éleveurs situés hors zones vulnérables (HZV) ayant une taille d'élevage supérieure à 90 Unités de Gros Bétail¹¹³ (ou 70 UGB pour les jeunes agriculteurs) peuvent également bénéficier de ce programme.

¹¹¹ Précisons qu'un décret de janvier 2002, pris en application de la directive " nitrates ", permet aux préfets de définir, au sein de ces zones, des zones d'excédent structurel (ZES) dès lors que la quantité totale d'effluents d'élevage produite annuellement conduirait, si elle était épandue en totalité, à un apport annuel d'azote supérieur à 170 kg par hectare de surface épandable. Dans les cantons concernés, des actions renforcées sont prévues, comme la fixation de surface maximale d'épandage ou l'obligation de traiter ou de transférer les effluents ne pouvant être épandus dans la limite de ces maxima. En outre, il est imposé une interdiction d'augmenter les effectifs animaux tant que la résorption n'est pas réalisée, même si des dérogations sont prévues, sous réserve d'un avancement significatif de la résorption effective, pour les jeunes agriculteurs et les exploitations à dimension économique insuffisante.

¹¹² Ce programme permet à l'éleveur d'investir dans des structures adéquates avec des aides financières de l'État, des collectivités territoriales et des Agences de l'Eau.

¹¹³ GB : Unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. On définit des équivalences basées sur les besoins alimentaires de ces animaux. Par définition, 1 vache de 600 kg produisant 3 000 litres de lait par an = 1 UGB ; 1 veau de boucherie = 0,5 UGB ; 1 brebis = 0,15 UGB ; 1 truie = 0,5 UGB par exemple.

Le Recensement Agricole de 2000 révèle que 84,4 % de la SAU des exploitations laitières professionnelles se situent dans une zone vulnérable (100 % en Bretagne, 86,4 % dans les Pays de la Loire et 59,2 % en Basse-Normandie).

Selon les chiffres fournis par les DRAF dans le cadre du PMPOA 1, au total, 2 482 exploitations agricoles¹¹⁴ ont été bénéficiaires de ce programme en Basse-Normandie (sur la période 1995-2001), 4 304 dossiers ont été engagés financièrement au 31 décembre 2002 en Pays de la Loire et 9 475 dossiers ont été à ce jour financés en Bretagne (dont 8 765 réceptionnés).

Pour le PMPOA 2 qui concerne quasi exclusivement les exploitations laitières, 1 906 dossiers étaient engagés au 30 juin 2006 (cumul 2002 à 2006) en Basse-Normandie sur un total de 2 389 dossiers reçus dont :

- 1 968 en zones vulnérables¹¹⁵,
- 421 hors zones vulnérables.

Ces résultats sont à comparer aux 7 355 déclarations d'intention.

En Bretagne, au 1^{er} septembre 2006, 5 582 dossiers étaient financés au titre du PMPOA 2 dont 909 travaux réceptionnés.

Dans la région Pays de la Loire, à fin 2002, sur près de 21 300 déclarations d'intention d'engagement, un peu plus de 18 000 avaient été jugés recevables. S'agissant des zones d'action prioritaire qui concernent l'ensemble des zones vulnérables, 37 353 élevages sont directement concernés selon la DRAF¹¹⁶.

Parallèlement, le Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE) a été lancé en janvier 2005. La mise en œuvre de ce plan en faveur des élevages notamment bovin-lait et bovin-viande répond à la nécessité de rénovation importante des exploitations dont le parc de bâtiments est assez ancien. Celui-ci doit permettre d'assurer une viabilité certaine des exploitations, une occupation équilibrée sur l'ensemble des zones rurales et une meilleure prise en compte des problématiques environnementales. Les collectivités territoriales et notamment certaines Régions interviennent aujourd'hui financièrement.

Dans l'Ouest, il est reconnu que la modernisation et l'adaptation des bâtiments et des équipements d'élevages constituent un puissant levier économique car le bâtiment structure l'exploitation, son fonctionnement, notamment en termes de conditions et de pénibilité du travail et de compétitivité. Au sein des trois régions, le plan de modernisation des bâtiments d'élevage rencontre un véritable succès auprès des producteurs prêts à investir. De ce fait, compte tenu des nombreuses candidatures, est posée la difficulté de la file d'attente pour la notification des dossiers.

Dans la région Pays de la Loire par exemple, 1 006 dossiers ont été déposés en DDAF au cours de l'année 2005, ce qui témoigne de l'intérêt que suscite ce plan de modernisation. Les crédits affectés par l'Etat à la région Pays de la Loire, pour un montant de 9 666 720 euros, ont permis d'attribuer les aides pour 487 dossiers

¹¹⁴ Tous types d'exploitations agricoles.

¹¹⁵ Toute exploitation située en zone vulnérable doit avoir déposé sa demande complète au plus tard le 31 décembre 2006.

¹¹⁶ Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole, Bilan de l'action publique du premier programme dans les Pays de la Loire de 1994 à 2002.

considérés prioritaires. Les Conseils Généraux de la Mayenne et de la Sarthe se sont également impliqués dans ce plan de modernisation¹¹⁷.

On soulignera que les travaux des tables rondes régionales menées dans le cadre de la réalisation du rapport TREDE sur la filière laitière française ont souligné qu'un certain nombre d'exploitations qui ne se sont pas aux normes, disposant de petites références laitières ou tenues par des agriculteurs âgés, pourraient être amenées à abandonner la production laitière dans les prochaines années.

Concernant les installations, le dispositif de résorption des pollutions d'origine agricole s'appliquant immédiatement aux jeunes agriculteurs qui s'installent, les contraintes d'investissements face auxquelles sont confrontés certains jeunes installés peuvent également constituer un aspect rédhibitoire. Ainsi, les obligations de mise aux normes des exploitations reprises fait flamber les investissements au moment de l'installation.

La difficulté mise notamment en exergue par les conseillers des ADASEA réside dans le fait qu'un certain nombre de chefs d'exploitation décide de ne pas investir dans des mises aux normes avant la retraite, cas de figure qui rend encore plus difficiles les conditions de reprise malgré des dispositifs nationaux existants (plan bâtiment, plan d'investissement, prêts à taux bonifiés...) ¹¹⁸.

L'interprofession laitière dans l'Ouest insiste sur la priorité à donner dans le cadre des futurs Contrats de Projet Etat-Régions concernant la production laitière, à la poursuite d'un accompagnement du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage et des dispositifs d'aides dans le cadre du PMPOA, tout en impulsant une remise à niveau technique des exploitations laitières.

B. L'ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSFORMATION DES EXPLOITATIONS, AUX GAINS DE PRODUCTIVITE, A L'ORGANISATION ET A L'AMELIORATION DU TRAVAIL...

1. L'ENJEU DE L'AMELIORATION DU TEMPS DE TRAVAIL ET LA QUALITE DE VIE EN SYSTEME LAITIER

Il est reconnu que la production laitière est, au sein de l'agriculture, l'activité la plus prenante en temps du fait du travail d'astreinte lié principalement à l'activité de la traite qui représente 50 % du travail obligé en élevage laitier.

Pourtant le vocable souvent usité de "pénibilité" du travail est généralement mal accepté par les éleveurs eux-mêmes qui ont fait le choix de cette activité et l'engouement des jeunes pour l'installation en système laitier dans l'Ouest en témoigne. Toutefois, dans le contexte des rythmes actuels du monde travail de notre société (35 heures, congés annuels...), les éleveurs en systèmes laitiers revendiquent de nouvelles aspirations pour une réduction du travail d'astreinte tout

¹¹⁷ La prévision d'enveloppe se situe à 9,2 millions d'euros pour l'année 2006. Source DRAF Pays de la Loire.

¹¹⁸ Des axes d'interventions des collectivités territoriales et notamment des Régions peuvent porter sur une aide incitative aux chefs d'exploitation de plus de 53 ans par exemple pour appuyer la décision de modernisation et de mise aux normes avec l'objectif de maintenir un outil performant.

en assurant leur revenu. Cette revendication a notamment pour origine le fait que, de plus en plus souvent, le conjoint de l'exploitant travaille à l'extérieur et il éprouve dans de nombreux cas une réelle difficulté à accepter l'astreinte du métier.

Par ailleurs, des études des Réseaux de l'Élevage menées par l'Institut de l'Élevage ont montré que les tâches considérées comme les plus pénibles par les éleveurs dans la conduite du troupeau laitier concernaient en priorité la gestion des déjections, suivie par les manipulations ou soins portés aux animaux.

Notons en outre que les élevages bovins sont parmi les activités agricoles où l'on recense le plus d'accidents du travail selon les statistiques de la Mutualité Sociale Agricole¹¹⁹. Les caisses de MSA interviennent via leurs préventeurs et médecins conseils pour sensibiliser les chefs d'exploitations et leurs collaborateurs aux bonnes pratiques (gestes, aménagement des bâtiments et des accès aux pâtures...). A l'exemple de ce qui se fait en Basse-Normandie, il peut même exister sur ce point un rapprochement entre des caisses de MSA¹²⁰ avec l'Antenne Régionale de l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT)¹²¹, permettant de mieux exploiter de façons opérationnelles et organisationnelles les enseignements des pratiques et expérimentations sur le terrain.

Pour une meilleure approche vis-à-vis des risques professionnels en élevage laitier, relier les actions de prévention avec l'installation des jeunes est aussi une préoccupation du secteur avec l'introduction d'un volet "prévention" dans les études de pré-installation.

Certes, ce thème de la "pénibilité" en exploitation laitière n'est pas une problématique spécifique aux trois régions de l'Ouest mais la forte densité laitière rend ce point particulièrement important. Par ailleurs, des travaux de recherche appliquée sont menés depuis quelques années dans les trois régions sur le développement de conduites animales et végétales alliant maîtrise des coûts, et simplification des systèmes de production tant en termes de temps que de pénibilités. Cette pénibilité du travail et l'importance des astreintes sont aujourd'hui mises en avant comme freins à l'installation en production laitière. Par ailleurs, le nouveau contexte (départs programmés des exploitants, effet de la réforme de la PAC...) va, selon des observateurs, avoir des effets obligés sur l'évolution du métier de producteur de lait. En comparaison avec d'autres pays producteurs dans le monde, notre pays accuserait un certain retard dans les modes d'organisation de la production laitière (fort individualisme, petite taille des exploitations...).

Il convient d'insister sur les travaux menés à partir des expérimentations menées dans les fermes ou stations expérimentales de l'Ouest dans le cadre d'un partenariat entre l'Institut de l'Élevage, les EDE¹²² et les Chambres d'Agriculture de Bretagne (station de Trévarez de Saint-Goazec dans le Finistère), de Basse-Normandie (station de la Blanche-Maison dans la Manche) et Pays de Loire

¹¹⁹ Après les élevages équins, activité considérée comme la plus à risque dans l'agriculture.

¹²⁰ Cas de la Fédération de la MSA Côtes Normandes (Calvados et Manche).

¹²¹ Certaines régions disposent d'une Agence Régionale pour l'Amélioration de Travail (ARACT).

¹²² EDE : Etablissements Départementaux de l'Élevage. Ces structures sont officiellement reconnues par le Ministère de l'Agriculture pour animer et coordonner les actions génétiques, l'identification et le développement de l'élevage.

(station de Derval, Trinottières en Loire-Atlantique) ainsi que les observations réalisées dans les réseaux d'élevages.

Les travaux qui y sont conduits testent, évaluent et comparent des conduites des systèmes d'élevage permettant d'assurer le revenu, de simplifier le travail et de réduire les contraintes. L'ensemble de ces travaux est ensuite rapidement traduit en actions pédagogiques et de conseils en direction des éleveurs voire des futurs éleveurs au sein des établissements de formation.

Sans développer chacune des solutions qui demanderaient un développement assez long et l'usage de termes techniques, il convient d'indiquer quelques pistes mises en exergue par ces travaux.

Tout d'abord, la réduction de la fréquence de traite constitue un aspect essentiel afin de soulager l'éleveur d'une part importante de son temps incompressible sur l'exploitation. A partir des travaux menés, des éleveurs ont déjà fait le pas et mis en œuvre la "monotraite" sur une partie de l'année. Supprimer une traite par jour est une pratique envisageable quel que soit le potentiel de production des vaches. Les travaux menés ont montré que la baisse de production était en moyenne de 30 % toutefois variable d'un animal à l'autre. Les expérimentations menées à Trévarez ont notamment mesuré les effets à long terme de cette technique (avantages et inconvénients). Citons aussi les travaux menés à la ferme expérimentale de Derval concernant notamment la suppression d'une traite pendant le week-end.

Les types de salle de traite et les équipements jouent également un rôle important dans l'amélioration des conditions de travail.

Citons également la technologie récente du robot de traite qui a, selon l'INRA, déjà été adoptée par une centaine d'élevages laitiers français. Cet outil modifie profondément le métier de producteur de lait en dégageant l'éleveur de la contrainte des deux traites quotidiennes. Il existe en revanche quelques inconvénients pas toujours très bien maîtrisés comme la question de l'aire d'attente des animaux.

Des travaux ont également porté sur les vêlages groupés permettant de mieux organiser le travail. Les éleveurs qui ont choisi cette stratégie acceptent la pointe de travail autour des veaux et de la reproduction. En contrepartie, ils peuvent passer à une traite par jour en fin de lactation. Il a en outre été démontré que les vêlages de printemps limitaient en outre les besoins hivernaux de bâtiments.

Les zones humides peuvent ainsi bénéficier de la pousse estivale. Au niveau fourrager, cette pratique est aussi adaptée aux zones sèches puisqu'elle permet un tarissement se réalisant en période de moindre pousse de l'herbe.

Des études menées à partir d'expérimentations sur le terrain notamment en Bretagne ont montré que l'externalisation de travaux comme ceux nécessitant de la puissance de tracteurs par exemple permettait de libérer du temps et de réaliser des économies de charge. Des producteurs souhaitent aujourd'hui se spécialiser dans la production laitière, quitte à externaliser quelques travaux auprès de structures telles que les CUMA pour alléger la contrainte de travail.

L'intérêt de l'externalisation de tâches en système d'élevage laitier peut être accentué à l'occasion d'un agrandissement de foncier.

Parmi les solutions existantes, on peut citer le salariat ou le recours à une entreprise. L'entraide est également une possibilité dont ont recours certains exploitants laitiers pour une période bien déterminée (libération de week-end, vacances estivales par exemple...).

En outre, il convient de relever que la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006 a prévu la mise en place du crédit d'impôt remplacement pour les exploitations agricoles. Selon le décret d'application publié le 7 juillet 2006, 50 % de la dépense engagée par l'exploitant pour se faire remplacer durant ses congés dans la limite de 14 jours par an peut désormais bénéficier du dispositif fiscal. Ainsi, le bénéficiaire peut déduire environ 931 euros du montant de l'impôt à payer au titre de 2006, année au cours de laquelle les dépenses auront été engagées.

Le salariat partagé sur plusieurs exploitations laitières via la constitution de groupements d'employeurs permet un recours extérieur pour les travaux en période de pointe ou en cas d'imprévus mais ce recours est encore jugé trop peu développé.

Les études de cas réalisées par l'Institut de l'Élevage ont montré la difficulté dans la recherche d'un employé dans le secteur agricole, et surtout d'un ouvrier polyvalent pour les divers travaux demandés (labour, préparation, épandages, nettoyage des bâtiments, traite et soins aux animaux, entretien des matériels...). Cette méthode nécessite en outre une bonne entente entre les parties en présence.

L'avantage se traduit essentiellement par une plus grande souplesse dans la gestion du temps du fait de la diminution du travail de saison, et par une plus importante libération de temps libre.

Citons également le regroupement des ateliers laitiers de deux exploitations indépendantes afin de mieux gérer le travail d'astreinte. Cette solution est facilitée du fait de démarches administratives peu contraignantes. Contrairement aux sociétés civiles laitières (cf. infra), il n'existe pas de société entre les deux exploitants ; ils partagent simplement un même site d'élevage et restent indépendants l'un de l'autre. Ils mettent en commun leur force de travail pour leurs ateliers laitiers. Le regroupement s'appuie sur deux contrats cosignés par les exploitants : un régissant les aspects juridiques, l'autre décrivant les modalités financières. Parmi les difficultés avancées pour la mise en œuvre de tels regroupements, on relève la problématique de la mise à niveau des exploitations, l'entente entre les exploitants, la question de la collecte de lait dans l'hypothèse où les deux co-contractants n'avaient pas le même collecteur...

Parmi les autres pratiques permettant d'optimiser le temps de travail sur les exploitations laitières, on peut citer :

- le développement de l'alimentation des veaux par le lait yoghourdisé,
- l'alimentation par ration sèche (aliments déshydratés souvent sous forme de granulés ou de bouchons) en complément de l'herbe ou en remplacement de tout ou partie de l'ensilage de maïs,
- le système de maxi-pâturage avec aménagement de parcellaire, logement simplifié,
- la simplification de la distribution hivernale,
- etc.

2. LA SOCIÉTÉ CIVILE LAITIÈRE, UN NOUVEL OUTIL AU SERVICE DE LA PRODUCTION LAITIÈRE : AVANTAGES ET INCONVENIENTS

Le décret n°2005-1414 du 16 novembre a créé la "société civile laitière" (SCL) qui rend possible le transfert de quotas sans prélèvement au profit d'une société ayant pour objet la mise en commun dans sa totalité de la seule activité de production laitière des associés et cela, sans transfert des terres correspondantes.

Cette possibilité constitue un aménagement du dispositif des quotas laitiers afin de favoriser l'exercice de la production laitière. Il répond principalement à deux principaux enjeux au sein de la production laitière :

- la réalisation d'investissements productifs en commun permettant par exemple la mise aux normes des exploitations et leurs modernisations, ce qui permet d'accroître leurs performances et leur rentabilité,
- le partage de la charge de travail et la répartition des astreintes entre éleveurs.

Les producteurs laitiers désireux de mettre leur activité en commun peuvent désormais réaliser ce rapprochement dans des conditions plus favorables de ce qui était prévu jusqu'alors. Toutefois, ce dispositif est très encadré du point de vue réglementaire. Il paraît opportun de rappeler quelques préalables.

Tout d'abord, la décision de création d'une SCL par deux chefs d'exploitation correspond à un engagement de mettre en commun uniquement l'activité de production laitière par l'exploitation d'un atelier commun de traite. Le troupeau (vaches laitières et génisses de renouvellement¹²³) et les équipements liés à la production laitière sont mis en commun mais la société n'est en rien constituée des terres. Autrement dit, le quota est déconnecté du foncier. Selon ce schéma, les aides de la PAC (DPU) restent perçues par chacune des exploitations. Notons également que chaque exploitation doit produire du fourrage au prorata de son quota.

La distance séparant les exploitations et le siège de la SCL ne doit pas dépasser 30 kilomètres.

Chacun des associés doit personnellement et effectivement participer à l'activité de production laitière. Toute dérive, telle la location déguisée de quota pourra être sanctionnée, le Préfet étant habilité à faire contrôler *in situ* le fonctionnement des SCL.

S'engager dans une SCL contraint les associés à travailler ensemble sur du moyen voire du long terme. Cela sous-tend une bonne entente entre les deux co-contractants. En cas de retrait avant 5 ans, les quantités de quotas que chaque producteur a transférées à la société lui sont réattribuées mais il est alors fait application d'un prélèvement de 10 % sur le quota.

Par ailleurs, la SCL est collectée par une seule laiterie, ce qui pose la difficulté au cas où les deux exploitations initiales livraient à deux établissements différents. La question est encore plus délicate à gérer dans le cas de la production de lait sous AOC ou en cahier des charges spécifique. Dans ce cas précis, les deux exploitations initiales doivent avoir le même profil.

¹²³ En revanche, les bovins viande, y compris les taurillons laitiers, restent au niveau de chaque exploitation.

La décision de constituer une SCL doit procéder d'un choix mûrement réfléchi et motivé.

Soulignons que la SCL peut être une solution pour une transmission douce d'exploitation, l'un des co-contractants d'une cinquantaine d'années peut ainsi anticiper par cette démarche une phase de transmission.

II. LA VALORISATION DES SYSTEMES HERBAGERS¹²⁴

L'évolution du secteur laitier peut renouveler l'intérêt pour des systèmes plus herbagers lorsque toutefois les conditions pédo-climatiques le permettent. Des études économiques comparant les systèmes de production laitière en Europe et dans le monde ont montré que plus on va vers des systèmes intensifs et moins herbagers, plus le coût de production du litre de lait s'élève. La marge au litre de lait diminue en règle générale avec l'intensification (frais vétérinaires, amortissement des matériels, achat aliments, taux de renouvellement très élevé des animaux)¹²⁵. Les éleveurs maintiennent alors leur revenu grâce à des volumes produits plus importants. A contrario, les systèmes très herbagers permettent à des éleveurs de maintenir un revenu correct avec un quota modeste (exemple des éleveurs des réseaux "agriculture durable").

Les systèmes herbagers présentent certains avantages et parmi eux :

- ils sont économes en coût de production et de mécanisation,
- ils sont plus respectueux de l'environnement en garantissant mieux la qualité des eaux (maîtrise de l'azote, moins de phytosanitaires...),
- ils contribuent à réduire la consommation d'énergie fossile,
- ils permettent d'améliorer l'autonomie protéique de l'exploitation¹²⁶,
- ils contribuent à la qualité des paysages,
- ils offrent en outre bien souvent une qualité et une typicité des produits plus grandes en termes technologique et nutritionnel,

¹²⁴ Ce chapitre a été rédigé sur la base des travaux du groupe de travail qui a notamment auditionné sur les thématiques de "la recherche sur l'alimentation des vaches laitières et la conduite de la lactation dans le cadre du système herbager" par M. Jean-Louis PEYRAUD, responsable de l'Unité Mixte de Recherche Agrocampus Rennes-INRA d'une part et "les évolutions des structures laitières et viande en Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire" par M. Jérôme PAVIE, Ingénieur à l'Institut de l'Élevage d'autre part.

¹²⁵ Dans ces systèmes il faut accroître les volumes produits pour assurer un bon revenu. C'est la stratégie du Danemark et des Pays Bas par exemple où le quota par exploitation est le double de celui en France et où il s'accroît actuellement très rapidement. C'est aussi un scénario tout à fait envisageable en France.

¹²⁶ Il faut toutefois mentionner que les éleveurs qui ont choisi la voie herbagère ne cherchent en fait pas un maximum de lait par vache et utilisent de ce fait beaucoup moins de concentrés que ceux qui ont choisi une voie plus intensive. Toutefois, des niveaux de production très corrects peuvent être obtenus en systèmes herbagers à faible intrants. Ceci est bien démontré par les travaux conduits sur le centre de Moorepark en Irlande qui montrent que plus de 7 000 kg de lait peuvent être obtenus par lactation avec moins de 400 kg de concentré par lactation avec des animaux à bon potentiel génétique. Nous avons des données similaires dans les essais conduits par l'INRA sur le domaine du Pin au Haras.

- ils intègrent davantage la notion de bien-être animal¹²⁷.

Concernant les inconvénients, les systèmes herbagers sont très variables : l'offre alimentaire est très instable tant en qualité qu'en quantité. Il y a épisodiquement un déséquilibre entre la croissance de l'herbe et les besoins du troupeau, d'où la saisonnalité plus ou moins affirmée de la production. En d'autres termes, le système herbager offre une moins grande sécurité fourragère, en particulier dans le cas de variations ou accidents climatiques (mauvaise pousse de l'herbe au printemps, sécheresse estivale...). Cet aspect constitue un problème majeur pour l'approvisionnement de la filière dans la mesure où les entreprises de transformation exigent des livraisons de lait régulières. Du fait de cette offre alimentaire instable, il faut alors envisager d'autres façons de conduire les animaux et développer les connaissances sur les possibilités d'adaptation des animaux à des systèmes plus économes (optimums économiques, potentialités des systèmes...).

Par ailleurs, la conduite de systèmes herbagers est plus complexe à mener au quotidien et exige des compétences, des moyens humains et une forte expérience. Le travail de l'éleveur est en réalité différent de celui en système intensif à base de fourrages conservés. Or, selon des experts, les systèmes herbagers sont mal connus et, fait particulier en France, ne sont pas suffisamment enseignés¹²⁸. En outre, faute de suffisamment d'outils, le conseil est difficile.

On peut estimer aujourd'hui que 80 % au moins des systèmes présents dans l'Ouest sont mixtes avec au minimum 2 à 3 mois de pâturage par an et une alimentation à base d'ensilage de maïs et/ou mixte ensilage de maïs et herbe. L'ensemble du territoire de l'Ouest n'est pas uniformément doté des mêmes capacités à produire de l'herbe. Certains bassins en Pays de la Loire et Bretagne connaissent une moindre pousse de l'herbe en période estivale que certaines zones situées en Basse-Normandie à l'instar de certains territoires du département de la Manche ou du Pays d'Auge qui bénéficient de sols et/ou d'une pluviométrie plus favorables à l'herbe. Comme nous l'avons déjà indiqué précédemment, la Basse-Normandie s'avère le principal pôle herbager de l'Ouest. La question de la viabilité réelle de systèmes herbagers sur certains territoires où les conditions pédo-climatiques ne sont pas favorables est réellement posée. Toutefois, les travaux de l'INRA et de l'Institut de l'Élevage en Pays de la Loire¹²⁹ ont montré que même dans ces situations, des éleveurs avaient développé des systèmes herbagers à faibles intrants.

Il est clair que sur certaines zones (région rennaise par exemple), le peu d'herbe en juillet et août oblige le recours à l'ensilage maïs. Les approches qui ont été menées visent à rechercher la complémentarité entre les deux types de systèmes plutôt que les opposer.

¹²⁷ Signalons que certains pays européens ont déjà imposé dans leurs réglementations l'obligation de sortir quotidiennement les animaux aux pâturages.

¹²⁸ Selon des responsables d'établissements d'enseignement agricole contactés, l'approche herbagère est enseignée. Leur renforcement ne dépend pas des établissements, les programmes de formation étant décidés au plan national.

¹²⁹ Notamment l' "Étude technique et économique de systèmes laitiers en Pays de la Loire" réalisée en 2001 par l'Institut de l'Élevage et l'INRA. En téléchargement sur le site <http://www.inst-elevage.asso.fr>

La complémentarité entre herbe et maïs doit éviter de réintroduire le risque d'une saisonnalité de la production alors que la profession agricole a mis 15 ans pour s'affranchir du problème des laits de printemps. L'un des challenges de la recherche est aussi d'étudier comment faire du lait à l'herbe avec autre chose que des vêlages de fin d'hiver-début de printemps.

Les systèmes maïs sont globalement bien connus suite à des travaux de plus de 20 ans réalisés par l'INRA ; en revanche, tout restait à initier ces dernières années en termes de recherche sur les systèmes herbagers. C'est pourquoi des recherches menées par l'Unité Mixte de Recherche INRA-Agrocampus "Production de Lait" à Rennes ont porté sur le pâturage avec l'objectif d'utiliser au mieux l'herbe par le pâturage avec recours si nécessaire à l'ensilage de maïs en période de moindre croissance de l'herbe. Ces travaux ont permis d'acquérir des références et expertises et de développer des outils d'aide à la décision. Ils ont notamment contribué au développement d'un logiciel permettant de faire du rationnement au pâturage comme on le pratique classiquement en alimentation conservée mais en prenant en compte les spécificités de ce mode d'alimentation où l'animal doit lui-même récolter son fourrage. Un simulateur de pâturage a également été développé pour aider les techniciens à réfléchir à des stratégies innovantes de conduite des troupeaux. Ce logiciel sert aussi de support pédagogique pour l'enseignement du pâturage en lycée agricole et à Agrocampus. Enfin, l'expertise acquise a servi de base pour développer des outils pour aider les éleveurs à gérer leur pâturage dans le cadre du projet Agrotransfert de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne.

Il existe des marges de manœuvre importantes pour adapter la conduite des troupeaux face à une ressource fourragère variable dans le temps. Une étude menée en 1999 dans l'Ouest par l'INRA et l'Institut de l'Élevage révèle que des éleveurs ont fait des choix stratégiques de conduite des lactations très variables conduisant à des courbes de lactation ayant une forme parfois très éloignée des lactations classiques enseignées. Ces lactations posent ainsi de véritables questions scientifiques sur les possibilités d'adaptation des animaux et de leur mamelle face à des pratiques d'élevage qui seront beaucoup plus diversifiées à l'avenir qu'elles ne l'ont été jusqu'à aujourd'hui. Aussi, les thématiques de recherche concernent prioritairement :

- les possibilités d'adaptation de l'animal face à des conduites variées et les limites physiologiques qui peuvent être rencontrées,
- la valorisation des ressources fourragères locales,
- l'impact environnemental des systèmes et la maîtrise des caractéristiques du lait produit.

Pour aborder ces questions, il convient de considérer l'animal non plus à l'échelle de ses performances journalières mais sur toute la durée de la lactation. Des travaux sont aujourd'hui conduits sur le thème "Quelle vache laitière pour quel système de conduite ?". Ces études recherchent les avantages et les inconvénients propres à chaque type d'animal en fonction de la conduite appliquée. Les recherches actuelles visent à aller vers un animal plus adapté aux systèmes herbagers, c'est à dire qui permette de passer les périodes difficiles et dont la production n'explose pas en période plus favorable de croissance de l'herbe. Un premier essai de cinq ans a été mené au Pin au Haras (Orne). Il a montré que des vaches à haut potentiel comme la Holstein peuvent maintenir des niveaux de production relativement élevés,

même en système herbager économe (6 700 litres de lait par lactation) mais que ces animaux sont pénalisés par les problèmes de fécondité qui sont beaucoup moins sensibles chez la Normande. A l'inverse, en deuxième moitié de lactation, la race normande présente un taux butyrique peut être trop élevé au regard des difficultés croissantes à l'avenir pour l'utilisation de la matière grasse laitière. Un nouvel essai pluriannuel vient de démarrer pour étudier plus précisément l'effet du potentiel génétique des animaux pour chacune des 2 races conduites dans un système intensif (permettant d'extérioriser le potentiel) et dans un système très économe (aucun apport de concentré sur la lactation).

Parallèlement, les recherches doivent permettre une conduite optimisée : meilleure valorisation des intrants pour accroître l'efficacité économique, réduction du pic de lactation pour limiter les difficultés qui lui sont associées par la pratique de la monotraite et/ou de périodes plus courtes de tarissement. A l'inverse, pourraient être développées des lactations très longues et repensées les périodes de vêlage. Du fait des nombreuses thématiques qui sont à aborder et de la lourdeur de la tâche, un réseau d'essais sur les systèmes laitiers se met en place entre les moyens de l'INRA (Rennes et Le Pin au Haras) et les Chambres d'Agriculture (fermes de Trévarez et de Blanche Maison) pour être plus efficace.

Une autre forme de réponse face à la lourdeur de l'expérimentation est le développement de modèles mathématiques permettant de réaliser de l'expérimentation virtuelle et répondre à des questions du type "que se passe-t-il si...". L'enjeu de la modélisation des systèmes d'élevage est de croiser différentes stratégies dans différents contextes et sur le long terme, ce qui ne peut pas être réalisé par l'expérimentation classique. Il s'agit ici d'étudier, représenter et simuler les stratégies d'élevage plus économes et plus durables pour évaluer les conséquences sur la gestion des effluents et les flux d'éléments à risque pour l'environnement, le fonctionnement des troupeaux et l'utilisation des ressources en énergie, travail et matériel et finalement évaluer la cohérence des choix effectués. Parmi les objectifs poursuivis, soulignons l'analyse de l'impact des réglementations sur les systèmes (impact de la Directive Nitrates par exemple). On pourrait imaginer aussi des supra-modèles à l'échelle d'une région permettant d'approfondir les connaissances sur les territoires et les interactions entre les logiques d'exploitation et celles de la gestion durable des territoires. Les enjeux pour l'avenir sont importants en termes de recherche, de scénarios macro-économiques et de décisions.

Concernant l'impact sur les produits laitiers, les études montrent que plus on a recours aux apports herbagers, plus l'on augmente les teneurs en acides gras insaturés des laits (notamment les acides en oméga 3 et l'acide ruménique) ; concernant les produits laitiers, cela va dans le bon sens compte tenu des exigences actuelles en nutrition humaine.

Les recherches ont montré que les camemberts fabriqués avec des laits à partir de régime herbe pâturée sont plus fondants et ont en général plus de goût (globalement plus affinés et plus typés). Cette question est d'ailleurs au cœur des orientations et stratégies de certains transformateurs et producteurs de produits sous signe de qualité ou de typicité (Appellations d'Origine Contrôlée, Agriculture Biologique notamment). Des partenariats (chartes) avec les éleveurs et certains industriels sont mis en œuvre pour garantir l'alimentation toute herbe des animaux sans ensilage. Le producteur bénéficie alors de primes supplémentaires.

Lorsque l'on passe du maïs à des systèmes "herbe", c'est avec le pâturage que l'on observe les différences les plus importantes avec l'ensilage maïs. Les différences sur le lait et les produits laitiers entre l'ensilage de maïs et l'ensilage d'herbe ou le foin sont en revanche globalement ténues voire favorables au maïs. Une expérimentation a été menée dans la Manche sur trois années pour déterminer l'influence de l'alimentation (ensilage de maïs/ensilage de foin) sur la qualité organoleptique des beurres et camemberts en trois phases (production à la ferme expérimentale de Blanche Maison, phase transformation assurée par le Hall Technologique du Lycée Agricole de Saint-Lô Thère et la fromagerie REAUX de Lessay et jury qualifié et implication de l'ADRIA Normandie pour la dégustation). L'étude a montré que les résultats zootechniques étaient favorables à l'ensilage maïs en permettant une production de lait et des taux butyreux et protéique supérieurs. Le beurre issu de la ration de foin fut moins apprécié au niveau du goût. En revanche, au stade de la dégustation, il ne semblait pas y avoir de différences entre les deux types de camemberts obtenus. Toutefois, les initiatives de séchage en grange de foin en vrac permettraient d'obtenir un foin de haute qualité se rapprochant des valeurs de l'herbe en contribuant à plus d'indépendance alimentaire des exploitations laitières. Le Conseil Régional de Basse-Normandie accompagne financièrement ce type d'investissement.

Dans le cas de l'ensilage maïs, la complémentation azotée avec du tourteau de colza produit en métropole procure des produits dérivés, beurre et camemberts, de meilleures qualités organoleptiques que le tourteau de soja, d'où les perspectives en termes d'utilisation des sous-produits de la fabrication de biocarburants. D'autres essais montrent également qu'il est possible de corriger la valeur nutritionnelle des laits notamment par l'apport de tourteaux de lin ou en utilisant du tourteau de soja. Les modifications observées sur le profil en acides gras des laits restent cependant plus faibles que celle constatée avec le pâturage de printemps.

Bien que la réforme de la PAC de 2003 ne soit pas favorable aux systèmes herbagers (DPU notamment), les tendances à venir peuvent laisser présager un prix du lait peu enclin à évoluer à la hausse mais aussi une possible baisse des aides dans un contexte de poursuite de l'augmentation du prix du pétrole. Aussi, dans les zones où cela est possible, produire un lait de façon la plus efficiente en termes de coût et de limitation des carburants constitue un enjeu majeur pour l'avenir. Des éleveurs laitiers peuvent être tentés par une remise progressive des vaches au pâturage afin de réduire les charges, voire aussi s'engager vers d'autres productions moins contraignantes notamment en terme de travail ou de mise aux normes (élevage bovin viande par exemple). Rappelons ici que les études de l'Institut de l'Élevage tendent à indiquer que du fait de l'agrandissement des exploitations laitières, le pâturage des vaches laitières rend beaucoup plus importantes les contraintes et les contraintes d'élevage.

Enfin, des travaux montrent que le pâturage ne concerne pas uniquement le *ray-grass* anglais (prairie artificielle) et qu'il est possible de pâturer d'autres graminées ou légumineuses qui peuvent s'avérer intéressantes. Toute cette recherche autour de l'alimentation animale apparaît fondamentale en termes de propriété des produits finis qui peuvent ainsi répondre aux défis posés actuellement en termes de nutrition et santé en répondant aux attentes des consommateurs.

Un pôle "conseil et compétences" autour des systèmes herbagers dans l'Ouest

Le développement précédent montre qu'il s'est fait beaucoup d'actions dans l'Ouest depuis plus de 15 ans et notamment en Bretagne qui dispose depuis longtemps d'un réseau de suivi de la croissance de l'herbe.

Par ailleurs, depuis 2002 a été créé en Basse-Normandie un pôle de valorisation de la prairie bas-normande "Prairiales" sur l'instigation de la Chambre Régionale d'Agriculture, soutenu par le Conseil Régional et en partenariat avec une vingtaine d'acteurs intégrant :

- des organismes de recherche et de production de travaux techniques (Université de Caen Basse-Normandie, Institut National de la Recherche Agronomique, Institut de l'Élevage, ARVALIS - Institut du Végétal,
- des organismes de développement et de vulgarisation agricoles (les 3 Chambres d'Agriculture, la Fédération Régionale des Organismes de Contrôle Laitier, la Fédération Régionale des CUMA, la Fédération Régionale des Centres d'Information et de Valorisation Agricoles et de Machinismes (CIVAM), le Groupement Régional de l'Agriculture Biologique (GRAB),
- des organisations agricoles telles que l'Union des Producteurs de Lait AOC, le CIRLAIT et le CIRVIANDE,
- des établissements d'enseignement agricole (six au total),
- les 3 Parcs Naturels Régionaux.

L'action consiste à vulgariser et diffuser les connaissances et les pratiques culturelles de l'herbe via des publications (guide de l'herbe) ou des articles en ligne sur le site dédié sur Internet, des conseils prodigués via la presse spécialisée en fonction des conditions climatiques (observatoire de la croissance de l'herbe), des travaux de recherche et de références des actions de communication et des manifestations "Les Prairiales" qui se tiennent alternativement dans chacun des départements (ferme expérimentale de Blanche Maison dans la Manche, site expérimental de l'INRA au Pin-au-Haras pour l'Orne, au Lycée Agricole du Robillard pour le Calvados). Ces moments forts sont notamment l'occasion de diffuser auprès des éleveurs et techniciens les acquis scientifiques relatifs à la gestion de l'herbe.

Dans ce contexte, la Chambre d'Agriculture de Normandie a été retenue dans le cadre d'un appel à projet lancé par l'Agence Nationale de Développement Agricole et Rural sur le thème "outils et méthodes de conseils innovants et ciblés en systèmes herbagers". Avec des partenaires du pôle de valorisation précité dont l'INRA et l'Institut de l'Élevage, ce programme vise à :

- aider à une meilleure valorisation des surfaces en herbe et freiner la diminution des activités d'élevage en Normandie,
- fédérer les principaux prescripteurs et mettre à leur disposition des outils innovants de gestion et de valorisation des prairies,
- permettre un développement de la dynamique de conseil sur l'herbe en adaptant les méthodes de conseil aux nouveaux outils et aux motivations des éleveurs en renforçant la cohérence et la coordination entre les prestations des organismes intervenant sur le terrain, auprès des éleveurs.

L'opération prévue sur deux ans s'achèvera en décembre 2007.

III. LES GRANDS DEFIS CONCERNANT LA TRANSFORMATION LAITIERE DANS L'OUEST

A. UN SECTEUR EN COURS DE RESTRUCTURATION

A l'occasion de la présentation des principales entreprises présentes au sein des trois régions de l'Ouest dans la première partie du présent rapport, a déjà été évoqué le mouvement d'alliance, d'acquisition, et de réorganisation industrielle (fermetures de sites, annonce de projets de création de nouvelles unités industrielles...) qui touche la filière laitière essentiellement depuis l'année 2005. Ce mouvement est la conséquence directe des décisions de la réforme de la PAC et des accords de l'OMC avec la perspective de la fin des restitutions. En raison de leurs mix-produits très axés sur les produits industriels, nombreuses sont les entreprises notamment de Bretagne et des Pays de la Loire qui se sont trouvées confrontées à la recherche de nouveaux débouchés et ont donc été contraintes d'orienter leurs fabrications.

Cette restructuration en cours concerne tant les entreprises privées que coopératives pourtant souvent critiquées ces dernières années du fait d'une certaine prudence en la matière.

C'est ainsi qu'intervint en 2005 dans l'Ouest la fusion de la branche lait de la coopérative UNICOPA et d'ENTREMONT avec une nouvelle stratégie visant à reconverter certains outils et notamment ceux consacrés à la fabrication de poudres de lait vers des transformations à plus haute valeur ajoutée comme la mozzarella et le fromage à pâte pressée. Les projets d'alliances pour la création de ce type d'unités de transformation se multiplient (cf. chapitre suivant).

Pour rationaliser l'activité beurre, des alliances sont mises en œuvre entre entreprises concurrentes à l'instar de l'activité matière grasse gérée depuis 2005 par BEURALIA, société commune à SODIAAL et ENTREMONT ALLIANCE, qui commercialise beurres et crèmes auprès de la distribution et des industries agroalimentaires.

Les rapprochements ne concernent pas uniquement les produits industriels. Les stratégies visant à rassembler les énergies sur les plans industriel et/ou commercial sont désormais légion. Citons par exemple le rapprochement de LACTALIS et de NESTLE, l'acquisition par LACTALIS de CELIA (Mayenne) ou encore la prise de participation par SODIAAL de 10 % du groupe ORLAIT qui a notamment pour actionnaires les coopératives LORCO (Finistère) et CORALIS (Ille et Vilaine).

Soulignons que la mise en œuvre de stratégies commerciales communes avait eu un précédent avec la création en 1991 du GIE LAÏTA par trois groupes coopératifs de l'Ouest : TERRENA, COOPAGRI BRETAGNE et EVEN, les mêmes aujourd'hui engagés dans la création d'un outil de fabrication de fromage en commun.

B. LES PROJETS AUTOUR DU "FROMAGE INGREDIENT" ET LES INVESTISSEMENTS DANS LES PRODUITS FRAIS

La baisse de valorisation de certains produits laitiers (beurre et poudres de lait) subissant de plein fouet la baisse des restitutions pose la question de la recherche de nouveaux débouchés. Le transfert vers des produits de grande consommation peut être une solution mais il convient alors de s'assurer des débouchés réels. Comme nous avons pu le voir dans le chapitre sur l'évolution de la consommation des produits laitiers (cf. première partie), mis à part l'ultra frais et la crème, bon nombre de produits sont touchés par une baisse de la consommation ou tout du moins une diminution de la valorisation du fait du développement des marques distributeur et du hard-discount.

Les études de marché réalisées par les industriels ont révélé l'intérêt de s'engager vers le "fromage ingrédient" jugé par les spécialistes comme la meilleure alternative d'écoulement des importants volumes de lait sans valorisation (laits flottants).

Parmi tous les types de fromage ingrédient ainsi dénommé car entrant dans la fabrication ou tout du moins dans la constitution de certains produits (pizzas, hamburger, plats cuisinés...), les études ont porté une attention particulière sur la mozzarella, produit consommé dans le monde entier (à la différence d'autres fromages davantage marqués par un régionalisme fort). C'est en outre avec le cheddar le fromage le plus consommé au monde (15 % de la production mondiale de fromages). Actuellement, les plus gros producteurs de mozzarella sont localisés outre-Atlantique et la France se trouve assez en retrait pour ce type de production. Toutefois, il convient de rappeler que le groupe mayennais LACTALIS a acquis en 2006 GALBANI, le leader des fromages en Italie et notamment la mozzarella.

Précisons que ce fromage qui entre directement dans la composition de la pizza, marché en constante augmentation du fait des nouvelles habitudes alimentaires, tire par conséquent par le haut la consommation de la mozzarella dans le monde.

De plus, contrairement aux produits laitiers de grande consommation, la mozzarella ne nécessite pas de moyens importants en matière marketing. Il présente l'intérêt d'intégrer toutes les composantes du lait, matière protéique mais aussi matière grasse sur laquelle pèse le plus d'incertitudes de débouchés à l'avenir, avec la meilleure valeur ajoutée.

Le bassin laitier des trois régions s'avère prioritairement concerné pour accueillir de telles diversifications car directement touché par la problématique des débouchés et de la valorisation des laits flottants. En outre, ce territoire dispose de surcroît également d'outils industriels capables de traiter plus efficacement les volumes souhaités (tours de séchage, unités de traitement des effluents...).

Depuis début 2006, les annonces de projets de création, de regroupement voire de renforcement ou de restructuration d'unités industrielles se succèdent.

C'est ainsi que les coopératives EURIAL, TERRENA-LAÏTA et la société CELIA ont déposé début 2006 un projet pour la construction d'une usine de mozzarella à Herbignac (Loire-Atlantique), sur le site d'une laiterie (une centaine de salariés) détenue par EURIAL-POITOURAINE du fait du potentiel dont bénéficie ce site.

L'objectif est de créer une fromagerie permettant de générer des débouchés durables pour 1 000 producteurs (300 millions de litres de lait). L'établissement pourrait fabriquer 30 000 tonnes de mozzarella dans un premier temps pour atteindre éventuellement ensuite les 50 000 tonnes.

Ce plan représenterait un investissement de l'ordre de 56 millions d'euros et permettrait de créer 110 emplois supplémentaires.

Fin juin 2006, un quatrième investisseur, la coopérative INGREDIA déboucherait sur un regroupement des forces commerciales des quatre partenaires concernant les co-produits laitiers, mouvement emblématique de la restructuration en cours du secteur.

Le projet baptisé PASTA FILATA INGREDIENTS bénéficierait d'une aide de l'Etat de 3,1 millions d'euros à laquelle s'ajouterait 7,8 millions provenant de l'Europe et environ 9 millions des collectivités territoriales (dont 4 millions d'euros du conseil régional des Pays de la Loire). Grâce à ces millions d'euros de soutiens publics, le projet atteindrait une viabilité économique.

La mise en service de cette fabrication est prévue pour 2008.

D'autres projets ou augmentations de capacités d'établissements en vue de la diversification de productions sont également prévus.

Il convient de souligner que le groupe ENTREMONT ALLIANCE s'est engagé dans un plan d'investissement de 100 millions d'euros sur l'ensemble de ses sites nationaux dont ceux des trois régions de l'Ouest. Le groupe a ainsi annoncé sa volonté de reconvertir son usine de Quimper (198 salariés) aujourd'hui spécialisée dans la fabrication d'emmental (16 000 tonnes) et de poudres de lait pour en faire une unité capable de transformer 250 millions de litres de lait en 25 000 tonnes de mozzarella et autre fromage à pâte pressée à partir de début 2007.

Le groupe LACTALIS a pour sa part annoncé un projet d'investissement à Pontivy dans le Morbihan (223 salariés) où il devrait agrandir et augmenter sensiblement les capacités de transformation de son usine de fabrication de fromages pour pizzas (45 000 tonnes/an prévus contre actuellement 17 000 tonnes). Relevons que la société CELIA, acquise par LACTALIS fin août 2006, était préalablement engagée dans le projet d'usine de mozzarella à Herbignac, concurrent précédemment évoqué.

L'objectif affiché du groupe est d'augmenter la capacité de production du site morbihannais afin de passer d'une production actuelle annuelle de 17 000 tonnes de fromages par an à un total de 40 000 tonnes à l'issue des travaux.

Il est prévu que le nouvel équipement soit opérationnel en 2007. Le montant de l'investissement serait de l'ordre de 15 millions d'euros.

Enfin, le GIE LAÏTA, société de commercialisation des produits laitiers de COOPAGRI Bretagne, EVEN et TERRENA, a décidé d'investir 10 millions d'euros en 2006 et 2007 en vue de renforcer les capacités de production de leurs établissements de Ploudaniel (Fromagerie de l'Iroise) et d'Yffiniac (EPI Bretagne).

Du fait de cette massification annoncée dans la fabrication de fromages et de la forte implication des différents groupes ou alliances, certains observateurs craignent

que la multiplication de ces projets concurrents aboutisse à une saturation du marché, entraînant de facto un nouvel "effet domino" évoqué précédemment. Il existe une crainte que ne se reproduise une dévalorisation du produit, à l'instar de ce qui a été constaté pour le lait conditionné UHT du fait des nombreux investissements.

Toutefois, certains experts estiment que la croissance du marché mondial à venir des fromages à pâtes molles (2 à 3% par an selon les modèles) devrait protéger le secteur de ce risque.

Il convient d'insister enfin sur les unités de transformation concernant les produits ultra-frais. Ainsi, les Maîtres Laitiers du Cotentin en Basse-Normandie sont engagés dans un investissement de 70 millions d'euros visant à la construction d'une seconde usine dans la Manche permettant de doubler les capacités de production. Cette nouvelle unité devrait être opérationnelle dès 2008.

En revanche, des inquiétudes se font jour suite au rapprochement entre LACTALIS et NESTLE (et notamment le site de Lisieux) et l'annonce d'une prochaine réorganisation des unités de production chez DANONE¹³⁰.

C. L'OPTIMISATION DE LA COLLECTE LAITIÈRE : UNE PREOCCUPATION PARTAGÉE PAR LES INDUSTRIELS

L'optimisation de la collecte du lait constitue un enjeu important qui concerne a priori toutes les entreprises de transformation sans clivage, qu'elles soient sous statut coopératif ou sous statut privé. Cela permet de limiter les frais de collecte par le passage d'un seul camion. Au cours des dernières années, les accords de collecte se sont multipliés entre les entreprises. Ainsi, la collaboration entre COOPAGRI BRETAGNE et UNICOPA pour optimiser la collecte de lait (via un système d'accord dénommé GERLAIT) existe depuis plus de 20 ans et a connu une nouvelle accélération en 2004 qui se poursuit aujourd'hui avec un élargissement des partenariats. La démarche qui se généralise est considérée comme un facteur de compétitivité important entre bassins laitiers européens.

Toutefois, concernant la problématique de la collecte, la question du ramassage du lait peut également se poser à l'avenir dans des territoires où la densité d'exploitations laitières deviendrait faible, ce qui renforce l'intérêt de recourir à des collectes communes au service des entreprises concernées.

A ce propos, pour ce qui concerne les seules coopératives, soulignons que le nombre de points de collectes dans l'Ouest a diminué de 20 % (-22 % en Basse-Normandie)¹³¹.

L'étude réalisée par le cabinet SOFRA sur la fabrication des produits industriels indique que des économies non négligeables sur la collecte et plus largement sur la gestion des flux sont envisageables, ceux-ci pouvant atteindre de l'ordre de 1 à 3 euros maximum aux 1 000 litres.

Des accords de coopération industrielle permettent ainsi de rationaliser le transport de produits. Ce dossier est déjà pris en compte par les industriels et fait

¹³⁰ Cf. Revue Laitière Française, Juillet-Août 2006, n° 663.

¹³¹ Selon la Section laitière de Coop de France Ouest.

l'objet d'une accélération dans l'approche (multiplication d'accords de collecte). Toute modification dans le ramassage ne modifie dans ce cas en rien les contrats de collecte.

Les nouveaux projets de création d'unités de fabrication de mozzarella ou le renforcement des capacités d'usines existantes pose clairement la question de l'inévitable révision des zones de collecte pour alimenter ces établissements.

Mis à part certaines filières et niches qui nécessitent un ramassage spécifique (lait sous AOC, lait Bio...), la mise en œuvre de collectes communes entre entreprises ne semble, selon les acteurs contactés, poser aujourd'hui de réelles difficultés. Dans certains cas en revanche, des remises à niveau sont toutefois nécessaires au niveau des exploitations pour garantir un niveau sanitaire correct.

Force est de constater que la politique vis-à-vis de la collecte apparaît propre à chaque entreprise, certaines développant largement les accords avec de multiples autres sociétés selon les différentes situations géographiques (cas de LACTALIS), d'autres en revanche qui répondent à des chartes internes assez strictes avec les éleveurs ne peuvent s'engager dans une collecte partagée.

Autre donnée importante, l'augmentation significative du prix du pétrole incite encore davantage à l'optimisation de la collecte.

Il convient de citer ici une réflexion engagée par les Jeunes Agriculteurs des Pays de la Loire fin 2005/début 2006 sur une organisation nouvelle de la collecte du lait¹³², partant du constat que pour la plupart, chaque transformateur gère ses propres volumes de lait collectés. Compte tenu des régulations en cours et à venir du marché et des tensions rémanentes entre producteurs et transformateurs (fixation du prix) pour la recherche d'une plus grande rentabilité du secteur, le projet de gestion commune de la collecte doit permettre d'établir un rapport "gagnant-gagnant" entre les producteurs et les transformateurs.

Ainsi, le projet propose au niveau de la gestion de la collecte la création d'un seul organisme interprofessionnel gérant les volumes. Cette organisation doit permettre une répartition des volumes aux transformateurs selon leurs débouchés et le lien est maintenu entre le producteur et "son" entreprise. Le prix du lait serait fixé par péréquation. L'avantage est que tout le lait chez tous les producteurs se trouverait ainsi collecté.

Nous avons toutefois vu précédemment que la collecte pour les produits AOC ou répondant à des chartes spécifiques par entreprise ne peuvent se prêter à une collecte globale et exige des circuits ou des méthodes de collectes individualisées.

Notons enfin que les expérimentations sur la collecte de la seule matière grasse dans les exploitations n'ont pas donné de résultats concluants. Les essais mettaient même en avant une détérioration de la matière première.

¹³² Le projet prévoit aussi une organisation nouvelle et plus rationnelle concernant la mise en marché des produits laitiers avec la création de plates-formes de vente (ciblant tout particulièrement la coopération).

D. LA LOGISTIQUE ET LA DISTRIBUTION DES PRODUITS LAITIERS : UN ENJEU POUR LES TROIS REGIONS DE L'OUEST

Concernant la logistique et la distribution des produits laitiers dans l'Ouest, plusieurs types de logistiques co-existent en vérité selon la nature des produits : produits ultra-frais avec logistique réfrigérée, logistique à températures ambiantes pour laits liquides ou poudres de lait ou lactosérum, etc.

Les études menées sur ce thème dans l'Ouest¹³³ révèlent surtout les problématiques de management de la chaîne d'approvisionnement qui met en avant l'importance de la collaboration et de la coordination entre acteurs pour une optimisation de la satisfaction client.

L'absence d'organisation partagée au sein de la filière capable d'affronter ensemble la logistique, la distribution et les marchés sur le plan national comme européen a souvent été mis en exergue par les différentes études réalisées au sein de l'Ouest. Ce handicap est surtout ressenti par les petits transformateurs voire les producteurs fermiers.

Une réflexion engagée par les Jeunes Agriculteurs des Pays de la Loire propose un regroupement sur le plan régional (voire interrégional) de l'offre face à la concentration de la distribution avec la création d'une plate-forme de vente.

Cette hypothèse, plus facilement envisageable au niveau de la coopération, permettrait notamment un regroupement de l'offre pour tous les produits basiques sans marques permettant par là même un rétablissement du rapport de force avec la grande distribution.

IV. LES PERSPECTIVES DE L'INNOVATION ET LA RECHERCHE AU SERVICE DE LA VALORISATION DES PRODUITS DU LAIT

Dans le cadre de son étude sur la filière des produits laitiers industriels, le cabinet SOFRA a recensé sur la zone étudiée¹³⁴ plus de 20 organismes et laboratoires de recherche qui consacrent des travaux à la filière laitière tant en production qu'en transformation. Ce potentiel de R&D emploie environ 150 chercheurs.

La recherche autour du lait et de ses co-produits constitue un enjeu unanimement exprimé par l'ensemble des industriels du secteur et leurs représentants. Toutes les dimensions, applications et caractéristiques de cette matière, n'ont pas été explorées et font l'objet de programmes importants au niveau national.

¹³³ Organisations et besoins logistiques des Industries Agroalimentaires bretonnes, JL. PERROT, V. PARCE, Observatoire Economique des IAA de Bretagne, avril 2004.

¹³⁴ Outre les Régions Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire, l'étude intégrait également, rappelons-le, la région Poitou-Charentes.

Parmi les grandes problématiques qui se posent aux industriels et vers lesquelles s'orientent les travaux de recherche, on peut relever de manière non exhaustive :

- la sécurité alimentaire,
- la "typicité", facteur de différenciation des produits issus du lait et donc générateur de valeur ajoutée,
- la relation entre les produits laitiers et l'aspect "santé et nutrition",
- connaissance de la structure des micelles de caséines¹³⁵,
- les connaissances académiques sur la matière grasse laitière ; on sait par exemple que 95 à 98 % de la matière grasse est ingérée ; en revanche, la digestion est différente selon le type de matière grasse, ce qui oriente les travaux vers la nutrition,
- la conservation et la valorisation du patrimoine génétique des bactéries lactiques et des bactéries d'affinage d'origines régionales pour développer la typicité des produits (mise en valeur de souchothèques),
- la relation entre le procédé utilisé et le produit, les effets de la coagulation, de l'égouttage, du fractionnement qui doivent encore être investigués ; l'INRA élabore d'ailleurs une banque des fonctionnalités des produits (particulièrement utile pour les fromages),
- l'utilisation des composants du lait (caséine, lactosérum...) comme ingrédients, la valorisation des co-produits offrant des perspectives de recherche et des opportunités industrielles,
- l'exploration des applications possibles dans la cosmétique ou la pharmacie,
- la mise au point de nouveaux produits (notamment fromagers) qui peuvent être élaborés pour aborder des nouveaux marchés (chinois par exemple)...

L'enjeu de la recherche apparaît primordial pour la compétitivité des entreprises de la filière laitière à l'avenir. Toutefois, il convient de distinguer deux types de structures de recherche :

- la recherche collective qui regroupe les laboratoires publics ou privés dont les travaux sont réalisés à la demande de la filière ou des entreprises,
- les moyens propres de R&D dont les travaux portent surtout sur la mise en œuvre de nouveaux procédés de fabrication et donc, des produits laitiers innovants.

Toutes les entreprises du secteur ne s'engagent pas de la même manière dans l'effort de recherche ; les plus importantes intègrent des structures de R&D mais la plupart des PME n'ont pas les capacités financières suffisantes pour supporter de tels travaux et doivent s'appuyer sur les travaux des structures publiques et centres techniques au service de la filière.

Il s'agit pourtant d'un enjeu mondial puisqu'il existe d'autres grands pôles de recherche dans le domaine laitier au niveau international : l'Irlande (MOORPARK à Cork), la Hollande, le Danemark, l'Espagne, l'Australie et la Nouvelle Zélande (structures aujourd'hui pilotées par FONTERRA) sont fortement engagés dans la recherche autour des produits laitiers.

¹³⁵ Les micelles de caséines donnent au lait sa coloration blanche ; ce sont des macromolécules riches en sels minéraux dont l'étude apparaît prometteuse.

Les travaux actuellement menés sont ainsi très variés et complémentaires ; ils portent à la fois sur la matière grasse, les poudres et les aspects technologiques et nutritionnels, la maîtrise des effluents laitiers, la valorisation du lactosérum... L'étude des valorisations non alimentaires¹³⁶ est encore peu développée et ne fait que s'ouvrir au niveau collectif. Il y a matière à de la recherche collective sur de nombreux domaines dans lesquels les intérêts sont convergents ou portant sur des sujets de recherche fondamentale.

Certaines recherches concernant la nutrition touchent à la composition fine de la matière grasse et abordent l'alimentation animale. Il existe à cet égard des échanges avec l'équipe de l'INRA de Rennes dont les travaux portent sur l'alimentation des animaux, la maîtrise des coûts d'alimentation, la valorisation des fourrages, ...

Concernant la Bretagne, trois structures se distinguent tout particulièrement dans leur vocation à fédérer les différents acteurs de la recherche sur le lait, au-delà même des frontières régionales :

- Bretagne Biotechnologies Alimentaires (BBA), association créée dans les années 80 et qui est actuellement exclusivement consacrée aux travaux sur le lait en partenariat avec les plus grands opérateurs laitiers du Grand Ouest. Cette structure bénéficie d'une expérience reconnue en termes de coordination de projets de recherche. 5 à 6 programmes de recherche sont menés de front.
- Le Centre Européen de Recherche et d'Enseignement Laitier (CEREL) est un groupement d'Intérêt scientifique dont les travaux portent davantage sur l'amont que sur la recherche appliquée au plan industriel.
- Le pôle de compétitivité transversal VALORIAL, labellisé en juillet 2005, concerne l'ensemble des industries agroalimentaires. Les programmes concernent tout particulièrement la microbiologie, les ingrédients, la nutrition et la santé... Le pôle s'appuie sur les opportunités de recherches collaboratives transversales entre les différents secteurs d'activités.

En Pays de la Loire, la recherche et l'enseignement supérieur dans le domaine agroalimentaire est essentiellement représenté au sein du Pôle Nantais en Alimentation et Nutrition (PONAN) qui regroupe les compétences de l'Université de Nantes, de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs des Techniques des Industries Agricoles et Alimentaires (ENITIAA), de l'Ecole Nationale Vétérinaire (ENV), du centre INRA, de l'IFREMER, d'AUDENCIA et du Centre de Recherche en Nutrition Humaine (CRNH). Cette structure constitue un sous ensemble du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) "Nantes Atlantique Universités". Elle est particulièrement ouverte vers la valorisation de ses travaux par les entreprises dans le cadre de la technopole de Nantes (Atlanpole), notamment. PONAN travaille également en partenariat étroit avec les centres techniques dont le Centre technique de la conservation des produits agricoles (CTCPA), fortement implanté à Nantes sur le campus de l'ENITIAA. Dans le cadre du soutien à la compétitivité, PONAN est très en phase avec les démarches de structures telles que VALORIAL, Pôle "Enfants", Cluster "WEST".

¹³⁶ Outre les valorisations des co-produits à des fins cosmétologiques ou pharmaceutiques, des études portent sur l'utilisation des composants du lait ou de beurre pour des utilisations énergétiques ou pour la fabrication de lessives.

Citons également le Pôle Agronomique Ouest, créé à l'initiative des collectivités territoriales des régions Bretagne et Pays de la Loire dont l'objectif est de favoriser les rapprochements utiles sur la base de programmes permettant à la recherche de jouer un rôle important en termes de développement économique. Ses domaines d'activités concernent l'agriculture et la mer d'une part et l'agroalimentaire d'autre part.

En Basse-Normandie, la filière laitière occupe une place importante au sein du pôle scientifique et technologique "AgroBioIndustrie" qui rassemble les compétences régionales en recherche biologique fondamentale et appliquée : Université de Caen dont notamment le Laboratoire de Microbiologie Alimentaire, l'INRA, l'ADRIA Normandie, le Laboratoire Départemental Franck DUNCOMBE à Caen, Laboratoire Interprofessionnel Laitier de Normandie...

A. UN ACCENT SUR LES RECHERCHES EN MATIERE DE NUTRITION-SANTE

Conformément aux enjeux à venir de la filière laitière et des orientations prises par les industriels du secteur, de nombreux travaux de recherche et développement portent à l'heure actuelle sur les questions de nutrition et santé. Face aux messages fortement médiatisés qui tendent à porter atteinte aux produits laitiers et aux matières grasses d'origine animale, un accent tout particulier est mis aujourd'hui à la fois pour innover dans des produits ayant des effets favorables à la santé (aliments...) voire pour démontrer scientifiquement les bienfaits du lait. On estime que le lait et les produits qui en sont issus jouent un rôle probable dans la préservation du capital-santé : nutriments, pré-biotiques, probiotiques, calcium, peptides, micro-organisme aux effets bénéfiques, vitamines... Des études plus approfondies doivent être menées pour confirmer et garantir la véracité des allégations.

Le pôle de compétitivité rennais VALORIAL a notamment comme thème central de ses innovations "l'aliment de demain", c'est-à-dire susciter la création de nouveaux produits pour répondre aux exigences des consommateurs : des aliments santé qui jouent la qualité, la sécurité (traçabilité), la santé et l'équilibre alimentaire et qui sont aussi faciles et pratiques à cuisiner. Ce marché très porteur regroupe à la fois les aliments prêts à consommer par les clients et les ingrédients dits "fonctionnels", destinés aux entreprises qui fabriquent les aliments.

Les activités de VALORIAL sont ainsi orientées vers quatre axes principaux :

- "lait et ovoproduits",
- "écologie microbienne",
- "nouveaux ingrédients et nouveaux produits",
- "nutrition-santé".

Compte tenu de l'effort déployé autour de ces questions, on estime que cette dynamique au service de l'innovation pourrait permettre de créer 10 000 nouveaux emplois en Bretagne dans les cinq ans.

L'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) via l'Unité Mixte de Recherche (UMR) "Science et Technologie du Lait et de l'œuf" occupe en la matière un rôle majeur dans le cadre notamment de la technopole laitière de Rennes.

Le beurre et la matière grasse du lait constituent la priorité de ce laboratoire conformément aux défis de recherche qui existent sur ces produits en mal de débouchés (problème des excédents) et cibles des attaques des diététiciens en termes nutritionnels. C'est en outre un produit pour lequel on manque de connaissances académiques.

Les objectifs affichés par la recherche sur ces produits sont :

- diminuer la teneur en matière grasse du lait,
- faire une production à finalité beurrière intégrant des produits de qualité et davantage "markétés",
- mettre l'accent sur le développement des fromages et tout particulièrement des fromages ingrédients,
- développer la matière grasse du lait comme ingrédient dans l'alimentaire (biscuiterie...),
- mieux connaître les aspects nutritionnels,
- mieux valoriser les coproduits comme le babeurre.

B. LES RECHERCHES EN MATIERE DE VALORISATION DES SOUCHES D'INTERET TECHNOLOGIQUE AU SERVICE DE LA TYPICITE DES PRODUITS

Au sein de l'Université de Caen, le Laboratoire de Microbiologie Alimentaire mène des travaux qui portent notamment sur l'étude, la conservation et la valorisation technologique des flores (champignons) et bactéries lactiques d'intérêt technologique.

La mise en œuvre d'outils analytiques permet de caractériser et d'identifier des souches productrices d'arômes ou de couleurs valorisées dans le cadre de la transformation fromagère (fromages sous appellation d'origine contrôlée notamment : Camembert, Livarot, Pont l'Évêque). Les travaux se sont recentrés ces dernières années sur l'exploration fonctionnelle de la diversité d'un levain fongique de fromagerie (le *Geotrichum candidum*), seul ou en communauté et ses applications en biotechnologies et sécurité alimentaire. Le laboratoire bénéficie d'un positionnement interrégional et européen et travaille en partenariat avec des entreprises laitières notamment du Grand Ouest. Dans le cadre du prochain Contrat de Projet Etat-Région, le laboratoire, en partenariat avec l'Institut Supérieur de Biologie (ISBIO), a déposé un projet de Centre de Recherches Interdisciplinaires sur les fromages AOC normands.

Il existe ainsi à l'Université une souchothèque¹³⁷ de ferments et bactéries lactiques du terroir. Ces souches sont ensuite mises en marché dans le cadre d'un contrat entre l'Université de Caen et l'entreprise bas-normande STANDA en vue de leur utilisation en fromageries.

¹³⁷ Le Laboratoire de Microbiologie Alimentaire est membre de RESOMIL (réseau des collections françaises de micro-organismes d'intérêt laitier) mis en œuvre au niveau national depuis 2000 sous l'impulsion de l'interprofession laitière. Il constitue un réseau de partenaires microbiologistes.

Citons enfin le rôle des ADRIA (Association pour le Développement de la Recherche dans les Industries Agroalimentaires) en Basse-Normandie et en Bretagne, véritables centres de conseils techniques et partenaires des industries agroalimentaires pour la maîtrise de la qualité et de l'innovation dont une partie importante des travaux porte sur le lait et les produits laitiers.

Par exemple, pour l'ADRIA Normandie dont les travaux sur le lait et ses sous-produits sont importants, les programmes de recherche portent sur :

- l'étude des flores d'intérêt technologique (bactéries lactiques et bactéries d'affinage) : taxonomie / innocuité / aptitudes technologiques / conditions d'implantation / collections de souches / typicité produits régionaux... en lien avec le Laboratoire de Microbiologie Alimentaire précité,
- la sécurité microbiologique (Escherichia coli VTEC / Listeria monocytogenes / microbiologie prévisionnelle, test de croissance, impact de la technologie...),
- la nutrition : impact de l'alimentation des vaches sur la qualité du lait obtenu (profil acides gras...).

Relevons que les travaux de recherche sur les produits laitiers menés en Basse-Normandie notamment par l'Université de Caen et l'ADRIA Normandie (sécurité alimentaire, typicité, qualité nutritionnelle...) apparaissent complémentaires des thématiques du pôle breton. Pour l'heure, seule ADRIA Normandie est adhérente de VALORIAL. Une plus grande intégration des structures de recherche bas-normande au pôle de compétitivité est une perspective souhaitée par certains acteurs dans une démarche de complémentarité¹³⁸.

On notera toutefois que dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) à participer à un "programme de recherche interrégional pour et sur le développement régional Grand Ouest¹³⁹" lancé en avril 2006, des propositions ont été faites de la part des différentes structures de recherche concernant les produits laitiers.

C. LES TRAVAUX DE RECHERCHE CONCERNANT L'ELEVAGE ET LA PRODUCTION

L'UMR INRA-Agrocampus "Production de Lait" intègre des travaux sur les thèmes d'études concernant la conduite des vaches laitières au sein des systèmes herbagers et les relations entre conduite et propriétés des laits et des produits (fromages et beurre). Les recherches ont pour finalité d'aboutir à développer des pratiques d'élevage répondant à la fois aux attentes de la société (contraintes environnementales), des consommateurs et des professionnels de la filière. L'un des enjeux importants consiste dans le développement des systèmes liés au territoire. Les travaux abordent également l'aspect important d'amélioration de la qualité de vie des exploitants nécessitant la recherche de systèmes simples à conduire.

¹³⁸ Pour plus de détails, consulter le rapport commun de l'Académie des Technologies et de l'Académie d'Agriculture de France sur le thème "Progrès technologiques au sein des industries alimentaires, impact sur la qualité des produits - Volet I-La Filière Laitière", mars 2004.

¹³⁹ Démarche associant les régions Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes.

Il existe deux équipes de recherche du fait des deux types de compétences en présence : SYSLAIT et QUALAIT.

L'équipe SYSLAIT développe des connaissances sur la conduite des lactations et du pâturage et explore les possibilités de diversification des conduites afin d'aider à raisonner les choix techniques au sein de systèmes diversifiés pour en évaluer la cohérence d'ensemble.

Deux thématiques sont développées :

- l'alimentation des vaches et la conduite des lactations,
- le fonctionnement des systèmes laitiers.

L'équipe QUALAIT développe des connaissances sur les régulations des synthèses mammaires et la physiologie de la glande afin d'identifier des pratiques d'élevage préservant le potentiel laitier de l'animal et permettant de façonner la qualité des laits dès la production. Deux thèmes majeurs sont abordés : d'une part, le métabolisme mammaire en relation avec la qualité des laits pour la transformation et d'autre part, le déterminisme du potentiel de la mamelle et de la persistance de la lactation.

Situé en Basse-Normandie, le domaine expérimental animal du Pin dans l'Orne est localisé sur le domaine du Haras du Pin qui comprend 1 200 ha dont 420 ha ont été attribués à l'INRA voici une cinquantaine d'années.

Deux stations ont été créées :

- le domaine expérimental animal de Borculo qui porte sur la génétique animale,
- le domaine expérimental fourrager du Vieux-Pin.

Depuis 2001, les deux domaines ont été regroupés et le domaine fourrager a vu ses activités diminuer et s'est recentré sur des activités de sélection des espèces fourragères et des essais sur les recherches variétales concernant le maïs.

Le site travaille principalement pour des équipes scientifiques basées dans trois régions :

- station de génétique quantitative et appliquée de Jouy-en-Josas,
- UMR Production Laitière de Rennes (cf. infra),
- Unité de Recherche sur les Herbivores de Clermont-Ferrand.

Le domaine du Pin est géré par le Centre de Rennes. En Basse-Normandie, il existe une équipe INRA sur Caen et une autre sur le Pin qui participent au pôle régional "prairie".

La station créée en 1968 a travaillé dans un premier temps sur les performances des animaux (races Holstein et Normande). D'autres thématiques ont été développées depuis comme les aspects croisements entre les deux races ou encore systèmes de conduite. Depuis 1993, un nouveau programme a été mis en place et concerne l'étude des différences génétiques (mesure des QTL - Quantitative Trait Locus - propres à la race Normande ou à la race Holstein).

La sélection telle qu'elle a été pratiquée depuis les 25 dernières années a montré une certaine efficacité puisque, selon les races, on a gagné entre 150 et 180 kg de lait par an.

Le développement de la génétique moléculaire permet désormais d'identifier des portions de génome. L'étude des QTL est importante dans la mesure où l'on estime qu'un ou plusieurs gènes peuvent expliquer les performances.

L'INRA a engagé deux programmes nationaux concernant :

- les principales races françaises à savoir Prim'Holstein, Normande et Montbéliarde,
- l'étude des gènes propres à la race normande et à la race Holstein.

Des études portent sur les mesures quantitatives et qualitatives du lait et notamment sur les aptitudes fromagères.

Concernant les systèmes herbagers, il existe un partenariat avec l'Université de Caen Basse-Normandie et l'ADRIA-Normandie dans le cadre du pôle "Prairie". Des travaux sont menés en termes de relation entre typologie des prairies et qualité du lait. Dans le cadre de ce pôle, des manifestations de sensibilisation, dénommées "Prairiales", sont organisées en Basse-Normandie ; les prochaines se tiendront en 2007.

D'autres collaborations s'engagent actuellement sous une multiplicité de formes concernant les végétaux et la reproduction.

En termes de perspectives, vont être créés sur le Pin deux pôles bien identifiés, l'un consacré au lait et l'autre à la viande.

V. LA RECHERCHE DE NOUVEAUX DEBOUCHES COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS

A. QUELLES DIVERSIFICATIONS OU ALTERNATIVES A LA PRODUCTION LAITIÈRE ?

Du fait de la mise en place du système des DPU, les exploitants pourront bénéficier de l'aide sans l'obligation de la production. Si le prix du lait baisse fortement et met en péril la rentabilité de la production laitière, cette disposition pourrait susciter quelques engouements.

Egalement, une piste de diversification ou d'alternative à la production laitière pourrait consister dans le développement de l'élevage de races à viande. Par exemple, l'agrandissement probable des surfaces des exploitations laitières du fait de la réforme de la PAC complexifie la gestion des systèmes laitiers herbagers en raison du renforcement des contraintes (traite). Aussi, le développement des systèmes vaches allaitantes pourrait apparaître comme une solution de bien rationaliser les prairies, d'autant qu'il existe actuellement un manque flagrant de veaux dans le cadre d'une filière viande bovine qui a et risque d'avoir davantage de difficultés demain à répondre à la demande.

Toutefois, les projections montrent à l'inverse qu'un arrêt de production laitière et son remplacement par de l'élevage de viande bovine ou par le développement de cultures ne permet pas, partout, le maintien du revenu et ne peut être acceptable

qu'avec une diminution des actifs assez forte sur l'exploitation ou avec une acceptation de baisse du revenu quasiment de moitié. En d'autres termes, une simulation sur les structures bas-normandes de l'arrêt de la production laitière et le passage vers le système de vaches allaitantes correspondrait par exemple quasiment à la disparition du revenu agricole. Il n'y a ainsi pas vraiment d'autres alternatives à la production laitière dans nos conditions de production de l'Ouest.

Des pistes consistent dans le développement des animaux pâturants à viande ou dans le renforcement de l'herbe dans les systèmes laitiers existants mais cela va plutôt à l'encontre des évolutions naturelles des structures laitières aujourd'hui. Entre 2000 et 2003, on constate une diminution des troupeaux allaitants des régions où ce mode était traditionnellement présent. En revanche, les régions de l'Ouest qui sont venues plus tardivement à la production de vaches allaitantes (fin des années 80) se sont développées en double troupeau laitier ou en reconversion lait viande. Sur l'échéance 2003-2012, c'est dans l'Ouest où les potentiels d'arrêts sont les plus forts de l'ensemble des régions françaises. Dans la mesure où le bassin allaitant s'est fortement restructuré, le potentiel de libération de vaches est relativement fort.

Pour absorber la libération des vaches d'ici 2012, les exploitations de plus de 20 vaches (40 vaches en moyenne) devraient augmenter leur cheptel de 50 %. En Bretagne, les troupeaux sont plus importants (50 vaches en moyenne) et devraient récupérer une douzaine de vaches tout en rencontrant moins de problèmes pour absorber le stock de vaches libérées régionalement. Plus les troupeaux sont importants, plus l'effort d'accroissement sur la période 2003-2012 apparaît relativement modeste. En d'autres termes, dans le secteur viande, on s'attend à la poursuite de la baisse des vaches laitières avec une structuration dans les effectifs des vaches allaitantes (d'où moins de veaux).

On peut s'attendre à une libération importante d'animaux qui utilisent également l'espace herbager avec un effort plus important à fournir pour la Basse-Normandie (risque de déclin des effectifs compte tenu des structures démographiques) et notamment dans le Pays d'Auge (retrait de l'agriculture).

Les scénarios concernant le bœuf, très malmené par la réforme, et le jeune bovin envisagent un déclin.

Outre le développement de l'intensification des élevages laitiers dans l'Ouest, les scénarios insistent sur le fait que dans certaines zones dont le département de la Manche, il n'existe pas véritablement d'autres alternatives au lait, les enquêtes de terrains ayant révélé que la production laitière étaient la seule production crédible aux yeux de la majorité des éleveurs.

B. QUELS NOUVEAUX DEBOUCHES POUR LES EXPLOITATIONS ?

1. LES PERSPECTIVES DE LA FILIERE LAITIERE BIOLOGIQUE

La production biologique représente 1 % de la collecte laitière. Les trois régions de l'Ouest représentent 22 % des producteurs, 23 % des surfaces et 65 % du lait biologique. Même si les chiffres dans le domaine du lait bio manquent de fiabilité, on estime la production de lait bio autour de 240 millions de litres de lait en 2004 au plan

national. La production de lait bio est tout logiquement concentrée dans les bassins de production de lait conventionnel. Après l'Ouest, l'autre grand bassin de production concerne les montagnes de l'Est (Franche-Comté). Les surfaces bio ont connu une forte augmentation après 1993-1994, effet notamment de la crise de l'ESB et de la mise en place des aides à la reconversion, des CTE, du cahier des charges production animale européen...et ce, jusqu'en 2002, date de la crise laitière où l'on constate un coup de frein porté à la dynamique de terrain et un quasi-arrêt des conversions (pour la Basse-Normandie, on recense un nombre de conversion équivalent à ce qu'il était en 1994-95).

Parmi les raisons qui peuvent expliquer la relative confidentialité de la filière laitière biologique, on peut citer :

- la difficulté de la commercialisation du fait notamment d'inadéquations entre volumes produits et consommation,
- le prix des produits qui reste un obstacle à la consommation des produits biologiques, hors phénomène de crise sanitaire,
- l'absence de message politique favorable à l'agriculture biologique (le Ministère est gestionnaire et propriétaire du logo AB),
- un clivage professionnel fort, éthique et politique, entre tenants du bio et tenants du conventionnel voire une opposition des modèles de production, même si, sur le plan des techniques, il y a des transferts dont bénéficie néanmoins la production conventionnelle.

Toutefois, certains éléments conjoncturels et structurels apparaissent plutôt encourageants comme :

- une consommation qui continue de se développer,
- des produits de mieux en mieux connus et identifiés par les consommateurs,
- une certaine fidélisation des consommateurs (moins de consommation erratique),
- l'arrivée de STONYFIELD FARM en partenariat avec DANONE sur ce segment de marché qui pourrait changer la donne et constituer un nouvel élan à la production de lait biologique.

2. LES DEBOUCHES VERS DES PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE

Une autre piste évoquée par l'Institut de l'Elevage permettant d'échapper à la baisse du prix du lait consiste dans le développement de la transformation fromagère au sein de structures disposant suffisamment de disponibilités en main-d'œuvre, d'autant que les investissements dans un atelier de transformation peuvent bénéficier de subventions significatives.

Un tel engagement nécessite toutefois de disposer d'un marché local porteur. Le prix du fromage fermier étant peu sensible au prix du lait livré en laiterie, cette orientation sera d'autant plus intéressante que le prix du lait baissera.

VI. LE DEFI DE LA QUALITE ET DE LA PROMOTION DES PRODUITS LAITIERS

Face au nouveau contexte commercial mondial et aux problèmes de débouchés que rencontrent les produits industriels (lait en poudre et beurre), la recherche de nouvelles valorisations des produits laitiers constitue un enjeu majeur pour la sauvegarde d'une partie non négligeable des producteurs et des emplois dans l'industrie de transformation. Les stratégies des industriels concrétisées aujourd'hui par la diversification vers des produits de type mozzarella et autres fromages à pâte pressée s'inscrivent dans ce cadre.

La situation des régions de l'Ouest au regard de cette problématique n'est, rappelons-le, toutefois pas identique. Les régions Pays de la Loire et surtout Bretagne sont davantage positionnées sur les produits industriels alors que la Basse-Normandie valorise mieux son lait en produits de grande consommation et bénéficie de plusieurs Appellations d'Origine Contrôlée. Toutefois, les trois régions ont au cœur de leurs stratégies le développement de la qualité ; la présence sur leurs territoires de produits ainsi labellisés en témoigne.

A. LES PRODUITS DE QUALITE ET APPELLATIONS D'ORIGINE CONTROLEE DANS L'OUEST : ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

Hormis le cas d'une part des Appellations d'Origine Contrôlée qui, pour l'heure concernent quasi-exclusivement la Basse-Normandie (mis à part le département de la Mayenne pour le Pont l'Evêque) et d'autre part des produits sous signe "Agriculture Biologique" qui touchent a priori tout type de produits laitiers, force est de constater que les Labels Rouges et Certifications de Conformité Produits (CCP) apparaissent moins développés dans la gamme des produits laitiers que dans le reste des productions agricoles (notamment les viandes).

	Basse-Normandie (2006)	Bretagne (2004)	Pays de la Loire (2005)
AOC	- Camembert de Normandie - Livarot - Pont-l'Evêque - Crème et Beurre d'Isigny		
Label Rouge	- Mimolette vieille et extra-vieille - Beurre de Baratte	- Fromage à Raclette - Beurre de Baratte ¹⁴⁰	- Beurre de Baratte - Brie - Fromage à Raclette - Mimolette vieille et extra-vieille
Certification de Conformité		- Emmental Français Sélection	
Agriculture Biologique	- tous types de produits	- tous types de produits	- tous types de produits

Les produits laitiers sous démarche qualité dans l'Ouest

Source : Chambres d'Agriculture de Bretagne et des Pays de la Loire, IRQUA-Normandie

¹⁴⁰ Cette production était réalisée par la laiterie NAZART, établissement fermé depuis.

Les Pays de la Loire se distinguent toutefois avec le plus grand nombre de Labels Rouges d'origine laitière. Soulignons à cet égard que cette région est la première région française en produits Label Rouge.

Le tableau ci-dessus reflète l'état à un moment donné pour chacune des régions. Notons cependant que la situation est très évolutive en matière de labels et de certificats de conformité.

Fromage au lait cru, à égouttage spontané, obtenu par caillage à la présure, le Camembert de Normandie est l'AOC la plus emblématique de la Normandie et dont la zone de production concerne les cinq départements des deux régions administratives. Sa fabrication implique à la fois de grands industriels (LACTALIS principalement), des PME voire une production fermière.

L'AOC représente en volume de l'ordre de 10 % de la production nationale totale de camembert (12 500 tonnes de camemberts AOC pour un volume total de 122 500 tonnes de camemberts et assimilés en France). Alors que l'on constate une baisse importante des ventes de camemberts ces dernières années (- 25 % ces dix dernières années), ceux sous AOC ont bien résisté, les volumes ayant même augmenté sur la dernière période observée.

Reconnus AOC respectivement en 1975 et en 1976, le Livarot et le Pont l'Evêque sont deux fromages au lait de vache à pâte molle et croûte lavée. Si le Pont l'Evêque possède l'aire d'appellation la plus étendue, puisqu'il est fabriqué à partir de lait collecté en Normandie mais aussi en Mayenne, l'aire de production du lait servant à la fabrication du Livarot répond à une zone géographique plus restreinte puisque concentrée au cœur du Pays d'Auge. Leur fabrication est davantage limitée à quelques établissements industriels et productions fermières. Depuis ces dernières années, ces deux fromages doivent faire face à une certaine érosion de la production, plus préoccupante pour le Pont l'Evêque. On constate en outre une forte régionalisation des ventes puisque dans la zone Grand Ouest (Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes), on enregistre près de 44 % des ventes de Livarot en GMS et près de 39 % pour le Pont l'Evêque. Vient ensuite l'Île de France (17 % pour le Livarot et près de 21 % pour le Pont l'Evêque).

Productions laitières	Date décret	Moyenne 1992-2004	Moyenne 2002-2004	2005
Camembert de Normandie ¹⁴¹	1983	11 005	12 789	12 529
Pont l'Evêque	1976	3 716	3 267	3 068
Livarot	1975	1 315	1 307	1 253
Beurre d'Isigny	1986	-	4 538	4 207
Crème d'Isigny	1986	-	4 049	5 070

Evolution des productions laitières bas-normandes sous AOC (en tonnes)

Source : INAO

¹⁴¹ Conformément au décret, la zone de production concerne les deux régions normandes. Il n'est donc pas possible ici d'isoler la seule part qui concerne la Basse-Normandie.

Pour redynamiser et renforcer la typicité de la production, le Syndicat interprofessionnel de défense du Pont l'Évêque et du Livarot a obtenu, à l'issue des travaux d'une commission d'enquête, la révision du décret de l'AOC Livarot en 2006. Celui-ci prévoit désormais une révision à la fois de la zone et des conditions de production comme de nouvelles conditions d'alimentation et de race des animaux des troupeaux concernés.

La volonté de "normandisation" du troupeau a été approuvée puisqu'il est prévu que d'ici 2017, le pourcentage minimum de lait issu de race normande transformé dans chaque entreprise devra progresser régulièrement jusqu'à atteindre la totalité de la production à cette échéance. Parallèlement, concernant l'alimentation des animaux, les objectifs poursuivis par la commission d'enquête visaient à une meilleure identification de l'alimentation apportée et à conforter l'autonomie fourragère des exploitations à l'intérieur de l'aire en développant au maximum le pâturage. Au cours des périodes de distribution d'aliments stockés, la démarche recherchée visait à favoriser une alimentation diversifiée à base d'herbe en limitant l'utilisation du maïs. Le nouveau décret prévoit désormais que les vaches laitières doivent pâturer pendant au moins six mois par an. 80% de la matière sèche de la ration de base doit provenir de l'exploitation. Les vaches laitières ne peuvent recevoir qu'une quantité de concentrés limitée à 1 800 kg/vache laitière. Les exploitations distribuant du maïs aux animaux compteront au moins 2 ha de prairie par hectare de maïs ensilage utilisé pour l'alimentation du troupeau laitier.

Certaines démarches (chartes) propres à quelques transformateurs apparaissent plus contraignantes concernant l'alimentation des vaches en interdisant le recours aux aliments fermentés.

Au niveau de la fabrication, pour davantage de typicité en renouant avec les traditions, la nouvelle démarche prévoit, à partir du 1er janvier 2017, que le cerclage des fromages soit constitué de laïches (dénomination regroupant des plantes des mares et des lieux humides regroupées principalement dans les familles des Cypéracées et des Typhacées qui colonisent les nombreuses mares du Pays d'Auge).

Une démarche de révision du décret "Camembert de Normandie" est également en cours. Des discussions se poursuivent notamment autour des critères de races et d'alimentation des animaux. S'agissant de la race, en l'état des discussions actuelles au sein de la Commission d'Enquête, chaque exploitation laitière devrait, dans un délai de 5 ans après la parution du nouveau décret, détenir au moins 10 % de son effectif de vaches laitières en animaux de race normande. Ce pourcentage passerait au moins à 20 % dans un délai de 10 ans.

Reconnus et régis par le décret du 30 juin 1986, le Beurre et la Crème d'Isigny constituent une production très localisée située au cœur de la Baie des Veys, à la charnière du Cotentin et du Bessin.

La Crème d'Isigny connaît une évolution de la production très favorable ces dernières années alors que le Beurre d'Isigny subissant les tendances nationales pour ce produit connaît un recul notable. Pour réagir face à cette situation et mettre en avant les qualités nutritionnelles favorables à la santé, la coopérative d'Isigny Sainte-Mère propose depuis 2005 un beurre d'Isigny AOC doux, source naturelle d'Oméga 3. Ce beurre saisonnier est produit d'avril à octobre, pendant la saison de

pâturation des vaches car à cette période, la présence d'Oméga 3 dans l'herbe résulte des ressources naturelles d'un sol enrichi par la proximité du milieu marin.

B. QUELQUES PISTES POUR MIEUX VALORISER LE LAIT

Des travaux et réflexions sont menés depuis quelques années dans l'Ouest à l'initiative des organisations professionnelles afin de proposer un plan d'actions visant à améliorer la valeur ajoutée des produits laitiers en répondant mieux aux attentes du marché et des consommateurs. De ces objectifs dépend en grande partie la pérennité des exploitations comme des industries, témoignant ainsi que les actions à mener qui concernent la totalité de la filière sans exception sous-tendent autant l'adaptation des structures de productions que des unités de transformation.

En région Bretagne, une réflexion prospective concernant la production laitière à l'horizon 2010 a été engagée en 2002, celle-ci intégrant la nouvelle donne de la PAC de juillet 2003. Cette démarche conduite par les Chambres d'Agriculture en partenariat avec des laboratoires constitue un véritable programme de recherche appliquée.

Pour répondre aux grands défis à venir, a été mise en œuvre l'élaboration de scénarios d'adaptation intégrant comme préalable "le maintien d'exploitations viables et vivables visant à assurer un revenu et des conditions de travail comparables aux autres catégories socioprofessionnelles".

L'un des objectifs majeurs concernait l'amélioration de la valorisation des produits laitiers. Pour l'atteindre, trois scénarios ont été retenus¹⁴² :

- Le premier scénario préconise une meilleure valorisation du lait grâce à la reconnaissance par le marché des démarches de certification ou de qualification des produits. L'encouragement au développement des démarches qualité est à même de soutenir la consommation¹⁴³.
- Le second porte sur une meilleure valeur ajoutée par la mise en œuvre d'une segmentation sur le mode de production avec valorisation par le marché du lien produit - mode de production. Dans ce cas, la notion de qualité intrinsèque du produit est liée à sa composition ou sa qualité organoleptique associée le cas échéant à des notions de terroir, de naturel, d'authenticité.
- Le troisième s'appuie sur la mise en œuvre par l'innovation d'une plus grande segmentation et la création de produits bien positionnés sur les marchés les plus rémunérateurs.

Parallèlement à ces scénarios sont mises en avant la mise aux normes des exploitations, préalable obligé avant toute démarche qualité, l'incitation au développement de la vente directe...

¹⁴² Est ici reprise la synthèse du contenu du dossier réalisé par les Chambres d'Agriculture de Bretagne suite à la réflexion régionale qui a associé des élus professionnels et des ingénieurs des équipes de recherche appliquée "Lait".

¹⁴³ Lors de l'élaboration des travaux, il a été mis en exergue le fait que ce type de démarche a été mise en place de manière obligatoire en Hollande.

C. L'IMAGE DES PRODUITS LAITIERS : DES EFFORTS IMPORTANTS MENES PAR LA FILIERE

Les produits laitiers bénéficient dans l'ensemble d'une bonne image auprès des consommateurs qui les placent parmi les produits les plus sûrs et les plus sains, en raison de leur caractère naturel et leur authenticité.. Ils sont perçus comme indispensables à la santé humaine. Certes, certaines voix dissonantes s'élèvent depuis quelques années contre des risques pour la santé que représenterait la consommation de produits laitiers (allergies au lait, cholestérol...). Face à ces nouveaux challenges, l'industrie laitière s'est fortement investie dans la fabrication de nouveaux produits allégés voire sans matière grasse et sur une période plus récente d'alicaments à l'instar des laits et yaourts enrichis en prébiotiques¹⁴⁴, probiotiques¹⁴⁵, oméga 3, stérols ou stanols¹⁴⁶ végétaux ...

Par ailleurs, il convient d'insister sur le fait que la promotion des produits laitiers est relayée au niveau national par le Centre Interprofessionnel de Documentation et d'Information Laitières (CIDIL) chargé de la communication collective de la filière. Créé en 1981, le CIDIL est une filiale du CNIEL (Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière), et de là, de l'ensemble du secteur (éleveurs laitiers, industries de transformation laitière de statut coopératif ou privé. La réalisation de documents écrits (livres, brochures, dossiers...), l'organisation de campagnes d'information et de publicité, de colloques et expositions, la mise en ligne de sites Internet... comptent parmi les nombreux moyens mis en œuvre pour diffuser l'information.

Son action contribue à faire du lait l'un des (sinon le) produits agroalimentaires le plus marketé aujourd'hui.

Au niveau de l'Ouest, il convient de relever les initiatives menées par les industriels du lait (entreprises privées comme coopératives laitières) en faveur de la promotion des produits laitiers. Il n'existe pas pour l'heure véritablement d'actions en la matière qui rassemblent les trois régions. La Bretagne est le plus souvent associée avec les Pays de la Loire alors que la Basse-Normandie conduit des actions avec la Haute-Normandie.

Les coopératives via la section laitière de COOP de France Ouest participent activement aux actions de l'interprofession. Il convient de citer les opérations "A la découverte des produits laitiers" à l'attention des scolaires.

En Bretagne et Pays de la Loire, l'antenne ouest du CIDIL travaille en partenariat avec les acteurs régionaux à renforcer l'image et donc inciter au développement de la consommation de produits laitiers.

Depuis 1994, le CIDIL a créé le Cercle Culinaire de Rennes pour transmettre un savoir culinaire auprès du grand public en dispensant des cours de cuisine

¹⁴⁴ Les prébiotiques sont des ingrédients alimentaires qui stimulent la croissance et/ou l'activité métabolique d'une ou d'un nombre limité d'espèces microbiennes de l'intestin.

¹⁴⁵ Les probiotiques sont des compléments alimentaires microbiens vivants susceptibles d'exercer une action bénéfique en modifiant l'équilibre microbien intestinal de l'hôte.

¹⁴⁶ Le stanol végétal a un effet hypocholestérolémiant avéré ; de structure très comparable au cholestérol, les stanols (ou phytostanols) bloquent partiellement l'absorption du cholestérol dans l'intestin.

accessibles à tous. Y est encouragé le développement de l'utilisation des produits laitiers dans la cuisine. Des écoles hôtelières principalement de Bretagne et des Pays de la Loire se sont associées à la démarche. Celles-ci participent en outre à alimenter en recettes le réseau de promotion des produits laitiers en cuisine.

En lien avec le Cercle, le Comité culturel des beurres salés de Bretagne Amann Mad est une association dont les missions visent à valoriser et promouvoir les beurres salés produits en Bretagne et en Loire-Atlantique sur la base de leurs ancrages culturels et historiques reconnus. Ses actions visent à la fois à encourager et fédérer la recherche pluridisciplinaire en la matière et proposer un programme d'actions culturelles (expositions, publications...) des cours de cuisine, des dégustations et des concours culinaires ainsi que des campagnes d'information. Pour mener à bien son projet, Amann Mad est associé aux professionnels de la filière, au Rectorat de l'Académie de Rennes, à l'Université Rennes 2 et à la Direction Régionale des Affaires Culturelles. L'association reçoit le soutien du Conseil Régional Bretagne.

Ces actions permettent de contrer le puissant lobbying des margariniers. L'action menée avec le pôle agronomique de Rennes a aussi pour finalité de développer les travaux visant à réhabiliter les produits laitiers et montrer qu'ils sont indispensables à la santé humaine et ont davantage de qualités que les produits de substitution qui, pour certains, ne sont pas sans risques. Au contraire, des pistes explorées actuellement tendent à montrer que la matière grasse du lait serait constituée de micro-nutriments d'intérêt majeur pour la santé comme l'iode et le sélénium, argument qui révèle l'intérêt de la recherche sur les produits laitiers.

La Basse-Normandie conduit en revanche des actions de promotion des produits laitiers en lien avec la Haute-Normandie dans le cadre notamment de Normand-Lait, structure interprofessionnelle de promotion émanant des interprofessions laitières des deux régions. Celle-ci mène des actions vers les milieux scolaires et sportifs. Il existe également un partenariat avec les syndicats de producteurs AOC.

D. LA FILIERE LAITIERE FACE AUX ENJEUX DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

La sécurité alimentaire des consommateurs est un point considéré aujourd'hui comme vital pour le secteur agroalimentaire. La filière laitière est notamment concernée par les travaux de recherche autour des risques nutritionnels et sanitaires dont sont plus particulièrement exposés les produits au lait cru et notamment les fromages sous appellation d'origine contrôlée. Les épisodes de contaminations de types *Listeria* ou, plus inattendu chez les produits laitiers, *Escherichia coli*, sont très rares mais lorsqu'ils surviennent, les impacts médiatiques sont catastrophiques en termes d'image et mettent en péril directement l'emploi de la filière touchée.

La sécurité sanitaire est une thématique de recherche encouragée au niveau national par ARILAIT, structure de la recherche collective de la filière laitière

française¹⁴⁷. Relevons que des laboratoires et centres techniques de l'Ouest (tels l'ADRIA Normandie) participent à un programme national initié par l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA), notamment sur l'*Escherichia coli* en raison des nombreuses interrogations qui persistent en la matière. L'objectif de ces recherches est de mettre au point des outils analytiques et de comprendre l'origine des contaminations pour mieux les maîtriser. L'ADRIA-Normandie travaille également en lien avec l'AFSSA et l'Institut Technique Français des Fromages (ITFF)¹⁴⁸ sur l'étude des souches pathogènes de type entérotoxine de staphylocoque et la mise en place d'outils à destination des entreprises de la transformation. Parmi les autres travaux menés par l'ADRIA, citons l'étude de l'innocuité des ferments lactiques. La Basse-Normandie est tout particulièrement concernée par cet enjeu de sécurité alimentaire du fait de la spécificité de ses productions avec une part importante des fabrications de pâtes molles (dont 12% en AOC) qui sont hygiéniquement très sensibles.

Un autre défi qui s'impose aujourd'hui au secteur agroalimentaire en général et à la filière laitière en particulier concerne la qualité associée à la traçabilité des produits. Des distributeurs imposent aujourd'hui aux fournisseurs des référentiels de sécurité alimentaire (contrôle des allergènes, traçabilité...) ¹⁴⁹.

Appliquée au secteur laitier, la traçabilité permet de valider sur toute la chaîne, de l'amont à l'aval, tous les points critiques de la production (qualité des aliments et des fourrages des vaches, mesure des taux de pesticides, présence d'autres produits chimiques, infrastructure d'élevage...) jusqu'aux stades de transformation et de conditionnement. Certains transformateurs laitiers et notamment les fabricants de fromage notamment dans la filière laitière biologique ont d'ores et déjà intégré cette démarche en se dotant d'outils performants afin de garantir la maîtrise de la qualité bactériologique des produits sur toute la ligne de production.

L'un des défis que va devoir affronter la filière laitière dans les prochaines années est la mise en place de la démarche HACCP

Le référentiel international HACCP (*Hazard Analyses Critical Control Point*), littéralement en français "analyse des dangers - points critiques pour leur maîtrise"¹⁵⁰ également intégré par l'industrie laitière. Grâce à cette démarche, chaque risque est repéré et mesuré, chaque opération critique, chaque étape, est enregistrée.

¹⁴⁷ Laboratoire sans murs, ARILAIT-Recherches sous-traite l'ensemble de ses travaux de recherche aux laboratoires les plus compétents dans chaque domaine, publics ou privés. Il recrute de jeunes chercheurs qu'il affecte selon les besoins dans les laboratoires responsables de l'exécution des travaux.

¹⁴⁸ Basé au Technopôle de Bourg-en-Bresse, l'Institut Technique Français des Fromages (ITFF) est un centre privé créé par les professionnels de la filière Lait en 1967 avec pour mission essentielle le développement des compétences scientifiques, technologiques et techniques mises directement au service des acteurs des filières Lait et Agroalimentaire.

¹⁴⁹ Parmi les référentiels existants, citons l'IFS (International Food Standard) développé en 2002 par un groupement de distributeurs allemands afin de formaliser un référentiel commun concernant la sécurité alimentaire. L'IFS a été repris et approfondi en 2003 par les distributeurs français, le but étant notamment de standardiser le niveau de qualité des produits alimentaires vendus sous MDD (Marque De Distributeur).

¹⁵⁰ Ce système a été mis en œuvre et développé dans l'agroalimentaire pour la première fois en 1971 aux Etats-Unis pour la NASA, l'agence spatiale américaine, afin de fabriquer notamment des aliments destinés aux astronautes en mission.

VII. LA FILIERE LAITIERE FACE AUX GRANDS ENJEUX DE L'ADEQUATION FORMATION ET EMPLOI

Bien que la saisine des Présidents de Conseils Régionaux n'aborde pas ouvertement la question de la formation, il a paru opportun au groupe de pilotage des trois CESR d'intégrer dans les enjeux la question des seules formations spécialisées de la filière laitière compte tenu, de surcroît, des possibilités d'intervention des Régions en la matière. Le choix retenu n'a pas été de dresser un état des lieux exhaustif des formations des métiers du lait, thème qui pourrait largement déborder sur les formations dans les métiers de l'élevage et l'industrie agroalimentaire en général tant les problématiques posées sont souvent transversales. En revanche, soulever les grands défis de la formation qui se posent notamment dans l'industrie de transformation dans le contexte actuel de restructuration apparaît fondamental pour mieux appréhender l'avenir de ce secteur économique.

Intitulé	Etablissements	Niveau
Brevet BP (Brevet Professionnel)		
Laiterie	<ul style="list-style-type: none"> ENIL de Saint-Lô (50) 	Baccalauréat - Equivalent
REA Polyculture - Bovin lait	<ul style="list-style-type: none"> CFPC La Lande du Breil Rennes (35) 	Baccalauréat - Equivalent
BPA (Brevet Professionnel Agricole)		
IAA Spécialité industries laitières	<ul style="list-style-type: none"> CFPPA de Saint-Lô-Thère (50) 	CAP - BEP - Equivalent
BTSA (Brevet de Technicien Supérieur Agricole)		
Industrie agroalimentaire spécialité Industrie laitière	<ul style="list-style-type: none"> CFPPA de Saint-Lô Thère (50) ENIL de Saint-Lô (50) LEGTA de Saint-Lô-Thère (50) CFA de Loire Atlantique Saint-Herblin (44) ENITIAA de Nantes(44) CFPPA de Laval (53) LEGTA de Pontivy (56) 	Bac+1 à bac+2 - 1 ^{er} cycle
Industrie laitière	<ul style="list-style-type: none"> CFA Saint-Lô Thère (50) CFPPA de Saint-Lô Thère (50) ENIL de Saint-Lô (50) LEGTA de Saint-Lô-Thère (50) 	Bac+1 à bac+2 - 1 ^{er} cycle
CEAV (Certificat d'Etudes Approfondies Vétérinaire)		
Certificat d'études approfondies vétérinaire	<ul style="list-style-type: none"> ENV Nantes (44) 	Bac+3 à bac+4 - 2 ^e cycle
CS (Certificat de Spécialisation)		
Conduite de l'élevage laitier	<ul style="list-style-type: none"> CFPPA Le Rheu (35) Centre de Formation Chambre d'Agriculture - Quintenic (22) Institut Rural de Lesneven (29) CFPPA de L'Abbaye - Montebourg (50) CFA des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire - Montreuil-sur-Loir (49) 	Baccalauréat - Equivalent
Production laitière	<ul style="list-style-type: none"> Chambre d'Agriculture du Morbihan - Credin (56) CFPPA Caulnes (22) 	CAP - BEP - Equivalent

Intitulé	Etablissements	Niveau
Responsable de fromagerie en fabrication traditionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • CFA Saint-Lô Thère (50) • CFPPA de Saint-Lô Thère (50) • ENIL de Saint-Lô 	Bac+1 à bac+2 - 1 ^{er} cycle
Spécialiste en gestion et promotion de la qualité des produits de la filière lait	<ul style="list-style-type: none"> • LEGTP des Pays de Vilaine - Saint-Jacut les Pins (56) • CFA de Saint-Lô Thère (50) 	Bac+1 à bac+2 - 1 ^{er} cycle
CS Post BTS (Certificat de Spécialisation post Brevet de Technicien Supérieur)		
Conseiller en élevage laitier	<ul style="list-style-type: none"> • CFPPA de l'Abbaye - Montebourg (50) 	Bac+1 à bac+2 - 1 ^{er} cycle
CSIL (Cadre Supérieur de l'Industrie Laitière)		
Cadre supérieur de l'industrie laitière	<ul style="list-style-type: none"> • IESIEL Rennes (35) 	Bac+5 et plus - 3 ^e cycle
Ingénieur		
Ingénieur du lait	<ul style="list-style-type: none"> • IESIEL Rennes (35) 	Bac+5 et plus - 3 ^e cycle

Les formations avec spécialisation laitière dans l'Ouest

Source : CIDIL

Sur les 177 formations avec spécialisation laitière référencées par le CIDIL représentant 84 métiers au plan national, le tableau ci-dessus sélectionne celles localisées uniquement dans l'Ouest. 13 métiers sont ainsi dispensés par 20 établissements ou structures :

- 3 Centres de Formation d'Apprentis (Saint-Lô, Saint-Herblin, Montreuil-sur-Loir¹⁵¹),
- 1 Centre de Formation Professionnelle pour Adultes (Saint-Lô),
- 5 Centres de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (Saint-Lô, Montebourg, Laval, Le Rheu et Caulnes),
- 1 Centre de Formation Professionnelle Continue (Rennes),
- 1 Institut Rural (Lese-Neven),
- 3 Lycées d'Enseignement Général et Technologique Agricole (Saint-Lô, Pontivy et Saint-Tacut),
- 2 Centres de Formation des Chambres d'Agriculture (Quintenic et Creden),
- 1 Ecole Nationale d'Industrie Laitière (ENIL) de Saint-Lô, la seule de l'Ouest sur les 6 existantes au plan national ; les Ecoles Nationales d'Industrie Laitière sont des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles dispensant des formations de niveaux V à niveau II,
- l'Ecole Nationale d'Ingénieurs des Techniques des Industries Agricoles et Alimentaires (ENITIAA) de Nantes, école d'ingénieurs qui forme des cadres et techniciens pour les Industries Agroalimentaires ; c'est un établissement public d'enseignement supérieur placé sous tutelle du Ministère de l'Agriculture,
- l'Institut Supérieur d'Industrie et d'Economie Laitières (IESIEL) ; situé sur Agrocampus à Rennes, il dispense des formations de 3^{ème} cycle pour les futurs cadres supérieurs de l'industrie laitière (Masters et diplômes d'ingénieurs) ; c'est la seule école d'ingénieurs au niveau national orientée vers la filière laitière,
- l'Ecole Nationale Vétérinaire (ENV) de Nantes, dont des modules sont spécifiquement consacrés à la production laitière.

¹⁵¹ Centre qui dépend des chambres d'Agriculture des pays de la Loire.

Concernant les formations supérieures de type universitaire, il convient de relever la présence, à l'Université de Caen - Basse-Normandie, d'un IUP (Institut Universitaire Professionnalisé), ex-Institut du Lait, des Viandes et de la Nutrition de l'Université de Caen (ILVENUC)¹⁵². L'IUP recrute à partir de Bac+2 et forme en trois ans de niveau Bac+4 des cadres opérationnels capables de répondre aux attentes des acteurs de la filière agroalimentaire (et notamment laitière) avec des compétences en production, qualité et sécurité et recherche et développement. La technologie des produits laitiers fait partie des modules d'enseignement dispensés. Dans le cadre de l'actuelle réforme LMD, l'IUP est appelé à s'adapter pour répondre au "3-5-8" et pourrait évoluer vers une formation d'ingénieur en lien notamment avec l'ENIL de Saint-Lô. De la même manière, l'IESIEL qui forme des Bac+6 est également contraint d'évoluer. Certains évoquent à cet égard une possible menace quant à la survie de cet établissement, ce qui serait une véritable perte pour les compétences de la filière.

Relevons par ailleurs l'ouverture en septembre 2006 à l'IUT de Brest d'une licence professionnelle "Métiers du Conseil en Elevage", option production laitière (MCE-Lait) en partenariat avec Agrocampus à Rennes et l'Ecole Supérieure d'Agriculture d'Angers. Cette formation a pour objectif de former des collaborateurs dans les maillons proches de la production, au premier rang desquels se trouvent les éleveurs. L'enseignement dispensé est, en partie, consacré à l'approche technique (diagnostic et fonctionnement d'un atelier lait).

Notons également le rôle des Maisons Familiales Rurales (MFR) et des Instituts Ruraux d'Education et d'Orientation (IREO) au sein des trois régions de l'Ouest dont certaines formations sont très orientées productions ou transformations laitières.

Dans les trois régions, les réseaux des MFR (et notamment le réseau MFR Bretagne) insistent sur la nécessité de maintenir des formations "production" (et notamment production laitière) dans les territoires pour un service de formation de proximité à l'attention des jeunes (et de leurs familles) et des adultes s'orientant dans ces filières de formation.

Par ailleurs, d'après l'expérience en Bretagne, les effectifs dans les formations concernant la "transformation" ont subi une forte diminution au cours des 6 à 7 années passées (avec suppression de sites de formation sur ces qualifications) et ce, malgré les efforts de communication importants réalisés (à l'exemple de la tenue du Forum Agroalimentaire à Ploudaniel accueillant 20 000 visiteurs à chaque édition). Les responsables contactés insistent sur la nécessité et l'urgence de mener une communication "positive" de la part des entreprises de transformation (notamment laitière) pour valoriser l'image de ces métiers (qui ont beaucoup évolué) auprès des jeunes.

Dans l'annexe n° 7 figure, par région, la liste des formations concernées.

L'un des problèmes pointé par la profession concerne le manque d'attractivité et le déficit d'image des métiers de la transformation laitière, constat qui touche peu ou prou l'ensemble du secteur agroalimentaire.

¹⁵² Qui a lui-même succédé au Centre du Lait et des Viandes créé en 1963, structure unique en son genre à l'époque sur le plan national.

Pour y remédier, la profession dans son ensemble s'est investie ces dernières années dans un programme national de promotion de l'ensemble des dispositifs de formation des métiers du lait. C'est au Centre Interprofessionnel de Documentation et d'Information Laitières (CIDIL) que revient la tâche de mieux informer et de faire connaître les différents types de métiers de la filière laitière, de la production (métiers agricoles) à la transformation.

Un site Internet est dédié à cette mission permettant par exemple de rechercher en ligne une formation par département et par établissement¹⁵³.

L'industrie de transformation laitière est confrontée à d'autres problématiques qui pèsent ou vont peser sur la filière dans les prochaines années avec des conséquences fortes en matière de formation des personnels.

Tout d'abord, la restructuration industrielle en cours ou annoncée entraînant des fermetures de sites et créations de nouvelles implantations a pour conséquence des mouvements de personnels. Cette situation pose des problématiques à la fois de mobilité des salariés concernés et de reclassement de certaines catégories de personnels du fait de changement de destination des profils de postes.

Par ailleurs, les restructurations motivées par la recherche de nouvelles valorisations des volumes de laits qui se retrouvent sans débouchés (poudres et beurre essentiellement) ont des conséquences directes sur l'emploi et les qualifications en raison des évolutions sensibles dans les métiers (reclassement de salariés qui travaillaient dans des outils de séchage vers des sites fromagers par exemple). La filière met ainsi en avant ses besoins de personnels qualifiés pour les nouvelles unités de fabrication en cours de réalisation.

Cette situation mobilise activement la filière laitière au niveau national via ses représentants professionnels du fait de la nécessité de disposer de programmes de formations adaptés en permanence pour répondre aux besoins des entreprises. De ce fait, signalons l'implication de la filière dans l'organisation d'actions collectives de formation continue s'intégrant notamment dans les dispositifs de formation tout au long de la vie¹⁵⁴. L'une des difficultés ciblée par la profession concerne l'adaptation des formations aux besoins des entreprises et des salariés.

Les restructurations en cours soulèvent également le problème de la mobilité des salariés. Certains acteurs industriels mettent en avant la difficulté de trouver une main d'œuvre qualifiée rapidement opérationnelle sur les lieux d'implantation de nouvelles activités. Sur ce point, la présence de bon nombre d'industries laitières en zone rurale pose une difficulté d'attractivité des emplois dans ces zones. Parmi les raisons d'une plus faible proportion d'emplois féminins constatée dans la filière, on peut avancer les carences des communes rurales d'accueil de ces entreprises en services annexes de types crèches ou garderie. Se posent aussi des questions liées au logement notamment pour les stagiaires, apprentis ou adultes en réinsertion. L'attractivité des territoires ruraux soulève également un problème pour les emplois très qualifiés de niveau ingénieur.

Une autre difficulté pointée par le secteur transformation concerne le problème d'adéquation entre le besoin des entreprises et les formations spécialisées dans l'industrie laitière telles celles dispensées par les Ecoles Nationales d'Industrie

¹⁵³ www.metiersdulait.com

¹⁵⁴ A été signalé le peu de recours par les salariés au Droit Individuel à la Formation (DIF).

Laitières (ENIL). En raison notamment de l'évolution des *process* (automatisation...), les entreprises recherchent de moins en moins des profils très spécialisés en technologies laitières mais davantage de postes plus polyvalents tels que les électromécaniciens, mis à part certaines fabrications qui nécessitent toutefois des qualifications spécifiques (fromager par exemple).

Pour certains experts auditionnés, il conviendrait de s'interroger sur les critères de recrutement des industries laitières avant de mettre en œuvre des actions régionales ou interrégionales précises en matière de promotion des formations et des emplois dans ce secteur.

En termes de prospective, hormis les restructurations (et notamment les fermetures d'unités) et le développement de l'automatisation des *process*, les besoins de main d'œuvre de l'industrie laitière devraient rester car contrairement à d'autres filières dans l'agroalimentaire, la production est contingentée (le volume à transformer reste quasi-constant) et donc moins soumise aux aléas possibles (exemple récent de la filière volaille par exemple).

Face au constat des organismes représentatifs des industriels du lait qui mettent en exergue les difficultés de recrutement que rencontre la filière, certains experts mettent en avant d'autres causes que celles précédemment décrites.

Certains organismes de formations constatent que les jeunes diplômés ont paradoxalement du mal à s'intégrer au sein de l'industrie laitière et ce constat concerne tous les niveaux de formations des métiers du lait : production laitière, qualité, management...

On relève parallèlement une désaffection de certaines filières de formation orientées "industrie laitière". L'ENIL de Saint-Lô a vu ses effectifs divisés par 3 entre 2000 et 2005.

Même les formations en apprentissage qui ont pourtant bénéficié d'ouvertures de licences en partenariat avec l'IUP Agroalimentaire de l'Université de Caen ont vu les effectifs divisés par 2. Les formations pour adultes ont vu leurs effectifs divisés par plus de 3.

Cette tendance fait pourtant suite à une demande très forte de formations dans le domaine laitier au cours de la décennie 1990-2000 qui avait vu l'ouverture de plusieurs BTS. Les jeunes ont, depuis, boudé cette filière d'enseignement dont les causes sont probablement diverses comme en témoignent les travaux réalisés par des sociologues : image déclinante des métiers industriels de l'agroalimentaire suite à la crise de l'ESB, nouvelles aspirations professionnelles peu compatibles avec les métiers de l'industrie et a fortiori dans l'agroalimentaire, aspirations vis-à-vis de l'organisation et des conditions de travail, de la gestion du temps de travail...

De ce fait, des filières de formation tant initiale que continue dans le secteur laitier sont aujourd'hui amenées à disparaître et les ENIL risquent d'être menacées à terme. Pour les responsables de ces structures, le risque est grand de se priver demain de capacités de formation et de compétences pourtant reconnues et ne plus pouvoir répondre aux besoins d'une main d'œuvre qualifiée.

Toutes les structures de formation spécialisées comme les ENIL ou l'IESIEL de Rennes connaissent des soucis de recrutement.

Signalons que la formation de Cadre Supérieur de l'Industrie laitière dispensé par l'Institut d'Etudes Supérieures d'Industrie et d'Economie Laitières (IESEL) de Rennes, seule formation de troisième cycle professionnel, va disparaître au profit d'un master moins spécialisé.

Notons par ailleurs que faute de trouver des personnels de niveau IV, les industries du lait recrutent très souvent des postes de niveaux supérieurs (niveaux Bac ou BTS) mais cette surqualification dans les recrutements a pour conséquence un fort turn-over du fait des abandons de la part des personnes ainsi recrutées.

Ayant pendant longtemps ciblé des emplois aux fonctions répétitives (travail à la chaîne), on constate toutefois un enrichissement des tâches au sein de l'industrie de transformation laitière, un opérateur, par exemple, devant aujourd'hui intégrer des missions en lien avec la qualité ou l'organisation du travail.

La difficulté pour les diplômés de trouver un emploi se poserait encore davantage pour les jeunes femmes puisque les métiers de la transformation laitière apparaissent globalement peu féminins.

Selon des responsables des structures de formation dans le domaine de la transformation laitière, il persisterait toujours une certaine ségrégation à l'embauche entre hommes et femmes au détriment de ces dernières.

Est également pointée la difficulté des jeunes en formation initiale ou continue pour trouver des stages ou des contrats en alternance dans ce secteur.

Selon les responsables de l'ENIL de Saint-Lô, certains jeunes peu motivés par la perspective d'une emploi précaire optent pour une poursuite d'études. Cette situation ne contribue pas à l'attractivité des métiers de la filière lait.

Au sein des trois régions de l'Ouest, en parallèle ou en appui des programmes nationaux, des organismes ont pour mission de relayer au niveau territorial les besoins des entreprises agroalimentaires en général en matière d'emploi et de formations.

Citons ainsi l'action de l'Association Régionale pour le Développement de l'Emploi et des Formations dans les Industries Alimentaires (ARDEFA) en Basse-Normandie. Financée par le Conseil Régional et d'autres collectivités territoriales et constituée des différents acteurs concernés, l'association assure quatre missions :

- animer un observatoire régional prospectif emploi-formation multisectoriel dans l'agroalimentaire,
- être force de propositions et organiser la concertation et le débat entre les professionnels du secteur et les acteurs régionaux de l'emploi et de la formation,
- conduire ou sous-traiter la conduite des chantiers et des actions définis collectivement,
- promouvoir les métiers et l'offre de formation agroalimentaire en Basse-Normandie (en cours d'élaboration, l'association est à la recherche de financement pour mener cette action).

En Bretagne, l'Association pour le Développement et la Formation des Industries Agroalimentaires (ADEFIA) mène des actions du même type en lien avec l'Association Bretonne des Entreprises Agroalimentaires (ABEA), structure dont les

missions visent à exprimer les préoccupations, attentes et propositions des industries agroalimentaires bretonnes, être l'interlocuteur des pouvoirs publics et partenaires sur les sujets économiques, sociaux et techniques en lien avec l'agroalimentaire et proposer des analyses et actions contribuant au développement de l'agroalimentaire en Bretagne.

Dans le cadre du Plan d'Actions en faveur des IAA, l'ADEFIA intervient sur les objectifs qui ont été fixés en matière d'emploi, de formation et de ressources humaines, à savoir :

- conduire des études prospectives sur les emplois et les formations,
- informer sur les métiers de l'agroalimentaire pour les valoriser et pour attirer des compétences,
- agir sur les conditions de travail et le management pour fidéliser les effectifs sur place.

Notons qu'il existe directement un partenariat entre l'ADEFIA et les industriels tel celui mis en œuvre avec les Coopératives de l'Ouest pour la réalisation de guides sur le management des compétences, ou encore sur l'accueil, l'insertion et l'intégration des nouveaux salariés.

Parmi les pistes pour répondre aux grands défis d'avenir, des groupes de projet animés par les structures précitées en lien avec les professionnels et les structures de formation pourraient mener des réflexions sur des thématiques comme :

- l'amélioration des conditions de travail en lien avec les Agences Régionales pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) ou Antennes de l'ANACT¹⁵⁵ voire les services prévention des Caisses de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), structures qui œuvrent déjà au sein des entreprises à l'amélioration de l'organisation du travail et à la prévention des accidents et maladies professionnelles,
- la gestion des âges au sein des industries laitières,
- l'évolution des compétences.

Egalement, du fait de la structuration et du statut des entreprises de la filière laitière avec un grand nombre d'établissements filialisés, on constate qu'en termes de management, les décisions sont soit prises au niveau des groupes (recrutement des niveaux 2 par exemple), les établissements bénéficiant de davantage d'"autonomie" concernant les niveaux 5, 4 voire 3. Le message global délivré par l'interprofession en matière de formation et de niveau de qualification doit aussi être entendu par les établissements eux-mêmes.

Concernant les campagnes de sensibilisation des jeunes aux métiers du lait initié au niveau national et ciblant les lycéens ou collégiens (visites d'entreprises, interventions, participation aux salons de l'étudiant, documentation...), certains établissements d'enseignement spécialisé dans l'industrie laitière de l'Ouest souhaiteraient être davantage associés aux actions voire aux messages à délivrer auprès des jeunes.

Dans le domaine de la production agricole, certaines qualifications rencontrent des difficultés de débouchés à l'exemple des techniciens d'élevage laitier pour

¹⁵⁵ Agences Nationales pour l'Amélioration des Conditions de Travail.

lesquelles pourtant la profession a exprimé des besoins notamment dans le cadre de la mutualisation des moyens entre exploitations.

La formation dans le domaine de la production laitière est intimement liée à l'avenir même des structures agricoles, aux conditions économiques du secteur et à l'amélioration des conditions de travail (réduction des astreintes, aménagement du temps de travail...) ¹⁵⁶.

¹⁵⁶ Contrairement au contexte économique, il existe sur ce point une prise en compte par l'enseignement des nouveaux acquis de la recherche appliquée comme le développement de la monotraite, l'entraide, les groupements de producteurs...